
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente
Société archéologique et historique de la Charente
Digitized by Google
Imp. Auguste Bry, à Paris

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE



Angoulême, Imprimerie Charentaise de G. Chasseignac et Cie,
rempart Desaix, 26.



BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

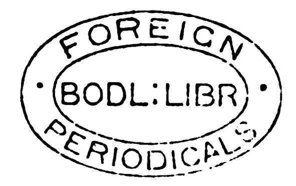
ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

CINQUIÈME SÉRIE — TOME I[er]

ANNÉE 1877





A ANGOULÊME

CHEZ F. GOUMARD

Libraire de la Société archéologique et historique de la Charente

RUE DU MARCHÉ, N° 9

M DCCC LXXIX

AVANT-PROPOS

ÉTAT

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE

AU 31 DÉCEMBRE 1877

BUREAU.

MM.

Président. — Joseph Castaigne.

Vice-Président. — A.-F. Lièvre.

Secrétaire. — Abel Sazerac de Forge.

Secrétaire adjoint. — A. Pichon.

Trésorier. — J.-A. Callaud.

Conservateur du musée. — Émile Biais.

Conservateur adjoint et Bibliothécaire. — V. Sauquet

ÉTAT DES PRÉCÉDENTS BUREAUX

DE LA SOCIÉTÉ.

PRÉSIDENTS.

22 août 1844 — 22 décembre 1861........ Charles DE CHANCEL, ✻.
8 janvier 1862 — 2 octobre 1868......... Ernest GELLIBERT DES SEGUINS, ✻, O. I.
16 décembre 1868 — 11 août 1877........ Gustave BABINET DE RENCOGNE
12 décembre 1877 — .... Joseph CASTAIGNE.

VICE-PRÉSIDENTS.

22 août 1844 — 13 août 1853............. Jean - Claude - Zadig RIVAUD, ✻.
7 janvier 1859 — 8 janvier 1862 .... François MARVAUD.
8 janvier 1862 — 14 décembre 1864....... Eusèbe CASTAIGNE.
14 décembre 1864 — 18 décembre 1867.... Claude GIGON.
18 décembre 1867 — 29 décembre 1874.... Amédée CALLANDREAU
17 février 1875 — 12 décembre 1877...... Joseph CASTAIGNE.
12 décembre 1877 — .... A.-F. LIÈVRE.

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE.

14 décembre 1864 — 26 novembre 1866.... Eusèbe CASTAIGNE.

SECRÉTAIRES.

22 août 1844 — 7 janvier 1859........... Eusèbe CASTAIGNE.
7 janvier 1859 — 5 novembre 1862....... Edmond SÉNEMAUD.
28 janvier 1863 — 16 décembre 1868...... Gustave BABINET DE RENCOGNE.
16 décembre 1868 — 8 novembre 1871..... A. TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE.
13 décembre 1871 — 11 décembre 1872..... Eugène CARISSAN.
8 janvier 1873 — 13 octobre 1874......... L'abbé Jules DENISE.
22 décembre 1874 — 12 décembre 1877... A.-F. LIÈVRE.
12 décembre 1877 — .... Abel SAZERAC DE FORGE.

SECRÉTAIRES ADJOINTS.

22 août 1844 — décembre 1858........... Paul SAZERAC DE FORGE.
Décembre 1858 — 8 août 1860............ Alexis DE JUSSIEU.
5 décembre 1860 — 14 décembre 1864..... Claude GIGON.
14 décembre 1864 — 4 février 1867........ Henri LÉRIDON.
18 décembre 1867 — 16 décembre 1868.... A. TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE.
16 décembre 1868 — 12 décembre 1877... Émile BIAIS.
12 décembre 1877 — .... A. PICHON.

TRÉSORIERS.

22 août 1844 — 29 décembre 1853........ Alexis CALLAUD.
1859 — 4 février 1867.................... Adhémar SAZERAC DE FORGE.
18 décembre 1867 — 17 mars 1874........ Georges MATHÉ-DUMAINE.

Une commission, composée de MM. BRIAND, DU MAROUSSEM et Joseph CASTAIGNE, a administré les finances de la Société depuis le 22 avril 1874 jusqu'au 23 décembre même année.

23 décembre 1874 — .... J. CALLAUD.

CONSERVATEURS DU MUSÉE.

22 août 1844 — 20 mai 1856.............. John BOLLE.
Janvier 1857 — 14 novembre 1864........ TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE père.
14 novembre 1864 — 26 novembre 1866.... Eusèbe CASTAIGNE.
17 décembre 1866 — 12 décembre 1877... Joseph CASTAIGNE.
12 décembre 1877 — .... Émile BIAIS.

CONSERVATEURS ADJOINTS DU MUSÉE.

22 août 1844 — janvier 1857............. TRÉMEAU DE ROCHEBRUNE père.

Il n'y a pas eu de conservateur adjoint depuis 1857 jusqu'en 1866.

17 décembre 1866 — 31 décembre 1874.... Frédéric DE CHERGÉ.
14 avril 1875 — .... V. SAUQUET.

MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Le Ministre de l'instruction publique.
Le Ministre de l'intérieur.
L'Inspecteur des monuments historiques de France.
Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
} En vertu de l'article 5 du règlement.

1873 (*) ABADIE (Paul), O. ✱, membre de l'Académie des beaux-arts, architecte du diocèse de Paris, rue de Berlin, 36, et route des Princes, 6, au Vésinet (Seine-et-Oise).

1869. BONNASSIEUX, ✱, membre de l'Académie des beaux-arts, 3 *ter*, rue de la Visitation-des-Dames-Sainte-Marie, à Paris.

1855. BOUILLAUD, C. ✱, H. T., membre de l'Académie de médecine, ancien doyen et professeur à la Faculté de médecine de Paris, 32, rue Saint-Dominique, à Paris.

1865. DELISLE (Léopold), ✱, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, administrateur général-directeur de la Bibliothèque nationale, rue Neuve-des-Petits-Champs, 8, à Paris.

1857. MOURIER (Athénaïs), ✱, O. I., directeur au ministère de l'instruction publique, passage Sainte-Marie-Saint-Germain, 2 *ter*, à Paris.

1844. PARIS (Paulin), ✱, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, professeur au Collége de France, 9, rue Taranne, à Paris.

1844. SAUSSAYE (DE LA), O. ✱, O. I., membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 29, rue Saint-Guillaume, à Paris, et au château de Troussay, commune de Cheverny (Loir-et-Cher).

1868. VINET (Ernest), conservateur de la Bibliothèque des beaux-arts, 1, rue Madame, à Paris.

1867. WALENTIN-SMITH, O. ✱, conseiller honoraire à la cour de Paris, à Trévoux (Ain).

(*) Les dates placées en avant des noms des sociétaires indiquent l'année de leur admission.

MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Le Préfet de la Charente.
L'Évêque d'Angoulême.
Le Maire de la ville d'Angoulême.
L'Architecte diocésain.
} En vertu de l'article 4 du règlement.

1859. Alexandre (l'abbé), chanoine, à Angoulême.
1876. Archambaud (Daniel), négociant, à Châteauneuf.
1866. Astier, ancien receveur particulier des finances, à Angoulême.
1869. Augeraud (l'abbé), aumônier du lycée, à Angoulême.
1855. Babinet de Rencogne (Pierre), à Angoulême.
1877. Barbarin (de), propriétaire, à Rancogne.
1869. Baron (l'abbé Jules), curé de Jarnac.
1875. Bazin-Duval (J.-B.-M.), propriétaire, à Cognac.
1874. Bécus (E.), receveur des contributions indirectes, à Chamborigoud, par Genolhac (Gard).
1876. Bellamy (Henri), à Angoulême.
1866. Bénard, ✻, président du tribunal civil, à Angoulême.
1872. Bessette (le docteur), médecin, à Angoulême.
1863. Biais (Émile), à Angoulême.
1867. Bouraud, ancien membre du conseil général, à Angoulême.
1875. Bouraud (Marc), à Angoulême.
1867. Bremond d'Ars (le comte Anatole de), ✻, conseiller général, propriétaire, au château de la Porte-Neuve, par Pont-Aven (Finistère).
1867. Briand, ancien notaire, à Angoulême.
1866. Brisson (Alfred), négociant, à Angoulême.
1874. Broussard, notaire, à Cognac.
1867. Callaud (Jules-Alexis), rentier, à Angoulême.
1868. Caminade de Chatenay fils, négociant, à Cognac.
1866. Castaigne (Joseph), rentier, à L'Houmeau.
1867. Chabaneau (Camille), receveur des postes, à Cognac.
1867. Chamborant de Périssat (le baron de), au château de Villevert, près Confolens.
1877. Chapelle (Louis), ancien membre du conseil général, à Angoulême.
1869. Chapiteau de Rémondias, propriétaire, au château de La Borde, près Périgueux (Dordogne).
1868. Chaumet (l'abbé), supérieur du petit séminaire de Richemont.

1869. Chauvet, notaire, à Ruffec.
1868. Chemineau, négociant, à Jarnac.
1868. Clervaux (le comte Jules de), propriétaire, à Saintes.
1869. Couriveau de La Villatte (l'abbé), curé d'Yviers.
1869. Daly, chirurgien-dentiste, à Angoulême.
1877. Dampierre (vicomte de), au château de Saint-Cybard, à Angoulême.
1869. Débouchaud (Alexandre), docteur en droit, conseiller d'arrondissement et maire de Nersac, à Pontbreton.
1877. Débouchaud (Georges), à Pontbreton, par Nersac.
1865. Delamain père, négociant, à Jarnac.
1868. Delamain (Henry), négociant, à Jarnac.
1877. Delamain (Louis), négociant, à Jarnac.
1874. Delaunay (Arthur), notaire, à Angoulême.
1869. Denise (l'abbé), curé de Bassac.
1875. Dubois (Léon), propriétaire, à Angoulême.
1874. Dunan (Jules), inspecteur de l'académie de Poitiers, en résidence à Angoulême.
1876. Dunan (Maurice), professeur d'histoire au lycée d'Angoulême.
1862. Fermond (J.), secrétaire de la mairie, à La Rochefoucauld.
1877. Fillion, propriétaire, Chez-Allard, par Segonzac.
1877. Fleury (Paul de), archiviste de la Charente.
1877. Fournier (le docteur), médecin, à Angoulême.
1867. François des Courtis (Le), ancien officier de marine, au château de Lavaud, près Montbron.
1875. Gaborit, pharmacien, à Angoulême.
1875. Galard de Brassac (Gaston de), comte de Béarn, prince de Viana, au château de La Rochebeaucourt.
1844. Galzain (Benjamin de), ✠, ancien membre du conseil général, ancien conseiller de préfecture, à Mastavit, près Saint-Séverin.
1877. Geay, architecte, à Cognac.
1869. Gellibert des Seguins (Etienne), propriétaire, à Champrose, près Montmoreau.
1869. Geynet (Édouard), propriétaire, au château de La Léotardie.
1876. Giraudeau, propriétaire, à Chez-Piet, commune de Lignières.
1844. Godeau (l'abbé), curé de Saint-Ausone, à Angoulême.
1869. Gontier, propriétaire, à Dorgeville, près Saint-Cybardeaux.
1874. Guilhaud (le docteur), médecin, au château de Gourville, par Aigre (Charente).

1869. Hine (Frank), négociant, à Jarnac.
1874. Jozeau, pharmacien à Londres, propriétaire à La Terne.
1867. Lacroix (P. de), propriétaire, à Cognac.
1876. Lafitte (Hilaire), au château de Chalais.
1866. Laroche-Joubert (Edgard), négociant, à Angoulême.
1874. Lièvre (Auguste), pasteur d'Angoulême, président du Consistoire de Jarnac, correspondant de la Commission de la topographie des Gaules, associé correspondant de la Société des antiquaires de France.
1875. Luneau (Achille), négociant, à Châteauneuf.
1868. Lurat (Aristide), entreposeur des tabacs, à Nice.
1864. Maratu (l'abbé), curé-doyen de Montmoreau.
1869. Marchadier fils, propriétaire, à Châteauneuf.
1877. Maret (Arthur de), au Ménieux, par Saint-Adjutory.
1866. Martell (Édouard), ancien député, à Cognac.
1855. Marvaud, O. A., ancien professeur au lycée d'Angoulême, ancien vice-président de la Société, à Cognac.
1877. Massougne (Albert de), à Angoulême.
1867. Mathieu-Bodet, ✱, député à l'Assemblée nationale, ancien ministre des finances, président du conseil général de la Charente.
1877. Maurin fils, à Fouqueure.
1861. Mercier (P.), juge, à Cognac.
1877. Mignon, architecte, à Angoulême.
1872. Millochin (Octave), propriétaire, à Angoulême.
1863. Monteilh (Edmond), avocat, membre du conseil général, à Angoulême.
1867. Nadaud (Émile), bibliothécaire de la ville, à Angoulême.
1875. Nadaud (le docteur Hilaire), médecin, à Angoulême.
1865. Pasquet de Laurière (Jules), inspecteur général de la Société française d'archéologie, 15, rue des Saints-Pères, à Paris.
1867. Pastoureau de La Braudière, vice-président du tribunal civil, à Angoulême.
1874. Pellisson (Jules), avocat, à Cognac.
1877. Pichon (Adolphe), professeur au lycée d'Angoulême.
1860. Planteau du Maroussem, ancien chef de division à la préfecture de la Charente, à Angoulême.
1869. Poitou (l'abbé), curé de La Rochefoucauld.
1872. Préponnier, architecte du département, à Angoulême.
1862. Rambaud de Larocque, ✱, membre du conseil général, à Angoulême.

1877. Roullet (Paul), négociant, à Jarnac.
1873. Sadoux (Eugène), dessinateur, rue Cauchois, 3, à Paris.
1875. Sardou (Fernand), 20, rempart de l'Est, à Angoulême.
1867. Sauquet (Victor), chef d'institution, à Angoulême.
1874. Sazerac de Forge (Abel), avocat, à Angoulême.
1875. Sevenet (Paul), avoué, à Angoulême.
1875. Sorin (Adrien), commissaire-priseur, à Cognac.
1855. Thiac (Eugène de), ✱, ✠, ✱, président de la Société d'agriculture de la Charente, à Puyréaux.
1875. Touchimbert (le marquis de), maire de Londigny.
1877. Vergnaud, banquier, à Lavalette.
1863. Warin (Édouard), architecte de la ville, inspecteur des édifices diocésains, à Angoulême.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

1865. Arbellot (l'abbé), O. A., curé-archiprêtre de Rochechouart.
1869. Audiat (Louis), O. A., bibliothécaire, à Saintes.
1855. Auriac (Eugène d'), employé à la Bibliothèque nationale, à Paris.
1859. Barbier de Montault (Mgr Xavier), chanoine de l'église d'Agnani, camérier d'honneur de Sa Sainteté, à Poitiers.
1864. Boiteau (Paul), publiciste, à Paris.
1866. Boreau-Lajanadie, ✱, conseiller à la cour de Bordeaux, ancien député de la Charente à l'Assemblée nationale.
1865. Boucherie, O. A., professeur agrégé de cinquième au lycée de Montpellier.
1872. Carissan (Eugène), ancien secrétaire de la Société, professeur d'histoire au lycée de Nantes.
1844. Chasteigner (le comte Alexis de), à Bordeaux.
1855. Daviaud (Marcel), ✱, vice-président au tribunal de Bordeaux.
1875. Dujarric-Descombes, notaire, au Grand-Brassac (Dordogne).
1868. Fourquier de Boves, rentier, à Villeréal (Lot-et-Garonne).
1859. Galy (E.), ✱, docteur en médecine, conservateur du musée départemental de la Dordogne, à Périgueux.
1855. Girardot (le baron de), ✱, O. I., secrétaire général de la Loire-Inférieure, à Nantes.
1875. Hyrvoix, antiquaire, à Nantes.

1855. Jussieu (Alexis de), ✱, O. I., ancien secrétaire adjoint de la Société, archiviste de la Savoie, à Chambéry.
1844. Lacurie (l'abbé), à Saintes.
1860. Leroy (Adolphe), ✱, ✱, ✱, ancien conseiller de préfecture, à Bordeaux.
1869. Lucas, architecte, à Paris.
1868. Meschinet de Richemond, O. A., archiviste de la Charente-Inférieure, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à La Rochelle.
1867. Métivier, professeur d'histoire au prytanée national de La Flèche.
1855. Michon (l'abbé J.-H.), 5, rue Chanaleilles, à Paris.
1872. Norbert Wuy, rentier, à Genève.
1876. Parenteau, conservateur du musée, à Nantes.
1855. Rédet, ✱, archiviste honoraire du département de la Vienne, à Poitiers.
1862. Sénemaud (Edmond), ancien secrétaire de la Société, archiviste du département des Ardennes, à Mézières.

RÉCAPITULATION.

Membres honoraires....................	13
Membres titulaires......................	103
Membres correspondants................	26
Total..............	142

OUVRAGES REÇUS.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE FRANCE.

Aisne	Société archéologique de Saint-Quentin. — *Mémoires*, t. XIV.
	Société historique et archéologique de Château-Thierry.
	Société archéologique et historique de Soissons. — *Bulletin*, t. VI.
Allier	Société d'émulation. — *Bulletin*, t. XIV.
Alpes-Maritimes	Société des lettres, sciences et arts.
Aveyron	Société des lettres, sciences et arts.
Bouches-du-Rhône	Société de statistique de Marseille.
Charente-Inférieure	Société des archives de la Saintonge. — *Mémoires*, t. III; — *Bulletin*, nos 3, 4.
Constantine	Société archéologique.
Côte-d'Or	Académie des sciences de Dijon. — *Mémoires*, 1874, 1875-1876.
Dordogne	Société archéologique de Périgueux. — *Bulletin*, t. III, 6; IV, 1-5.
Doubs	Société d'émulation. — *Mémoires*, t. I.
Drôme	Société d'archéologie et de statistique. — *Bulletin*, nos 40, 41.
Eure-et-Loir	Société dunoise. — *Bulletin*, nos 27, 28.
	Société archéologique. — *Bulletin*, nos 122, 124, 125.
Finistère	Société académique de Brest. — *Bulletin*, t. III.
Gard	Académie. — *Mémoires*, 1876.

GARONNE (HAUTE-)…. Société archéologique du midi de la France. — *Mémoires*, t. XI, 3, 4; — *Bulletin*, mars 1876; mars 1877.

GIRONDE………….. Société archéologique de Bordeaux. — *Mémoires*, t. III, 1, 2, 3, 4.

Académie ethnographique, 1re livraison.

HÉRAULT………….. Société des langues romanes. — *Mémoires*, t. I, 8-12; II; III, 1-6; IV, 7-8, 10.

ILLE-ET-VILAINE……. Société archéologique. — *Mémoires*, 12 vol.

INDRE-ET-LOIRE……. Société archéologique de Touraine. — *Bulletin*, 1877, nos 1, 2; — *Mémoires*, t. XXVI, 1re partie.

LOIRE-INFÉRIEURE….. Société archéologique. — *Bulletin*, t. XIV, XV.

LOIRET…………….. Société archéologique de l'Orléanais. — *Mémoires*, t. XV; — *Bulletin*, nos 90-92.

MAINE-ET-LOIRE…… Société nationale d'agriculture.

MANCHE…………… Société académique de Cherbourg.

MORBIHAN…………. Société polymathique. — *Bulletin*, 1876.

NORD………………. Société dunkerquoise. — *Mémoires*, t. XIX.

OISE……………….. Société académique d'archéologie. — *Mémoires*, t. IX, 3e partie.

PAS-DE-CALAIS…….. Société académique de Boulogne. — *Mémoires*, t. V.

PYRÉNÉES (BASSES-)…. Société des sciences de Pau. — *Bulletin*, t. V.

RHÔNE…………….. Académie de Lyon. — *Mémoires*, t. XVI.

Société littéraire, historique et archéologique de Lyon. — *Mémoires*, 1876.

SAÔNE-ET-LOIRE……. Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

Société éduenne.

SARTHE…………….. Société d'agriculture, sciences et arts.

SAVOIE…………….. Académie des sciences, belles-lettres et arts.

Société savoisienne d'histoire. — *Mémoires*, t. I, IV, V, VII, VIII, IX, XI, XIII, XIV, XV.

SEINE................. Société des antiquaires de France. — *Mémoires*, t. VII.
Société de numismatique. — *Comptes-rendus*, t. V, VI.

SEINE-ET-OISE......... Société des sciences morales, lettres et arts.
Société archéologique de Rambouillet.

SÈVRES (DEUX-)....... Société de statistique.—*Mémoires*, t. XV; — *Bulletin*, 1876, nos 3-12.

SOMME................ Société des antiquaires de Picardie. — *Bulletin*, 1876, 1877, nos 1 et 2; — *Mémoires*, t. V.

TARN-ET-GARONNE..... Société archéologique.—*Bulletin*, t. IV, 4.

VAR.................. Société des lettres, sciences et arts.
Société des sciences historiques de Cannes.
Société des sciences naturelles de Cannes. — *Mémoires*, t. V.

VENDÉE............... Société d'émulation. — *Annuaire*, 1876.

VIENNE............... Société des antiquaires de l'Ouest. — *Bulletin*, 1876, 1er et 4e trimestres; — *Mémoires*, t. XXXIX.

VIENNE (HAUTE-)...... Société historique et archéologique du Limousin. — *Bulletin*, t. XXV. *Nobiliaire du Limousin.*

YONNE................ Société archéologique de Sens.
Société des sciences historiques et naturelles. — *Bulletin*, t. XXXI.

PUBLICATIONS DU MINISTÈRE.

Revue des Sociétés savantes, juillet-décembre 1876.
DU SOMMERARD, *Les Monuments historiques de la France.*

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

AUTRICHE.. Société de géographie de Vienne, année 1875.
DANEMARK. Société danoise d'archéologie.
SUISSE.... Société de géographie de Genève, *Le Globe*, XV, 4-6.

PUBLICATIONS DIVERSES.

Congrès archéologique de France, *XLIe session.*

MM. Dulignon-Desgranges, *Stations préhistoriques du Bas-Médoc.*

M. Moreau, *Collection Caranda.*

De Fleury, *Antiquités et Monuments de l'Aisne,* 1re partie.

Libraire de la Société, M. F. Goumard.
Lithographe *id.,* M. Chatenet.
Photographe *id.,* M. Maury.



ÉTAT DES PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE.

I.

Mémoires et Bulletins.

PREMIÈRE SÉRIE.

Tome Ier. — 1845, trois livraisons, quelquefois réunies en une seule, formant un volume in-8° de 248 pages.

Castaigne (Eusèbe).

Essai d'une bibliothèque historique de l'Angoumois :
- Introduction, p. 24.
- § I. Description générale de l'Angoumois, p. 29.
- § II. Histoire générale de l'Angoumois, p. 36.
- § III. Histoire ecclésiastique de l'Angoumois :
  - Subd. A. Histoire générale du diocèse et des évêques, p. 157;
  - Subd. B. Histoire particulière de quelques évêques, p. 222;
  - Subd. C. Vies et miracles des saints personnages, p. 234.

Notice historique sur la seigneurie de La Tranchade (avec lithographie), p. 89.

Entrée solennelle de la reine Éléonore dans la ville d'Angoulême (29 juillet 1530), p. 124.

Discours prononcé dans la séance publique du 29 août 1845 (Rapport sur les travaux de la Société; aperçu de ceux qu'elle pourrait entreprendre), pp. 195-198.

Chancel (Charles de).

Discours prononcé le 20 novembre 1844 à l'installation de la Société, p. 14.

Le camp de Vœuil, p. 77.

Châteauneuf et son église (avec lithographie), p. 138.

Discours prononcé dans la séance publique du 29 août 1845 (But que se propose la Société; quelques souvenirs historiques du château de La Rochefoucauld), p. 176.

Michon (l'abbé J.-H.).

Lettre sur les fouilles de Chassenon (Cassinomagus), p. 71.

Sazerac de Forge (Paul).

Notice sur les seigneurs et le château de La Rochechandry (avec lithographie), p. 50.

Essai sur l'Angoumois pendant les guerres des Anglais, p. 210.

Tesnière.

Lettre sur les députés de l'Angoumois aux États-généraux, de 1302 à 1614, p. 114.

Tome II. — 1846, deux livraisons, formant un volume in-8° de 216 pages.

Tome III. — 1847-1848-1849, une livraison in-8° de 112 pages.

Tome IV. — 1850, deux livraisons formant un volume de 202 pages.

Tome V. — 1851-1852, une livraison de 200 pages.

DEUXIÈME SÉRIE.

Tome Ier. — 1855-1856, un volume in-8° de 434 pages.

Tome II. — 1856-1857-1858 (1re partie), un volume in-8° de XLIII et 335 pages.

Tome II. — 1856-1857-1858 (2e partie), un volume in-8° de 459 pages.

TROISIÈME SÉRIE.

TOME Ier. — 1859, quatre livraisons formant un volume in-8° de 252 pages.

TOME II. — 1860, trois livraisons in-8° de 352 pages.

TOME III. — 1861, un volume in-8° de 210 pages.

Tome IV. — 1862, deux livraisons in-8° de 430 pages.

QUATRIÈME SÉRIE.

TOME Ier. — 1863, un volume in-8° de LX et 390 pages.

Babinet de Rencogne (Gustave).

Rôles du ban et arrière-ban des provinces d'Angoumois et Saintonge, en 1467, 1689 et 1758, p. 331.

Boucherie (A.).

Patois de la Saintonge, curiosités étymologiques et grammaticales, p. 157.

Castaigne (Eusèbe).

Simple note historique sur l'église collégiale de Blanzac (avec une vue du monument), p. 41.
Note sur le sceau que l'on apposait, du temps du roi Philippe-Auguste, sur les obligations dues aux juifs (avec planche), p. 53.

Gellibert des Seguins (Ernest).

Éloge de Charles de Chancel, ancien président de la Société (avec portrait), p. 1.

Gigon (le docteur Claude).

Notice biographique sur les deux officiers généraux de Ruffec, les barons Laroche et Pinoteau (avec deux portraits), p. 59.
Note sur un registre de l'abbaye de Bassac, p. 319.

Marvaud (François).

Étude sur la voie romaine de Périgueux à Saintes, dans la traverse de l'arrondissement de Cognac (avec deux planches), p. 271.

TOME II. — 1864, un volume in-8° de LII et 440 pages.

Maratu (l'abbé).

Girard, évêque d'Angoulême et légat du Saint-Siége (vers 1060-1136), pp. 1-394.

TOME III. — 1865, un volume in-8° de LVIII et 454 pages.

Ardant (Maurice).

Couly Noylier, émailleur limousin, p. 117.

Babinet de Rencogne (Gustave).

Inauguration d'une foire en Angoumois sous Henri IV (6 mai 1598), p. 137.
Rôle des vingtièmes imposés sur les nobles et privilégiés de l'élection d'Angoulême, en 1780, p. 193.
Procès-verbaux constatant le brûlement officiel des titres féodaux à Angoulême, Cognac et Confolens, p. 403.

Bonhomme de Montégut.

Philippe de Gentils de Lajonchapt, marquis de Langallerie, premier baron de Saintonge, lieutenant général des armées du roi, feld-maréchal au service d'Autriche (1661-1717) (avec portrait), p. 157.

Carissan.

Note sur un exemplaire du *Libro de la ventura o vero de le sorte*, p. 339.

Castaigne (Eusèbe).

Mémoire sur les *Agesinates* de Pline l'Ancien, suivi d'un itinéraire gallo-romain de Périgueux à Saintes par *Sarrum* et le pays des *Cambolectri* et par *Condate* et *Cunnacum*, avec une description sommaire des antiquités trouvées à Angoulême dans les fondations de l'hôtel de ville (avec sept bois, deux cartes et une planche lithographique), p. 47.

Léridon (Henri).

Notice sur Jean Faure, jurisconsulte angoumoisin du XIVe siècle (avec bois et portrait), p. 1.
Étude sur la rédaction officielle de la

Tome IV. — 1866, un volume in-8° de LXXII et 612 pages.

Tome V. — 1867, un volume in-8° de LXXIX et 612 pages.



Tome VI. — 1868-1869 (1re et 2e parties), formant deux volumes in-8° de cxxxii et 1135 pages.

Brou-Chasseignac (Ernest).

Rapport sur les décisions prises pour honorer la mémoire de M. Gellibert des Seguins, président, p. 771.

Brémond d'Ars (le comte Anatole de).

Hommages rendus aux comtes d'Angoulême par Pierre et Alon Brémond, p. 949.

Callandreau (Amédée).

Essai sur Zeus ou le Jupiter olympien de Phidias (avec dix lithographies et dix bois), p. 67.

Chaumet (l'abbé).

Les protestants et la cathédrale d'Angoulême en 1562, p. 497.
Titre de la fondation et dotation de la chapelle de N.-D. de Salut, en l'église cathédrale d'Angoulême, p. 1011.

Dupin (J.).

Notices sur Abraham-François Robin, premier échevin du corps-de-ville d'Angoulême, et Léonard Robin, membre du Tribunat, p. 825.

Gigon (le docteur Claude).

Le château de Touvre (avec deux lithographies), p. 429.
Publications diverses de M. le docteur Gigon, p. 479.

Lacroix (de).

L'abbé de Villiers et Jacques Favereau, études biographiques et littéraires, p. 997.

R., prêtre de la Mission.

Mémoire historique sur le séminaire d'Angoulême, p. 293.

Thiac (E. de).

Éloge de E. Gellibert des Seguins, prononcé dans la séance solennelle tenue à l'hôtel de ville d'Angoulême, le 15 décembre 1869, par les Sociétés archéologique et d'agriculture, réunies pour inaugurer le portrait de leur président commun, p. 775.

Trémeau de Rochebrune (A.).

Études pré-historiques, anthropologiques et archéologiques dans le département de la Charente :
- I. Sur les restes découverts dans les environs de Saint-Marc, près Angoulême (avec quatre lithographies), p. 7.
- II. Sur l'ancienne église Saint-Martial d'Angoulême et les restes mis au jour lors de sa reconstruction (avec trois lithographies), p. 679.
- III. Sur quelques pierres tombales existant ou ayant existé dans différents cimetières de la Charente (avec deux lithographies), p. 713.
- IV. Sur le tumulus-dolmen de Cuchet (avec une lithographie), p. 733.
- V. Sur les fouilles pratiquées à Beaulieu pour l'agrandissement du lycée impérial d'Angoulême (avec deux chromo-lithographies), p. 743.

Tome VII. — 1870, un volume in-8° de LII et 532 pages.

Babinet de Rencogne (Gustave).

Éloge de J.-E.-Eusèbe Castaigne, p. 3.
Liste par ordre chronologique des ouvrages de M. Castaigne, p. 37.
Liste de la souscription ouverte en 1867 au sein de la Société archéologique et historique de la Charente pour le buste en marbre de M. J.-E.-Eusèbe Castaigne, p. 51.
Appendice. — Recueil de lettres adressées à M. Castaigne, p. 57.
Documents pour servir à l'histoire des guerres civiles en Angoumois au XVIe siècle (suite), p. 185.
Notice sur le fief des Bouchauds, dans les limites duquel est situé un théâtre romain, p. 315.
Le testament de Balzac, publié pour la première fois (avec un fac-simile), p. 385.
Documents paléographiques et bibliographiques, extraits des archives d'Angoulême et publiés pour la première fois (avec deux fac-simile et cinq lithographies), p. 391.
Documents historiques sur l'Angoumois (suite) :
- I. Fondation de l'aumônerie Saint-Michel, faite en la paroisse

Tome VIII. — 1871-1872, un volume in-8° de LXIV et 438 pages.

TOME IX. — 1873-1874, un volume in-8° de XC et 414 pages.

Audiat (L.).

Un fils d'Estienne Pasquier : Nicolas Pasquier, seigneur de Mainxe et de Balanzac, lieutenant général à Cognac, p. 3.

De Brémond d'Ars.

Alphabet de l'art militaire de Jean Montgeon, sieur du Haut-Puy de Fléac, Angoumoisin, avec les ordonnances du Roy sur le règlement de l'infanterie, p. 297.

TOME X. — 1875, un volume in-8° de LXVIII et 482 pages.

Babinet de Rencogne (Gustave).

Note sur un registre de l'état civil de la paroisse de Houlettes, p. 97.
Du nom véritable de l'oratoire consacré à Notre-Dame sous les murs d'Angoulême, p. 381.
Oraison de François de Nesmond, Angoumoisin (nouvelle édition, publiée sur l'imprimé communiqué par Mgr X. Barbier de Montault), p. 389.

Barbier de Montault (Mgr X.).

Une prison conventuelle, p. 251.
Recherches sur le corps de saint Martial, martyr, conservé à la cathédrale d'Angers (avec une planche), p. 323.

Biais (Émile).

Note sur un tableau du musée d'Angoulême, p. 295.
Notes sur l'artillerie, d'après MM. le général Susane, Gaullieur, de Richemond, divers autres auteurs, et des observations personnelles, p. 427.

Castaigne (Joseph).

La Touvre de Mathurin Martin, conseiller au Présidial d'Angoulesme (A Angoulesme, par Claude Rézé, imprimeur du Roy et de la ville, 1635) (nouvelle édition), p. 305.

Denise (Abbé).

Monographie de l'église paroissiale de Saint-Michel d'Entraigues sous Angoulême, p. 275.

Lacroix (P. de).

Le château de Bouteville, p. 112.
Les gouverneurs de l'Angoumois, p. 169.
Les gouverneurs de Cognac, p. 201.
Bernard de Javerzac ; étude biographique et littéraire, p. 231.

Maratu (Abbé).

Guillaume de Noellet, cardinal-diacre de Saint-Ange (vers 1340-4 juillet 1394) (avec portrait et armoiries), p. 3.

Mercier.

Note sur la grotte-refuge de Chez-les-Longs, commune de Saint-André-des-Combes, p. 299.

Meschinet de Richemond (L.).

Les assemblées des protestants au désert dans l'Élection de Cognac, après la révocation de l'édit de Nantes, d'après les Archives de la Charente-Inférieure, p. 343.

Poulbrière (Abbé J.-B.).

Petite note sur le prieuré de Saint-Jean-de-Montcalm, au diocèse de Tulle, dépendant de l'abbaye de La Couronne, en Angoumois, p. 287.

TOME XI. — 1876, un volume in-8° de LVII et 593 pages.

Babinet de Rencogne (Gustave).

Documents historiques inédits sur l'Angoumois. — Table de ces documents, p. 79.
Recueil de documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en Angoumois. — 1re partie. Foires d'Angoumois, p. 295.

Laurière (Jules de).

Le théâtre romain du Bois-des-Bouchauds, commune de Saint-Cybardeaux (Charente). — Liste de quelques théâtres antiques pouvant être comparés par leurs dimensions à celui des Bouchauds, p. 263.

Pellisson (Jules).

Registre des délibérations du Consistoire de Barbezieux, p. 3.
Notice sur la peste de Barbezieux, p. 53.
Éloge de Charles-Paul-Émile Albert, bâtonnier de l'ordre des avocats de Cognac, chevalier de la Légion d'honneur, p. 533.

CINQUIÈME SÉRIE.

TOME Ier. — 1877, un volume grand in-8° de LI et 369 pages.

Babinet de Rencogne (Gustave).

Recueil de documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en Angoumois. — 2e partie. Police des villes, p. 281.

Castaigne (Joseph).

Notice sur Gustave Babinet de Rencogne, p. 3.

G. Chauvet.

Notes sur la période néolithique dans la Charente, p. 79.

G. Chauvet et A.-F. Lièvre.

Les tumulus de la Boixe (rapport présenté à la Société au nom de la commission des fouilles), p. 35.

Maratu (Abbé).

Mgr Antoine-Charles Cousseau, ancien évêque d'Angoulême, p. 105.

Marchegay (Paul).

Chartes de Saint-Florent près Saumur, concernant l'Angoumois, p. 341.

Mercier.

Habitation souterraine à Angeac-Champagne, maison de M. Ravard, p. 271.

II.

Le Trésor des Pièces Angoumoisines inédites ou rares.

TOME Ier. — 1863, un volume in-8° de II et 409 pages.

Babinet de Rencogne (Gustave).

Procès-verbal de l'exécution d'un cadavre en Angoumois au XVe siècle (1469), pp. 381-398.

Castaigne (Eusèbe).

Aventures et suite des aventures du retour de Guyenne, pp. 333-377.

Gellibert des Seguins (Ernest).

Vies d'Octovien de Sainct-Gelais, Mellin de Sainct-Gelais, Marguerite d'Angoulesme, Jean de La Péruse, poètes angoumoisins, par Guillaume Colletet, de l'Académie française (publiées pour la première fois par M. E. Gellibert des Seguins), pp. 3-247.

Sazerac de Forge (Adhémar).

De l'origine et de l'observation des étrennes, par Vigier (nouvelle édition, suivie d'une note bibliographique), pp. 251-290.

Sénemaud (Edmond).

Journal de l'enterrement de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, aïeul du roi François Ier, pp. 293-330.
Discours véritable de ce qui est aduenu à trois blasphémateurs ordinaires du nom de Dieu, iouans aux cartes dans un cabaret distāt de quatre lieues de Perrigeur sur le grand chemin de Bordeaux, pp. 399-405.

Tome II. — 1866, un volume in-8° de xxxviii et 336 pages.

Babinet de Rencogne (Gustave).

Testament de Gabriel de La Charlonye, juge prévôt honoraire de la ville et châtellenie d'Angoulême (11 septembre 1646), pp. 255-275.

Castaigne (Eusèbe).

Advertissement sur les jugements d'astrologie, par Mellin de Saint-Gelais (nouvelle édition), pp. 279-319.

Gellibert des Seguins (Ernest).

Œuvres de Jean de La Péruse, poète angoumoisin (1529-1554) (nouvelle édition, avec introduction et notes), pp. i-xxviii et 1-251.

III.

Documents historiques sur l'Angoumois.

Castaigne (Eusèbe).

Rerum Engolismensium scriptores, nunc primum in unum corpus collectos, animadversionibus notisque fusioribus illustravit Joan.-Franc.-Eusebius Castaigne, Bassacensis, Engolismensi præfectus bibliothecæ, Engolismæ, excudebat P. Grobot, 1853, in-8°.

Premier fascicule, de 92 pages, malheureusement inachevé par suite de la mort de l'éditeur, contenant :

1° Chronicon Engolismense (814-991);

2° Historia pontificum et comitum Engolismensium ad annum usque 1159.

Tome Ier. — 1864, un volume grand in-8° de ii et 608 pages.

Babinet de Rencogne (Gustave).

Mémoire sur l'Angoumois, par Jean Gervais, lieutenant criminel au Présidial d'Angoulême, publié pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale, pp. 171-603.

Castaigne (Eusèbe).

Chronique latine de l'abbaye de La Couronne, accompagnée de nombreux éclaircissements, et publiée pour la première fois d'après un manuscrit du XIIIe siècle (avec plan et facsimile), pp. 1-170.



PROCÈS-VERBAUX

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

ET HISTORIQUE

DE LA CHARENTE

PROCÈS-VERBAUX

SÉANCE DU MERCREDI 10 JANVIER 1877.

PRÉSIDENCE DE M. G. B. DE RENCOGNE,

PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. l'abbé Augereau, Bellamy, Bénard, Biais, de La Braudière, Callaud, Castaigne, Débouchaud, Geay, Gontier, Lafitte, Lièvre, l'abbé Maratu, du Maroussem, le docteur Hilaire Nadaud, Émile Nadaud, Sardou, Abel Sazerac de Forge.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus depuis la dernière séance.

M. l'abbé Maratu continue la lecture commencée dans la précédente séance.

L'ordre du jour appelle la proposition de M. Chabaneau, tendant à ce que l'heure des séances soit fixée au milieu du jour.

Plusieurs membres signalent les inconvénients qu'il y aurait à modifier sous ce rapport les habitudes de la Société. Les membres habitant la ville seraient souvent empêchés par leurs occupations d'assister aux réunions, et il est douteux que leur absence fût compensée par la présence régulière des membres du dehors.

M. Bénard dit que, pour donner satisfaction à nos confrères du département sans compromettre l'existence de nos réunions, on pourrait exceptionnellement et sur la demande de dix membres au moins indiquer une séance de jour.

La proposition ainsi modifiée est adoptée.

La Compagnie passe à l'examen de la seconde proposition de M. Chabaneau, relative au droit de vote par correspondance, et, après en avoir délibéré, décide que les articles 8 et 9 du règlement seront modifiés ainsi qu'il suit :

Les membres étrangers à la ville seront admis à voter par correspondance pour l'élection du bureau. Les bulletins, dans ce cas, devront être adressés au président sous pli cacheté.

Ce mode de vote pourra être appliqué dans d'autres cas, mais seulement après une décision spéciale prise dans une précédente séance.

Sont présentés pour faire partie de la Société comme membres titulaires : 1° M. Albert de Massougnes, secrétaire de la gare des Charentes, à Angoulême, par MM. l'abbé Augereau, Maurice Dunan et Émile Biais ; 2° M. Fillion, par MM. Lièvre, de Rencogne et Giraudeau.

Il est procédé au vote sur les présentations faites dans la dernière séance. MM. de Maret et Chapelle sont élus et proclamés membres titulaires de la Société.

Le Secrétaire,

Lièvre.

SÉANCE DU MERCREDI 21 FÉVRIER 1877.

PRÉSIDENCE DE M. G. B. DE RENCOGNE,

PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. ASTIER, BIAIS, CALLAUD, CASTAIGNE, LIÈVRE, SAUQUET, ABEL SAZERAC DE FORGE.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT dépose sur le bureau les ouvrages reçus.

Il est pris acte de la démission de M. Georges de Massougnes, motivée sur ce qu'il a cessé d'habiter le département de la Charente.

M. LIÈVRE donne lecture du rapport de la commission des fouilles de la Boixe et fait passer sous les yeux de la Compagnie les planches qui doivent accompagner ce travail, rédigé par M. Chauvet et par lui.

M. Lièvre dépose pour les archives de la Société la copie du testament de messire Guillaume Doublet, curé de Saint-Martin de Gensac, en date du 1er novembre 1714, portant divers legs et fondation de messes dans l'église de Gensac.

L'assemblée n'étant pas en nombre, le vote sur les présentations de MM. Albert de Massougnes et Fillion est renvoyé à la prochaine séance.

M. de Barbarin, maire de Rancogne, est présenté pour faire partie de la Société comme membre titulaire par MM. DÉBOUCHAUD, DE RENCOGNE et LIÈVRE.

Le Secrétaire,

LIÈVRE.



SÉANCE DU MERCREDI 14 MARS 1877.

PRÉSIDENCE DE M. G. B. DE RENCOGNE,

PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Archambaud, Bellamy, Biais, Callaud, Castaigne, Chapelle, Débouchaud, Dunan, Gontier, Lafitte, Lièvre, Luneau, du Maroussem, Maurin et Sauquet.

M. Dulignon des Granges, membre correspondant, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus.

Il donne ensuite communication de l'acte de mariage de M. Pierre Chancel, aïeul de M. Charles Chancel, président de la Société archéologique de la Charente de 1845 à 1861. Ce document, dont la teneur suit, a été extrait par M. Jules Pellisson des registres de l'état civil de la paroisse d'Éraville :

Le 23 juillet 1747, apres la publication du premier ban de mariage et veu la dispense des deux autres bans donnée par monseigneur l'évêque d'Angoulême en datte du 19 juillet 1747 et celle donnée par monsieur Delpy de St-Geyrac, vicaire général de monseigneur l'évêque de Périgueux, et vû les certificats de publication du premier ban signés de monsieur le curé de la paroisse de St-Laurens de Mareuil en Périgord et de mons. le curé de St-Paul de la ville d'Angoulême, ensemble le consentement de monseigneur l'évêque d'Angoulême et de M^r le curé de St-Paul, pour la célébration du mariage dans l'église de St-Pierre d'Esraville, ont été canoniquement épousés dans ladite église de St-Pierre d'Esraville Mr Pierre Chancel, avocat au siége présidial d'Angoulême, fils légitime de feu Mr Pierre Chancel, s^r de Gal-

liardias, et de feue damoiselle Catherine Pradeau, âgé de vingt trois ans et demi, et Jeanne Le Blanc, fille légitime de Mr Laurens Le Blanc, lieutenant de Mr le premier chirurgien du Roi, et delle Antoinette Froumantin, demeurant dans la ville d'Angoulême, âgée d'environ dix sept ans, ledit mariage fait en présence et du consentement de messire Jean Chancel, prevôt chanoine du chapitre de La Rochebeaucourt, oncle dudit sr Chancel, dudit sr Le Blanc et de laditte delle Froumantin, père et mère de laditte delle Le Blanc, du sr Jacques Le Blanc, oncle, de Jeanne et Rose Froumantin, tantes de laditte Le Blanc, de delles Jeanne et autre Jeanne et Pierre Petit, cousin et cousines, et de Mr Dereix, procureur au siege présidial, et de delle Anne Bertin, tante, qui ont signé.

Chancel, J. Le Blanc, Le Blanc, F. Froumantin, Chancel prevôt et chanoine, Le Blanc, Froumantin, Jn Froumantin, A. Bertin, Petit, diacre, Petit, J. Petit, Dereix, C. Froumantin, curé d'Esraville.

M. LE PRÉSIDENT rend compte de la récente installation du musée et indique à la Compagnie la provenance des principaux objets qui s'y trouvent.

M. MAURIN communique divers objets trouvés à Fouqueure et à La Terne ou dans les environs.

M. LAFITTE entretient la Compagnie de la découverte qu'il a faite d'un vase romain en terre portant une inscription sur laquelle M. le docteur Galy a publié une note dans le tome III du *Bulletin* de la Société archéologique de la Dordogne. La lecture de M. Galy : SIC VITA MIS., paraît acceptée ; mais il n'en est pas de même de son interprétation : SIC VITA MIS*tum et miseriam*. M. BIAIS complète ainsi la phrase : SIC VITA *est* MIS*era*. M. DUNAN estimant que, même dans la basse latinité, la suppression du verbe est difficile à admettre, pense qu'il vaut mieux s'en tenir au sens : SIC VITA MIS*eriam* : ainsi évite la misère.

M. DULIGNON-DESGRANGES donne lecture d'une notice sur un cromlech qu'il a découvert près de Montembœuf et qu'il se propose de fouiller.

Il offre ensuite à la Société les objets ci-après trouvés à Saint-Germain de Marthon :

1° Le sceau de Raoul de l'Aubespin ;

2° Une clé ;

3° Un ancien soc de charrue de petite dimension et en forme de lance.

M. le Président remercie M. Dulignon-Desgranges

M. Luneau offre à la Compagnie, qui l'en remercie également, une empreinte du sceau de la Société républicaine de Barbezieux.

Il est procédé au vote sur les présentations de MM. Albert de Massougnes, Fillion et de Barbarin, qui, ayant réuni la majorité des suffrages, sont proclamés membres titulaires de la Société.

M. le docteur Fournier est présenté par MM. Lièvre, Biais et Bellamy, pour faire partie de la Société comme membre titulaire.

Le Secrétaire,

Lièvre.

SÉANCE DU MERCREDI 11 AVRIL 1877.

PRÉSIDENCE DE M. G. B. DE RENCOGNE,

PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Biais, Briand, Callaud, Dunan, Fillion, Giraudeau, Lafitte, Lièvre, le docteur Hilaire Nadaud, Sardou et Sauquet.

M. le Président donne communication d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, qui demande le concours des sociétés savantes pour dresser un inventaire des richesses d'art de la France, et il invite ceux des membres de la Com-

pagnie qui seraient en mesure ou dans l'intention de collaborer à ce travail à vouloir bien le lui faire savoir pour qu'il les signale au Ministre.

M. Giraudeau communique divers procès-verbaux extraits d'un registre de la municipalité d'Ambleville et dont un donne les dimensions des anciennes mesures de capacité des seigneuries d'Ambleville et de Bouteville :

Aujourd'hui cinq mars l'an mil sept cent quatrevingt douze, l'an quatrième de la liberté. Pardevant nous maire et officiers municipaux et procureur de la commune de la paroisse d'Embleville a comparu au greffe de notre municipalité sieur Mathieu Du Rocq, procureur fondé du s[r] de La Tour du pain, propriétaire de la terre et ci-devant chatellenie d'Embleville. Lequel, en exécution du jugement du tribunal du districq de Cognac en datte du 17 février dernier, rendu entre ledit s[r] de Latour du pain et Pierre Videau, Paul Julien et autres, a présentement déposé au greffe un boisseau de bois de chêne à doille et à la mesure d'Ambleville, garni de trois cercles de fer avec deux ences à celui-ci du millieu, ayant dans le dedans onze pouces une ligne d'auteur, et de diamettre dans le fond quinze pouces moins deux lignes et dans le haut seize pouces six lignes, et marqué de fleurs de lis au fond et à toutes les doilles, qui sont au nombre de dix huit.

Plus un demi boisseau à la même mesure, ayant six pouces cinq lignes de profondeur et quatorze pouces cinq lignes de diamettre jusqu'au cercle qui forme tout le tour du haut et qui surmonte celui-ci du millieu de six lignes sur un san et de quatre lignes sur l'autre, lequel est marqué de différentes fleurs de lis.

Plus un autre demi boisseau à la même mesure, ayant cinq pouces sept lignes et demie de profondeur et seize pouces et demi de diamettre dans le fond, n'ayant aucune espèce de marque.

Plus une mezure même mezure d'Embleville, ayant quatre pouces neuf lignes de profondeur et huit pouces neuf lignes de diamettre.

Plus un demi boisseaux servant à recevoir les rentes à la mezure de Bouteville, ayant six pouces moins une demie ligne de profondeur et de diamettre quatorze pouces sept lignes dans le fond et quatorze pouces une ligne dans sa hauteur, marqué de plusieurs fleurs de lis.

Plus un autre demi boisseaux à la d[e] mezure de Bouteville, ayant cinq pouces dix lignes et demie de profondeur et quatorze pouces et demi de diamettre, n'ayant aucune espèce de marques.

Plus une mezure au boisseaux de Bouteville, ayant trois pouces onze lignes de profondeur et huit pouces dix lignes de diamettre, marquée de plusieurs fleurs de lis.

Lesquels boisseaux, demi boisseaux et mezures le dit sieur Du Rocq a déclaré être les seules qui lui ont été remises pour faire la recette dés rentes dues à la d[e] et cidevant chatellenie d'Embleville. Du dépot desquels il requiert acte et prie les dits officiers municipaux de faire à l'instant, en presence des dits Morillon, Paul Julien et autres, la vérification des dites mezures d'après la matrice des boisseaux d'Anbleville et de Bouteville, qui doivent avoir été réunis à la dite municipalité conformément à l'art. 18 du titre 2 des lettres patentes du 28 mars 1790, sur un décret de l'assemblée nationale du 15 concernant les droits féodeaux. Déclarant ledit sieur du Rocq pour led[t] sieur de Latour du pain ne connaître aucune autre mezure que celles qu'il vient de déposer; faisant au surplus pour ce dernier toutes reserves et protestation de droit, et a signé.

Signé : MATHIEU DUROCQ, p. fondé.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des statuts de la ville de Confolens relevés par lui sur un registre de la mairie de cette ville et portant la date de 1598.

M. LE TRÉSORIER fait connaître la situation de la Société et dépose le registre des comptes de la Compagnie depuis son origine, registre dans lequel se trouvaient des lacunes qu'il a comblées à l'aide des notes de son prédécesseur et mis à jour.

MM. Castaigne, Sauquet et Du Maroussem sont désignés pour examiner ces comptes et en faire un rapport.

Il est procédé au vote sur la présentation faite dans la précédente séance. M. le docteur FOURNIER, ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé membre de la Société.

M. Alexandre Mignon, architecte à Angoulême, de-

mande à faire partie de la Compagnie comme membre titulaire. Il est présenté par MM. Émile Biais, Sauquet et Lièvre.

Le Secrétaire,

Lièvre.

SÉANCE DU MERCREDI 13 JUIN 1877 (1).

PRÉSIDENCE DE M. G. B. DE RENCOGNE,

PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Biais, Callaud, Castaigne, Débouchaud, Gellibert des Seguins, Lafitte, Lièvre, du Maroussem, de Massougnes, Sardou et Sauquet.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Castaigne communique deux dessins, l'un de M. Desbrandes, l'autre de M. Geynet, reproduisant des sculptures qui se trouvent dans la grotte de Saint-Cybard.

Le même membre, qui a entre les mains un travail de l'aîné de ses fils sur les tableaux exposés à l'ancienne mairie, offre de donner lecture de cette revue, si la Compagnie estime que ce n'est pas trop sortir du cadre de ses occupations. L'assemblée engage son honorable vice-président à communiquer cette étude et entend avec plaisir ces appréciations d'un critique déjà expert dans l'art d'écrire et qui ne se départ de la stricte justice que pour faire, un peu grande peut-être, la part de l'indulgence. Un membre exprime le désir que ce travail soit publié.

(1) Il n'y a pas eu de séance en mai.

M. Lièvre donne lecture d'une nouvelle note sur les fouilles faites à Jarnac pour extraire du gravier et qui mettent au jour un grand nombre d'objets gallo-romains et surtout des poteries. Il estime, comme précédemment, que, malgré leur analogie avec ce qu'on appelle des puits funéraires, les excavations découvertes à Jarnac ont eu une destination beaucoup moins noble et ne sont autre chose que des fosses d'aisance, où ont été jetés ou perdus les objets qu'on y trouve.

Trois ou quatre fours à poterie ont été découverts à côté de ces trous et M. Lièvre a pu relever la coupe de l'un deux.

MM. Paul Roullet, maire, et Louis Delamain, négociant à Jarnac, sont présentés pour faire partie de la Société comme membres titulaires par MM. Henri Delamain, Lièvre et Philippe Delamain.

M. A. Mignon est élu et proclamé membre titulaire de la Société.

Le Secrétaire,

Lièvre.

SÉANCE DU MERCREDI 11 JUILLET 1877.

PRÉSIDENCE DE M. J. CASTAIGNE,

VICE-PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Biais, Briand, Callaud, Lafitte, Lièvre, du Maroussem, de Massougnes, Mignon, Sauquet, Abel Sazerac de Forge.

M. le Président lit une note sur la disette de 1789 à Angoulême et termine ensuite la lecture de la revue de l'exposition de peinture qui vient d'avoir lieu dans notre ville.

M. Lièvre fait passer sous les yeux de la Compagnie un livre d'heures imprimé sur vélin en 1520 et ayant appartenu à une branche de la famille Tizon, qui a inscrit sur les feuillets blancs la mention des naissances, mariages et décès de plusieurs de ses membres.

Il est ensuite procédé au scrutin sur les présentations faites dans la dernière séance. MM. Roullet et Delamain sont élus et proclamés membres de la Société.

M. Vergnaud, banquier à Lavalette, est présenté par MM. Chauvet, Sauquet et Lièvre, pour faire partie de la Société comme membre titulaire.

Le Secrétaire,

Lièvre.

SÉANCE DU MERCREDI 14 NOVEMBRE 1877.

PRÉSIDENCE DE M. J. CASTAIGNE,

VICE-PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Bellamy, Bénard, Biais, Briand, Chauvet, Débouchaud, Fournier, Gontier, Lièvre, Émile Nadaud, Préponnier, Sauquet, Abel Sazerac de Forge.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus.

M. Castaigne rappelle en termes émus à quelle circonstance douloureuse il doit d'occuper aujourd'hui le fauteuil de la présidence, et il donne, pour ceux des membres qui n'ont pu y assister, un compte-rendu des funérailles du regretté M. de Rencogne.

M. Castaigne lit ensuite une notice sur le défunt président, dont il était l'ami et dont il retrace la vie, en indiquant ses principaux travaux.

Cette notice sera insérée dans le *Bulletin* de 1877.

La mort, ajoute M. le Président, a fait, cette année, d'autres vides dans les rangs de notre Société, qui depuis longtemps n'avait pas été aussi éprouvée.

« Nous avons, dit-il, perdu Mgr Saivet. Cet homme de bien, qui depuis quelques années vivait loin de la Charente, était devenu membre correspondant de notre Compagnie après avoir été résidant depuis 1865. Cet éminent confrère était fort assidu à nos réunions. Il n'a rien publié dans nos *Bulletins;* mais je sais qu'il s'était occupé dans le temps d'écrire une biographie de Maurice Hylaret, cordelier, l'un des plus ardents prédicateurs de la Ligue, né à Angoulême le 7 septembre 1539. Ce travail nous était destiné; mais l'état maladif de Mgr Saivet et en même temps les occupations multiples de l'administration d'un diocèse ne lui auront sans doute pas permis de l'achever. »

M. le Président consacre également quelques mots de regrets à un autre membre correspondant, M. Bonsergent, ancien bibliothécaire de la ville de Poitiers, érudit modeste et chercheur infatigable, dont la Société des antiquaires de l'Ouest vient d'acquérir les collections si précieuses pour l'histoire de la vieille capitale du Poitou.

A Angoulême, la Compagnie a perdu en M. Bourdin, greffier du tribunal civil, un de ses plus anciens membres, un de ceux qui, en 1844, répondant à l'appel de son fondateur, s'inscrivirent sur la première liste de souscripteurs.

Sur cette même liste figure le nom d'un autre de nos concitoyens, le docteur Claude Gigon, que la mort vient aussi de frapper. M. Gigon avait depuis plusieurs

années cessé de faire partie de notre Compagnie; M. le Président a pensé qu'elle n'en devait pas moins un témoignage de regret à un ancien confrère qui a eu l'honneur de porter la parole au nom de la Société sur la tombe de son fondateur, auquel il succéda comme vice-président.

M. Lièvre prend ensuite la parole et dit que les travaux qu'a publiés M. de Rencogne, quoique nombreux et importants, ne donnent qu'une idée incomplète de son activité intellectuelle. Il avait rassemblé sur l'histoire de l'Angoumois une quantité considérable de documents qu'une mort prématurée l'a empêché d'utiliser. Ce sont des chartes copiées dans les dépôts de Paris et de la province, des mémoires, des correspondances, des pièces de tous genres, des livres rares, des brochures, et enfin une collection précieuse de dessins et de photographies exécutés par ses ordres et reproduisant les monuments les plus remarquables de la Charente, particulièrement ceux de l'époque romane, qui a laissé chez nous tant d'œuvres incomparables.

La Société, ajoute M. Lièvre, sera heureuse d'apprendre que ces matériaux de notre histoire et les collections de M. de Rencogne, installées avec tant de soin et de goût, ne quitteront pas Angoulême, et que Mme de Rencogne met à notre disposition pour le *Bulletin* tous ceux de ces documents que nous jugerons susceptibles d'y figurer. Grâce à cette bienveillance éclairée, celui qui depuis quinze ans a plus que personne contribué à la prospérité de la Société restera pour longtemps encore notre collaborateur et tiendra sa place dans nos publications.

La Compagnie vote des remerciements à Mme de Rencogne et lui exprime aussi sa gratitude pour divers objets donnés par elle au musée de la Société.

M. le président Bénard dit qu'il conviendrait que

quelque chose dans ce musée, une inscription par exemple, perpétuât le souvenir de M. de Rencogne, qui a contribué à le fonder. La Compagnie, adoptant cette idée, charge son bureau et M. Bénard de s'entendre sur ce qu'il y aurait à faire et de présenter un rapport dans la prochaine séance.

M. Bénard propose, en outre, qu'en souvenir des services rendus par M. de Rencogne, on décerne à son fils le titre de membre de la Société; sur quoi l'assemblée par acclamation, nomme M. PIERRE DE RENCOGNE membre titulaire.

M. CASTAIGNE donne connaissance d'une série d'almanachs qu'il possède. Ces petits livres, au nombre de cinq, sont aujourd'hui fort rares et portent les dates de 1788, 1789, 1791. Le plus ancien est de 1774 et a été composé « par le s[r] Roumage, m[d] de Segonza. »

On trouve, dit M. Castaigne, dans ces modestes publications des détails intéressants sur l'administration et le commerce. Dans celui qui est intitulé *Liste générale des postes* de France pour l'année 1782, on remarque le tableau du *service des diligences en poste* de Paris à Bordeaux, que nous reproduisons à titre de curiosité : TOURY, *dînée,* 20 lieues ; — ORLÉANS, *couchée,* 28 lieues ; — BLOIS, *dînée,* 42 lieues ; — TOURS, *couchée,* 59 lieues ; — CHATELLERAULT, *dînée,* 79 lieues ; — POITIERS, *couchée,* 89 lieues ; — RUFFEC, *dînée,* 107 lieues ; — ANGOULÊME, *couchée,* 119 lieues ; — CHEVANCEAUX, *dînée,* 138 lieues ; — CUBZAC, *couchée,* 150 lieues ; — BORDEAUX, *dînée,* 155 lieues. — C'était là le voyage rapide ; il y avait un autre service d'Angoulême à Paris qui coûtait moins cher ; le départ avait lieu tous les mercredis à quatre heures du matin ; le trajet durait dix jours et on arrivait le samedi soir.

M. Castaigne lit ensuite quelques notes sur différents objets du musée lapidaire. Il les décrit et en fait

connaître la provenance, ce qui est essentiel dans un travail de cette nature. Il se propose de compléter son travail au moyen de documents qu'il possède, et plus tard de réunir ces notes pour un catalogue du musée.

M. Le Président donne communication d'une lettre de M. E. de Thiac, proposant la fusion des Sociétés d'agriculture et d'archéologie. La Compagnie entend sur ce sujet plusieurs de ses membres et décide qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la proposition.

M. Chauvet propose une modification au règlement et demande qu'on ajoute à l'article 8 un paragraphe ainsi conçu :

« Le président et le vice-président ne peuvent être réélus dans les mêmes fonctions qu'après une année d'intervalle. Les autres membres du bureau sont indéfiniment rééligibles. »

Il motive sa proposition et demande qu'une commission soit nommée pour l'examiner. La Compagnie désigne M. le Président, M. le Secrétaire, M. Sazerac de Forge et M. Chauvet pour étudier cette question et présenter un rapport à la prochaine séance.

M. Biais dépose sur le bureau deux clés, l'une du XVIIe et l'autre du XVIIIe siècle, qui ont été trouvées dans le terrain de l'ancienne abbaye de Saint-Cybard et qui sont offertes au musée de la Société par M. Billard.

Le même membre remet aussi pour le musée de la Société le sceau en bronze de Jacques de Saint-Gelais, donné par M. Prosper Hyrvoix, membre correspondant à Nantes. Il communique, à cette occasion, deux lettres par lesquelles notre honorable et généreux confrère rappelle qu'il a envoyé à M. de Rencogne pour le musée divers objets : hachettes de bronze, sceau, médailles, notamment « une superbe médaille de bronze à l'effigie du duc d'Épernon et un très beau jeton de

Louise de Savoie et de Fontenay, son président de chambre. »

Ces objets, dont M. de Rencogne avait annoncé la réception, et qui étaient restés entre ses mains en attendant la création d'un musée, sont aujourd'hui rentrés dans nos collections.

M. Pierre Vergnaud, banquier à Lavalette, est élu et proclamé membre de la Société.

Sont présentés pour en faire partie comme membres titulaires :

1° M. de Dampierre, par MM. Castaigne, Biais et Callaud ;

2° M. Georges Débouchaud, par MM. Débouchaud, Castaigne et Sardou ;

3° M. Pichon, par MM. Castaigne, Abel Sazerac de Forge et Lièvre.

Le Secrétaire,

Lièvre.

SÉANCE DU MERCREDI 12 DÉCEMBRE 1877.

PRÉSIDENCE DE M. CASTAIGNE,

VICE-PRÉSIDENT.

Membres présents : MM. Archambaud, Bellamy, Bénard, Biais, Briand, Callaud, Chauvet, Débouchaud, Fillion, Giraudeau, Gontier, Lafitte, Lièvre, le docteur H. Nadaud, Préponnier, Sauquet et Abel Sazerac de Forge.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages reçus.

Il annonce qu'il a porté à la connaissance de M. le président de la Société d'agriculture de la Charente la décision prise dans la dernière séance au sujet de la proposition de fusion des deux sociétés.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de Mme de Rencogne, qui remercie la Compagnie des témoignages de regrets donnés à son mari et de l'admission de son fils dans la Société.

M. Dérivau fait offrir par M. le Président la notice qu'il publie dans *Le Charentais* sur M. le docteur Gigon. La Compagnie vote le dépôt aux archives et remercie l'auteur.

M. Biais lit une lettre inédite de Voltaire, qui lui a été communiquée par son possesseur et dont il détermine la date au moyen des données fournies par la pièce elle-même. Cette lettre, adressée au maréchal de Richelieu, ne peut être que de la fin de l'année 1732.

M. Lièvre donne lecture du commencement d'un travail sur les épidémies à Angoulême.

La Compagnie, sur la proposition de son président, demande à M. le Secrétaire de vouloir bien se charger du rapport qui devait être présenté par M. de Rencogne sur l'excursion faite en 1874 dans le canton de Saint-Amand-de-Boixe. M. Lièvre accepte cette offre flatteuse, mais il fait remarquer que ce travail, tel qu'il l'entend, devrait comprendre, avec les souvenirs des excursionnistes, la description des monuments et l'historique des localités visitées, et ne saurait être prêt avant un an ou deux.

M. le Président fait part à la Société des deux ouvrages suivants, qu'il possède :

1° *Pharmacopea Engolismensis*... Engolismæ apud Simonem Reze, 1688, in-4°.

Ce livre, devenu rare, se termine par la nomenclature suivante : *Doctores medici :* Bourbon, Boutin,

Duqueyroy, Chaigneau; *Pharmacopolæ :* Gesmond, Thoumie, syndic, J. Aymard, E. Gibaud, H.-F. de Lacroix, R. Boutiller, Villain, P. Jouit, Gilbert, syndic, Cousseau. — Il porte la signature autographe de Gilbert et un *ex libris* Chenuzac, doct. méd. Montp.;

2° Livre de plusieurs receptes particulières bien expérimentées par moy Pierre Froumentin, maître chirurgien juré à Angoulesme, le 15 may 1691. Fait ce 25 juin 1705. In-4°. — Manuscrit de 182 pages.

Froumentin était de la paroisse de Saint-André.

M. Abel Sazerac de Forge fait connaître, d'après le *Journal officiel,* la liste des récompenses honorifiques décernées par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et y remarque avec plaisir le nom de l'un des membres les plus laborieux et les plus érudits de la Société, M. Camille Chabaneau, de Cognac. La Compagnie s'associe aux sentiments exprimés par M. Sazerac et se tient elle-même pour honorée de la distinction dont un de ses membres a été l'objet.

M. Chauvet dépose le rapport de la commission nommée, sur sa proposition, dans la dernière séance et en développe les conclusions. Une discussion s'engage, à laquelle la plupart des membres prennent part. Divers amendements sont rejetés. M. le président Bénard propose la rédaction suivante :

« Après deux années d'exercice, le président n'est pas rééligible dans les mêmes fonctions l'année suivante.

« Il en est de même du vice-président.

« Le secrétaire, le secrétaire adjoint et le trésorier sont indéfiniment rééligibles. »

La proposition ainsi amendée est mise aux voix et adoptée.

Les trois paragraphes ci-dessus prendront place dans le règlement à la suite de l'article 8.

M. le Trésorier est ensuite invité à donner, conformément à l'article 12 du règlement, communication de l'état des finances de la Société.

Des chiffres par lui présentés il résulte que les recettes générales pour 1877, comprenant les annuités, droit de diplôme, arriéré, vente de livres, se sont élevées à 2,541 fr. L'allocation de 300 fr., budget de 1876, votée par le Conseil général de la Charente, a été encaissée le 28 février de la présente année; l'allocation de 400 fr. du Ministère de l'instruction publique et des cultes, budget 1877, a été touchée le 19 septembre dernier ; enfin, 1,000 fr. ont été retirés par M. Callaud du Comptoir d'escompte d'Angoulême, à valoir sur les dépôts, pour subvenir aux besoins de la Société, ce qui a produit un total général de 4,241 fr.

Les dépenses générales ont atteint le chiffre de 3,659 fr. 35 c.; les principales dépenses de la présente année ont été : l'enlèvement, le transport et la mise en place de la mosaïque de Fouqueure, 1,322 fr. 10 c.; l'installation du musée, 350 fr. environ, et le coût du volume (année 1875), 1,412 fr. 50 c.

Le reliquat net, à porter comme premier article de crédit pour 1878, se trouve être de 581 fr. 65 c., auquel il convient d'ajouter pour mémoire 258 fr. 35 c., solde des dépôts au Comptoir d'escompte d'Angoulême, valeur au 1er janvier dernier. Par suite, le montant des ressources disponibles à ce jour se trouve être de 840 fr.

M. le Trésorier fait ensuite observer que le nombre des membres titulaires n'ayant point répondu aux divers appels faits dans le cours de la présente année pour le paiement des sommes dues à divers titres est plus considérable qu'à la fin du précédent exercice ; il espère néanmoins que quelques rentrées auront lieu avant la fin du mois en cours, le bureau devant se

réunir avant le 1er janvier prochain pour aviser. M. le Président, à la séance du même mois, informera la réunion de la détermination prise.

La Compagnie approuve.

M. le Trésorier fait observer que la commission des finances nommée en avril dernier n'ayant pas fonctionné, à raison des occupations qui pendant plusieurs mois ont absorbé le temps de la plupart de ses membres, il conviendrait peut-être de lui confier l'examen des comptes des deux années. La Compagnie décide qu'il n'y a pas lieu, en effet, de nommer une nouvelle commission et renvoie le rapport de M. le Trésorier à celle qui a été ci-devant désignée.

M. Lièvre fait passer sous les yeux de la Compagnie divers objets donnés au musée de la ville, savoir :

1° Un petit *sus* gaulois en bronze d'un travail remarquable, offert par M. Condamy, secrétaire-archiviste de la Société d'agriculture de la Charente ;

2° Vingt et un silex des diverses périodes de l'âge de la pierre, provenant des plateaux de la Charente, donnés par le même ;

3° Divers objets mérovingiens provenant du cimetière de Criteuil, offerts par M. Filhon, notaire à Ambleville ;

4° Un cep, des vases et autres objets trouvés dans les ruines du château d'Ambleville et offerts par le même.

Il est procédé au vote sur les présentations faites dans la dernière séance. MM. Georges Débouchaud, Pichon et vicomte de Dampierre sont élus et proclamés membres titulaires de la Société.

M. de Fleury, membre correspondant, est également nommé membre titulaire.

L'ordre du jour appelle ensuite la nomination des membres du bureau.

Sont élus :

Président : M. JOSEPH CASTAIGNE.
Vice-président : M. A.-F. LIÈVRE.
Secrétaire : M. ABEL SAZERAC DE FORGE.
Secrétaire adjoint : M. PICHON.
Trésorier : M. A. CALLAUD.

M. LE PRÉDIDENT fait connaître que son intention n'est pas de garder les fonctions de conservateur du musée, et il invite, en conséquence, la Compagnie à lui choisir un successeur.

M. EMILE BIAIS est élu conservateur du musée.

Le Secrétaire,

LIÈVRE.



MÉMOIRES

ET DOCUMENTS

NOTICE

SUR

GUSTAVE BABINET DE RENCOGNE

ARCHIVISTE DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE
INSPECTEUR DES ARCHIVES HOSPITALIÈRES ET COMMUNALES
CORRESPONDANT DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
POUR LES TRAVAUX HISTORIQUES
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE LA CHARENTE

PAR

JOSEPH CASTAIGNE

VICE-PRÉSIDENT

LUE A LA SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 1877

« IL y a au monde quelque chose qui vaut mieux que les jouissances matérielles, mieux que la fortune, mieux que la santé elle-même, c'est le dévouement à la science. »

Ces paroles qu'écrivait Augustin Thierry, aveugle et souffrant sans espoir et presque sans relâche, il est bon, Messieurs, de nous les rappeler au moment où nous allons jeter un regard sur la vie d'un des hommes les plus savants de la Charente, les plus consciencieux et les plus désintéressés qui furent jamais. Elles jettent une grande clarté sur cette existence qui fut entièrement consacrée à la glorification de notre province.

PIERRE-GUSTAVE BABINET DE RENCOGNE, né au logis de Montaigon, commune de Gourville (Charente), le

13 décembre 1831 (1), avait fait de brillantes études en qualité d'interne au lycée d'Angoulême, où de bonne heure il avait montré du goût pour les lettres et pour l'histoire. Il en sortit en 1848. Son père, possesseur d'une grande fortune et ne désirant pour son fils d'autre position que celle de propriétaire, le ramena alors à la campagne, dans l'intention de l'initier à l'administration de ses propriétés. Ce n'était point là le goût du jeune homme. Cependant, pour ne point contrarier sa famille, il resta ainsi quelque temps, voyageant parfois et venant souvent à Angoulême. D'un extérieur agréable et d'un abord des plus sympathiques, on conçoit facilement que le jeune de Rencogne dut être recherché dans le monde, où il avait su se faire remarquer par sa tenue irréprochable, ses manières distinguées et son esprit aimable; mais, sentant en lui un besoin continuel de s'instruire, il résolut de se livrer sérieusement au travail vers lequel le portait sa nature calme et réfléchie. Dans ce but, il se fixa définitivement dans notre ville et se mit à étudier avec ardeur, sans objet déterminé d'abord et s'occupant un peu de tout. C'est alors qu'il débuta dans la littérature par quelques essais de critique musicale. Ces opuscules contiennent des pages charmantes. Le style y a un entrain et une vivacité toute juvénile, et l'auteur de ces spirituelles et judicieuses

(1) Il était fils de Pierre-Auguste Babinet de Rencogne et de Joséphine de Jean de Jovelle. Il s'est marié le 20 octobre 1858 avec demoiselle Sidonie de Dubor, issue d'une ancienne famille de Toulouse.

Les Babinet sont originaires du Poitou. En 1725, Pierre Babinet, maire de Poitiers, fit suivre son nom de celui de la terre de Rencogne, située paroisse de Mons, près Aigre, dont il devint propriétaire et seigneur par son mariage avec Madeleine Babin (juillet 1721), fille de Philippe Babin, écuyer, et de Françoise Mesnard.

La famille de Jean de Jovelle, originaire du Quercy, est aujourd'hui éteinte. Ses armes se voient dans la *salle des Croisés*, à Versailles.

études méritait d'être écouté, en raison de la sincérité qu'il apportait dans sa tâche difficile.

Vous allez vous en convaincre, Messieurs, en lisant cet extrait d'un compte-rendu où le jeune écrivain va nous découvrir sa méthode et le soin scrupuleux avec lequel il porte ses jugements :

« Quelle plus belle étude à faire que celle des artistes, et quel spectacle plus attachant, plus fécond en enseignements de toutes sortes que celui de ces natures souples et mobiles comme les impressions qu'ils reçoivent, si variées qu'elles savent se multiplier à l'infini ! — Vous aimez la musique et vous sentez vivement; vous observez avec attention, vous notez avec tout le soin possible les diverses modifications que subit l'artiste, et après avoir reçu vous-même le contre-coup des sentiments rapides qui l'entraînent, vous vous empressez, dans votre enthousiasme, de formuler un jugement sur son talent. — Gardez-vous bien de ces appréciations à première vue; il est à peu près sûr qu'elles seront incomplètes. Un des côtés de son art (et souvent ce n'est pas le moins agréable et le moins touchant) sera resté caché ou dissimulé à vos regards... »

Enfin, malgré toute la pénétration et toute la bienveillance que M. de Rencogne, qui était un *chroniqueur* plein de tact, apportait dans ce genre de travaux, il fut bientôt découragé par les réclamations incessantes des intéressés. Son impartialité ne fut pas du goût de tout le monde. Si la vérité est toujours bonne à dire, il paraît qu'elle n'est pas toujours bonne à entendre. Il est difficile surtout de satisfaire les exigences de l'amour-propre des artistes. Le bien que l'on dit d'eux ne les touche guère parce qu'ils en pensent encore davantage : ils ne sont sensibles qu'au blâme, mais ils y sont sensibles à l'excès, en sorte qu'avec l'esprit le plus conciliant et la politesse la plus courtoise on ne

peut éviter de blesser leur susceptibilité parfois aussi ridicule qu'exagérée.

M. de Rencogne abandonna donc cette voie où le succès ne le suivait point et où sa curiosité, plutôt que sa véritable vocation, l'avait engagé. Il écrivit ensuite dans divers journaux, qui depuis ont disparu, des séries d'articles fort appréciés d'histoire locale et d'érudition. L'une d'elles était intitulée : *Du bien et du mal qu'on dit des Angoumoisins*. Ces œuvres déjà fort intéressantes étaient comme le prélude des travaux remarquables qui devaient plus tard honorer son nom et le mettre au nombre des hommes les plus savants de nos contrées.

Ces premiers essais lui révélèrent à lui-même son véritable chemin, où il fut d'abord dirigé par le bibliothécaire d'Angoulême (1), dont il recherchait les conseils. C'est même d'après son avis que M. de Rencogne conçut le projet de se faire attacher comme adjoint aux archives du département, afin d'avoir continuellement à sa disposition les documents originaux de l'histoire de notre province.

C'est alors qu'il commença à déchiffrer les vieux parchemins confiés à sa garde. Il y puisait ces notes précieuses dont il devait faire sortir plus tard de savants mémoires. Ayant trouvé dans les archives une source intarissable de documents, M. de Rencogne voulut avec raison en faire profiter ses concitoyens, et comme il lui fallait pour cela des moyens de publicité, il songea naturellement à les demander à la Société archéologique et historique de la Charente.

Il avait vingt-quatre ans ; il était travailleur, ardent, enthousiaste. Il fut admis à l'unanimité. — C'était en 1855. — On devine sans peine que M. de Rencogne devint un des associés les plus assidus de la Compagnie.

(1) M. Eusèbe Castaigne.

Il n'avait encore rien publié dans les *Bulletins;* mais les procès-verbaux de ce temps mentionnent des communications témoignant du zèle que le nouveau membre mettait dans l'accomplissement de ce qu'il regardait comme un devoir. Aussi, en 1858, ses collègues le désignèrent-ils parmi les personnes chargées de représenter la Société au congrès des délégués des sociétés savantes à Paris. Tout en se préparant ainsi à des travaux importants, M. de Rencogne, chez lequel le sentiment musical était des plus élevés, n'avait pas encore cessé de s'occuper de l'art qui lui plaisait et dans lequel il réussissait à merveille. — Il était de première force sur le violon (1). A ce sujet, je trouve dans un ancien numéro du *Charentais* un article publié sous la signature E. C. — On y remarque le paragraphe suivant à propos d'un concert qui eut lieu à cette époque :

« Un spirituel et charmant dialogue pour deux violons, avec accompagnement de quintetti, a été parfaitement exécuté par M. le professeur Lacroix et par M. G. de R..., l'un des plus brillants élèves de ce maître, qui en a fait d'excellents. Un grave accident (une corde cassée!) arrivé à M. de R... au moment où il s'avançait vers le public n'a pas manqué de causer à l'amateur une certaine émotion dont son talent a fort heureusement triomphé; et à la manière, tour à tour pleine d'ampleur et de légèreté, dont son archet

(1) Étant encore au lycée, M. de Rencogne avait composé et publié (lithographie Ancelin, à Angoulême) plusieurs séries de quadrilles et de valses pour violon seul : *les Bords de la Charente, le Lac, la Rose du Bengale, la Belle des champs, la Rêverie, le Camélia, le Lycéen,* etc..., dédiées au sergent-major de la musique du lycée. Nous devons à l'obligeance d'un ancien camarade du jeune de Rencogne communication d'un de ces exemplaires, avec cette dédicace écrite de la main du compositeur : « *A mon ami Alcide Rocquet, fourrier du lycée.* » Plus tard, M. de Rencogne écrivit aussi quelques morceaux pour violon, avec un accompagnement de piano, dû à M. Épardaux : ils n'ont pas été imprimés.

répondait aux phrases d'appel lancées par M. Lacroix, on ne se serait pas douté que la main qui tenait cet archet avec tant de dextérité préparait encore, quelques heures avant le concert, dans les vieilles archives du tribunal, les matériaux importants d'une *Histoire de la Sénéchaussée et du Présidial de l'Angoumois.* »

Le travail auquel il vient d'être fait allusion avait été entrepris par M. de Rencogne sur l'invitation de l'autorité supérieure (1). C'est également en 1858 qu'il commença à recueillir et à publier de temps à autre, dans les *Bulletins* de la Société archéologique, les statuts de plusieurs anciennes corporations de métiers de notre province (2), travail considérable, malheureusement interrompu, auquel on pourrait rapporter ce que disait M. de Rencogne lui-même, dans une brochure publiée vers la même époque (3) :

« Personne n'ignore les difficultés sans nombre qui

(1) Il fut imprimé plus tard dans le *Bulletin de la Société archéologique*, 1er trimestre de 1860.

(2) Dans le *Bulletin* de 1876, page 295, on trouve une publication de M. de Rencogne sur ces précieux documents. Il la fait précéder de ces lignes, expliquant le plan qu'il s'était tracé et dont l'exécution reste inachevée :

« Les travailleurs qui se sont occupés de recherches historiques sur l'Angoumois savent de quelle rareté sont les documents relatifs au commerce et à l'industrie de cette province. Depuis plus de quinze ans, j'ai transcrit avec soin, sitôt que j'en ai eu connaissance, tous les titres se rapportant à cette question, qu'ils fussent conservés dans les archives du département de la Charente, des départements limitrophes ou de Paris. Je n'ai certainement pas la prétention d'avoir fait une moisson entière, mais je me plais à croire que, si incomplète qu'elle soit, elle pourra fournir des ressources importantes aux historiens futurs de notre commerce et de notre industrie. C'est pourquoi je publierai successivement par séries une suite de documents concernant : 1° *les foires et marchés de l'Angoumois;* 2° *la police des villes de cette province;* 3° *les corporations d'arts et métiers, les confréries religieuses et particulièrement l'origine des papeteries charentaises.* »

(3) Simple causerie sur deux notices angoumoisines. (Imprimerie charentaise de Frugier aîné, août 1857, in-8°.)

semblent naître sous les pas de l'écrivain assez avide de savoir pour se mettre hardiment en campagne à la recherche des origines historiques. Aucun travail n'exige autant de patience, de sagacité, de courage, que la tâche entreprise par ce chercheur infatigable, et bien souvent il arrivera que, malgré la réunion de ces rares qualités, cette tâche, commencée avec ardeur, poursuivie avec persévérance, ne s'achèvera jamais... »

Les travaux de M. de Rencogne, même les moins étendus, sont tous marqués au coin de l'érudition et se distinguent par la véracité la plus scrupuleuse ; rien n'est avancé qui ne soit appuyé par un document authentique. Extrêmement consciencieux, il s'indignait souvent de voir combien on appréciait peu, en général, les efforts de ceux qui s'occupent des « choses de l'esprit. » A ce sujet, voici ce qu'il écrivait en 1857 (1) : « Je le dis avec conviction, c'est un grand malheur qu'en province les hommes lettrés accueillent trop souvent avec froideur et n'encouragent pas assez les productions littéraires de leurs compatriotes. Les rares et timides travailleurs qui, dévoués à l'étude, se décident à livrer au public le fruit de leurs veilles, ne rencontrent ordinairement dans leur pays qu'indifférence ou dénigrement. On s'est trop habitué, il faut le dire, à ne trouver bon que ce qui vient de Paris et à rejeter comme des avortements ou des inutilités les œuvres provinciales. — C'est un tort. Les esprits distingués sont rares partout, même à Paris ; et si l'on voulait y regarder d'un peu plus près, l'on verrait aisément que notre capitale impose à ses provinces et lui envoie avec trop d'assu-

(1) Observations critiques sur la brochure de M. Sénemaud aîné, intitulée : *De la Noblesse actuelle en France.* (Angoulême, imprimerie charentaise de Frugier, 1858, in-8°).

Cette brochure avait déjà paru en novembre 1857 dans la *Charente napoléonienne.*

rance bien des productions à peine ébauchées, communes ou malsaines, qu'un homme de goût (et il en est encore parmi nous) ne voudrait pas avouer. Je m'estimerais trop heureux, en vérité, si la publicité que je cherche à donner, dans un organe de la presse, aux œuvres de nos auteurs angoumoisins, pouvait les consoler de ces injustes préventions et les engager à publier plus souvent et avec confiance leurs recherches et leurs travaux. »

En 1861, M. de Rencogne fut nommé archiviste du département à la suite d'un brillant examen passé à Paris, et deux ans plus tard, en 1863, la Société archéologique l'appela au secrétariat. C'est vers cette époque que M. de Rencogne se signala d'une manière particulière à l'attention du monde érudit par une publication de haut intérêt; je veux parler du *Mémoire sur l'Angoumois par Jean Gervais, lieutenant criminel au Présidial d'Angoulême.* Cet ouvrage, imprimé aux frais de la Société archéologique, est la reproduction d'un manuscrit jusqu'alors inédit conservé à la Bibliothèque nationale. Le livre commence par une préface dans laquelle M. de Rencogne explique l'origine du document, dont il donne un court aperçu historique. Cette préface, où M. de Rencogne se peint tout entier dans son amour pour notre belle contrée, se termine ainsi : « Puisse le livre que nous publions perpétuer la mémoire de Gervais ! Puisse-t-il répandre surtout dans la génération présente de notre pays, si insoucieuse des choses du passé, les souvenirs historiques de ce petit coin de terre qui nous a vu naître, et rappeler à tous ce qu'il y avait encore au XVIIIe siècle de force et d'originalité dans la vie provinciale, aujourd'hui si effacée ! »

En publiant les mémoires de Gervais, M. de Rencogne a rendu un véritable service à notre pays. Ces mémoires, il les a enrichis, complétés, expliqués par

de nombreuses notes pleines de recherches laborieuses dont la matière est presque toute tirée des archives départementales. Ces notes sont remarquables par leur clarté et par les renseignements qu'elles donnent sur l'administration, les ressources, le commerce et l'industrie de l'Angoumois.

Pendant tout le temps que dura son secrétariat, M. de Rencogne se fit remarquer par le zèle extraordinaire qu'il mettait à fournir à la Société le résultat de ses études et des observations qu'il faisait dans ses voyages comme inspecteur des archives communales. — Il signala souvent à l'attention de ses collègues quelques parties de monuments dignes de leur intérêt, des sculptures ignorées, de vieux tombeaux, restes du passé que le temps détruit tous les jours. Aussi, pour remédier autant que possible à cette destruction et conserver le souvenir de ces sculptures et de ces inscriptions, il les faisait mouler ou dessiner à ses frais; il a pu rassembler ainsi l'image d'un grand nombre d'objets brisés depuis, et dont il ne reste plus de traces.

En 1868, à la mort de M. Gellibert des Seguins, alors président de la Société, celle-ci choisit pour lui succéder M. de Rencogne que l'importance de ses travaux désignait à l'attention de ses collègues. En effet, à cette époque et dans un espace de temps de treize années, il avait publié dans les *Bulletins* annuels de la Compagnie une vingtaine de notices plus ou moins étendues, dans lesquelles il faisait connaître des faits intéressants pour notre histoire provinciale ou l'existence de documents importants qu'il avait découverts dans ses recherches incessantes.

C'est à la séance du 20 janvier que M. de Rencogne prit possession du fauteuil où l'avait appelé l'estime de ses confrères. — A cette occasion, il prononça un discours de remerciements que je ne puis mieux apprécier

qu'en vous faisant connaître l'extrait du procès-verbal qui s'y rapporte. Voici comment s'exprime M. le secrétaire de Rochebrune en parlant de l'allocution du nouveau président : « Ces paroles empreintes d'une véritable modestie, compagne inséparable du vrai savoir, ces souvenirs du cœur, relatifs à celui qui dirigeait nos assemblées avec tant de dévouement et d'urbanité, souvenirs devant lesquels notre nouveau président s'efface tout entier, impressionnent vivement la Compagnie, qui lui témoigne par une manifestation sympathique qu'elle est fière de l'avoir choisi et que le nouveau mandat dont elle l'investit est un sûr garant de l'avenir de notre Société. »

La présidence de M. de Rencogne ne fut pas infructueuse. Dès la première année il donna au *Bulletin* quelques publications dont la plus importante est la *Nouvelle chronologie historique des maires de la ville d'Angoulême (1215-1500), publiée avec de nombreuses pièces justificatives* (1). « Grâce à d'attentives recherches et aussi à d'heureuses rencontres, dit-il lui-même dans sa préface, nous avons pu retrouver les noms de huit maires, de deux sous-maires et de cinq échevins, dans des titres irrécusables, et corroborer par des preuves d'une égale valeur l'existence de plusieurs maires, qui n'avait été qu'affirmée dans les anciennes listes. » Ce travail fut, à son apparition, l'objet de différents articles dans les journaux, qui tous s'accordaient à en reconnaître le mérite.

A cette époque, la Société archéologique s'était réunie à la Société d'agriculture pour inaugurer le portrait décerné par ces deux compagnies à M. Gellibert des Seguins, qui présidait chacune d'elles ; M. de Rencogne prononça à cette cérémonie un remarquable éloge de

(1) *Bulletin* de 1868-1869, p. 543.

son prédécesseur (1) ; il écrivit aussi une notice très complète sur M. Eusèbe Castaigne, fondateur de la Société archéologique (2). Ces deux œuvres, où l'auteur se laisse entraîner par ses souvenirs sont de véritables morceaux littéraires.

Dans tous les écrits de M. de Rencogne nous trouvons la preuve de son attachement pour son pays. Il en recherche les origines, il reconstruit son histoire, il en étudie les mœurs. Tous ses travaux témoignent non-seulement du zèle qu'il mettait à découvrir la vérité et à la mettre en lumière, mais aussi du désir qu'il avait de glorifier la mémoire de ceux qui se sont illustrés à un titre quelconque dans les fastes de notre province. Il aurait voulu écrire notre histoire sur nos monuments (3), rappeler par la désignation des rues ou par des images commémoratives le nom des bienfaiteurs de la cité ou des hommes les plus remarquables de la contrée (4). Il voulait, en un mot, — et ce sont là de grandes

(1) Séance solennelle tenue à l'hôtel de ville d'Angoulême, le 15 décembre 1869. (*Bulletin* 1868-1869, p. 791.)

(2) Séance solennelle tenue à la bibliothèque publique d'Angoulême, le 15 juin 1870. (*Bulletin* 1870, p. 3.)

(3) M. de Rencogne écrivait dans la dédicace de sa *Nouvelle chronologie des maires* (tirage à part), à propos de l'hôtel de ville :

« .... C'est sans doute une grande œuvre, digne de la reconnaissance de tous, que d'avoir achevé en moins de six ans le splendide palais qui est, dans l'ordre civil, la plus belle parure de la cité ; mais ce serait aussi une œuvre digne de toutes les sympathies, celle qui aurait pour but de perpétuer le souvenir des honorables et dévoués citoyens qui, à travers les vicissitudes des temps, ont depuis plus de six siècles présidé à ses destinées. Le jour viendra certainement où ce projet sollicitera le patriotisme de l'un de nos maires, et ce jour-là on n'aura fait qu'une œuvre de haute justice en inscrivant leurs noms et les dates de leur exercice dans l'une des salles du monument communal. Peut-être alors me saura-t-on gré de l'initiative que j'ose prendre aujourd'hui ; et ce sera ma meilleure récompense. »

(4) Ce vœu a été en partie exaucé depuis quelques années par la municipalité actuelle ; nous avons maintenant le boulevard d'Orfond, les rues La Rochefoucauld, Montausier, Prudent, Leclerc-Chauvin, etc., etc.

idées, — montrer à la jeune génération, en honorant le passé, comment à son tour elle pourra être honorée dans l'avenir.

Chez lui, le savoir pour être profond n'en revêtait pas moins des formes aimables. Vous savez, Messieurs, comment il faisait quelquefois de nos séances, en l'absence de lectures, des conférences pleines d'attrait, tantôt sur le vieil Angoulême, dont il avait fait une étude spéciale (1), tantôt sur les propres travaux de la Société et notamment sur ceux qu'elle faisait exécuter pour mettre au jour le théâtre romain du *Bois des Bouchauds,* dont la découverte est due à notre honorable et zélé collègue M. Gontier, propriétaire de la plus grande partie du terrain sur lequel sont situées ces magnifiques ruines. M. de Rencogne s'en était enthousiasmé, et c'est sur sa demande que le savant M. Jules de Laurière, inspecteur général de la Société française de numismatique et d'archéologie et membre de notre Compagnie, a écrit à ce sujet un rapport plein d'intérêt (2), travail qu'il pouvait faire mieux que personne, ayant eu l'occasion, dans ses voyages à travers le monde entier, d'étudier sur les lieux et de mesurer lui-même un nombre considérable de monuments de cette nature.

M. de Rencogne avait le don d'intéresser. Sa conversation était des plus agréables. Vous avez encore dans le souvenir, Messieurs, le voyage de la Boixe. Notre regretté président avait lui-même tracé cette promenade archéologique, et ceux d'entre vous qui ont

(1) Il avait réuni sur cet important sujet des documents précieux, et il se proposait de les utiliser dans une publication prochaine malheureusement restée inachevée, et qui devait être intitulée *Histoire des rues d'Angoulême.*

(2) *Bulletin* de la Société, 1876, avec dix planches lithographiées par M. Sadoux et un plan dessiné par l'habile architecte M. Warin.

eu le plaisir de la faire avec lui se rappellent combien cette journée fut charmante, et comment notre savant *cicerone* avait su la rendre en même temps instructive par ses explications et les renseignements qu'il fournissait sans cesse, soit sur l'admirable église de Saint-Amant, soit sur le pittoresque château de la Barre, et sur cette ancienne chapelle Macarine, aujourd'hui remplacée par une grange qu'un paysan, sans autre souci des monuments historiques, a fait construire sur ses antiques fondations.

M. de Rencogne avait promis à la Société d'écrire une relation de ce voyage pour la partie monumentale, comme nos honorables collègues M. Lièvre et M. Chauvet l'ont fait pour les fouilles exécutées dans la forêt sous leur intelligente direction. Il est probable que M. de Rencogne avait déjà commencé son travail ou du moins rassemblé les notes nécessaires pour cela, puisque les dessins qui devaient l'accompagner sont depuis longtemps chez l'imprimeur. Il serait donc intéressant de pouvoir retrouver un manuscrit qui permettrait à la Société de conserver le souvenir d'une excursion agréable et d'utiliser des vues qui sont d'une grande exactitude.

C'est pendant qu'il dirigeait nos travaux que M. de Rencogne eut la grande satisfaction de voir enfin établir notre musée dans un vaste local mis à notre disposition par l'honorable maire, M. Broquisse, qui nous a généreusement offert ce que nous n'avions pu obtenir encore depuis plus de trente ans de tous ceux qui avaient administré la ville.

En entrant dans ce musée on est vivement frappé par la vue de la belle mosaïque qui en tapisse les murs. Nous savons tous combien M. de Rencogne se donna de peine pour en procurer la propriété à notre Compagnie et combien il fallut de démarches à ce

sujet (1). Enfin, grâce au zèle de notre président, ce superbe échantillon du travail de l'art romain au deuxième siècle put être transporté à Angoulême.

Cette mosaïque avait été découverte à Fouqueure, et l'on ne saurait trop louer le zèle intelligent avec lequel notre honorable collègue M. Maurin s'empressa le premier de signaler à l'attention de la Société un aussi remarquable monument en danger de se perdre (2). Toutes ces circonstances sont d'ailleurs consignées dans le rapport que M. de Rencogne présenta à la Sorbonne, au concours des sociétés savantes, en 1876. Ce rapport fut très remarqué, et c'est, je crois, à cette époque que son auteur reçut sa nomination de membre correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques. Certes, ce titre était fort enviable; mais notre regretté président aurait dû obtenir une récompense d'un ordre plus élevé : elle lui était décernée depuis longtemps par l'opinion publique, et il l'aurait certainement reçue si la mort n'était venue avant l'heure interrompre une carrière aussi laborieuse. Je ne puis vous la retracer en entier; elle se retrouve dans nos *Bulletins* annuels, et celui de l'année dernière contient des travaux importants de M. de Rencogne, fruits de longues et difficiles recherches (3).

La Société archéologique fut la préoccupation constante de son président (4). C'était l'objet de sa sollicitude, il y pensait sans cesse, lui avait consacré pres-

(1) La ville a fait l'acquisition de la moitié de cette mosaïque. C'est la partie qui fait face en entrant dans le musée.

(2) Cette mosaïque était enfouie sous du fumier dans une étable et sous une buanderie.

(3) *Documents historiques inédits sur l'Angoumois. Recueil de documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en Angoumois.*

(4) Il en fit partie pendant près de vingt-trois ans : membre depuis 1855, secrétaire du 28 janvier 1863 au 16 décembre 1868, président du 16 décembre 1868 au 11 août 1877, jour de sa mort.

que tout son temps et cherchait continuellement les moyens d'en agrandir la prospérité. Il avait même, dans ce but, conçu un excellent projet qu'il n'aurait pas tardé à mettre à exécution. Il voulait la faire reconnaître comme établissement d'utilité publique.

Je passe bien des témoignages de l'intérêt que M. de Rencogne porta à notre Compagnie, mais cette étude serait trop incomplète si je ne disais que c'est lui qui, par une fondation spéciale, voulut appeler sur nos travaux, comme cela se fait dans les grands corps, la bénédiction de la Providence à la rentrée de la Société après ses vacances annuelles (1); et pour achever de vous peindre dans sa meilleure lumière notre collègue dévoué et notre regretté président, je citerai un passage du discours qu'il prononça à la séance de novembre 1871, après les douloureux événements qui étaient venus fondre sur notre malheureuse patrie : « Le principe de notre association, disait M. de Rencogne, repose particulièrement sur la communauté des goûts, des aspirations, des travaux. Ne nous laissons pas envahir par l'esprit morbide du temps, la haine. Restons unis dans un commun amour du sol charentais et pratiquons fidèlement ce précepte évangélique : Aimons-nous les uns les autres. »

Ces remarquables paroles, qui résument M. de Rencogne comme président de la Société archéologique, émanent d'un grand cœur et mériteraient d'être inscrites en épigraphe en tête de nos publications.

Je ne dirai qu'un mot des services que M. de Rencogne a rendus à notre département comme archiviste (2). Le motif qui lui fit rechercher ces laborieuses

(1) Procès-verbal de la séance du 13 juillet 1870.

(2) C'est à ce titre que l'ouvrage suivant lui fut dédié : *Angoulême, pièce de vers latins composée par Gabriel de La Charlonye, poète de l'Angoumois au XVIe siècle, librement imitée en vers français par*

fonctions fut trop désintéressé et trop louable pour que l'homme agissant ainsi ne fût pas un excellent conservateur du dépôt confié à ses soins. Il avait entrepris un nouveau classement méthodique qui n'est peut-être pas encore terminé. Il aimait ses archives et les étudiait sans cesse. Pour vous faire connaître combien il fut apprécié à ce point de vue, je rapporterai simplement les lignes que l'honorable M. Delambre, préfet de la Charente, lui consacra lors de la séance d'ouverture du conseil général, au mois d'août, en donnant un exposé de la situation du département : « J'aurais été heureux, dit-il, de vous soumettre un rapport complet sur l'état des archives du département ; vous connaissez les tristes motifs qui m'empêchent cette année de vous communiquer ce travail. Le coup funeste et si inattendu qui a enlevé M. de Rencogne à l'affection de sa famille et de ses amis, nous prive d'un excellent collaborateur qui s'était fait remarquer par son dévouement à ses fonctions, son profond sentiment du devoir et son amour du travail. Vous qui l'avez connu pendant de longues années et qui avez pu apprécier les qualités de cet esprit distingué, vous vous associerez volontiers aux regrets que j'exprime ici au nom de l'administration du département de la Charente. »

Je n'ai pas besoin de vous dire, Messieurs, combien cet éloge *officiel* est l'expression de la vérité.

Notre regretté président, pensant, comme le chancelier d'Aguesseau, que « le changement de travail est une récréation suffisante, » et voyant quelle place les

J.-B.-A. Palaprat, chef d'institution à Angoulême. (Angoulême, imprimerie charentaise de A. Nadaud et Cie, 1861, in-8°.)

« A M. G. Babinet de Rencogne, archiviste de la Charente, hommage de sympathie et de profonde estime pour son goût, son zèle et sa patience à réunir et à faire connaître les pièces rares et curieuses relatives à la province d'Angoumois. J.-B.-A. Palaprat. »

études préhistoriques prennent chaque jour dans l'archéologie, avait pensé qu'il devait, à l'exemple de plusieurs de nos collègues dont l'influence dans cette circonstance fut certainement très grande, faire de la science active et *militante*. Il se mit donc à l'œuvre et chercha patiemment, en parcourant pas à pas les plateaux environnant la ville, ces silex précieux dont il voulait se faire, lui-même, une collection. Il faut le dire, le succès couronna quelquefois ses efforts, et pour nous qui connaissons sa persévérance, nous pensons qu'il serait arrivé avec le temps à de magnifiques résultats.

M. de Rencogne avait réuni chez lui de nombreuses collections dans différents genres. Il possédait une bibliothèque aussi nombreuse que choisie, composée de près de sept mille volumes, ouvrages de science, de droit, d'art et de littérature; il possédait des reliures anciennes, de belles éditions. Mais ce qui donnait à cette bibliothèque un prix inestimable, c'était la partie angoumoisine, qui était représentée par une grande quantité d'ouvrages composés par des Charentais. Il recherchait particulièrement dans les ventes publiques les livres de cette nature et en faisait la demande chaque fois qu'il en découvrait dans les catalogues. Cette bibliothèque était merveilleusement disposée dans un vaste local décoré par des peintures représentant les armoiries des anciens gouverneurs, comtes, seigneurs et même villes de l'Angoumois (1). Son cabinet était tapissé de gravures, de dessins, de tableaux choisis avec un goût parfait (2).

(1) M. de Rencogne avait prêté à l'exposition des beaux-arts du concours régional dix de ces écussons pour orner le vestibule de l'ancien hôtel de ville.

(2) On y remarquait plusieurs grandes amphores romaines récemment découvertes près de Saintes, dont M. de Rencogne venait de faire l'ac-

On voyait sur tous les murs des moulages en plâtre que M. de Rencogne faisait exécuter exprès pour lui, reproduisant des chapiteaux, des motifs de sculpture pris un peu partout dans le département. Quelques-uns de ces exemplaires avaient été *estampés* sur les flancs mêmes de nos remparts.

M. de Rencogne aurait voulu voir la ville d'Angoulême faire pour elle-même ce qu'il essayait de faire pour lui. C'est ainsi que, dans une des séances de la commission du musée de la ville dont il faisait partie, il exposa le projet d'une galerie originale et intéressante que je vous ferai connaître en copiant textuellement l'extrait du procès-verbal qui s'y rapporte (1) :

« M. de Rencogne signale à la municipalité l'occasion qu'elle aurait de créer à frais relativement minimes un musée unique au monde, rien qu'en faisant reproduire par le moulage les sculptures romanes répandues à profusion dans les églises de nos contrées. Ce serait là, dit-il, un moyen très pratique de répandre l'instruction parmi les masses. Dans tous les pays les musées sont multipliés, et les Anglais préparent en ce moment une expédition scientifique rien que pour venir étudier nos monuments charentais, objet d'admiration pour tous les archéologues. On sait quelle verve inépuisable ces artistes tailleurs de pierre ont déployée en fouillant de leur ciseau les chapiteaux et les façades de nos églises : ces sculptures sont de véritables chefs-d'œuvre, et sans sortir de la ville nous en

quisition et qu'il avait fait soigneusement monter sur des trépieds en fer. Ces vases ont figuré à l'exposition des beaux-arts, et M[me] veuve de Rencogne en a fait généreusement don au musée archéologique. Pour la remercier de son attention délicate et de cette marque de sa sympathie, la Société lui a voté des remerciements qui sont consignés dans un procès-verbal.

(1) Séance du jeudi 17 décembre 1875. Registre de la commission du musée de la ville.

avons un exemple dans notre cathédrale, qui fournirait à elle seule de quoi faire une collection splendide. »

Vous le voyez, Messieurs, c'était là une heureuse conception, et si jamais la ville pouvait la mettre à exécution, elle rendrait un service important à la cause des arts, bien délaissée dans nos provinces.

Ce que notre regretté président n'a pas fait mouler ou photographier, il l'a fait dessiner par le crayon habile de M. Sadoux, qui a aussi reproduit, sur sa demande, un grand nombre de nos vieilles églises. M. de Rencogne avait rassemblé une collection importante, de portraits de personnages angoumoisins ; il avait rassemblé et fait mettre sur bois une suite considérable de sceaux et d'écussons qui se rapportaient à notre province. Cet *armorial charentais* devait être accompagné d'un texte. Combien un tel travail n'aurait-il pas été intéressant, et combien l'historien et l'archéologue doivent regretter de voir tant de recherches perdues. Nous ne savons si l'ouvrage était terminé, mais il serait bien à désirer de le voir publier, même inachevé ; il y a là un travail de dix années (1).

M. de Rencogne menait tout de front, l'archéologie, l'histoire, la littérature, la science et les arts. Il s'occupait à la fois des archives, des publications de notre Société, de ses inspections des archives communales ; il trouvait encore le temps d'envoyer quelquefois des communications aux sociétés des départements voisins avec lesquelles il était en correspondance et dont il était membre et de faire des tournées d'exploration dans le seul but d'aller, sur les lieux, étudier un monument sous tous ses aspects. Tantôt il partait accompagné d'un photographe ou d'un sculpteur, soit qu'il voulût

(1) Ces planches sont dessinées par M. Sadoux, et quelques-unes sont déjà gravées.

se procurer des vues ou faire reproduire quelques ornements. Bien souvent il emmenait dans ses courses artistiques notre jeune collègue M. Æmile Biais, dont il connaissait et appréciait le goût éclairé et les connaissances spéciales.

M. de Rencogne était réellement à la tête, chez nous, du mouvement intellectuel, ce qui le faisait rechercher par tous ceux qui s'intéressent à la science ou aux arts. Notre regretté président déplorait fort que « dans une ville et dans un pays où les préoccupations matérielles absorbent la plus grande partie de l'intelligence » on ne fît pas davantage pour stimuler parmi la population le goût des choses de l'esprit. « L'art, disait-il un jour à la commission du musée, quoi de plus noble! Quoi de plus beau! » Aussi M. de Rencogne accueillit-il avec plaisir et empressement la mission de présider à la partie artistique de notre concours régional (1).

Une exposition d'objets d'art et de peinture à Angoulême! C'était là un fait si extraordinaire qu'il ne semblait même pas possible, et il a fallu l'initiative heureuse d'une municipalité éclairée et le dévouement de M. de Rencogne, aidé de quelques hommes désintéressés, pour organiser au milieu du mauvais vouloir général une solennité qui marquera dans l'histoire de notre pays.

C'est à cette époque qu'on inaugura à Angoulême, dans le square de l'hôtel de ville, la statue de Marguerite de Valois. La cérémonie fut des plus imposantes et commença par un discours remarquable que prononça notre honorable collègue M. Mathieu-Bodet,

(1) M. de Rencogne prit part non-seulement à l'organisation de l'exposition des beaux-arts, mais comme exposant il y envoya plus de *trois cents* pièces diverses, toutes choisies dans ses riches collections, soit en vieux meubles, tableaux, bijoux, livres, porcelaines, faïences, etc...

comme président de la commission chargée de s'entendre dans le temps avec le sculpteur (1). M. de Rencogne prit ensuite la parole (2), et s'attachant surtout à la partie bibliographique et littéraire de son sujet, il lut une étude savante et ingénieuse que les historiens futurs consulteront avec fruit lorsqu'ils auront à s'occuper de la spirituelle sœur de François Ier.

Avant de terminer, Messieurs, faut-il que je vous dise un mot du caractère de M. de Rencogne? Vous avez pu l'apprécier. Il était généreux, serviable, de bon conseil, d'une amitié sûre et d'une urbanité parfaite. Dans les derniers temps, un état de fatigue générale causé par un excès de travail semblait peser sur lui; mais esclave du devoir, il attendit la fin du concours régional pour aller prendre dans les Pyrénées un repos qu'il avait bien mérité. Un mois après il revenait et s'éteignait presque subitement, sans que rien auparavant pût faire prévoir une mort aussi prochaine.

M. de Rencogne était très populaire et très aimé dans notre cité. L'annonce de sa mort frappa douloureusement ses amis et la population entière, qui comprenait la perte que la ville d'Angoulême et le département venaient de faire dans la personne de cet homme éminent si dévoué à son pays. Puisse l'expression des regrets de la Société archéologique, dont nous nous faisons aujourd'hui l'écho, adoucir ceux d'une honorable famille si cruellement éprouvée !

Je n'ai point ici parlé de tous les ouvrages de M. de Rencogne. La liste en est trop longue pour être rapportée dans cette simple notice, destinée seulement à raviver en nous, au moment où nous allons reprendre

(1) M. Badiou de La Tronchère.

(2) Sur la demande que lui en fit M. le maire quelques jours avant l'inauguration.

nos travaux, le souvenir de celui qui pendant dix années les a si bien dirigés et dont nous venons ensemble de parcourir la vie. Cette vie de notre regretté président est pour nous une leçon et un exemple, et, laissez-moi vous le dire, pour terminer, Messieurs, nous y trouvons tout tracé notre devoir. Nous devons faire tous nos efforts pour l'imiter et pour marcher sur ses traces. Cet héritage de gloire qu'il nous a laissé, nous ne le possédons pas à titre gratuit, mais à la charge de nous en montrer toujours dignes.

LISTE PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR

GUSTAVE BABINET DE RENCOGNE

Président de la Société archéologique et historique de la Charente

DRESSÉE PAR

JOSEPH CASTAIGNE

Vice-Président

1° *Simple causerie sur deux notices angoumoisines : Histoire de la chapelle de N.-D. des Bezines, sous les murs d'Angoulême, par M. A. de Jussieu, archiviste de la Charente ; Notice sur la fontaine de N.-D. des Bezines, par Mme A. de Jussieu* (Angoulême, imprimerie charentaise de Frugier aîné, in-8°).
Extrait du journal *La Charente napoléonienne*, numéros des 30 août et 9 septembre 1857.

2° *Observations critiques sur la brochure de M. Sénemaud aîné, intitulée : De la Noblesse actuelle en France* (Angoulême, imprimerie charentaise de Frugier aîné, 1857, in 8°).
Extrait du journal *La Charente napoléonienne*, numéro du 13 décembre 1857.

3° *Sivori à Angoulême; Causerie musicale* (Angoulême, imprimerie de Frugier aîné, in-8°).
Extrait du journal *La Charente napoléonienne*, numéros des 14 et 17 février 1858. — Le même journal contient plusieurs articles de M. de Rencogne : avril, mai, juin, juillet 1858.

4° *Ordonnance de Philippe III, accordant aux habitants d'Angoulême le droit de faire construire un port sur la Charente (juillet* 1280).

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1859.

5°. *Lettre de M. de Montpensier père à la reine-mère (décembre* 1575).

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1859.

6° *Requête au Roy de la Noblesse d'Angoumois, Xaintonge et Aunis, lui demandant modération pour le pauvre peuple des taxes mises sur ces provinces ruinées par la guerre* (1590).

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1859.

7° *Rapport sommaire sur l'ensemble des archives du greffe de la Sénéchaussée et siége présidial de l'Angoumois* (Angoulême, imprimerie de A. Nadaud et Cie, 1860, in-8°).

Extrait du *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1860.

8° *Lettres de Guy Chabot* (1561) *et de Charles de Bony, évêque d'Angoulême* (1575), *à la reine-mère.*

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1860.

9° *Notice et dissertation sur un fragment du cartulaire de l'abbaye de l'Esterps* (Paris, Aubry, 1862, in-8°).

Extrait du *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, 1862.

10° *Relation du pillage de l'abbaye de La Couronne par les protestants en* 1562 *et* 1568, *suivie des inventaires des reliques et objets précieux de cette abbaye, dressés en* 1555 *et* 1556 (extraits inédits de la *Chronique française de l'abbaye de La Couronne* par Antoine Boutroys, chanoine régulier de cette abbaye) (Paris, Aubry, 1862, in-8°).

Extrait du *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, 1862.

11° *Charte d'Almodis, comtesse de la Marche, en faveur de l'abbaye de l'Esterps* (12 *novembre* 1098).
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1862.

12° *Rôles du ban et arrière-ban des provinces d'Angoumois et Saintonge en* 1467, 1489 *et* 1758.
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1863.

13° *Procès-verbal de l'exécution d'un cadavre en Angoumois au XVe siècle* (Paris, Aubry, 1863, in-12).
Extrait du *Trésor des pièces angoumoisines inédites ou rares*, tome Ier.

14° *Mémoire sur l'Angoumois par Jean Gervais, lieutenant criminel au Présidial d'Angoulême, publié pour la première fois d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale* (Paris, Aubry, 1864, in-8°).
Extrait des *Documents historiques sur l'Angoumois*, tome Ier, 2e partie.

15° *Rôle des vingtièmes imposés sur les nobles et privilégiés de l'Élection d'Angoulême en* 1780.
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1865.

16° *Procès-verbaux constatant le brûlement officiel des titres féodaux à Angoulême, Cognac et Confolens.*
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1865.

17° *Inauguration d'une foire en Angoumois sous Henri IV* (6 *mai* 1598) (Angoulême, imprimerie de A. Nadaud et Cie, 1866).
Extrait du *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, 1865.
Cet opuscule avait déjà été publié dans *Le Cultivateur charentais*, numéro du 15 février 1865, et dans *La Semaine religieuse* du diocèse d'Angoulême, numéro du 26 février de la même année.

18° *Testament de Gabriel de La Charlonye, juge-prévôt honoraire de la ville et châtellenie d'Angoulême* (11 *septembre* 1646) (Angoulême, F. Goumard, 1866, in-12).
Extrait du *Trésor des pièces angoumoisines inédites ou rares*, tome II.

19° *Documents relatifs au prieuré de Saint-Martin de Niort* (Niort, E. Clouzot, 1866, in-8°).
Extrait des *Mémoires* de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres, 1865.

20° *Courte notice sur les archives départementales de la Charente* (Angoulême, F. Goumard, 1866, in-8°).
Extrait du *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, 1866.
Cette notice avait déjà été publiée dans l'*Annuaire de l'archiviste*, année 1866 (Paris, Paul Dupont, in-8°).

21° *Documents pour servir à l'histoire des guerres civiles en Angoumois au XVIe siècle.*
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1866.

22° *Rôle des fiefs et arrière-fiefs du siége royal de Cognac en* 1703.
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1866.

23° *Description et prix d'un antiphonaire noté à l'usage du diocèse de Saintes* (sans nom d'imprimeur et d'éditeur, mais imprimé à Angoulême, chez A. Nadaud et Cie, en 1866, in-8°).
Extrait du *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, 1866.

24° *Fons Barbesiliensis, idylle inédite d'un poète anonyme de Barbezieux* (Angoulême, Goumard, 1867, in-8°).
Extrait du *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, 1866.

25° *Une Mézée du corps-de-ville d'Angoulême au XVIe siècle* (1572), (grandeur de l'original), *publiée pour la première fois d'après le manuscrit des archives de l'hôtel de ville, pour servir à son étude historique sur la commune d'Angoulême* (Angoulême, chez F. Goumard, 1868).

26° *Du commencement de l'année en Angoumois au moyen âge et dans les temps modernes* (Paris, Imprimerie impériale, 1868, in-8°).

Extrait des *Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes tenues les* 23, 24, 25 *et* 26 *avril* 1867 (Paris, Imprimerie impériale, 1868, in-8°).

Cet opuscule a été imprimé dans le *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, 1867, avec plusieurs pièces justificatives, et tiré à part (Angoulême, Goumard, 1867, in-8°).

27° *Les Confirmations de noblesse de l'Échevinage d'Angoulême sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV* (Paris, Dumoulin, 1868, in-8°).

Extrait de la *Revue nobiliaire,* année 1867.

Cet opuscule a été imprimé dans le *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, 1867.

28° *Note sur une charte d'anoblissement accordée par un grand feudataire en* 1290 (Niort, Clouzot, 1868, in-8°).

Extrait de la *Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou.*

Cet opuscule a été imprimé également dans le *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, 1867.

29° *Deux lettres inédites du duc d'Uzès, gouverneur de Saintonge et d'Angoumois.*

Revue de l'Aunis, de la Saintonge et du Poitou, livraison du 25 août 1868.

30° *Les Origines de la maison de Nesmond ; rectification au Dictionnaire de la Noblesse de La Chesnaye-des-Bois* (Angoulême, F. Goumard, in-8°).

Extrait du *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, 1868-1869.

31° *Note sur la seigneurie de Maillou.*

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1868-1869.

32° *Deux singuliers hommages* (24 *février* 1362, 4 *novembre* 1390).

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1868-1869.

33° *Testament de Michel Ravaillac, procureur au Présidial d'Angoulême* (1586).
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1868-1869.

34° *Deux curieux monitoires* (1540 *et* 1632).
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1868-1869.

35° *Acte de fondation du couvent des RR. PP. Récollets de Confolens* (1616-1626).
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1868-1869.

36° *Mémoire sur la fondation de l'église et du chapitre collégial de N.-D. de La Rochefoucauld* (*janvier* 1662).
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1868-1869.

37° *Nouvelle Chronologie historique des maires de la ville d'Angoulême* (1215-1501), *publiée avec de nombreuses pièces justificatives et deux suppléments* (Angoulême, F. Goumard, 1870, in-8°).
Extrait du *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, 1868-1869.

38° *Éloge de E. Gellibert des Seguins, député au Corps législatif, président des Sociétés archéologique et d'agriculture de la Charente, chevalier de la Légion d'honneur, etc...;* discours prononcé lors de l'inauguration du portrait de M. Gellibert des Seguins, le 15 décembre 1869 (Angoulême, 1870, in-8°, avec un portrait lithographié).
Cette notice a été imprimée dans le *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, 1870; publiée dans *Le Charentais* du 18 décembre 1869, etc.

39° *Fondation de l'aumônerie de Saint-Michel, faite en la paroisse Saint-André par Pierre de Meung, chanoine d'Angoulême* (1371).
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1870.

40° *Lettres-patentes du roi Henri III, portant création d'un siége d'Élection à Cognac* (*août* 1576).
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1870.

41° *Lettres-patentes du roi Henri III pour la réparation des pont et port de la Charente à Angoulême* (28 *août* 1575).
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1870.

42° *Permission de faire graver en taille-douce un tableau de la naissance du Dauphin, accordée par le roi Louis XIV à frère Jacques de Rippes, religieux-clerc de l'abbaye de Saint-Cybard, sous les murs d'Angoulême* (23 *janvier* 1614).
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1870.

43° *Enquête et ordonnance concernant les archives de l'hôtel de ville et du Présidial d'Angoulême* (1617).
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1870.

44° *Une Sentence de l'Officialité d'Angoulême* (1607).
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1870.

45° *Lettres-patentes du roi Louis XV, ordonnant la suspension des priviléges de noblesse rétablis en faveur de la maison de ville de Cognac par lettres du mois de février* 1719 (6 *septembre* 1667).
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1870.

46° *Lettres-patentes du roi Louis XV, ordonnant la vente des anciens baliveaux défectueux dans les bois de la Grande-Garenne, près Angoulême* (1735).
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1870.

47° *Déclaration des revenus du chapitre de la cathédrale d'Angoulême* (1752).
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1870.

48° *Notice sur Jean-François-Léopold Galzain, ancien préfet de la Charente.*

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1870.

49° *Documents pour servir à l'histoire des guerres civiles en Angoumois au XVIe siècle.*

Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1870. (Voir le *Bulletin* de 1866.)

50° *Le Testament de Balzac, publié pour la première fois avec un fac-simile* (Angoulême, Goumard, 1871, in-8°).

Extrait du *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, 1870.

Ce document avait déjà paru dans le journal *Le Charentais* du 12 février 1870, et avait été reproduit dans le journal *L'Union* du 16 février même année.

51° *Documents paléographiques et bibliographiques, extraits des archives d'Angoulême et publiés pour la première fois* (Angoulême, F. Goumard, 1871, in-8°, avec deux fac-simile et quatre planches lithographiées).

Extrait du *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, 1870.

52° *Notice sur le fief des Bouchauds, en la commune de Saint-Cybardeaux (Charente), dans les limites duquel est situé le théâtre romain* (Angoulême, F. Goumard, 1871, in-8°).

Extrait du *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, 1870.

53° *Éloge de J.-F.-Eusèbe Castaigne, bibliothécaire de la ville d'Angoulême, fondateur et vice-président honoraire de la Société archéologique et historique de la Charente,* prononcé dans la salle de la bibliothèque, à l'inauguration du buste en marbre du défunt, le 15 juin 1870 (Angoulême, imprimerie charentaise de A. Nadaud et Cie, 1871, in-8°, avec un portrait lithographié).

Extrait du *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, 1870.

Ce discours a d'abord paru dans le journal *Le Charentais,* numéro du 18 juin 1870.

54° *Du nom véritable de l'oratoire consacré à Notre-Dame, sous les murs d'Angoulême* (Angoulême, imprimerie de J.-B. Baillarger, 1874, in-8°).
Extrait de *La Semaine religieuse*, numéro du 16 août 1874.

55° *Éloge de Léon Baleyre, sculpteur*, prononcé dans la séance de la Société archéologique et historique de la Charente du 14 mai 1873 (Angoulême, imprimerie de A. Nadaud et Cie, 1874, in-8°).
Extrait du *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, 1873-1874.

56° *Documents relatifs au prieuré de N.-D. de Fontblanche* (1220-1665) (Niort, E. Clouzot, 1874, in-8°).
Extrait des *Mémoires* de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, 1872.

57° *Allocution prononcée dans la séance de rentrée de la Société archéologique et historique de la Charente, le* 10 *novembre* 1875, *à l'occasion de la mort de Mgr Cousseau, ancien évêque d'Angoulême* (Angoulême, imprimerie de A. Nadaud et Cie, 1875, in-8°).
Extrait du *Bulletin* de la Société archéologique et historique de la Charente, 1875.

58° *Note sur un registre de l'état civil de la paroisse de Houlette.*
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1875.

59° *Oraison de François de Nesmond, Angoumoisin* (nouvelle édition, publiée sur l'imprimé communiqué par Mgr Barbier de Montault).
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1875.

60° *Documents historiques inédits sur l'Angoumois.*
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1876.

61° *Recueil de documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en Angoumois.*
Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente, 1876.

62° *Note sur deux mosaïques découvertes dans une villa romaine au bourg de Fouqueure, canton d'Aigre (Charente).*

Rapport lu à la Sorbonne, à la réunion des sociétés savantes de France, le 20 avril 1876 (section d'archéologie).

Ce rapport n'a pas été tiré à part, mais il a été reproduit par presque tous les journaux de la Charente et par ceux de la Charente-Inférieure.

63° *Discours prononcé lors de l'inauguration de la statue de Marguerite de Valois dans le square de l'hôtel de ville,* le jeudi 17 mai 1877.

Ce discours, que son auteur n'a pas eu le temps de publier, se trouve dans les journaux qui ont rendu compte des fêtes du concours régional tenu à Angoulême en 1877.



LES

TUMULUS DE LA BOIXE

RAPPORT

Présenté à la Société au nom de la Commission des fouilles

PAR

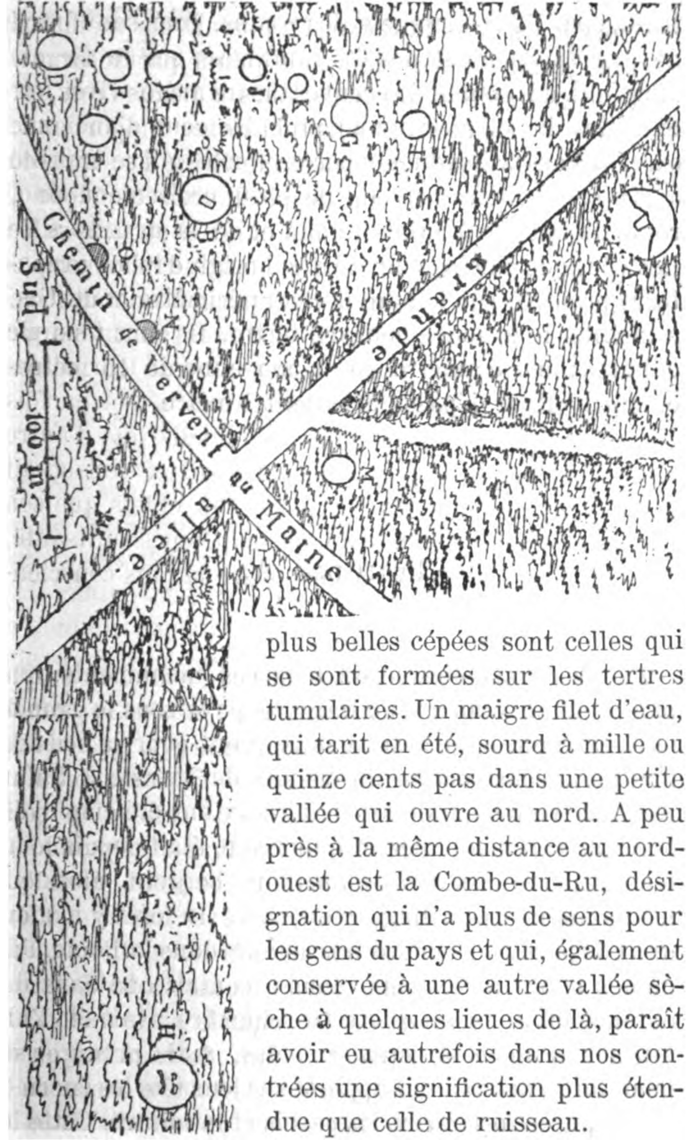
MM. CHAUVET ET LIÈVRE

Au mois de mai 1874 la Société d'archéologie fit, dans le canton de Saint-Amand, une excursion qui eut pour résultat de constater l'existence d'un certain nombre de tumulus au milieu de la forêt de Boixe. Elle demanda aussitôt à M. Briand, de Barbezières, propriétaire du terrain où se trouve le principal groupe de ces sépultures, l'autorisation d'y faire des fouilles, qui lui fut gracieusement accordée, et dans la séance du 10 juin suivant, MM. de Rencogne, président de la Société, Astier, Callandreau, Chauvet et Lièvre furent chargés de l'exécution des travaux. Cette commission, dans laquelle M. Castaigne a, depuis, remplacé M. Callandreau, désigna, à son tour, MM. Chauvet et Lièvre pour rendre compte de ses opérations.

Elle a passé, à diverses reprises dans l'été et l'automne de 1874 et aux printemps de 1875 et 1876,

plnsieurs jours dans la Boixe. La plupart des membres n'ont pu prendre à ses recherches qu'une part intermittente; mais les deux auxquels leurs collègues ont fait l'honneur de confier la rédaction de ce rapport ont, pendant tout le cours des travaux, dirigé et surveillé les ouvriers : pas un coup de pioche n'a été donné, pas une pelletée de terre n'a été enlevée en dehors de leur présence, si ce n'est pour quelques déblais préparatoires. Dès qu'un tesson de poterie, un fragment d'os, une disposition particulière des choses ou un simple changement de couleur des terres attirait leur attention, l'un d'eux descendait dans la tranchée et parfois prenait la place des manœuvres, tandis que l'autre notait les incidents successifs du travail et consignait sur un plan et une coupe la place des objets que son collègue relevait. A défaut d'une compétence suffisante, ils ont du moins apporté à leur tâche la plus consciencieuse attention.

Le groupe que nous avons attaqué est situé sur le bord du chemin de Vervant au Maine, près de la grande allée de la forêt, à quelques centaines de pas de la voie romaine de Périgueux à Nantes, reconnue par l'un de nous. Il se trouve sur la ligne de faîte d'un petit plateau, où il est question d'établir le polygone de l'école d'artillerie d'Angoulême. De ce point, dont l'altitude est de 116 mètres, tandis que la Charente, à une lieue et demie de là, coule à 48 mètres, on distinguait, au nord, les dognons de Tusson, la motte de la Garde, a Folatière, la motte de la Jaquille et le roc de la Fade, qui sont ou étaient autant de tumulus ou de dolmens occupant les hauteurs de la rive droite de la Charente. Ceux de la Boixe ont été établis dans la partie la moins fertile de la forêt : le bois n'a jamais dû y être beaucoup plus fourni qu'aujourd'hui, où les



plus belles cépées sont celles qui se sont formées sur les tertres tumulaires. Un maigre filet d'eau, qui tarit en été, sourd à mille ou quinze cents pas dans une petite vallée qui ouvre au nord. A peu près à la même distance au nord-ouest est la Combe-du-Ru, désignation qui n'a plus de sens pour les gens du pays et qui, également conservée à une autre vallée sèche à quelques lieues de là, paraît avoir eu autrefois dans nos contrées une signification plus étendue que celle de ruisseau.

Ce champ funéraire se composait d'une quinzaine de tumulus, dont deux ou trois ont été complétement dé-

truits pour l'empierrement des routes. Tous sont formés de pierres qui n'ont pas été ramassées sur le terrain, mais ont dû, comme le prouvent leurs arêtes vives, être extraites du sol et viennent probablement d'anciennes carrières assez étendues et peu profondes qui se trouvent à six cents mètres de là, près du croisement de la route de Mansle à Saint-Amand et de la grande allée. Les cônes de pierres ont été dès l'origine recouverts de terre prélevée sur le bord de leur périmètre et destinée à faciliter le gazonnement du tertre. Ils sont tous circulaires ; leur diamètre est en moyenne de 15 mètres, et leur hauteur dépasse rarement 1 mètre.

Tumulus A.

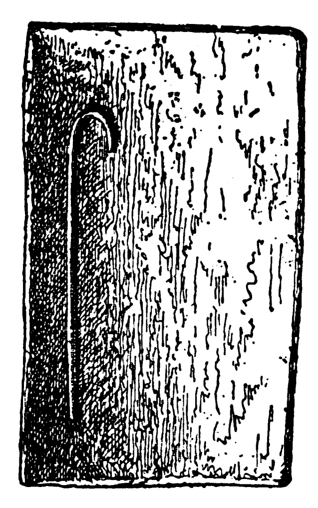
Le plus considérable de tous ces monuments, qui, par ce motif, était connu dans le pays sous le nom de Gros-Dognon, a été détruit sans profit pour la science, lors de la construction du chemin de Mansle à Saint-Amand, pour laquelle ses matériaux ont été employés. Il recouvrait un dolmen qui, du reste, était depuis longtemps ouvert et servait d'abri aux bergers, alors que les habitants des villages voisins de la forêt y avaient droit de pacage. Pendant nos séjours dans la Boixe, l'un de nos hôtes, à Vervant, nous racontait que dans son enfance on lui disait que cette chambre avait été l'habitation d'hommes petits et velus, mais prodigieusement forts, qui avaient apporté sur leur tête les énormes blocs qui en formaient les parois et la toiture. Cette légende nous rappelait à la fois le portrait que certains peuples de l'Inde font des constructeurs de dolmens et

la force que les paysans de l'Ouest attribuent à la Mélusine, qui, elle aussi, apporta sur sa tête ou dans son tablier la table et les supports de la Pierre-Levée de Poitiers.

Près des deux tiers du tumulus ont été enlevés. Ce qui reste suffit cependant pour en déterminer la circonférence, qui approche de 140 mètres, et la hauteur, qui était d'à peu près 4 mètres. La table du dolmen, en calcaire jurassique très dur, avait, d'après l'abbé Michon, plus d'un mètre d'épaisseur, cinq de longueur et deux de largeur. Elle a été coupée en deux, et l'une des moitiés, restée sur le terrain, porte une entaille assez profonde au moyen de laquelle on a essayé de la débiter.

M. Michon, qui écrivait il y a trente-cinq ou quarante ans sa *Statistique monumentale,* n'a décrit le gros dognon que d'après les souvenirs des gens du pays. « Au centre du tumulus se trouvait, dit-il, une pierre horizontale qui supportait d'autres pierres verticales. Celles-ci étaient recouvertes, comme un dolmen, d'une énorme pierre. » Cette aire d'un dolmen formée d'une seule dalle ne serait pas un fait insolite : nous en avons un à Saint-Même dont le fond est une large et épaisse tranche de craie creusée comme une auge peu profonde, et qui a la forme des pressoirs à vin en usage dans le pays ; mais cette première table ne supporte pas les piliers, qui sont, au contraire, plantés autour d'elle. On peut douter qu'il en ait été autrement pour le dolmen de la Boixe, et l'existence même de cette dalle servant de base est loin d'être établie. M. Michon ajoute, en effet, que « la cavité formée par cette construction avait 3m 30 en carré. » Or, la pierre horizontale, fort curieuse, qui, d'après lui, aurait formé l'aire de cette chambre et supporté, en outre, les piliers, a été heureusement conservée. Elle a 2m 05 de long sur 1m 16 de

large, ce qui donne une superficie insuffisante, quelle que soit l'idée que notre auteur se soit faite de 3m 30 en carré. « La pierre inférieure horizontale qui servait



de dalle au sépulcre portait, ajoute-t-il, un *lituus* sculpté en relief. » Cette pierre, aujourd'hui percée d'un large trou, sert de margelle de puits, à Vervant, dans l'une des maisons où nous avons reçu l'hospitalité pendant nos fouilles. Elle y a été transportée par M. Degail père, qui nous a affirmé qu'elle était debout et servait de support. Elle est d'un grain fin et serré et, sur l'une de ses faces, soigneusement aplanie, porte, sculptée en relief dans le creux, une sorte de crosse, longue de trois pieds et demi, qui, au témoignage de M. Degail, avait la poignée en haut.

Ce bâton recourbé, qui se trouvait dans le monument principal, serait-il le symbole du commandement et indiquerait-il que c'était là la sépulture d'un chef? On peut se permettre cette conjecture après celle de M. Michon, qui voit dans cette sculpture l'insigne d'un personnage romain revêtu du pontificat.

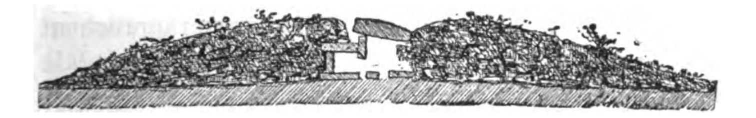
Ce même signe se retrouve en Bretagne dans les dolmens de Petit-Mont, Mendrein et Bé-er-Groah, et là il est généralement répété plusieurs fois dans le même monument ou sur la même dalle. Faudrait-il conclure de cette répétition qu'on a affaire, dans ce cas, au tombeau d'une famille ou d'une dynastie, dont les membres seraient représentés par autant de signes semblables gravés au fur et à mesure des décès?

Sans attacher à cette hypothèse plus de valeur qu'elle n'en peut avoir, nous ferons remarquer que dans le support du gros dognon de la Boixe, ce signe unique et si soigneusement travaillé a été disposé, non au milieu, mais sur le bord de la pierre, comme si le reste de la surface, resté vide, avait été destiné à recevoir ultérieurement de nouvelles inscriptions.

Tumulus B.

(Planche I.)

A environ deux cents pas au sud du tertre principal est un autre tumulus assez considérable, qui tend à hériter du nom de gros dognon depuis que son voisin est détruit et par lequel nous avons commencé nos fouilles.

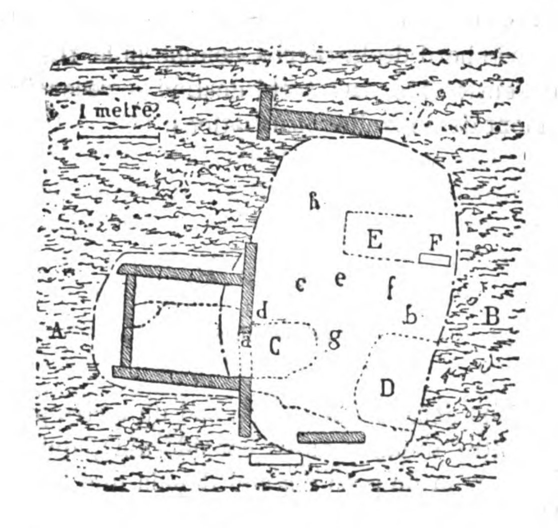


Coupe suivant A B (voir le plan, p. 42).

Il a 90 mètres de circonférence et pouvait en avoir 3 de haut. A son sommet, une large pierre, depuis longtemps mise à nu et désignée dans le pays sous le nom de Pierre-des-Fades, semblait annoncer un dolmen, et en était, en effet, la table. Elle a 2 pieds d'épaisseur, 4^{m} 25 de long et 2^{m} 25 de large.

Elle ne porte plus que sur trois piliers, deux à l'ouest et un au sud. Ceux de l'est paraissent être tombés, et

ceux du nord, au nombre de deux, se trouvent un peu en dehors, en sorte que la table n'étant supportée que



de deux côtés adjacents s'est inclinée au nord-est. Elle est brute, tandis que les supports sont à l'intérieur régulièrement taillés ou bouchardés et se rapprochent parfaitement comme s'ils avaient été dressés à la règle et à l'équerre.

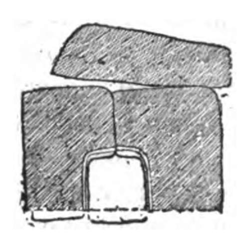
La chambre a, au milieu, 1^{m} 70 de haut. Quelques pierres plates indiquées dans le plan semblent être le reste d'un dallage. Toutefois C, qui forme une espèce de seuil devant une porte dont nous allons parler tout à l'heure, pouvait être, en se relevant, destinée à la clore. D n'est peut-être qu'un des piliers de l'est, affaissé au moment du placement de la table, et qui se serait brisé, car elle ne paraît pas avoir la hauteur nécessaire, et son sommet qui serait à l'ouest ne présente qu'une cassure irrégulière, tandis que les supports ont été coupés carrément. E aurait davantage l'apparence

d'un support, d'autant plus que, presque couchée à l'ouest, elle ne reposait pourtant pas de ce côté sur le sol; mais elle n'a que 92 centimètres de long, tandis que les piliers en place ont 1m 70 hors du sol. Quoi qu'il en soit, E et D ne recouvraient ni os, ni silex, ni poteries, ce qui semble indiquer que nous les avons trouvées dans la position qu'elles avaient prise ou reçue dès l'origine. F, qui avait sans doute été placée debout et dont la direction est perpendiculaire à celle que devrait avoir un support, est fortement inclinée au sud. Sa hauteur ne dépasse guère les deux tiers de celle de la chambre et sa fonction n'a pas dû être de porter la table.

Quant à l'entrée, nous ne saurions dire où elle était. Au sud, une des deux pierres de la paroi, plus étroite et moins haute que l'autre, avait été anciennement déplacée et inclinée; c'est par là que nous avons pénétré, après quelques tâtonnements; mais rien ne prouve que ce soit la véritable porte. A l'ouest on remarque un espace de 0,55, où il n'y a de piliers ni en place ni tombés. En face, c'est-à-dire à l'est, il paraît y avoir dans la clôture une lacune correspondante. On ne pouvait sans danger vider complétement la chambre en cet endroit; c'est un sondage extérieur qui nous a convaincus que la table n'y reposait que sur la pierraille qui forme le tumulus. Enfin, de l'autre côté de la pierre F, droit au levant et exactement dans le petit axe de la chambre, il y a encore un vide, et si c'est par là qu'on entrait, cette pierre elle-même pourrait avoir formé comme un chambranle de la porte ou être le commencement d'une allée.

A l'ouest de la chambre que nous venons de décrire s'en trouve une autre, recouverte par une seconde table et dont nous ne soupçonnions pas d'abord l'existence. Ce petit caveau mesure 1m 35 de l'est à l'ouest, 1m 25 du nord au sud et 1m 38 de bas en haut. Il est pavé

de deux larges dalles. Les sept supports qui en forment les parois du nord, de l'ouest et du sud ont été travaillés avec le plus grand soin sur le plat et sur les bords et se rapprochent exactement. Ceux de l'est étant communs aux deux dolmens, on y a taillé un ressaut d'un centimètre pour y recevoir la table la moins élevée.



La petite chambre communique avec la grande par une porte, haute de 0,77 et large d'autant, taillée moitié dans un des supports, moitié dans l'autre. Les angles de cette baie sont arrondis et elle est ornée de deux petites rainures qui forment encadrement.

L'intérieur du monument était rempli de terre et de pierres, la petite chambre jusqu'à moitié de sa hauteur et la grande presque entièrement; mais dans celle-ci une partie du remplissage provenait incontestablement de l'introduction de matériaux par les vides existant sur les bords. On y trouvait, avec quelques tessons de poteries peu anciennes, des os de lièvre et de mouton, apportés par des renards, qui avaient ensuite laissé là leur propre dépouille. Plusieurs de ces os n'avaient pas encore perdu leur gélatine. Des ossements de cheval, plus anciens, peuvent être attribués à un enfouissement intentionnel, bien qu'ils ne représentassent pas un sujet entier.

Les couches moyennes avaient elles-mêmes été remaniées par suite soit d'une exploration antérieure, soit de l'apport successif des corps dans le caveau. Nous avons, en effet, rencontré à 50 ou 60 centimètres de profondeur une vertèbre et une mâchoire humaines égarées dans les pierres, et, plus bas, des os isolés, sans rapport entre eux et le plus souvent fracturés.

Ce n'est qu'à environ un pied du sol, vers le centre de la chambre, que nous avons pu croire avoir affaire à une couche intacte. La terre y était non-seulement plus abondante et plus tassée entre les pierres, ce qui pouvait tenir à ce que celle des niveaux supérieurs y avait filtré peu à peu, mais aussi plus brune. Les os toutefois y étaient en si mauvais état que le plus souvent on n'en pouvait tirer aucune indication. En *a*, par exemple, dans la petite porte, entre les dallages des deux chambres, gisait un amas confus d'os à demi broyés, dont quelques-uns étaient d'un enfant. En *b* se trouvait également un petit tas d'os provenant de plusieurs squelettes. Au-dessous, un éclat de silex.

Nulle part nous n'avons relevé un squelette entier; mais nous avons parfois rencontré un certain nombre d'os dans leur rapport naturel, ce qui nous a permis de déterminer ou de conjecturer la position dans laquelle avait été placé le corps.

Aucun des squelettes n'occupait en superficie un espace de plus de 50 centimètres dans chaque sens et de plus d'un pied en hauteur. Le défunt avait donc été assis ou accroupi, et, après la décomposition des chairs, la charpente s'était affaissée sur elle-même. Ce tassement opéré sous la pression des terres et des pierres a dû détruire souvent la relation naturelle des diverses parties du squelette, et comme nous n'avons pu juger de l'orientation et de la position des corps que par quelques pièces, on comprendra que nous soyons très circonspects dans ce que nous en dirons.

c. Crâne ramolli par l'humidité, que nous n'avons pu retirer que par morceaux. Il était rempli de terre fine; une seule pierre, grosse comme un œuf de pigeon, s'y était introduite en enfonçant le temporal. Près de là, une clavicule et la mâchoire inférieure; au-dessous, quelques os longs brisés et une série de vertèbres dor-

sales. Le corps, accroupi, devait être tourné au sud. Il reposait sur une couche de terre brune et charbonneuse, dans laquelle se trouvait une tête de lance.

d. Sur le sol, près de la porte et de la paroi mitoyenne, un radius et les os de la main dans leur relation normale ; un tibia et un péroné également en place ; le tout indiquant un squelette accroupi ; le reste des os en fragments. Ces débris gisaient sur une couche de terre contenant un os brûlé, quelques parcelles de charbon et une flèche. Sur le sol, un éclat de silex.

e. Partie d'un squelette disloqué, dont le crâne était tourné au sud, tandis que les os des jambes indiquaient l'orientation opposée. Au-dessous, quelques parcelles de charbon ; petits fragments de poterie noire et grossière, et un autre orné ; à côté, une tête de lance ou de javelot.

f. Fragments de crâne, os des membres et vertèbres dorsales, indiquant un corps tourné au sud. Sous la main gauche, une tête de lance; sous les pieds, une flèche, et au-dessous, dans une couche de terre brune, quelques parcelles de charbon.

g. Deux tibias et deux péronés en place, quoique brisés, d'un corps orienté au midi; à sa gauche, un éclat de silex.

h. Série de vertèbres d'un corps qui devait aussi avoir la face au midi.

Ceux des os que nous avons pu retirer intacts ou à peu près entiers ont été soumis à l'examen de M. le docteur Broca, qui a constaté que plusieurs portaient les caractères déjà observés sur un grand nombre d'os néolithiques. Ce sont, dit-il, « deux humérus de femme, dont un est perforé ; un humérus d'homme sans perforation ; un cubitus dont la partie supérieure est arquée ; quatre tibias, tous plus ou moins platycnémiques ; deux péronés, dont un est cannelé, et deux fémurs sans colonne. »

Avec les ossements et parfois dans un rapport évident avec eux, nous avons trouvé les objets suivants :

1. Avec le squelette *c* : tête de lance en silex brun, patine grise de 0,165 de long ; une face taillée en carène, l'autre plate et un peu arquée.

Ce genre d'arme, très rare en Bretagne, se rencontre assez fréquemment dans le Poitou et le Midi.

2. Avec le squelette *d* : petite flèche en silex gris.

3. Avec le squelette *e* : tête de lance ou de javelot en silex rosé, mince; une face plate, l'autre soigneusement retouchée, avec deux entailles pour la fixer à la hampe. On dirait un fragment de lame qu'on aurait voulu utiliser.

Avec le squelette *d* : éclat de silex.

4. Avec le squelette *f* : pointe de lance ou de javelot en silex cireux, venant probablement de Pressigny, et taillée en carène comme le nº 1.

5. Avec le squelette *f* : flèche en silex gris, artistement travaillée.

6. Morceau de terre cuite, brun en dedans, rouge à l'extérieur, percé après la cuisson. Trouvé à environ 0,60 de profondeur, c'est-à-dire dans la partie du remplissage qui nous a paru remaniée, cet objet n'attira pas d'abord notre attention, et nous étions portés à le considérer comme introduit après coup. La connaissance de poteries du même genre découvertes dans des conditions analogues nous a fait penser depuis qu'il devait être contemporain des sépultures. Les dolmens de la Bretagne ont fourni un certain nombre de petites masses de terre cuite, plates ou sphériques, et toutes percées. Près de la table de celui de Crubelz on a trouvé une sorte de palet percé en terre rouge. A Runesto il y avait, entre autres, un gros grain de poterie perforé.

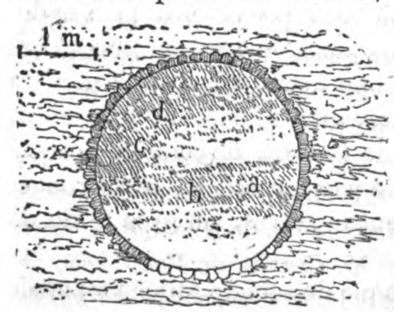
7. Fragment d'une plaque de schiste ardoisier percée pour être suspendue comme amulette ou ornement.

8. Le petit caveau de l'ouest, érigé avec tant de soin et dont la découverte avait fait naître d'avides espérances, ne nous a donné que quelques fragments d'os insignifiants, deux ou trois menus morceaux de poteries, dont l'une à vernis vert, et une lame de poignard ou de couteau en fer, qui, bien que très oxydée, a conservé les deux rivets servant à la fixer au manche. Tous les os réunis n'auraient formé qu'une faible partie d'un squelette, et comme il n'y en avait pas deux en place, il était impossible d'admettre que le désordre de cette chambre fût le résultat d'un travail d'inhumation, qui, en dérangeant les sépultures antérieures, aurait du moins laissé la dernière intacte. Cette circonstance, autant que la rencontre d'un objet en fer, nous a confirmé dans l'opinion que ce réduit avait déjà été exploré.

TUMULUS C.

(Planche I.)

Le second tumulus que nous avons attaqué est à une centaine de pas, à l'ouest, du précédent ; il a 55 mètres de circonférence et à peine 1m 20 de haut. Il ne recouvrait point de dolmen, mais les sépultures y étaient enfermées dans une enceinte circulaire de 2m 70 de diamètre, bâtie à pierres sèches, et que les ouvriers ont entamée dans la partie sud avant que nous eussions pu la reconnaître.



Des dalles mises à plat ou inclinées en dehors à la façon des tuiles sur un

bâtiment formaient en quelques endroits une sorte de toiture. De vieilles souches de chêne recouvraient ce cône bas et régulier, et leurs racines avaient dû contribuer au désordre qui se remarquait à l'intérieur. A moitié de la profondeur on commença à rencontrer des fragments d'os en assez grand nombre. Au fond se trouvait un lit d'argile rouge, épais de 20 à 30 centimètres, qui ne s'étendait point sur l'aire entière de la chambre, mais formait une bande allant de l'est à l'ouest et revenant ensuite le long de la paroi jusque vers le nord-est. Cette argile, qui nous a paru apportée intentionnellement, a dû être empruntée au sous-sol même de la forêt, où elle remplit les interstices de la roche. On a remarqué quelque chose d'analogue dans certaines sépultures préhistoriques de l'Inde et de la Grande-Bretagne, avec cette différence qu'en Angleterre le lit est formé de terre noire.

a. A demi empâtée dans cette argile, se trouvait une tête, presque complète, mais brisée, la face inclinée au couchant ; au-dessus, un radius et un tibia ; le tout supporté par des pierres sous lesquelles étaient, à droite, un poinçon, et, à gauche, une hachette.

b. Fragment de crâne et débris d'os.

c. Deux fémurs, un tibia et un péroné, qui, en admettant qu'ils fussent en place, indiquaient un corps tourné au sud. Au-dessous, un éclat de silex, et, à côté, la moitié d'un pot en terre grise, 3, à panse épaisse et dont la capacité ne dépassait pas celle d'une noix.

d. Un fémur replié sur un tibia.

Le poinçon 1, trouvé en *a*, est d'un type assez commun et ressemble à ceux qui ont été trouvés notamment à Concise par M. Troyon ; dans le lac de Neuchâtel, dans la grotte de Durfort, par M. Cazalis de Fondouce ; en Belgique, dans la grotte de Selaigneaux, par M. Arnould, et au camp du Catenoy par M. Ponthieux.

La hachette 2, qui était également en *a*, est en chloromélanite. On sait que la présence de cette substance dans les sépultures de l'âge néolithique soulève une des questions les plus intéressantes de l'archéologie, celle des rapports des peuples de l'Occident avec l'Orient aux temps préhistoriques. Cette roche est, en effet, inconnue en Europe, et on ignorait où les hommes de la pierre polie avaient pu se la procurer. Ce n'est que dans ces derniers temps que l'infatigable explorateur de l'Asie centrale, l'abbé David, en a rencontré un gisement au Thibet. Cette hachette, qui est un vrai bijou, ne saurait être considérée comme une arme ou un outil. On ne peut y voir qu'un symbole.

M. le docteur Prunières a, de même, trouvé de nombreux simulacres d'objets usuels dans les tombes néolithiques de la Lozère, et, d'après M. Lubbock, les Esquimaux déposent encore à côté de leurs morts de petits modèles de leurs armes.

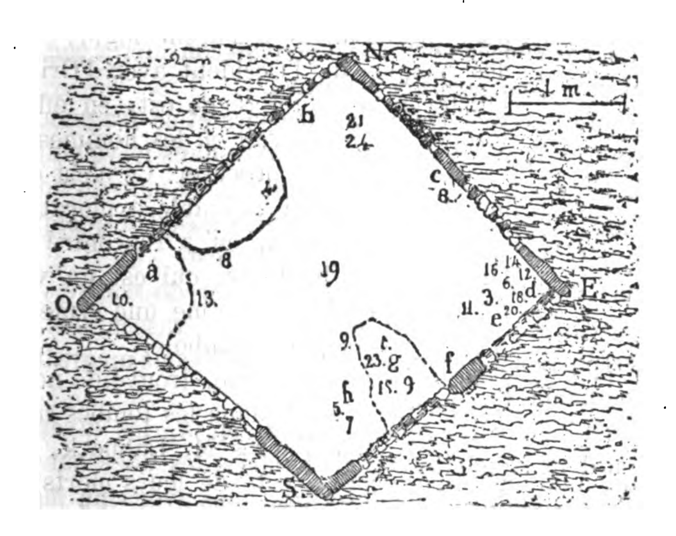
Notons que les trois objets fournis par cette sépulture, la hachette, le poinçon et le pot, sont tous de petite dimension.

TUMULUS D.

(Planches II, III, IV.)

Le troisième tumulus fouillé est au sud du groupe et le plus éloigné du gros dognon. Il a 50 mètres de circonférence, et sa hauteur, qui ne dépasse pas 1 mètre, était tout juste suffisante pour recevoir un corps accroupi. Quatre pierres régulièrement disposées et qui affleuraient au sommet attirèrent notre attention. Après avoir fait déblayer l'espace qu'elles circonscrivaient,

nous nous trouvâmes dans une enceinte, à peu près carrée, d'environ 2m 75 de côté, et dont les angles,



placés aux quatre points cardinaux, étaient marqués par ces quatre bornes, qui montaient de la base à la surface. Quelques autres pierres debout consolidaient la grossière maçonnerie sans mortier qui formait les côtés. Comme dans le tumulus précédent, un certain nombre de dalles, d'un pied carré en moyenne, formaient une sorte de toiture au-dessus de la chambre.

Les ossements, à peine recouverts, étaient très altérés et tout bouleversés. Ce désordre doit être en partie attribué à la poussée des terres et au travail de la végétation ; mais l'homme y avait aussi contribué. Cinq ou six fois, au moins, la sépulture s'était rouverte pour recevoir de nouveaux cadavres, et dans cette opération on ne paraît avoir un peu ménagé que les crânes, dont plusieurs avaient été replacés le long des parois, sur des

pierres plates, comme sur des tablettes, à des hauteurs de 30 à 60 centimères.

a, b, c, d, e, f sont autant de ces têtes, plus ou moins brisées, sous lesquelles il n'y avait point de squelettes et que, par conséquent, on ne pouvait considérer comme étant dans leur position primitive.

Les autres ossements étaient épars et en fragments. Il y en avait un assez grand nombre dans le voisinage de la pierre debout qui est au milieu du mur du nord-est, ainsi que sous une large dalle posée à quelques pouces du sol le long du mur nord-ouest.

Sous une autre pierre plate inclinée du centre vers le sud-est se trouvaient, mais toutes écrasées, les diverses parties d'un squelette *g*, et au-dessous un grattoir et une hachette.

A côté de cette même pierre, en *h*, les diverses pièces d'un squelette étaient tombées les unes sur les autres, et, malgré leur désordre, nous avons pu juger que le défunt avait été inhumé accroupi ou agenouillé, la face au midi. Deux flèches, de types différents, se trouvaient près de lui.

Les corps *g* et *h* sont les deux seuls que nous ayons pu considérer comme étant en place, et ils doivent d'y être restés à ce que, sans doute, ils ont été apportés les derniers.

Le désordre qui régnait dans les ossements ôtait à la position des objets, forts nombreux, qui s'y trouvaient mêlés toute espèce d'importance. Nous l'indiquons néanmoins sur le plan par des cotes correspondantes à celles que nous leur donnons ici, en faisant remarquer que le quart environ a été trouvé, en moins de trois pieds cubes de terre, dans l'angle est.

1. Hache en diorite verdâtre; longueur, 0,062; légèrement émoussée; côtés arrondis; tranchant affûté et brillant; talon rugueux et, par suite, mat et de couleur

terreuse, ce que, dans des cas analogues, on a attribué à la décomposition du feldspath. Nous croyons, au contraire, qu'il y a ici un fait intentionnel et qu'on a ainsi façonné le petit bout afin d'en faciliter l'adhérence avec le manche. D'autres instruments présentent le même caractère, et il est inadmissible que les agents chimiques ne se soient jamais attaqués qu'à une seule partie de l'objet. L'un de nous possède une hache semblable avec son emmanchure en bois de cerf, auquel elle adhère assez fortement grâce à un travail du même genre.

2. Hache, silex, patine blanche pénétrante, 0,10 de long; taillée d'abord à la façon de celles de Spienne et ensuite aiguisée. Ce type, peu commun chez nous, rare en Bretagne et en Suisse, se rencontre surtout dans le Hainaut. M. Ph. Salmon l'a trouvé en Seine-et-Oise, dans la grotte-sépulture de Bruno-Bonnevau, avec une série d'objets analogues à ceux de notre tumulus.

3. Hache, silex, 0,15 sur 0,07, patine luisante d'un blanc roussâtre; le taillant, soigneusement affûté, présente à une extrémité quelques traces de choc; côtés arrondis devenant plats vers le talon. Cette belle pièce a été trouvée en deux morceaux à trente centimètres l'un de l'autre. Ce double fait que le tranchant est à peu près intact et que la fracture se trouve dans la partie la plus épaisse de l'instrument nous porte à croire qu'il a été brisé intentionnellement, ce que confirme la trace de coups nombreux donnés sur les bords de la cassure et qui en ont détaché une série de petites esquilles.

4. Instrument en silex, patine blanche, 0,15 de long, affûté aux deux bouts; le second de ce genre, à notre connaissance, qui ait été trouvé dans notre région. M. Ponthieux en a recueilli un dans l'Oise, au camp de Catenoy; le musée de Narbonne possède une sorte de hache fusiforme analogue, mais qui n'a

qu'un tranchant. M. Smith, dans son intéressante notice sur le musée de Copenhague, a reproduit un objet en pierre provenant du Brésil et qui rappelle le nôtre. Le manche est fixé au milieu par une ligature, de manière à faire une hache à deux tranchants.

5. Petite flèche à pédoncule.

6. Belle flèche à ailerons et pédoncule, décomposée dans toute son épaisseur, entière lorsque nous l'avons retirée.

7. Flèche en losange.

Ces trois types, ici réunis, sont communs dans les dolmens de l'Ouest et se rencontrent parfois sur nos plateaux.

8. Petit silex en forme de hache avec le tranchant en biseau; type désigné sous le nom de flèche à tranchant transversal, assez commun chez nous, et dont l'usage, à notre avis, n'est point encore sûrement déterminé.

9. Petit grain de collier en pierre calcaire. C'est le seul bijou de cette sépulture si riche en armes et outils.

10. Belle lame ovale, pâte de Pressigny, patine blanche pénétrante; retaillée avec soin; les deux bouts travaillés dessus et dessous. Des instruments analogues ont été trouvés à Concise, à Durfort, dans la sépulture de Bonnevau (Seine-et-Oise), au camp de Catenoy et, près de chez nous, dans le dolmen de Cuchet.

11. Lame, silex gris; patine blanc-roux; 0,112 de long et 0,04 de large. Un des bords, très droit et retaillé à petits coups, a été accidentellement ou intentionnellement dentelé; l'autre, au contraire, a été usé et poli, ainsi que la face bombée. Le polissage s'étend jusqu'à un demi-centimètre sur l'autre face, et il est évident par là que cet instrument n'a pas été éclaté dans une hache polie. L'examen de la pièce démontre, du reste, que le polissage est postérieur aux retailles.

La commission n'est pas d'accord sur l'usage de ce petit objet.

L'un de nous, M. Chauvet, y voit un polissoir portatif.

L'autre, M. Lièvre, se fondant sur ce que la lame est sans courbure, très mince et finement dentelée sur un bord, tandis que l'autre est mousse et poli, comme pour en faciliter la préhension, y voit une scie, qui, d'ailleurs, aurait servi, car elle est fortement ébréchée.

12. Silex légèrement retouché sur les bords; peut-être une pointe de javelot.

13. Silex retouché ou ébréché en quelques endroits.

14. Autre éclat plus allongé et un peu convexe, retouché ou peut-être ébréché par l'usage.

15. Grattoir retaillé à un bout.

16. Grattoir retaillé à un bout et sur un côté.

17. Grattoir retaillé tout autour.

18. Éclat prismatique éclaté en quatre coups et sans retouche.

19. Idem.

20. Petit grattoir très habilement taillé aux deux bouts.

21. Éclat prismatique de silex retaillé à un bout seulement et qui servait peut-être à débourrer les peaux en pinçant les poils ou les plumes entre le pouce et l'instrument.

22. Bout de silex moins soigné que le précédent, mais qui paraît avoir été destiné au même usage.

23. Éclat retouché sur les deux côtés.

L'incontestable ressemblance que présentent quelques-uns des derniers instruments que nous venons de décrire, notamment les nos 15, 16, 18, 20, 21, avec certains grattoirs de l'âge du renne, nous paraît devoir aider à résoudre une question posée depuis quelques années et sur laquelle, en raison de son importance,

nous reviendrons avec quelques détails à la fin de ce mémoire.

Une dizaine d'éclats de silex dont la forme ne révèle rien d'intentionnel.

Deux fragments de silex de la grosseur d'un œuf, sur lesquels ont été enlevés des éclats irréguliers ; couleur et transparence de la corne ; patine blanc de lait, luisante et pénétrant jusqu'à cinq millimètres. Par suite de cette altération le silex a perdu une notable partie de son poids et chante à l'eau. Le temps et le milieu n'ayant pas dû agir plus sur ces noyaux que sur les éclats voisins, il faut admettre qu'ils étaient déjà dans cet état au moment du dépôt et peut-être qu'ils ont été altérés artificiellement.

24. Petit objet en écaille de tortue, brisé, avec un trou de suspension, obtenu en attaquant successivement les deux faces ; probablement une amulette. C'est la comparaison avec un objet du même genre trouvé par M. Chauvet, dans la grotte du Ménieux, commune d'Édon, et figuré dans la planche, qui a permis d'en déterminer la substance.

Pot grossièrement façonné à la main et mal cuit; écrasé par la poussée de la paroi nord-ouest, près de laquelle il se trouvait, à un pied du sol et à un mètre et demi de l'angle nord. Le fond a 0,08 de diamètre; la hauteur devait être de 0,10 à 0,11.

25. Petite masse de grès quartzeux rouge-brun vif à l'intérieur, plus pâle à la surface dans une épaisseur de cinq millimètres. Sa forme est celle d'un quart de cylindre, uni sur les faces longitudinales, rugueux sur les sections parallèles.

Il est difficile de donner une attribution à cet objet, qui peut avoir été un broyeur, un marteau ou une pierre à aiguiser les haches.

A cet inventaire il faut joindre un certain nombre

de petits galets de quartz ou de schiste. Au début des études préhistoriques, ces pierres informes, ne portant aucune trace de travail, passaient inaperçues dans les fouilles ou étaient dédaignées comme sans valeur. Il s'ensuit que les collections publiques et particulières sont très pauvres en objets de ce genre. Nilsson le premier attira l'attention sur ces pierres négligées.

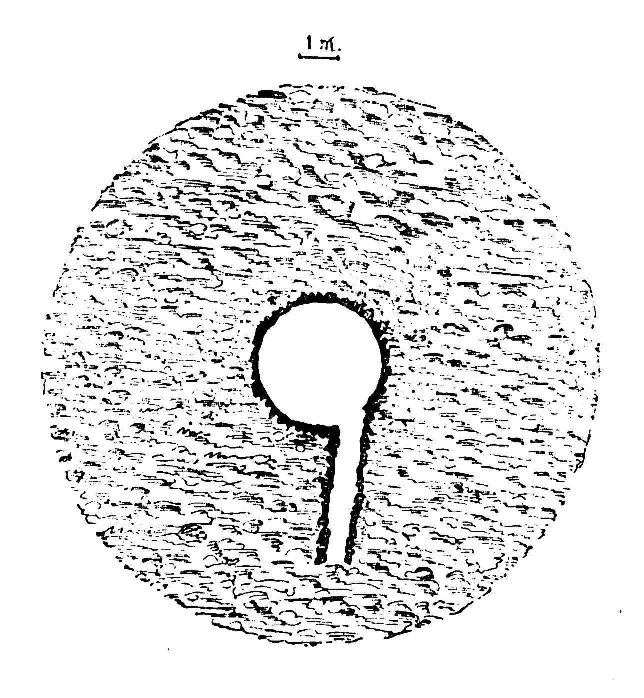
Les galets et cailloux roulés se trouvent en grand nombre dans certains dolmens de la Bretagne (1). Ceux que nous avons recueillis dans notre tumulus sont de forme allongée et irrégulière et de la grosseur d'un œuf au plus. Ils proviennent soit des alluvions anciennes de la Charente, soit des dépôts tertiaires qui sont restés sur plusieurs points élevés du département. Ces cailloux, en tout cas étrangers au sol de la Boixe et intentionnellement déposés à côté du mort avec ses armes, ses outils et ses bijoux, étaient-ils des percuteurs, ou seraient-ce des fétiches? Nous en avons recueilli six, et nous ferions remarquer que ce nombre est à peu près celui des corps contenus dans le tumulus si nous pouvions affirmer n'avoir négligé aucune de ces pierres. Elles ne portent, du reste, aucune marque, et, malgré cela, l'idée d'y voir des fétiches n'étonnera pas ceux qui savent que des peuples bien plus avancés ont longtemps conservé des idoles du même genre et tout aussi informes. Les Grecs, qui anciennement ne figurèrent pas autrement leur Zeus dans les sanctuaires de Gytion et de Trézène, continuèrent à adorer à Thespies, sous la forme d'un caillou, leur séduisant Éros, alors que dans le même temple il était représenté par les chefs-d'œuvre de Praxitèle et de Lysippe.

(1) *Mémoire de la Société polymatique du Morbihan,* 1866, p. 99.

Tumulus E.

(Planche IV.)

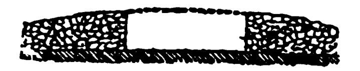
Ce cinquième tertre a 46 mètres de circonférence et





la même hauteur que le précédent. La chambre, bâtie à pierres sèches, est circulaire et mesure 3m 10 de diamètre. Elle était, comme celle de C, recouverte de pierres plates de un à deux pieds de large, inclinées en dehors.

Un couloir de 0,70 de large partait du sud-est de la chambre dans la direction du midi et s'arrêtait à environ deux mètres de la circonférence du tumulus. Une dalle formait à moitié de cette allée un seuil de 0,10 plus élevé que le sol intérieur. Ce caveau n'étant pas couvert et n'ayant pas



plus d'un mètre de profondeur, on aurait pu y descendre par l'orifice tout aussi facilement que dans C et D; mais pour n'avoir pas eu d'utilité, cette entrée latérale n'en avait pas moins, sans doute, sa signification.

Le remplissage de la chambre était un mélange de pierres et de terre, qui d'abord meuble et noire se changeait en argile rouge à vingt ou trente centimètres du fond.

Vers le centre étaient quelques ossements brisés et à demi pourris; d'autres avaient été déposés ou rejetés dans le voisinage de l'entrée ou dans la première partie du couloir, où se trouvait notamment sous une pierre plate un fragment de crâne.

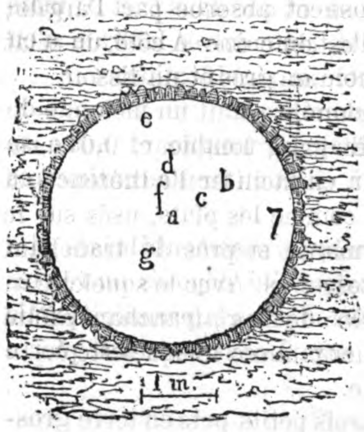
Des tessons de deux ou trois petits pots en terre grossière, mal cuite, rouge en dehors, noire en dedans, ont été, comme les os, recueillis à tous les niveaux, mais principalement dans les couches inférieures et en avant de l'entrée. Parmi ces débris il y a un fond de 7 à 8 centimètres de diamètre et un bord présentant une protubérance percée d'un trou horizontal de quelques millimètres.

Cette sépulture ne nous a donné qu'un petit poinçon en os et ne contenait pas de silex.

Tumulus F.

(Planches V et VI.)

Ce tumulus, situé entre C et D, n'a guère que 40 mètres de circonférence et 1 de hauteur. La chambre est circulaire et a 3m 25 de diamètre. Comme dans les précédents, il y avait quelques pierres de revêtement, et, à la base du remplissage, un lit d'argile.



a. Au centre, sur deux ou trois pierres plates était un squelette à peu près complet, mais tassé et brisé; la tête regardant au midi; les pieds un peu en arrière de la tête. Une hachette au milieu des os de l'une des mains.

b. Dans la terre rouge, crâne; humérus et cubitus en place; série de vertèbres; les pieds vers le centre, c'est-à-dire dans le sens opposé au précédent. Une hachette dans le voisinage des genoux.

c. Entre les deux corps précédents se trouvaient une mâchoire inférieure et un fragment de crâne d'adulte avec un os d'enfant et un bord de vase, dont deux autres morceaux ont été recueillis dans d'autres parties de la chambre.

d. Amas d'ossements brisés; éclat de silex.

e. Autre amas d'os provenant de deux corps, l'un d'adulte, l'autre d'enfant. A côté de ce dernier, une dent

de jeune cervidé en voie de formation. C'est l'anté-pénultième grosse molaire gauche. On dirait la dent d'un faon de renne.

f. Membres inférieurs d'un squelette qui paraît avoir été tourné au couchant. Au-dessus, trois éclats de silex, dont deux peuvent passer pour des grattoirs.

g. Crâne brisé; mâchoire inférieure, dont les dents sont restées juxtaposées et en ordre quoique l'os eût été complétement décomposé et absorbé par l'argile; deux tibias et un fémur à l'est du crâne. A côté, un éclat et une boule de silex, un coin en grès et un lissoir.

Cette sépulture nous a donné :

1. Une hachette en grès gris; longueur, 0,07; rugueuse au petit bout pour en faciliter l'adhérence au manche; les côtés ont été, comme les plats, usés sur le polissoir ou la meule dormante et près du tranchant forment avec eux des arêtes vives. Avec le squelette *a*.

2. Hachette en grès; 0,055 de long; tranchant affûté et poli; talon et côtés rugueux. Avec le squelette *b*.

Vase en fragments.

Trois éclats de silex.

3. Instrument en grès trouvé en *g*, de 0,10 de long, qu'au premier abord on prendrait pour une hache; mais à la place du tranchant il présente une surface irrégulière de 0,05 de large; les plats au lieu d'être aiguisés sont rugueux; le petit bout, au contraire, est poli et pointu, tandis que le talon des haches de grès est ordinairement obtus et souvent rugueux. Cet instrument a plutôt la forme d'un coin que celle d'une hache, et c'est le petit bout qui devait être la partie utile. Il rappelle sous ce rapport les haches ou coins de Saint-Acheul.

Dans un des dolmens de Carnac on a trouvé un fragment d'outil en diorite ayant la forme d'une hache dont le tranchant aurait été usé par le frottement. Cet outil

a quelque analogie avec le nôtre; mais il semble en avoir davantage encore avec trois ou quatre objets en grès ou en diorite trouvés à Poitiers par M. Bonsergent, et qui ont l'air de talons de haches usées par le frottement jusqu'à la moitié ou aux deux tiers de leur longueur.

Éclat de silex mince et régulier.

4. Boule de silex, trouvée en *g*, d'environ quatre centimètres et demi de diamètre, obtenue par un martelage répété, et qui doit avoir servi de broyeur. L'un de nous, M. Lièvre, possède plusieurs objets du même genre, sur l'un desquels les surfaces de frottement sont faciles à reconnaître.

5. Instrument en os, trouvé en *g*; peut-être un lissoir ou un poinçon pour réunir les tresses d'une natte.

6. Dans la région sud-ouest de la chambre était un os de même espèce, grossièrement appointé, et vers le centre, un os creux, travaillé mais brisé, dont nous n'avons pu reconnaître ni la forme exacte ni l'usage.

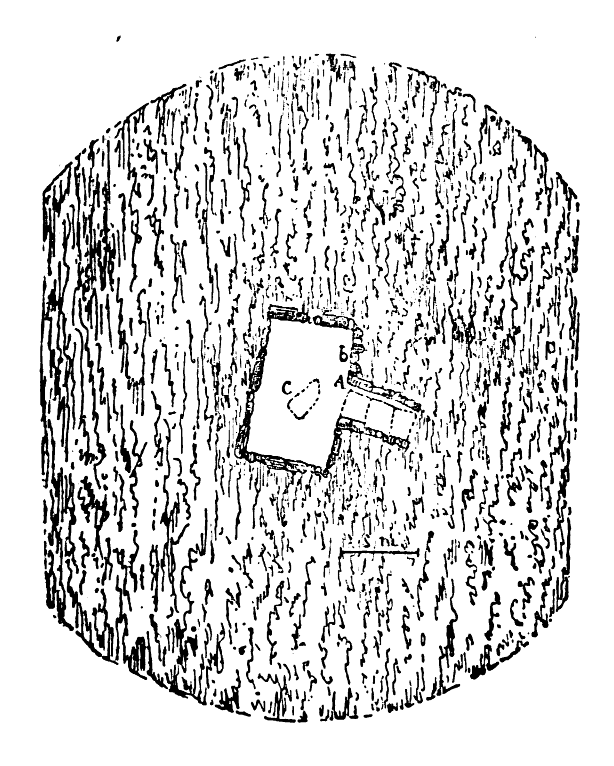
7. Superbe lame de silex, d'environ 0,23 de longueur, rencontrée à l'est de la chambre; déjà cassée en deux et de nouveau brisée par la pioche. La patine a de 1 à 2 millimètres d'épaisseur.

Tous ces objets étaient empâtés dans l'argile ou se trouvaient immédiatement au-dessus.

TUMULUS G.

Ce tumulus a été pour nous une déception et reste une énigme. C'est un des plus gros du groupe : il a 55 mètres de circonférence et 1^m 25 de hauteur.

La chambre est un parallélogramme de 3m 70 de long sur un peu plus de deux de large. Les quatre



côtés sont construits à pierres sèches et consolidés de lieu en lieu par de fortes pierres debout qui montent jusqu'aux deux tiers ou aux trois quarts de la hauteur. Celle qui est indiquée en A affleure presque et forme l'un des chambranles d'une porte dont l'autre est une pierre assez symétriquement placée, mais moins élevée. Une maçonnerie à pierres sèches continue un couloir qui a 0,75 de large et se dirige entre l'est et le sud-est. Il est pavé de larges dalles reposant sur de l'argile pure,

placée à dessein ou entraînée à la longue par les eaux, et, dans tous les cas, analogue à celle qu'on trouve sur place dans les interstices des couches supérieures de la roche. Cette entrée n'a été déblayée que dans une longueur de 1^m 40 environ.

La pierraille qui remplissait la chambre était mêlée de moins de terre que dans les autres tumulus.

En *b*, à une certaine profondeur nous rencontrâmes une portion assez considérable de crâne, non entourée de terre et bien conservée, et en C quelques fragments d'os. Ce fut tout. La chambre, complétement vidée, ne nous a donnée ni un squelette, ni un silex, ni un morceau de vase. Nous avions conservé quelque espoir jusqu'au moment où une large dalle, C, qui occupait le milieu de la chambre, ayant été enlevée, ne nous laissa voir que la couche d'argile, qui, elle-même, ne recouvrait que le sol naturel. Et cependant rien, si ce n'est peut-être le remplissage mêlé de moins de terre, n'indiquait que ce tumulus eût été ouvert. Le cône était à son sommet parfaitement régulier, et si la sépulture a été anciennement violée, on a pris soin de recombler le trou et de rendre au tertre sa forme primitive.

Tumulus H.

Notre huitième tumulus est isolé, à quatre ou cinq cents mètres des autres, dans la partie de la forêt appartenant à MM. Tuaud et Gatesel, qui, à la demande de M. Robin, leur représentant, ont bien voulu nous autoriser à y faire des fouilles.

Il a 23 mètres de circonférence et 2^m 50 de haut; mais le sommet a été tronqué; on y a même fait un trou

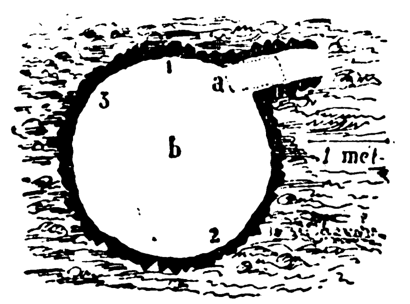


assez large, qui se continuait vers l'ouest sous forme de tranchée. Peut-être est-ce le résultat de l'enlèvement d'une table de dolmen. Nous découvrîmes, en effet, un fort pilier qui formait la paroi méridionale d'une chambre dont les autres côtés étaient insuffisamment indiqués par des pierres de moindre dimension. Le remplissage, comme celui du précédent tumulus, se composait presque exclusivement de pierres et ne recélait que quelques menus fragments d'os.

Tumulus I.

(Planche VI.)

Ce tumulus se trouve dans le groupe; c'est le plus rapproché du gros dognon. Il a 15 mètres de diamètre et 1 de hauteur. L'enceinte, bâtie à pierres sèches, est circulaire et a 2^m 75 de diamètre. Elle a une entrée comme le tumulus E, mais différemment orientée. Le couloir a 0,60 de largeur; une pierre de même dimension et tombée presque à plat avait dû être



destinée à le fermer. Sous cette pierre étaient quelques fragments d'os.

La chambre était remplie de terre noirâtre et de pierres mêlées de beaucoup de fragments de poterie. Un petit morceau de charbon de bois. A la surface, quelques pierres plates avaient été déposées en manière de toiture, et, à la base, d'autres formaient en quelques endroits une sorte de dallage.

a. A 0,40 de profondeur, crâne brisé; dent de porc; poterie grossière analogue à celle de l'âge du bronze.

b. Portion de crâne; menus fragments d'os et de poterie; mâchoire et os de porc.

Fragments de vases épars.

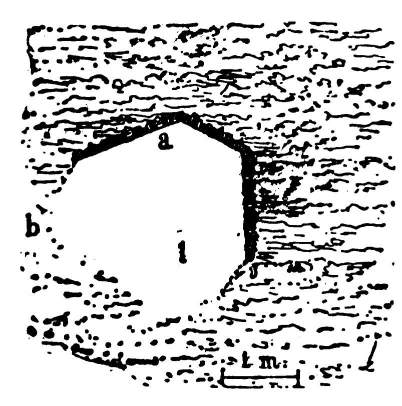
1. Ornement ou agrafe en coquille marine.
2. Hachette en diorite, ébréchée.
3. Dent de carnivore percée.

Ces trois objets se trouvaient dans la terre jaune ou rouge qui formait une couche peu épaisse à la base du remplissage. Les poteries, au contraire, étaient dans la couche supérieure, et cette circonstance, jointe à leur forme et à leur genre d'ornement, nous porte à croire que cette partie au moins de l'enfouissement date de l'époque de l'introduction du bronze.

Tumulus J.

(Planche VI.)

Vers le centre du groupe; 12 mètres de circonférence; 0,50 seulement de hauteur. Enceinte polygonale à pierres sèches.



a. Au nord, un crâne; pas de maxillaire, pas de dents.

b. A l'est, un os, en dehors, à ce qu'il semble, de l'enceinte, que nous n'avons pas pu reconnaître de ce côté.

Vers le centre, au niveau de la terre rouge, une hachette en diorite de 0,53 de longueur.

Tumulus K.

Très bas; pas d'enceinte; n'a rien donné.

L, indiqué sur le plan, n'est pas un tumulus, mais peut avoir été destiné à en faire un. Ce sont des pierres détachées du sol, mêlées de terre et restées sur place.

Les onze tumulus que nous venons de décrire, et dont dix ont été ouverts par nous, forment un ensemble

varié de sépultures. Les deux ou trois plus gros, A, B et peut-être H, recouvraient de véritables dolmens, dont un, le seul conservé, est double.

Dans sept, l'ossuaire était formé par une maçonnerie de pierres plates. L'enceinte était rectangulaire dans deux, D et G; polygonale dans un, J; circulaire dans quatre, C, E, F, I. Une chambre rectangulaire, G, et deux circulaires, E, I, avaient des appendices, en forme de couloirs, différemment orientés. Un seul tumulus, K, n'avait pas d'enceinte.

Les plus gros de ces tertres ont dû attirer plus d'une fois l'attention et ont pu être fouillés. Le dolmen de A est resté longtemps ouvert; la table de celui de B était à nu, et H est tronqué.

Mais nous croyons que les autres étaient intacts, non pas seulement à cause des objets assez nombreux qu'ils contenaient et qui auraient attiré l'attention des ignorants eux-mêmes, mais surtout à cause de la forme régulière des cônes et de leur revêtement de pierres plates, qui ne paraissait avoir subi d'autres dérangements que ceux qu'avaient causés les racines des arbres. Ceux qui, par curiosité ou cupidité, auraient attaqué ces tas de pierres ne se seraient sans doute pas, non plus que nous-mêmes, donné la peine de les rétablir dans leur état primitif.

Mais cette intégrité des tumulus rend plus inexplicable encore leur véritable destination.

Rappelons ici que si nous avons trouvé des os dans leur corrélation naturelle ou du moins dans la position que prendraient ceux d'un squelette s'affaissant sur lui-même, nous n'avons nulle part rencontré un squelette entier. Toujours quelques parties manquaient, et, d'un autre côté, des os nombreux et en désordre, le plus souvent brisés et réduits à l'état d'esquilles, étaient presque partout mêlés aux terres. Il en était de même

des poteries : des morceaux d'un même vase se trouvaient à d'assez grandes distances les uns des autres ; et ces tessons, recueillis pourtant avec assez de soin, ne sauraient être rapprochés non-seulement de manière à reconstituer un vase, mais même à en donner le profil. M. Astier a constaté que les nombreux tessons du tumulus I venaient d'un assez grand nombre de vases, différents de formes et de dimensions, et n'a guère pu rapprocher que les morceaux qui avaient été brisés dans le cours même des fouilles.

Ce mauvais état des os et des poteries et la perte d'une partie des fragments pourraient s'expliquer par les remaniements qu'auraient exigés des sépultures successives, et c'est l'interprétation dont nous nous étions d'abord contentés; mais nous ne devons pas dissimuler qu'elle est loin de répondre à toutes les questions que nous avons été amenés à nous poser dans le cours de nos travaux.

Non-seulement les squelettes ne sont pas entiers, mais on se demande dans quelle position ils avaient pu être placés. Nous avons admis d'abord qu'ils avaient été accroupis, et que, par suite de la décomposition des chairs et du tassement, les os s'étaient repliés les uns sur les autres en un paquet. Cette explication, à toute rigueur, pouvait suffire pour la plupart des tumulus, dont les chambres ont environ 1 mètre de haut; mais il est plus difficile de l'admettre pour J, qui n'a, de la base au sommet, que 50 centimètres. Et cependant s'il est une chose que nous pouvons affirmer, c'est que les corps n'étaient pas couchés.

Remarquons, en outre, que G et H étaient absolument dépourvus de ces objets votifs, ou considérés comme tels, qu'on rencontre d'ordinaire dans les tombeaux de cet âge; que E contenait seulement un poinçon facile à confondre avec une esquille; que J ne recélait qu'une

petite hachette, amenée par notre dernier coup de pioche; et que ces mêmes tumulus nous ont donné à peine quelques fragments d'os. Qu'étaient devenus les autres? Nous avons, il est vrai, constaté l'action corrosive de l'argile de la Boixe sur une mâchoire, dont le maxillaire avait disparu en laissant les dents en place; mais partout des esquilles sont restées, et la terre qui aurait dévoré les trois quarts d'un crâne n'aurait pas épargné un fragment unique; un fémur ou un tibia n'auraient pas disparu absolument par cette cause sans que leurs similaires, placés dans des conditions analogues, eussent été atteints, et un crâne ne se serait pas conservé là où, comme en J, les mâchoires avaient disparu.

Nous nous sommes demandé si ces ossements n'auraient pas été enlevés par les peuples mêmes qui ont érigé ces monuments, et qui, ayant émigré, auraient emporté avec eux les restes des ancêtres, comme Jacob demanda qu'on le fît pour sa dépouille. Après avoir exhumé plus ou moins complétement ces os, ils auraient, par respect pour le tertre qui les avait momentanément recouverts et pour le champ des morts, rétabli le tertre dans sa forme première. Les familles éteintes au moment du départ ou définitivement fixées dans le pays seraient seules restées dans les tumulus de la Boixe.

Les diversités de formes que nous avons constatées dans les enceintes sépulcrales ne paraissent être l'indice ni de temps ni de peuples différents. Tout porte à croire, au contraire, que ces tertres sont de la même peuplade et de la même époque. C'est le cimetière d'une tribu, et on ne peut attribuer ces variétés qu'à la fantaisie des constructeurs, à moins qu'il ne faille y voir des distinctions de classes ou de professions. A ce point de vue, il importera, à l'avenir, de comparer la forme de la chambre funéraire avec la nature de son mobilier.

Quant à l'âge de ces monuments, nous n'en pouvons rien dire, si ce n'est qu'ils appartiennent à l'époque dite néolithique. Ils doivent même être d'une période très avancée si on en juge par la sculpture du gros dognon et par l'équarrissage des supports du dolmen double, travaux étonnants de la part d'un peuple qui ne disposait vraisemblablement que d'outils de pierre. Le bronze, très rare, du reste, dans les tumulus et les dolmens de la Charente, fait absolument défaut dans ceux de la Boixe, mais nous n'aurions pas été surpris de l'y trouver, après avoir vu quelques-uns des fragments de poteries du tumulus I.

Nous n'en avons été que plus étonnés de la singulière ressemblance que la plupart des silex taillés, notamment ceux du tumulus D, présentent avec les produits de l'industrie de l'âge du renne. La forme et le mode de taille sont semblables.

L'un de nous, M. Chauvet, a présenté au congrès de Nantes quelques-uns des instruments ci-dessus décrits et une série d'objets semblables provenant des grottes charentaises, pour prouver que dans notre région il n'y a pas hiatus, au point de vue industriel, entre les deux grandes périodes de l'âge de la pierre.

Les nombreuses objections que firent alors à cette opinion deux savants qui ont une grande autorité en ces matières ne nous empêchent pas d'y persister et de croire qu'il n'est plus permis de soutenir que « nulle part on ne voit entre les deux industries cette fusion que l'on devrait constater s'il y avait eu le moindre mélange entre les populations des deux époques (1). »

Nos sépultures de la Boixe appartenant à une époque où le festin funéraire n'était vraisemblablement plus en usage et ne contenant, par suite, que très peu de

(1) Voir la note à la fin du mémoire.

débris d'animaux, ne sauraient aider à résoudre la question au moyen de la faune. Mais nous pensons qu'un certain nombre des éclats et lames de silex ci-dessus décrits établissent un contact entre les deux grandes périodes de la pierre.

Notre pays aurait donc, d'après nous, été habité sans discontinuité depuis le temps du mammouth et du renne ; mais ce fait, de moins en moins contestable, et la transmission évidente de certains types comme de certains usages, rendent plus difficile encore de dire à combien de centaines ou de milliers d'années il faut faire remonter les tombeaux de la forêt de Boixe.

Il est une autre question dont la solution n'importerait pas moins à notre curiosité et sur laquelle nous serons forcément tout aussi réservés. Ces hommes dont nous avons violé le dernier asile, dans un intérêt qu'ils n'auraient pas compris et bien plus pardonnable pourtant que celui qui chaque jour pousse l'ignorance à fouiller ou détruire ces monuments, ces hommes sont-ils nos ancêtres, ou bien ont-ils dû céder la place à une autre race qui serait la nôtre ? Nous n'en savons rien, et les ossements de ces sépultures étaient en si mauvais état que, malgré la haute compétence de l'homme qui a bien voulu suppléer à notre insuffisance et les interroger, nous ne nous flattons pas qu'ils puissent contribuer beaucoup à la solution de ce difficile problème.



NOTE

L'un de nous a présenté au congrès de Nantes (1875) les instruments en silex de la Boixe et une série d'objets semblables provenant des grottes charentaises, pour prouver que dans notre région il n'y a pas *hiatus,* au point de vue *industriel,* entre les deux grandes périodes de l'âge de pierre, et qu'il n'est plus permis de soutenir que « nulle part on ne voit entre les deux « industries cette fusion que l'on devrait constater s'il y avait « eu le moindre mélange entre les populations des deux épo- « ques (1). »

De nombreuses objections nous furent opposées à ce sujet par des savants qui font autorité en archéologie. Mais une discussion publique, dans les courtes séances d'un congrès, ne permet pas de traiter sérieusement une question incidente. Peut-être est-il bon de reprendre le débat. Résumons donc brièvement l'état de la question pour pouvoir la juger dans son ensemble.

Au début des études préhistoriques on ne recueillait dans les sépultures que les beaux objets ; les éclats de silex et les pierres non polies étaient négligés ; la plupart de nos collections ne sont formées que de beaux types ; on voulait, avant tout, attirer l'œil... Cette façon de faire contribua à creuser *(dans nos musées)* un

(1) Cartailhac, congrès de Lyon, 1873, p. 339, *Matériaux.*

gouffre entre les deux périodes de la pierre. Cette lacune existe-t-elle réellement dans la nature?... Beaucoup d'archéologues le pensent encore.

En 1872, le savant directeur des *Matériaux* écrivait :

« La lacune existe :

« 1° Au point de vue de la faune... ;

« 2° Au point de vue archéologique.

« Il suffit de jeter les yeux sur une collection pour reconnaître « qu'il n'y a aucun point de contact,... d'imitation (1). »

En 1873, au congrès de Lyon, M. Cartailhac reprit sa théorie, objectant encore à ses contradicteurs la différence des deux faunes et des deux industries; M. Cazalis de Fondouce lui opposa des arguments d'une grande valeur publiés depuis lors (2).

Les *Matériaux* répondirent (3). Abandonnant la discussion au point de vue anthropologique et stratigraphique, M. Cartailhac maintint sa thèse sur le terrain de la faune et de l'industrie :

« Si les populations néolithiques, dit-il, avaient été en contact « avec leurs prédécesseurs, ne devrait-on pas voir sur quelques « points le mélange des deux industries (4). »

En résumé :

« Dans le pays où est la France, les hommes de l'âge de la « pierre taillée n'ont pas tué le dernier renne. Les hommes de « l'âge de la pierre polie n'ont pas trouvé cet animal caractéris- « tique; quand ils arrivent il n'y a plus aucune trace des es- « pèces *quaternaires*, et cette disparition absolue ne s'est pas « accomplie en quelques mois ; elle ne peut être que l'œuvre du « temps (5). »

D'après les *Matériaux*, notre pays n'était pas habité entre les deux périodes de la pierre.

A la théorie de l'hiatus M. Cazalis de Fondouce oppose les idées adoptées par M. Dupont pour la Belgique (6) :

« Deux populations contemporaines et juxtaposées, l'une habi- « tant les grottes, naissant à la période du moustier pour s'étein-

(1) *Matériaux*, juillet 1872, p. 327.
(2) *Revue d'anthropologie*, 1874, p. 612.
(3) *Matériaux*, décembre 1874, p. 422.
(4) *Matériaux*, 1874, p. 422.
(5) *Matériaux*, Lyon, 1873, p. 339.
(6) *Revue d'anthropologie*.

« dre au magdalénien ; l'autre, plus vivace, habitant les plateaux « et passant par les périodes de Saint-Acheul et de Solutré pour « donner naissance aux populations néolithiques. »

Personne ne saurait contester, dit-il, « que si on laisse de « côté le moustiérien et le magdalénien, dont les silex taillés sur « *une seule face* <> semblent provenir les uns des autres, il n'y « ait un grand air de famille entre ceux de Saint-Acheul, de « Solutré et de l'époque néolithique, taillés toujours sur les deux « faces <> et s'accentuant toujours de plus en plus vers la « forme de pointe de lance ou de flèche (1). »

Cherchons à voir si nos fouilles peuvent apporter quelques lumières aux théories courantes que nous venons d'esquisser.

Confirment-elles les vues de M. Cazalis?

Si l'on met à part les petites flèches et les haches polies que nous ne pouvons faire dériver du type triangulaire de Saint-Acheul, *tous* les silex taillés trouvés dans nos sépultures charentaises ont une section triangulaire, rappelant les lames plates du magdalénien. (Pl. III, 15, 21, et IV, 16, 18, 20.)

Du reste, la Charente n'est pas isolée à ce point de vue, car la plupart des sépultures néolithiques donnent partout ce type de grandes lames plates trouvées notamment à Bonnevau (Seine-et-Oise) (2), à Durfort, dans la Lozère (collection Dr Prunières), en Bretagne (musée de Vannes).

Les ateliers en plein air contiennent beaucoup de ces types : nous en avons recueilli au Grand-Pressigny, aux Martins (Charente). Ils sont communs au camp de Chassey (3).

Il nous est impossible de voir une dérivation des types de Saint-Acheul dans ces objets qui rappellent au plus haut degré l'industrie magdalénienne.

Nos fouilles viennent-elles confirmer la théorie de l'hiatus ?

Les sépultures néolithiques ne contiennent que rarement des débris d'animaux ; le festin funéraire n'était peut-être pas en usage à cette époque dans la Charente ; la faune n'est représentée que par de très rares débris d'animaux domestiques, cheval,

(1) *Matériaux*, 1874, p. 430.
(2) *Matériaux*, 1870, p. 3, pl. V. — *Matériaux*, 1869, p. 73, pl. XIV.
(3) Le *Mâconnais préhistorique*, p. 101, pl. XXV.

bœuf, porc. Les animaux sauvages ne se trouvent que par quelques dents percées pour être suspendues.

Nous ne pouvons donc pas avoir une idée exacte de la faune.

Mais nous pensons que les éclats et les lames de silex ci-dessus décrits (D 15, 16, 18, 20 et 21) établissent un contact entre les deux grandes périodes de la pierre.

Ils prouvent sinon une filiation, du moins un échange d'objets d'industrie entre deux peuples.

On objecte que les grattoirs sont les mêmes à toutes les époques préhistoriques en France. Que ce ne sont pas là des objets caractéristiques. Mais pourquoi en est-il ainsi? Pourquoi ces silex d'un usage journalier passent-ils d'une période à l'autre, ont-ils une forme fatale imposée à l'ouvrier par la matière première? Alors on devrait les retrouver dans toutes les stations où l'on taille le silex; pourtant nous ne les avions pas encore recueillis dans toutes les alluvions de la Charente. Nous croyons que les couches inférieures de Saint-Acheul n'en fournissent pas.

Il est plus naturel de considérer ces formes comme transmises de peuple à peuple, à cause de leur commodité, ou plutôt comme des formes conservées par les anciennes populations en adoptant les mœurs des races envahissantes.

Envahissement qui a pu se faire peu à peu par infiltration, suivant l'expression de M. de Quatrefages, et sans ces luttes d'extermination, dont on ne retrouve pas les traces et que les partisans de l'hiatus opposent à leurs adversaires (1).

Au point de vue industriel il semble donc y avoir contact entre les deux peuples.

L'*Ausland*, rendant compte récemment d'une exploration anglaise au centre de l'Australie, ajoutait : « En Australie, l'agri-« culteur chasse incessamment devant lui le *squatter* (éleveur) et « ses troupeaux. Aussi l'éleveur est obligé de chercher de nou-« velles pâtures dans l'intérieur du coutinent. »

L'agriculteur fait fuir devant lui le *squatter*, qui lui-même chasse l'indigène. Voilà ce que nous voyons aujourd'hui.

C'est probablement ainsi que les choses se sont passées autrefois en Gaule.

Et si les populations néolithiques pastorales ou agricoles ont refoulé, en partie, devant elles les populations primitives, il ne

(1) *Matériaux*, 1874, p. 432.

faut pas trouver étrange que les débris de repas des nouveaux venus (très rares du reste) nous présentent une faune différente de celle trouvée dans les nombreux gisements anciens. Le renne et les autres animaux ont fui devant l'agriculture.

La question de l'hiatus a fait, du reste, de grands progrès, depuis quelque temps, dans le sens que nous soutenons.

Au point de vue de l'industrie, MM. Chapelain, Duparc et Lartet ont trouvé dans la grotte Duruthy une population de troglodytes utilisant les premiers perfectionnements d'outillage que l'on considère comme caractéristiques de l'époque néolithique (1).

M. Millescamps, dans une intéressante communication faite à la Société d'anthropologie, le 16 novembre 1876, conclut, d'accord avec M. Leguay, que des fouilles attentives faites depuis deux ans en Seine-et-Oise lui ont fait reconnaître une transition entre les deux périodes.

Au point de vue de la faune, M. Reboux, qui a soigneusement étudié les terrains quaternaires de la Seine, a montré que la faune quaternaire n'a pas bien changé au début de la pierre polie ; il a montré sous l'influence de la température croissante le renne se réfugiant dans le Nord, où plusieurs espèces l'avaient déjà précédé ; d'autres espèces s'étaient retirées sur les montagnes froides, etc.

Mais il a indiqué aussi toute une partie de la faune quaternaire arrivant jusqu'aux époques historiques, comme le grand bœuf urus, le cheval, le chamois, le bouquetin, la marmotte, etc. (2).

Au point de vue anthropologique, M. le Dr Broca trouve de nombreux points de contact entre les ossements humains de nos dolmens et les races paléolithiques (3).

Enfin M. de Mortillet, abandonnant la thèse absolue de l'hiatus, a posé des conclusions qui, à notre avis, représentent à peu près l'état actuel de la science (4).

Toute la discussion, dit-il, « repose sur un malentendu. Entre « l'époque paléolithique et l'époque néolithique, il existe un « hiatus. Mais cet hiatus n'est qu'une simple lacune dans nos

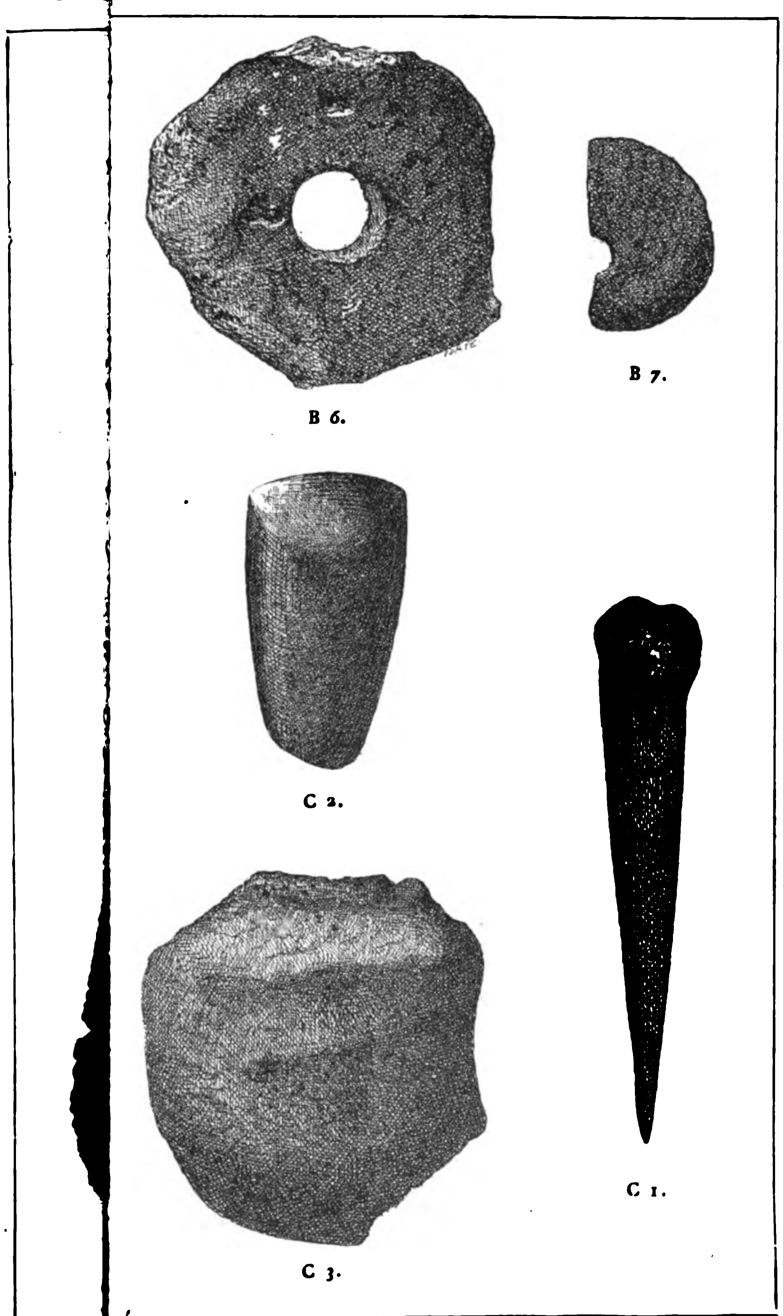
(1) *Matériaux,* 1874, p. 167.
(2) Académie des sciences, 12 octobre 1874.
(3) *Indice orbitaire;* Lille, p. 690.
(4) *Matériaux,* 1874, p. 413.

« connaissances. Il ne représente pas une véritable lacune dans « le temps et dans l'industrie (1). »

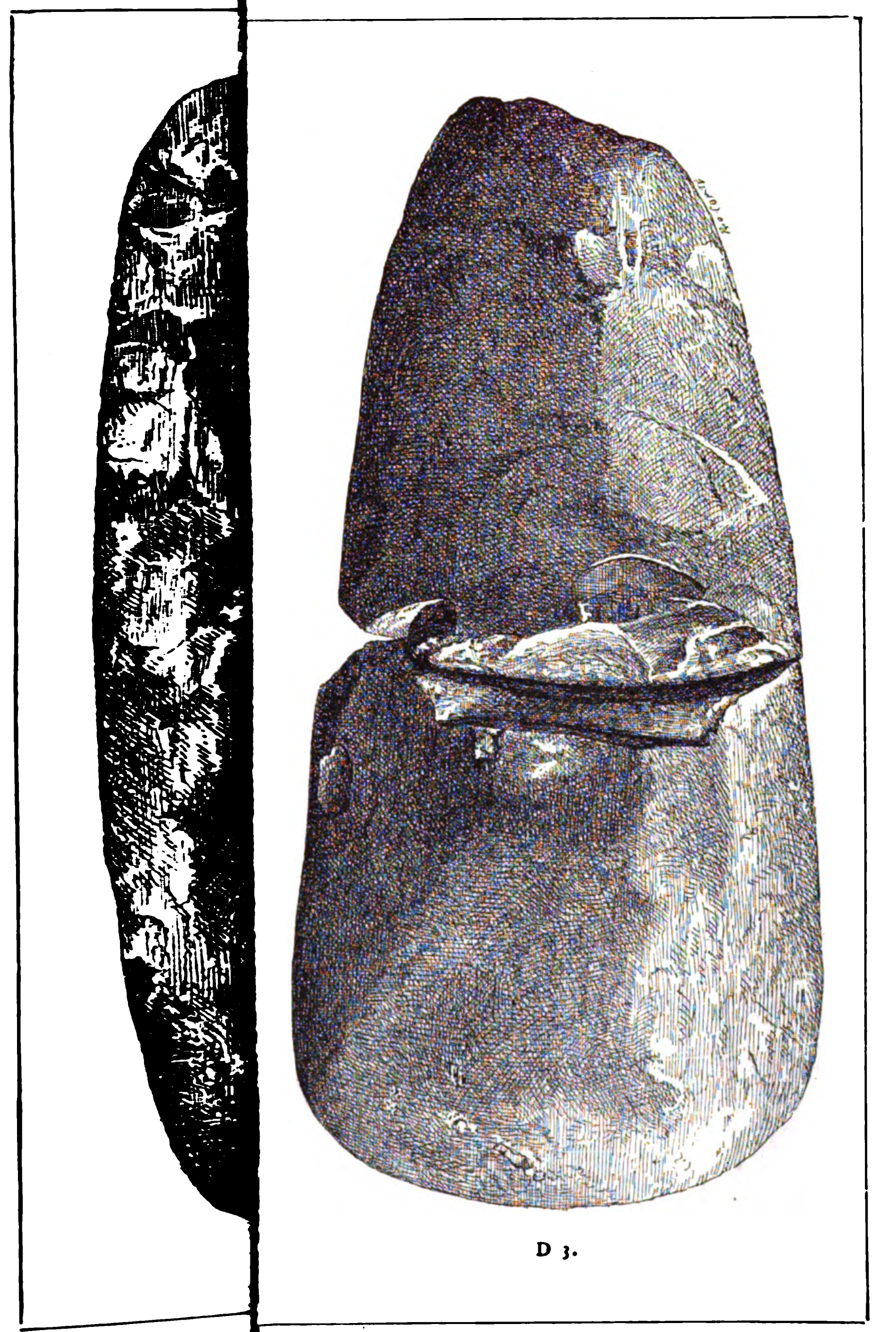
Nous espérons que les fouilles faites par la Société archéologique de la Charente ont fourni des documents de nature à diminuer la lacune dont parle M. de Mortillet, en montrant le contact des deux industries. — Chauvet.

(1) Dans un récent article (*Revue d'anthropologie*, 1er trim. 1877), à propos de la station de Liesberg, découverte par M. Quiquerez, dans le Jura bernois, M. de Mortillet semble prévoir une transition entre les deux époques, et il écrit, p. 122 : « A quelle époque appartient ce gisement? Est-il magdalénien? *Sert-il de transition* ou de passage entre « la période paléolithique et la période néolithique? *C'est fort possible.* « Dans ce cas, il présenterait le plus grand intérêt. »



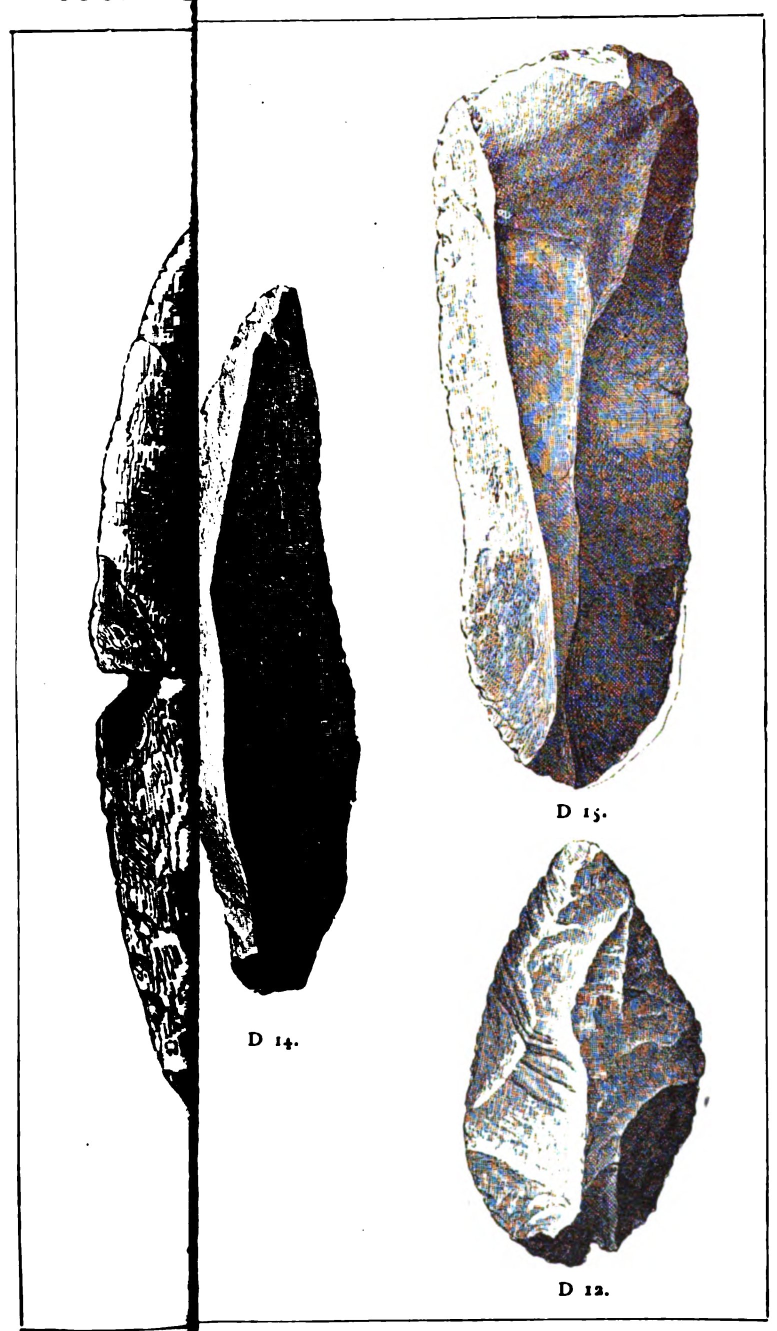


A. Quantin, imp.

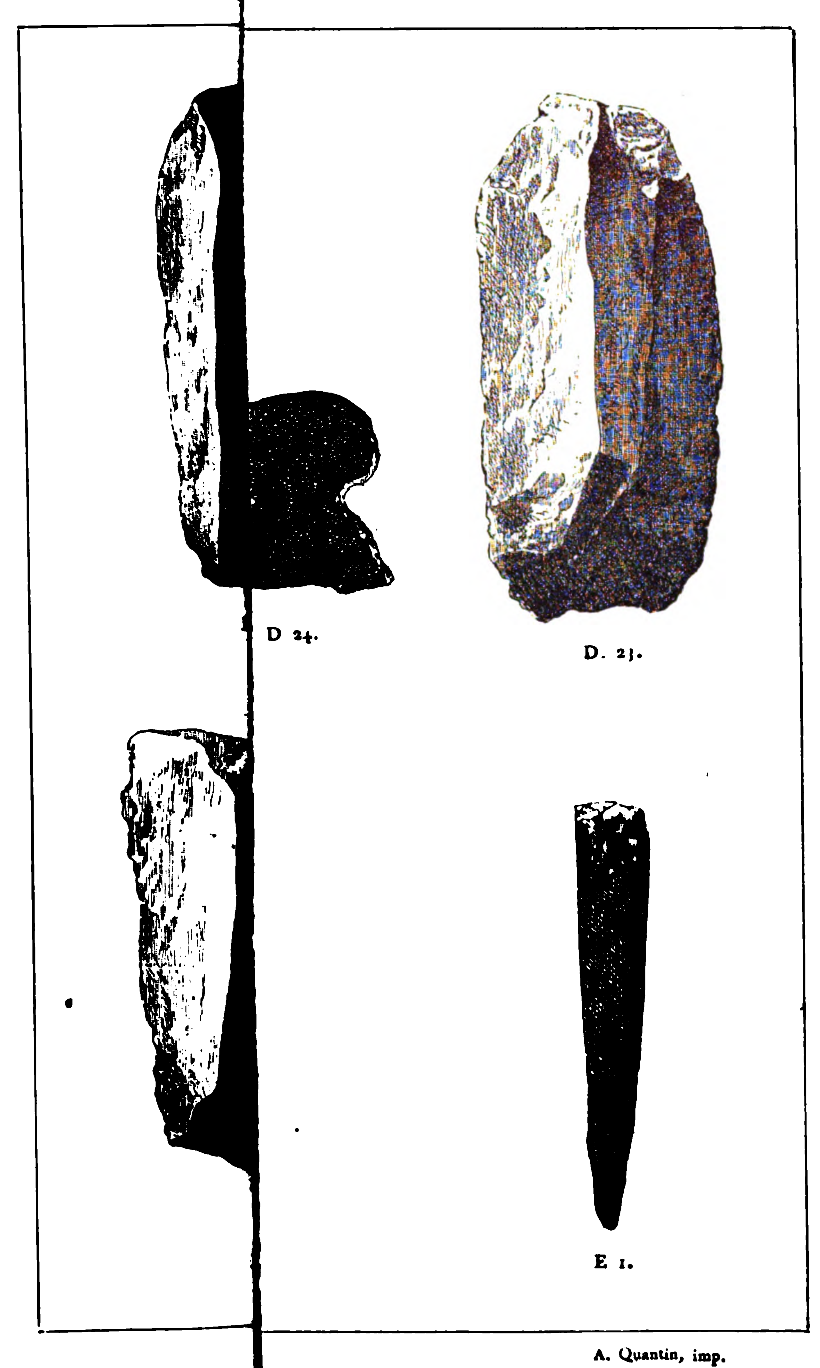


D 3.

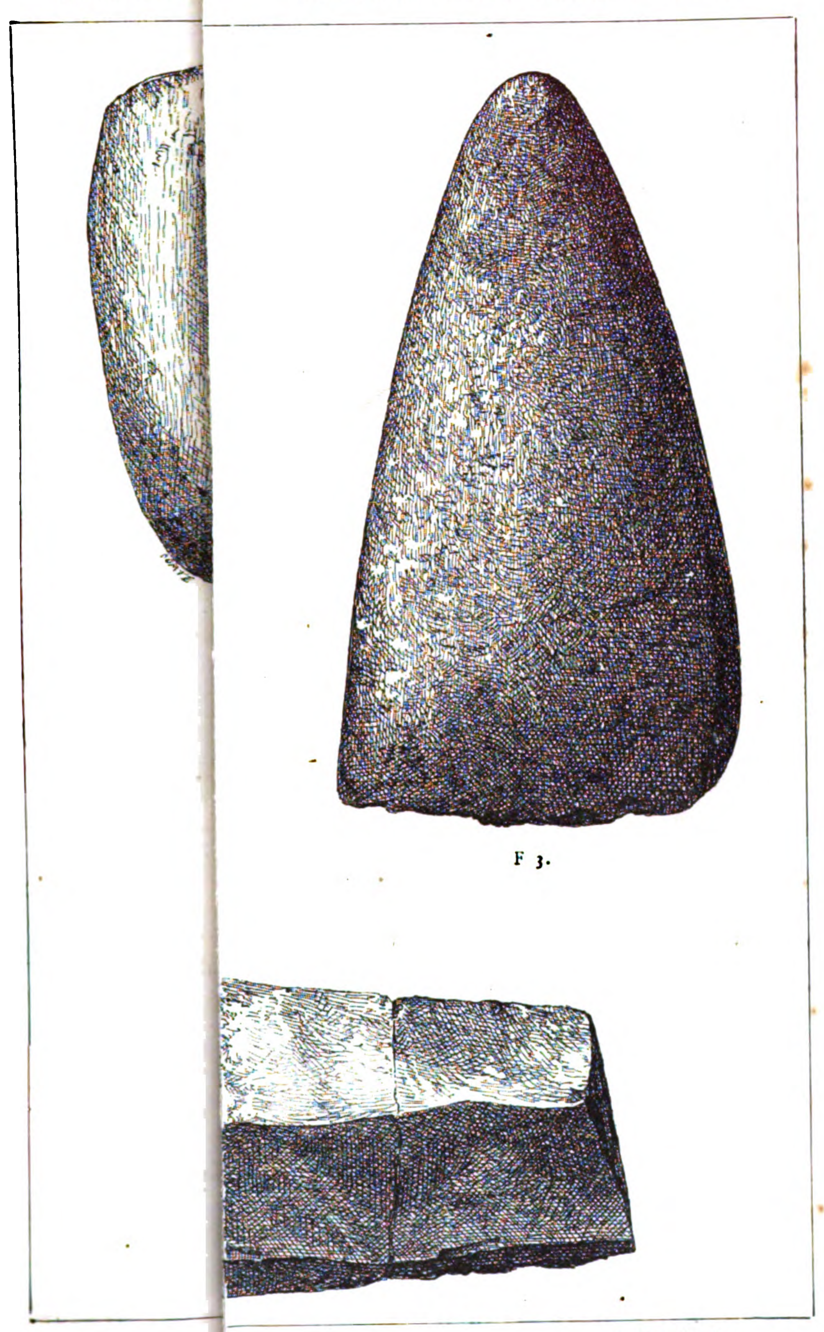
A. Quantin, imp.



A. Quantin, imp.



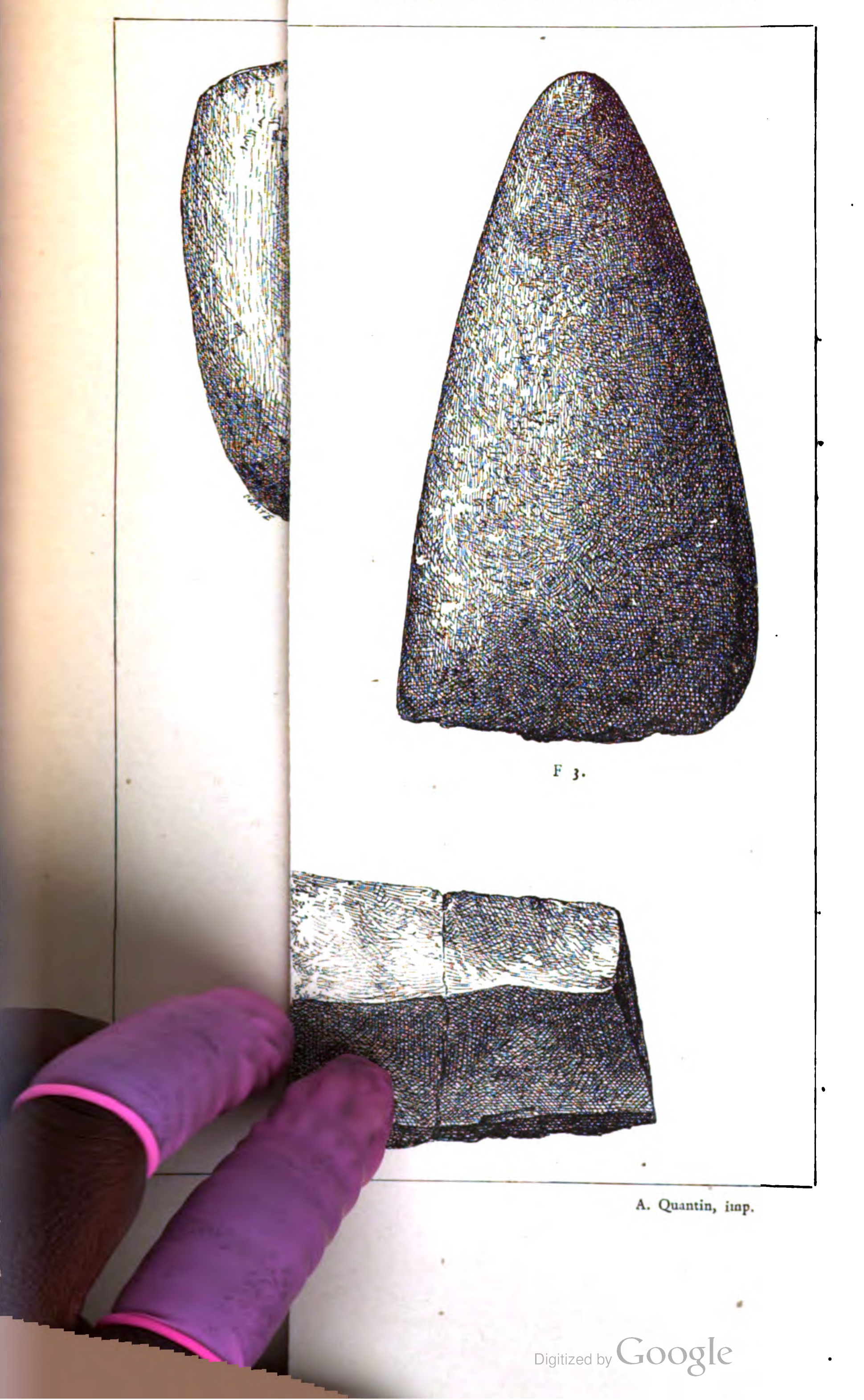
A. Quantin, imp.



F 3.

A. Quantin, imp.

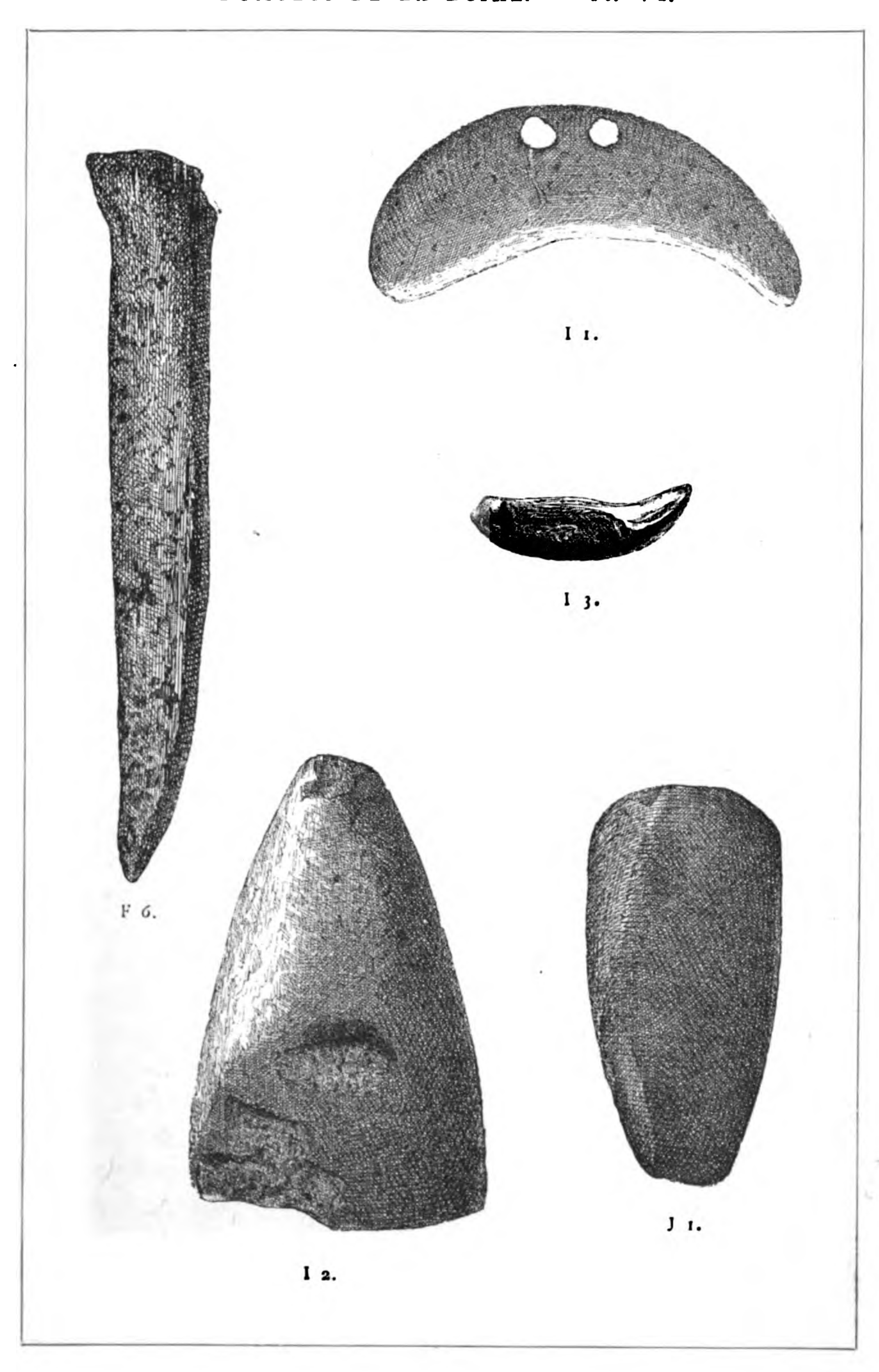




F 3.

A. Quantin, imp.

Tumulus de la Boixe. — Pl. VI.



NOTES

SUR

LA PÉRIODE NÉOLITHIQUE

DANS LA CHARENTE

PAR

G. CHAUVET

NOTAIRE A RUFFEC

MESSIEURS,

Je voudrais aujourd'hui m'écarter un peu du cadre habituel de vos travaux et essayer de soulever un coin du voile étendu sur les populations primitives qui habitaient autrefois notre sol et dont l'histoire est encore entourée de tant de mystères.

Aussi loin que nos regards peuvent pénétrer dans le passé, nous voyons l'homme faire sa première apparition dans les sables quaternaires de la Charente; je l'ai trouvé dans les grevières de la Seugne et de Jarnac, contemporain du mammouth et des grands mammifères d'espèces éteintes; ses armes se bornaient alors à des silex grossièrement taillés en forme de hache; notre fleuve était beaucoup plus considérable et le climat plus froid.

A cette population en succéda une autre plus industrieuse, habitant les grottes de nos vallées secondaires; la Charente, alors notablement décrue, voyait encore sur ses bords le *renne,* le castor, l'ours, l'hyène et l'aurochs. Cette race taillait finement la pierre et l'os et nous a laissé les premières ébauches de l'art. MM. l'abbé Bourgeois et Fermont ont trouvé dans la vallée de la Tardoire des dessins remontant à cette époque (1).

Puis vient une période obscure que la science me paraît éclairer d'un jour très douteux, après laquelle notre pays jouit à peu près du climat actuel : toute la faune quaternaire semble avoir disparu, le renne lui-même a émigré vers le Nord, et nous nous trouvons en présence d'un peuple nombreux, armé de haches en pierre soigneusement polies et de lances en silex artistement retaillées. Ce peuple possède nos animaux domestiques, et à une certaine période de son développement, il est en relations commerciales avec une nation étrangère supérieure à lui en civilisation, qui lui fournit des ornements en bronze.

C'est cette population *(période néolithique)* qui va faire l'objet de cette note. Je laisserai de côté les questions générales, relatives à l'origine et aux migrations de cette race, pour m'attacher exclusivement à l'exposé de faits nouveaux que j'ai vus et observés attentivement. Je sais que ce procédé rend ma tâche ingrate, qu'une description de fouilles est bien aride; mais c'est la seule façon de faire, en ces matières, de la science sérieuse, et ma seule prétention, du reste, est de fournir à nos futurs historiens des matériaux à consulter.

(1) Abbé Bourgeois, *La Grotte de la Chaise* dans la *Revue archéologique,* août 1865, p. 90-94.
Fermont, *Stations préhistoriques* (brochure, 1873, Angoulême).

PÉRIODE NÉOLITHIQUE.

De nombreux vestiges de « l'*âge de la pierre polie* » ont été signalés, chez nous, par M. de Rochebrune, qui, dans les *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest* et les *Bulletins* de la Société archéologique de la Charente, s'est occupé de la question préhistorique dans nos contrées, où il a signalé, le premier, les grands ateliers d'Angoulême, de Mouthiers et de la Touvre.

C'est, en effet, sur une ligne reliant Touvre à Mouthiers par Angoulême que les hommes de la « pierre polie » semblent, dans nos contrées, avoir été les plus nombreux. Les environs de Mouthiers surtout présentent une abondance singulière de silex taillés, les débris de fabrication y couvrent plusieurs kilomètres carrés; c'est, jusqu'à présent, ce point que je considère comme le centre le plus compacte de la population néolithique, dans la portion de la Charente que je connais (rive gauche, entre la Tardoire et la Boême).

Mes recherches depuis cinq années se sont portées en dehors de la ligne des grands ateliers signalés par M. de Rochebrune, et j'ai trouvé entre cette ligne et le Périgord de nombreuses traces des populations qui font l'objet de cette note, entre autres :

1° Plusieurs petites stations en plein air;
2° Trois nouveaux dolmens;
3° Une caverne sépulcrale;
4° Quelques débris de tourbières;
5° Et de nombreux objets isolés.

STATIONS EN PLEIN AIR.

Je commencerai par vous parler des stations en plein air. Elles sont situées dans le canton de Lavalette, et

leurs débris se trouvent à fleur de sol, dans la terre végétale. Chacune d'elles a pour centre un point ou une ligne autour desquels les débris se groupent, devenant plus rares à mesure qu'on s'éloigne de ce centre.

Ronsenac. — La première est à quelques centaines de mètres de la belle fontaine de Ronsenac, dans le pli d'une petite vallée, exposée au sud-ouest. Située en plein champ, elle couvre à peine cinquante ares et n'est défendue d'aucun côté soit par un mouvement naturel du sol, soit par une levée artificielle. Elle m'a fourni en silex :

7 percuteurs,
2 fragments de haches polies,
Et de nombreux éclats.

La Quina. — La seconde, contenant environ deux hectares, se trouve au-dessus du moulin de la Quina (commune de Gardes), dans la petite vallée et au bord du Voultron, affluent de la Nizonne, sur un plateau assez restreint qui descend par une pente rapide à la rivière. Elle est bornée au sud par une falaise; l'accès en est complétement libre de tous les autres côtés. J'y ai trouvé les objets en silex suivants :

9 percuteurs,
2 fragments de haches polies,
2 pointes de flèches,
Des grattoirs,
De nombreux rebuts de fabrications.

Fouquebrune. — La troisième m'a été indiquée sur la butte de Fouquebrune; elle contenait aussi de nombreux éclats de silex, des percuteurs, des haches polies; je n'ai pu encore l'explorer sérieusement moi-même.

Chez-Brégier. — Une autre station, près du village de Chez-Brégier, commune d'Édon, s'étend sur une longueur de trois cents mètres, au moins, dans une

dépression de terrain qui a dû servir autrefois de déversoir à une fontaine, aujourd'hui tarie, et remplacée par un puits. C'est surtout autour de ce puits que se trouvent les débris les plus nombreux; j'y ai recueilli :

1 belle pointe de flèche en silex,

1 flèche ébauchée,

6 percuteurs,

De nombreux éclats, mais aucune hache polie.

Cette station se trouve entre le dolmen de Pierre-Rouge et celui de la Gélie, à huit cents mètres environ de chacun d'eux et à égale distance de la grotte sépulcrale décrite ci-après.

Grange-de-la-Forêt. — Chez-Métayer. — Enfin, aux lieux dit Chez-Métayer, sur le bord d'un ruisseau, et la Grange-de-la-Forêt, près d'une fontaine (commune de Combiers), il existe de nombreuses traces d'exploitations préhistoriques du silex. Je n'ai pu bien juger la richesse de ces deux points, encore couverts de bois et de broussailles, je ne fais que les signaler, sans pouvoir affirmer leur âge précis, dans la classification générale.

Les places de ces petites stations semblent avoir été choisies sans préoccupations de se fortifier contre un ennemi du dehors. Elles ont dû être occupées par des individus peu nombreux (une famille ou une petite tribu), qui devaient se bâtir des huttes et des abris en plein vent avec des *branchages*, car les traces d'habitations ont disparu.

SÉPULTURES.

Les sépultures se faisaient de plusieurs façons, j'en ai divers types à vous signaler; les plus communes sont les dolmens.

Dolmen de Pierre-Rouge (Édon). — L'un des plus

intéressants que j'aie fouillés est celui de Pierre-Rouge, situé sur la commune d'Édon. Table en grès tertiaire, longue de 4m 25 sur 3m 50 environ ; cella rectangulaire, longue de 2m 80 sur 2 mètres de large, formée par huit supports ; ouverture au levant. La couche inférieure du sol, en argile noirâtre, contenait plusieurs squelettes brisés et en désordre avec lesquels on avait déposé :

1° Des poteries grossières faites à la main, noires à l'intérieur et rougeâtres sur les surfaces, et quelques fragments de vases portant une ornementation rudimentaire (pl. VII, fig. 2 et 5) ;

2° Deux flèches et plusieurs éclats de silex (fig. 3 et 4, pl. VII) ;

3° Une belle pointe de lance aussi en silex (fig. 1, pl. VII).

Sous la couche d'ossements, au milieu de la cella, existait un mince lit de cendres et de charbon recouvrant immédiatement une petite excavation circulaire de la forme d'un grand vase ; ce creux avait été rempli d'argile et contenait trois lames de silex non retouchées.

Cette disposition est particulièrement curieuse, parce qu'elle montre, d'une façon certaine, un mode de sépulture et si je puis dire une *cérémonie funéraire*. On commença par pratiquer dans le sol, au milieu du dolmen, une sorte de petit silo. Après y avoir déposé des éclats de silex et l'avoir rempli d'argile, on alluma un feu, soit comme rite religieux, soit pour cuire un repas funéraire. C'est alors seulement que les cadavres ou les squelettes furent déposés dans la sépulture.

Dolmen de la Gélie. — Un autre dolmen, situé à la Gélie, n'est éloigné du précédent que de quinze cents mètres environ. C'est une allée couverte, formée de trois supports pour chaque côté et de deux grandes plaques en grès servant de toit ; la cella est fermée à l'ouest par

une plaque de même nature, large de 1^m 80; à partir de ce point, elle se rétrécit vers l'est, où l'ouverture n'a plus que 0^m 60. Cette ouverture était primitivement fermée par un gros amas de pierres formant tumulus. Le monument lui-même est entouré par six petits tumulus ou chirons en pierres sèches, formant cercle à des distances variant de 25 à 60 mètres.

Cette sépulture avait été fouillée avant mon exploration; on s'était introduit dans la cella en enlevant un des supports latéraux de droite.

J'y ai trouvé :

1° Des débris de squelettes humains;

2° Un fragment de hache polie en silex;

3° Des débris de vases grossiers en terre grise et noire;

4° Une dent de bœuf;

5° Une flèche en silex.

Dolmen de Bernac. — Le dolmen de Bernac, connu depuis longtemps et décrit par M. l'abbé Michon, se compose de trois grandes plaques de grès tertiaire, plantées debout, formant un rectangle ouvert au levant, et recouvertes d'une large dalle de même substance, sur laquelle je n'ai observé aucun travail humain.

J'y ai trouvé une belle hache verte en pierre polie, fixée entre le support du fond et le support de droite, dans une position telle qu'il ne pouvait y avoir place pour un manche; elle a donc été déposée là non emmanchée, et semble, du reste, n'avoir jamais servi d'arme ou d'outil : elle ne porte aucune brèche ni trace de repolissage.

Cette tombe avait été déjà fouillée et m'a donné seulement quelques fragments de squelettes. Le tumulus couvrant autrefois ce dolmen a été enlevé peu à peu, et il n'en reste plus de traces que dans le souvenir de quelques personnes qui m'ont affirmé l'avoir *vu*.

Dans l'un de ses mémoires, M. de Rochebrune prétend qu'on y a trouvé une hache en bronze; je n'ai pu, malgré tous les renseignements pris, m'assurer de ce fait qu'il serait pourtant utile de bien constater.

Dolmen de Dignac. — A deux kilomètres nord-est de Dignac j'ai découvert aussi, le 12 août 1872, un autre dolmen, presque complétement enterré sous un tumulus peu élevé. Les blocs de grès qui le forment ont été pris sur place; la cella est une caisse cubique de 1m 50 de côté environ, plus étroite cependant à l'est, où se trouve l'ouverture. La table est presque triangulaire (2 mètres de côté); les trois supports ont en moyenne 1m 60 de longueur.

Cette tombe, fouillée avec soin, n'a fourni aucun objet archéologique; pas un silex, pas un charbon, *pas une esquille d'os.*

Peut-être était-ce une sépulture préparée dont on n'avait pas fait encore usage.

TUMULUS-DOLMEN DE LA MOULINE (COMBIERS).

Ce monument est de la même époque que ceux de la Boixe; mais au lieu d'être placé, comme ces derniers, sur un plateau aride, il se trouve au bord de la Nizonne, dans une prairie, très peu au-dessus du niveau des hautes eaux.

Le tumulus qui recouvrait primitivement la sépulture a été enlevé depuis longtemps; on voit encore sur le sol les traces de sa base ovale, longue de 19 mètres sur 14 mètres de large. Le dolmen était au centre; à l'époque de mes fouilles, il n'en restait que deux supports à l'ouest et au sud, formés de deux grandes pierres longues de 2m 30 sur 1m 50 de large, placées debout, à angle droit. C'est dans cet angle que je pratiquai une tranchée.

Selon mes prévisions, la sépulture n'avait pas été complétement violée; j'y trouvai un amas de squelettes accroupis, tellement rapprochés que j'ai compté jusqu'à sept crânes, en place, sur une surface de 25 décimètres carrés. La plupart des crânes avaient encore leur mâchoire inférieure et surmontaient les autres débris des squelettes; la face était généralement dirigée au couchant; mais la poussée d'un support antérieurement affaissé et les racines d'un chêne avaient, en plusieurs endroits, déplacé ou brisé les ossements, ce qui rendait l'orientation difficile à préciser.

J'étais, en outre, obligé de faire ma fouille très vite : le dolmen était près d'un village, il fallait nécessairement finir le travail dans une seule journée, sous peine de voir tout bouleversé après mon départ.

Il est peut-être bon de remarquer ici que j'ai pu faire constater par un tiers la position exacte d'un squelette. Le lendemain de ma fouille, je visitai le dolmen avec M. Arnaud, membre de la Société géologique de France, et le long d'un support, une bande de terre ayant été laissée, nous avons pu y voir en place un crâne, coupé en deux par les travaux de la veille, muni de sa mâchoire inférieure; il reposait sur la clavicule et l'omoplate; les côtes s'étageaient à la partie inférieure; les fémurs et les tibias brisés venaient ensuite; les os des pieds se trouvaient encore dans leur position normale; la tête regardait la paroi couchant, près de laquelle elle était appuyée.

Ce squelette était bien évidemment accroupi. Les crânes contenaient une terre très fine mélangée d'une substance blanche qu'on ne retrouvait pas dans le sol voisin.

COUPE.

Voici quelle était la coupe générale de la sépulture entre les deux supports, en partant de la partie inférieure :

1° A 0m 60 au-dessous de la surface du sol, une couche de grosses pierres plates formait un dallage servant de base à la cella ;

2° Immédiatement au-dessus se trouvait une couche remaniée d'ossements en partie brisés et en désordre ;

3° Puis venaient les squelettes accroupis, placés côte à côte, très près les uns des autres ;

4° Le tout était surmonté par deux petits vases en terre, placés chacun au-dessus d'un crâne au niveau du sol, vers le milieu de la cella.

L'un d'eux présente la forme ordinaire des vases néolithiques de nos contrées ; il est fait sans l'aide du tour, en terre brune, à couverte rougeâtre ; il a le fond rond comme ceux trouvés par M. de Longuemar, dans les dolmens d'Arlait et de Villaigre. (Fig. 8, pl. VII.)

L'autre a une forme spéciale que je crois rare dans les dolmens de la Charente ; il a l'aspect d'un petit pot à fleurs, muni de deux boutons latéraux, comme nos mortiers actuels. (Fig. 9, pl. VII.)

Ces deux formes sont fréquentes, avec ou sans ornements, dans les habitations lacustres de la Suisse (1), dans la vallée de l'Oise (2), dans le Poitou (3) ; on les retrouve encore sur les bords du Rhin, au cimetière de Monsheim, près Worms, avec une ornementation

(1) Figuier, *Merveilles de l'industrie*, p. 161.

(2) *Revue d'anthropologie*, n° 4 de 1874, p. 661.

(3) Musée de Poitiers. — Meillet et Brouillet, *Époques antédiluvienne et celtique*, pl. IV, IV *bis* et VII *bis*.

plus soignée (1), et il est bien difficile de ne pas leur reconnaître une grande parenté avec les deux vases trouvés en Suède dans le dolmen de Quistofta (2).

Il est peut-être bon de remarquer que dans l'Indo-Chine, les indigènes portent encore, sur les tombeaux, des offrandes contenues dans de petits vases analogues à ceux de nos dolmens, du moins si j'en juge par les dessins que M. de Laporte a publiés dans la relation de voyage de notre regretté Francis Garnier.

Cette observation intéressera peut-être ceux qui considèrent les dolmens comme bâtis par un peuple unique venant de l'Inde, ainsi que l'enseignait autrefois le baron de Bonstetten.

Les crânes de la Mouline sont dolichocéphales, comme ceux trouvés par le docteur Prunières dans la Lozère, et les ossements appartiennent à des individus de tous âges, depuis l'enfant qui n'a pas encore fait ses dents jusqu'au vieillard qui a perdu les siennes.

Ils rappellent les races quaternaires par la platychnémie des tibias, la perforation fréquente de la cavité olécrânienne et la gouttière des péronés.

Malgré le grand nombre des squelettes, les objets d'ethnologie sont rares; la sépulture contenait seulement :

1° Une hache en silex du pays fortement ébréchée, trouvée à droite d'un squelette, le tranchant dirigé au sud-ouest (fig. 7, pl. VII);

2° Trois éclats de silex retaillés sur les bords, dits flèches à tranchant transversal, semblables à ceux que M. de Baye trouve dans les grottes de la Marne;

3° Un grattoir en silex assez grossièrement taillé, rappelant ceux de la Magdeleine;

(1) *Revue d'archéologie*, décembre 1868.
(2) *Matériaux*, 1re livraison, 1874, p. 27.

4° Un ornement en schiste, ayant la forme d'un croissant plat ou d'un fer à cheval, percé à chaque extrémité d'un trou de suspension; c'est probablement un ornement de poitrine, presque semblable à celui que M. de Caix de Saint-Aymour vient de recueillir dans l'allée couverte de Vauréal (Oise) (pl. VII, fig. 6);

5° Quelques éclats de silex sans retouches.

Enfin, trois haches polies en pierres étrangères au pays ont été trouvées tout près du dolmen, d'où elles avaient probablement été extraites lors de l'enlèvement du tumulus.

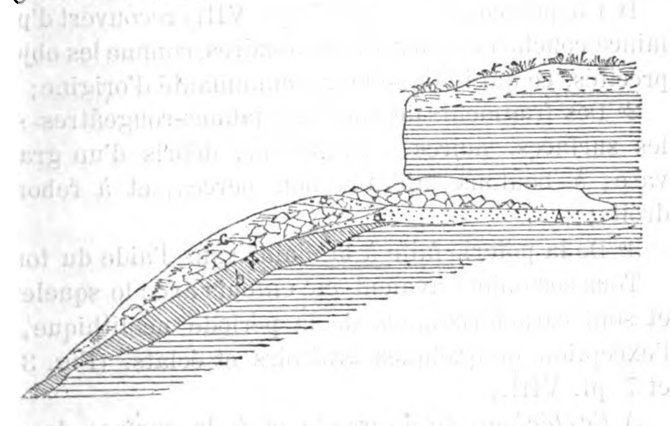
GROTTE SÉPULCRALE DE LA GÉLIE.

Les sépultures se faisaient aussi dans les grottes; j'en ai découvert une au mois de juillet 1873, le long d'une falaise exposée au midi, près du dolmen de la Gélie et de la station en plein air de Chez-Brégier. C'est une excavation triangulaire, large de 5 mètres à l'entrée, sur une profondeur de 4m50. Trop basse pour servir d'habitation, elle ouvre au midi, à deux cents mètres environ d'un ruisseau, et est flanquée de deux petits abris sous roche.

Quand je commençai les fouilles, un mur en pierres sèches fermait en partie l'entrée, mais le sol intérieur, formé de poussière et de grosses pierres, était partout remanié par les animaux sauvages. Cependant, vers le milieu de la grotte, je trouvai le sol primitif composé d'un dépôt calcaire, et j'y recueillis quelques os humains, entre autres une mâchoire inférieure.

L'état de désordre des débris ne m'a pas permis de déterminer la position du corps; un seul ossement m'a paru intact : c'est un fémur dont la tête était dirigée

au levant, ce qui semblerait indiquer un squelette regardant à l'ouest.



COUPE VERTICALE DE LA GROTTE SÉPULCRALE DE LA GÉLIE.

A) Sol intérieur *(période néolithique)*.
a) Sol extérieur *(période néolithique)*.
b) Couche primitive de l'âge du renne, avec silex et ossements.
c) Couche romaine.
a') Débris de la couche A retirés par les blaireaux après le dépôt de la couche romaine.

Cette couche primitive de l'intérieur contenait, en outre :

1° Une hache polie en pierre verte (pl. VIII, fig. 2);

2° Une hache en silex sur laquelle on avait enlevé de nombreux éclats;

3° Une pointe de flèche en silex (pl. VIII, fig. 8);

4° Enfin, une sphère polie en porphyre (pl. VIII, fig. 4), de la grosseur d'une orange, fortement aplatie et percée d'un large trou dans le sens du petit axe. Cet objet a l'aspect d'un gros anneau massif ; c'est, je crois, le seul de cette forme qui ait été trouvé dans de semblables conditions.

Tous ces instruments ainsi que la plupart des os sont couverts d'un enduit calcaire de même nature que

la couche dont ils sont extraits. J'ai trouvé également, çà et là, dans la terre remaniée de l'intérieur :

1° Un poinçon en os (fig. 5, pl. VIII) recouvert d'une mince couche de concrétions calcaires, comme les objets précités, ce qui indique leur communauté d'origine;

2° Des fragments de poteries, jaunes-rougeâtres sur les surfaces, noires à l'intérieur, débris d'un grand vase, à boutons latéraux non percés, et à rebords droits;

3° De la poterie faite à la main, sans l'aide du tour.

Tous ces objets avaient été enfouis avec le squelette et sont caractéristiques de la période néolithique, à l'exception de quelques grattoirs et éclats. (Fig. 3, 6 et 7, pl. VIII.)

A l'extérieur de la grotte et à la surface du sol étaient :

1° Divers objets faisant partie de la sépulture et qui avaient été retirés de l'intérieur par les blaireaux (couche *a'*) ;

2° Des débris de poterie;

3° Des os humains;

4° Une belle hache polie en pierre verte et une hache en silex taillée à grands éclats comme les haches de Spienne (fig. 1, pl. VIII); l'une et l'autre couvertes d'une épaisse patine blanche, provenant d'une longue exposition à l'air libre.

Après avoir exploré tout l'intérieur de la cavité, je fis fouiller la pente du talus; une tranchée profonde faite devant la grotte me fit rencontrer :

1° Une couche de terre brune (*c*) contenant, au milieu de grosses pierres, des fragments de briques plates, des briques romaines à crochet, un morceau de fer et divers restes d'animaux domestiques (cornes de bœuf, mâchoire de porc, dents de mouton).

Les Romains avaient laissé là leurs traces.

2° Plus bas venaient des débris laissés par les hommes de la pierre polie (*a*), parfaitement caractérisés par les éclats de silex non retouchés, un polissoir en grès et par quelques gros fragments de serpentine apportés probablement du Nontronnais ou du Limousin pour en faire des haches polies.

Ces deux couches se confondaient presque et leur composition générale était la même quant aux matériaux constituants.

3° L'assise venant immédiatement au-dessous (*b*) reposait sur le rocher; composée de terre argileuse jaune teintée en brun, elle contrastait fortement avec les couches supérieures. Ici, plus de fer, plus de pierres polies, plus d'animaux domestiques, mais tous les *caractères irrécusables* d'une époque antérieure (période du Moustier); des râcloirs et des grattoirs en silex (pl. IX), des esquilles d'os, des dents de renne.

J'avais donc eu la main assez heureuse pour trouver une de ces rares sépultures de la pierre polie, portant avec elle la preuve de son âge, puisque ses débris se trouvent entre des restes romains et des silex du Moustier associés à des débris de renne.

On peut encore voir sur les côtés de ma tranchée la superposition nette des couches.

Il résulte des observations précédentes que la grotte-abri de la Gélie, admirablement orientée au midi, fut recherchée comme demeure par les populations primitives, qui vinrent y tailler leurs silex grossiers et y manger le *renne* tué à la chasse.

A l'époque *néolithique,* les abris furent habités de nouveau, l'excavation du fond devint une sépulture et fut probablement close en pierres sèches.

Les populations de l'âge du fer et les *Romains* vinrent ensuite s'établir dans le pays. L'abri fut occupé

par eux, la cavité ouverte, et comme elle était trop basse pour être habitée, on ne la vida pas.

Après le départ des Romains, le lieu fut probablement abandonné aux animaux sauvages, qui retirèrent du fond de la grotte une portion des débris de la sépulture et notamment les deux haches à patine blanche trouvées dehors, à la surface du sol.

La superposition nette des trois couches archéologiques dans l'ordre *prévu* par la chronologie est un fait particulièrement intéressant, qui prouve d'une façon irrécusable la justesse des grandes divisions établies pour les temps préhistoriques.

TOURBIÈRES.

Les tourbières de la Nizonne et des affluents de la Charente recèlent aussi de beaux objets datant de l'âge qui nous occupe; on y trouve de grandes lames de silex finement retaillées, des pointes de flèches, des haches polies; mais je ne puis dire, dans l'état actuel de mes recherches, si ces objets proviennent de pertes accidentelles ou d'habitations lacustres. Certains renseignements me font pencher vers ce dernier avis, mais pour conclure définitivement j'ai besoin de documents plus précis.

J'ai tout lieu de croire que des habitations lacustres ont été construites sur les tourbières de Gurat et dans là vallée de l'Anguienne, sans parler de celles signalées par M. de Rochebrune à Mouthiers.

OBJETS ISOLÉS.

De nombreux instruments en pierres polies, la plupart brisés, couvrent notre sol et sont une preuve de

l'abondance des populations néolithiques dans la Charente. Les personnes étrangères à ces études ne se doutent pas du nombre de haches polies brisées chaque jour dans les travaux agricoles.

Voici la liste de celles que j'ai recueillies à la surface du sol, depuis cinq ans, dans le seul canton de Lavalette :

Commune de	Combiers	10
—	Fouquebrune	4
—	Gardes	3
—	Édon	4
—	Rougnac	3
—	Magnac	1
—	Lavalette	3
—	Blanzaguet	1
—	Ronsenac	1
	Total	30

sans compter celles provenant des dolmens et des ateliers en plein air.

Les haches trouvées isolément sont presque toujours brisées et incapables de servir à aucun usage; elles ont probablement été jetées au rebut par leurs propriétaires, lorsqu'elles furent complétement hors de service; leurs tranchants sont souvent retaillés et repolis.

Celles trouvées dans les sépultures sont fréquemment neuves et quelquefois très petites, ce qui (à tort, selon moi) a fait considérer tous ces objets comme symboliques. La plupart sont certainement des objets usuels, semblables à ceux qui sont, encore de nos jours, d'un emploi fréquent chez les sauvages.

CONCLUSIONS.

Si nous voulons maintenant saisir le sens général des faits qui précèdent, je crois que nous serons amenés aux conclusions suivantes :

Avant l'époque romaine, qui a laissé chez nous de nombreux souvenirs, avant les Gaulois de César, qui connaissaient le fer, il y a dans la Charente les traces d'une population moins ancienne que les chasseurs de renne signalés dans les vallées de la Tardoire, de la Boême et de la Nizonne (1).

Ce peuple habitait rarement les grottes, qui lui servaient parfois de sépultures; il campait en plein air, près d'un cours d'eau ou d'une fontaine, à l'abri du nord :

Sur les plateaux (Mouthiers, Angoulême, etc.);

Sur les coteaux (la Petite-Garenne);

Dans les vallées (Ronsenac, Chez-Brégier);

Sous abri (la Gélie).

Souvent ces campements en plein air sont circonscrits dans un espace restreint et dénotent le séjour d'une petite tribu ou d'une famille; d'autres fois, comme à Mouthiers, l'espace occupé est considérable, ou présente un retranchement propre à la défense; tel le camp de Vœuil, considéré à tort jusqu'ici comme un camp romain.

Les sépultures se font dans les grottes, sous des abris, sans orientation fixe, quelquefois dans de petites

(1) T. de Rochebrune, *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest*.
Fermont, *loc. cit.*
G. Chauvet, *Station de l'époque du renne au Ménieux* (Édon).
Bulletin de l'Association française (congrès de Bordeaux, 1872), p. 734.

caisses cubiques formées de cinq pierres où le cadavre est accroupi (1).

Enfin, dans les dolmens qui, pour nos contrées, sont généralement orientés à l'est et construits avec des plaques de grès tertiaire *prises sur place*. Ceux que j'ai fouillés ont été autrefois recouverts d'un tumulus, et je n'y ai jamais observé de rigoles ou trous faits de main d'homme.

Les armes sont la fronde, la hache polie ou taillée à grands éclats, avec son manche en corne de cerf; la flèche et la lance en silex, avec ou sans pédoncule à la base.

Ces hommes, sans l'usage du tour, fabriquent des *poteries* de diverses dimensions, à fonds plats ou coniques, comme celles trouvées dans les lacs suisses; les ornements se résument en combinaisons de lignes droites (carrés, triangles, lignes brisées, losanges), quelques impressions au pouce, des cordons circulaires en creux ou en relief. Jamais de dessins de fleurs ou d'êtres animés.

Enfin, nous trouvons chez eux certains objets d'un usage indéterminé, tels que le gros anneau de la Gélie. (Pl. VIII, fig. 4.) A première vue, cet objet semble être l'extrémité d'un casse-tête; cependant, quand on le compare aux objets analogues trouvés dans les stations de la même période, on devient moins affirmatif. Le musée de Saint-Germain et le musée de Lyon possèdent de larges anneaux en serpentine, M. le docteur Marchand a décrit quinze disques percés en pierre de la même époque, et tous ces objets, analogues à celui qui nous occupe, n'ont pu servir de casse-tête à cause de leur fragilité. L'anneau de la Gélie n'a, du reste, aucune

(1) G. Chauvet, *Station de la pierre polie dans la Charente-Inférieure.* (*Matériaux pour l'histoire primitive de l'homme*, 1870, p. 88.)

trace de coups, il est admirablement poli, et je pencherais à croire que c'est un ornement ou un signe de commandement.

Voilà, Messieurs, le résultat d'une portion de mes recherches sur les populations néolithiques dans la Charente.

Je voudrais pouvoir vous intéresser à ces études et vous les faire aimer comme je les aime. Car le *temps presse;* avec les progrès de l'agriculture et le déboisement des forêts, les vieux monuments laissés par ces populations disparaissent sans retour; les dolmens sont brisés, les grottes vidées, les tumulus nivelés; ces précieux restes sont irrévocablement perdus pour l'histoire.

Il est urgent que dans chaque province les sociétés locales, sans négliger les vieilles chartes et les précieux monuments du moyen âge et de la Renaissance, recueillent avec un soin plus jaloux les documents préhistoriques épars dans le sol.

Ces études, arides à la surface, réservent, du reste, à ceux qui les abordent sérieusement, des charmes qu'on ne soupçonne pas à première vue; et quand, débarrassé des petits faits et des observations éparses, l'archéologue s'élève à un point de vue général, quand il considère cette longue suite de races éteintes qui, pièce à pièce, par un dur labeur, nous ont conquis tout le matériel de notre civilisation..., il sent qu'une génération d'hommes n'a de valeur que par son travail; il éprouve un profond respect pour le passé, sans lequel nous ne serions que des sauvages; tandis que ce long développement continu du progrès humain affermit sa confiance dans l'avenir.



HYPOTHÈSE

SUR LES SILEX DITS FLÈCHES A TRANCHANT TRANSVERSAL

Nous trouvons souvent dans la Charente de petits éclats de silex retaillés sur les bords et tranchants par l'extrémité la plus large. On rencontre fréquemment ce type dans les sépultures néolithiques, quelquefois isolés comme dans certains dolmens du canton de Lavalette (Charente) et de la Haute-Vienne (1); dans les camps en plein air, à Catenoy (2), à Chassey (3); dans les stations lacustres de la Suisse (4), en Suède (5), etc.; d'autrefois en amas plus considérables, notamment sur les côtes de Scanie, où les ateliers d'objets en silex ont laissé beaucoup de traces; dans l'un d'eux, à Sofirohe, on trouve à certaines places une multitude de ces petits éclats retaillés. Dans la Marne, M. de Baye a trouvé en fouillant une grotte sépulcrale plus de sept cents de ces objets (6).

Les archéologues sont divisés sur l'usage de ces silex et chacun apporte de sérieuses raisons à l'appui de sa

(1) *Matériaux,* 1874, p. 193.
(2) Ponthieux, *Le Camp de Catenoy,* p. 79, pl. IX.
(3) *Matériaux,* 1869, pl. XXIV.
(4) Troyon, *Habitations lacustres,* pl. VI.
(5) *Matériaux,* 1870, p. 225.
(6) *Revue d'anthropologie,* t. II, p. 318.

théorie. Anciennement, on les classait sous le nom de tranchets; Nilsson, le premier, les considéra comme des pointes de flèches mousses destinées à chasser l'eyder (1); aujourd'hui, la plupart des archéologues y voient des flèches de combat, et ils appuient leur opinion sur de nombreux faits. Nilsson (2) cite les flèches du British Muséum (section égyptienne), dont une est armée d'un silex semblable aux nôtres, et un éclat emmanché d'une tige de bois, trouvé dans une tourbière du Danemark (3). M. de Baye apporte à l'appui de cette appréciation une vertèbre humaine percée d'une de ces flèches, provenant de la grotte de Courgeonnet (4), et une autre semblable qu'il a extraite de la grotte sépulcrale du Coizard (5), dont le sol était jonché de pointes semblables. Les squelettes trouvés dans cette grotte sont considérés par M. de Baye comme des guerriers enterrés après le combat; ils auraient reçu « dans la partie la plus charnue du corps » un nombre considérable de ces flèches, en sorte qu'on les retrouve en grande quantité, pour chaque squelette, dans la région du sacrum.

On cite aussi en faveur de cette opinion les Groënlandais, qui se servent encore pour la chasse de flèches à peu près semblables (6).

Cependant, cette appréciation n'a pas été admise par tout le monde... M. Doigneau (7) a vivement critiqué l'opinion de M. Nilsson et de M. de Baye dans un très bon article des *Matériaux pour servir à l'histoire*

(1) Nilsson, *Les Habitants primitifs de la Scandinavie.*
(2) Nilsson, *loc. cit.*, p. 104.
(3) Cazalis de Fondouce, *Revue d'anthropologie*, t. II, p. 318.
(4) *Matériaux*, 1872, p. 198.
(5) *Matériaux*, 1873, p. 29. — *Revue d'anthropologie*, t. II, p. 319.
(6) W. Smith, *Notice sur le musée de Copenhague*, p. 37.
(7) *Matériaux*, 1873, p. 22 et 24.

primitive de l'homme. Il considère ces silex comme des ciseaux ou des gouges plates. Il aurait pu citer comme analogie les incisives de cerf et les fragments d'os emmanchés trouvés à Concise et dessinés à la planche VI des *Habitations lacustres* de F. Troyon.

Ces petits éclats semblent donc avoir servi de flèches et de tranchets; mais ces deux hypothèses n'expliquent pas d'une façon satisfaisante tous les faits observés et notamment les silex du Coizard et tous ceux que l'on trouve par petits groupes. L'explication de M. de Baye ne me satisfait pas; celle de M. Doigneau me semble insuffisante. Dans ce cas, il est peut-être permis de chercher ailleurs des analogies et de voir si les sauvages actuels se servent encore de silex semblables pour leurs instruments usuels.

Certaines peuplades de l'Océanie, ne sachant pas tailler les grandes lames de silex, font leurs couteaux en fixant sur une tige quatre ou cinq morceaux de quartz réunis entre eux avec de la résine (1).

Les anciens Mexicains armaient de la même manière leurs épées de bois (2).

Les Esquimaux se servent encore de couteaux en os ou en bois de renne armés d'*écailles* de fer metéorologique (3).

Les anciens tombeaux groënlandais renferment des prototypes de ces instruments dont le tranchant est formé par une rangée de dents de requin (4); mais le silex lui-même est employé de cette façon, ainsi que l'a montré M. Stenstrup au congrès de Bruxelles (5).

Le docteur Saffray, dans son voyage à la Nouvelle-

(1) Dumont-d'Urville, *Voyage autour du monde*, t. Ier, p. 197.
(2) Troyon, *Habitations lacustres*, p. 461.
(3) Congrès de Bruxelles, p. 243, pl. XXIV, fig. 1.
(4) Congrès de Bruxelles, p. 248, pl. XXV, fig. 1.
(5) Congrès de Bruxelles, p. 242 à 250.

Grenade, donne (1) un curieux exemple d'un emploi industriel de petits éclats en silex qui, trouvés isolément, pourraient être pris pour des flèches à tranchant transversal.

« Les descendants des Taïranos, dit-il, n'emploient
« que la bodoguera, sarbacane longue d'environ huit
« pieds. Pour fabriquer cette arme, l'Indien choisit un
« palmier macana, au tronc grêle, aux fibres noires et
« dures. Il y insère en ligne droite, à de faibles dis-
« tances, des *silex taillés en forme de coin,* frappe
« tour à tour sur chaque pierre et finit par faire écla-
« ter la tige dans sa longueur. Cela fait, au moyen
« d'un *silex taillé en biseau,* il détache peu à peu les
« fibres corticales, de manière à ébaucher dans toute la
« longueur de la macana un canal étroit et uniforme.
« Avec une *pierre arrondie* et du sable humide, il
« façonne ce canal et lui donne une section régulière.
« Les deux pièces juxtaposées offrent alors, à leur
« centre, un tube parfait. »

Nilsson cite de nombreux faits analogues dans ses *Habitants primitifs de la Scandinavie,* et notamment les couteaux de la Nouvelle-Zélande et de la Suède, dont la lame est fixée par un ciment à un manche de bois (p. 59) ; les javelots trouvés dans les tourbières de la Suède, munis sur les *deux flancs* d'une rainure longitudinale profonde, dans laquelle sont insérés de minces éclats de silex *fort tranchants,* tenus en place au moyen d'un ciment noir qui ressemble à la poix de cordonnier (p. 60) (2).

On pourrait se demander si les groupes de silex triangulaires trouvés dans les sépultures ne proviennent pas d'instruments ou d'armes analogues, et si

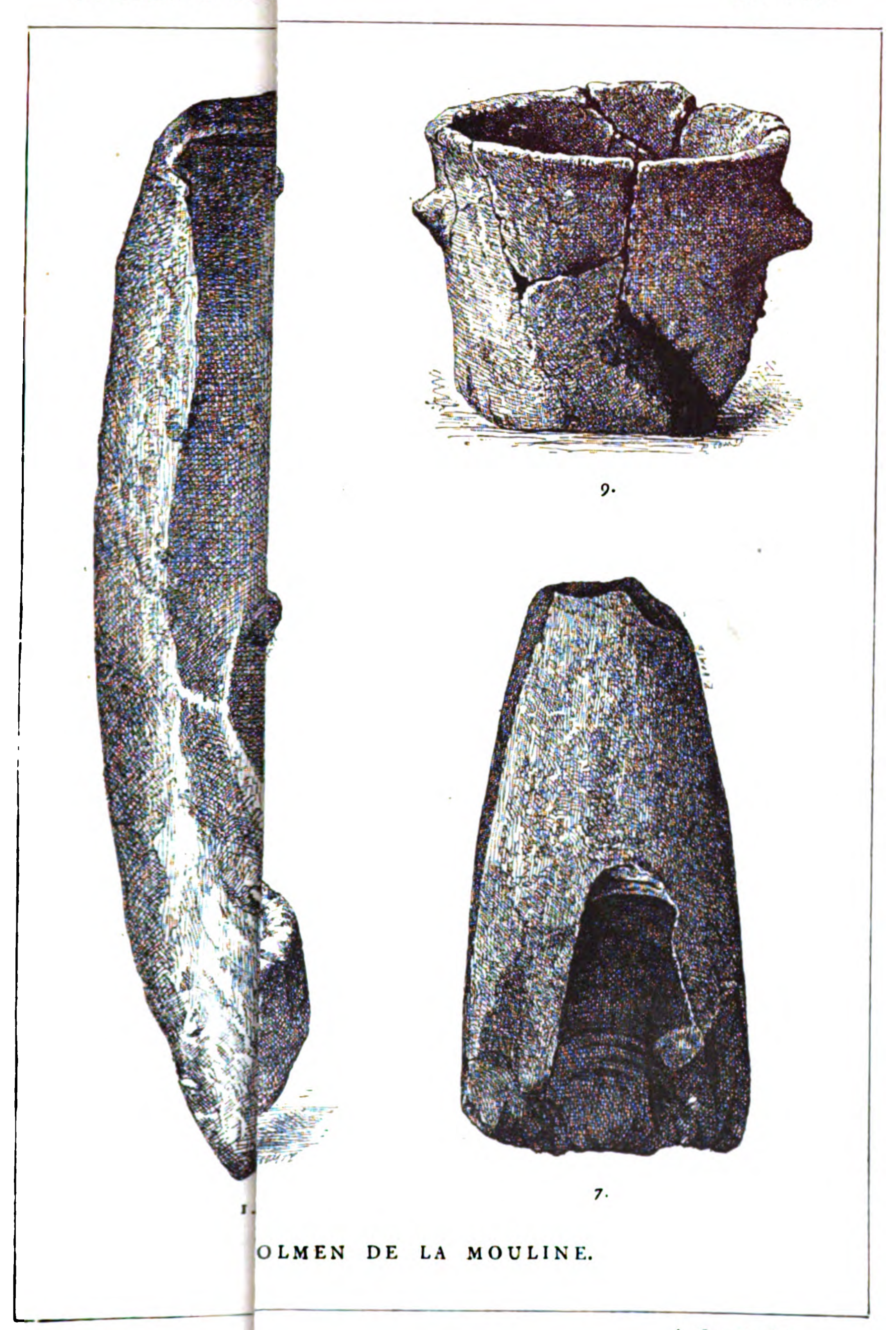
(1) *Tour du monde,* t. XII, p. 83.
(2) Nilsson, *loc. cit.,* pl. VI, p. 125 et 126.

les anciens habitants de la Gaule n'armaient pas leurs épées comme les Mexicains et leurs couteaux comme les Esquimaux.

C'est une simple hypothèse qui est justiciable d'observations plus nombreuses, mais il semble permis de la hasarder timidement, puisque les deux premières ne peuvent complétement expliquer tous les faits.

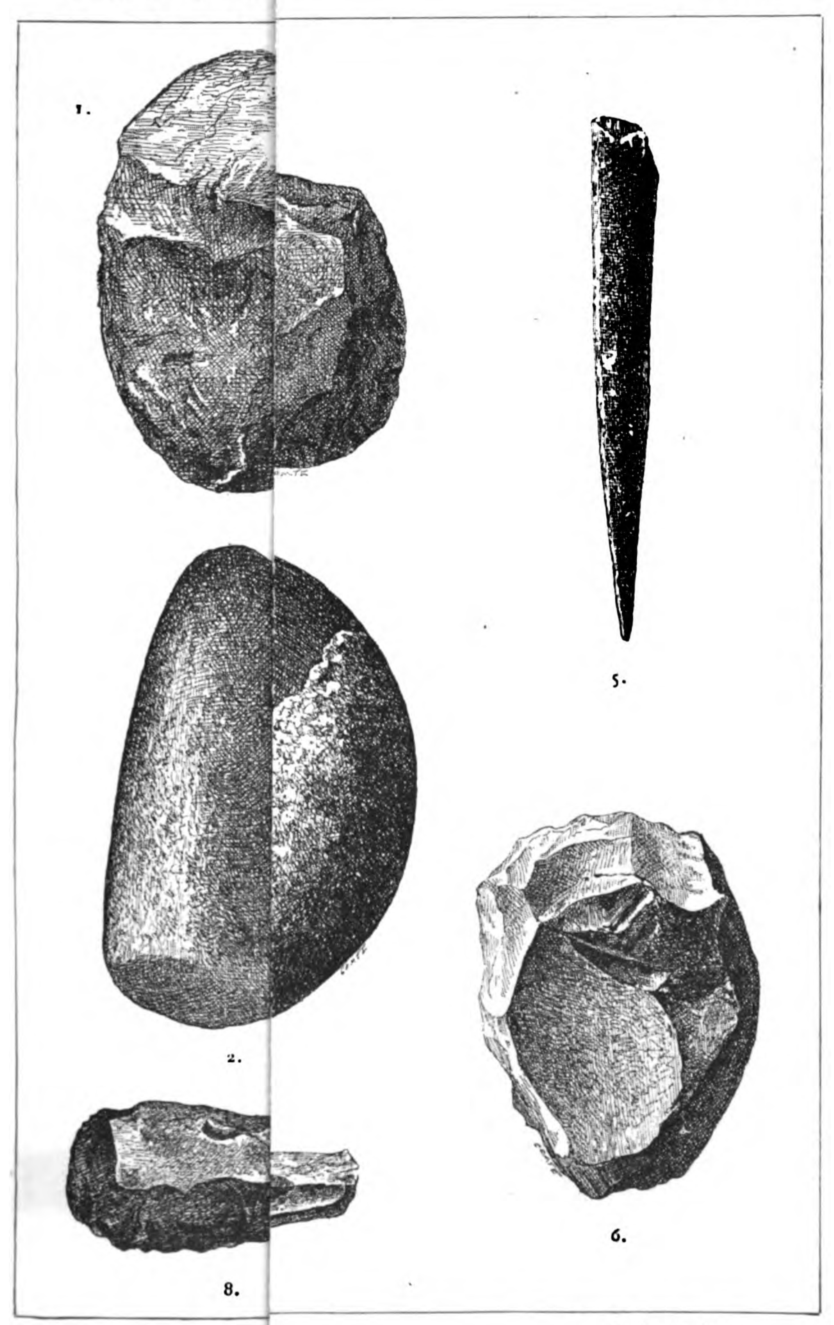
Il est possible, du reste, que les trois systèmes d'explications aient leur part de vérité.





[…]OLMEN DE LA MOULINE.

A. Quantin, imp.

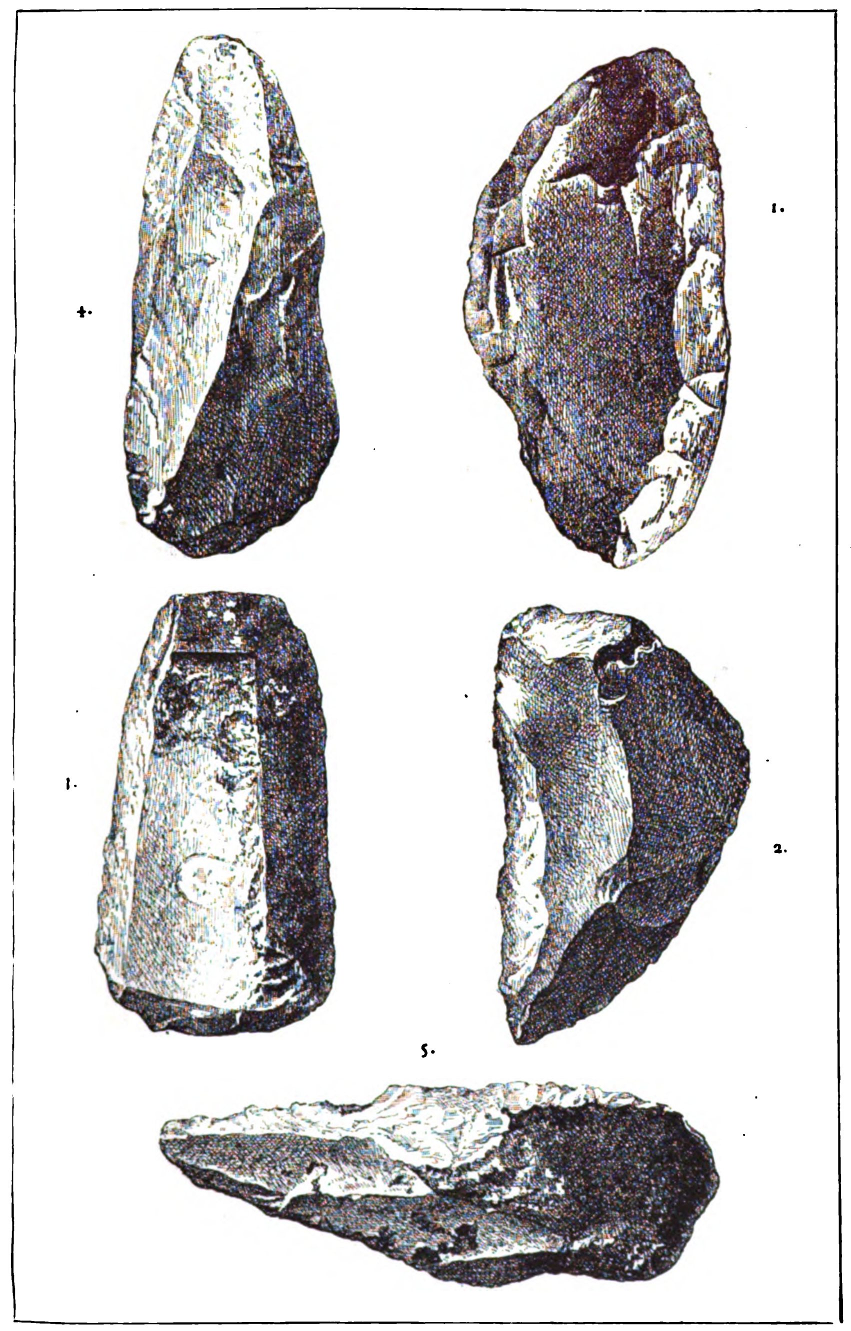


A. Quantin, imp.

Chauvet.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE LA CHARENTE. — 1877.

Pl. IX.

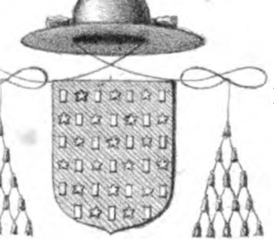


A. Quantin, imp.

GROTTE DE LA GÉLIE (CHARENTE). — *Collection G. Chauvet.*



Imp. Auguste Bry, à Paris.



Mgr Antoine Charles COUSSEAU,
Evêque d'Angoulême,
Xbre 1850 ; 21 Mars 1873.

Né à Saint Jouin-sous-Châtillon,
(Deux-Sèvres) le 7 Août 1805,
Mort à Poitiers, le 13 8bre 1875

Comte romain et assistant au trône pontifical, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chanoine de premier ordre du chapitre de Saint-Denis. (16 Xbre 1872.)

MGR ANTOINE-CHARLES COUSSEAU

ANCIEN ÉVÊQUE D'ANGOULÊME

(7 août 1805-13 octobre 1875)

PAR

M. L'ABBÉ MARATU

CHANOINE HONORAIRE D'ANGOULÊME ET DE MENDE
CURÉ DOYEN DE MONTMOREAU

MESSIEURS,

JE vous dois des excuses et des remerciements : des excuses du temps que les devoirs du saint ministère, qui laissent peu de loisirs, et la maladie, avec laquelle, hélas ! j'ai dû compter, m'ont forcé de prendre pour répondre à votre légitime impatience ; des remerciements de l'honneur que vous m'avez fait, à l'unanimité, en me chargeant de rendre à la mémoire si chère de l'illustrissime et révérendissime seigneur Mgr Antoine-Charles Cousseau, notre ancien évêque, assistant au trône pontifical, chanoine de premier ordre du chapitre de Saint-Denis, chevalier de la Légion d'honneur, notre vénéré confrère, l'hommage qui lui est dû. Mais, en acceptant vos suffrages, ne suis-je pas, comme l'a si bien dit l'un de nos plus illustres compatriotes, la dupe de mon cœur ? Cet aveu de mon impuissance me semble commandé, Messieurs, par les termes si flat-

teurs (et trop indulgents) avec lesquels on m'a signalé à votre attention (1). Et, pour tout dire, je regrette vivement que, s'inspirant de son habituelle courtoisie, notre intelligent et savant président ait cru devoir renoncer, en ma faveur, à la *pieuse mission qu'il avait ambitionnée tout d'abord.* Sa plume habile (vos *Bulletins* vous le disent assez) eût tracé en traits ineffaçables, *œre perennius,* dirait Horace, la noble vie du saint évêque dont la science pleurera longtemps parmi nous la mort. L'honneur m'effraie, Messieurs; je sens le péril et le besoin de toute votre indulgence!

(1) Voir l'allocution prononcée dans la séance de rentrée de la Société archéologique et historique de la Charente, le 10 novembre 1875, à l'occasion de la mort de Mgr Antoine-Charles Cousseau, ancien évêque d'Angoulême, par G. Babinet de Rencogne, président, pages 2 et 3. Hélas! au moment où ce travail s'imprime, M. Babinet de Rencogne a déjà prématurément suivi dans la tombe le vieil évêque dont il parlait avec tant d'enthousiasme et de cœur.



I.

C'est dans le département des Deux-Sèvres, non loin de l'antique Mauléon (Châtillon-sur-Sèvre), à Saint-Jouin, en plein Bocage, qu'il faut placer le berceau d'Antoine-Charles Cousseau. La Vendée était encore toute frémissante de la guerre de géants qu'elle venait de soutenir contre les armées de la République. Châtillon, tour à tour prise, perdue, reprise par les Bleus, et tout le pays d'alentour offraient encore les traces des horreurs de cette lutte fratricide (1). « Ces morts et ces « mourants, cette ville en flammes, ces vieillards, ces « femmes, ces enfants chassés de leurs demeures par « l'incendie et tendant leurs mains suppliantes vers la « Loire avec des cris déchirants, avaient laissé dans « l'esprit de ma mère une telle impression de ter- « reur, nous dit le vieil évêque tremblant, que je croi- « rais volontiers en ressentir aujourd'hui le triste « contre-coup (2). » Ils n'avaient cependant pas inutilement versé leur sang généreux, ces héroïques paysans; les armes étaient tombées de leurs mains défaillantes,

(1) Jager, *Histoire de l'Église,* t. XX, l. XL, p. 143-144. « On ne sau- « rait se figurer l'horrible massacre qui se fit ce jour-là » (bataille du Mans). C'est ainsi que Kléber confirme d'un seul mot le récit d'Alphonse de Beauchamp, témoin oculaire.

(2) Mme Cousseau était du nombre de ces femmes qui suivaient l'armée vendéenne traversant la Loire.

mais ils avaient enfin arraché à la Convention la liberté de leur culte : ils voyaient leurs églises rouvertes, les listes de proscriptions fermées, leurs prêtres revenus de l'exil ou sortis de leurs sombres retraites.

Le concordat était signé; le pape Pie VII venait de couronner et sacrer la victoire sous le nom de Bonaparte, empereur des Français.

Charles était l'aîné de cinq enfants. Vous avez connu Louis, le bon curé de Lusignan, aux vieux et royaux souvenirs, le vicaire général à la voix chevrotante, à l'air si plein de bonhomie. Des trois sœurs qui complétaient cette pieuse et patriarcale famille, deux sont devenues filles de la Sagesse; l'autre, la première, par droit de naissance, la petite Rose (dont le saint évêque a perpétué la mémoire dans un des vitraux de la chapelle des Carmélites), n'eut pas le temps de s'épanouir (1). Jacques Cousseau et Rose Hiou, leurs père et mère, étaient d'honnêtes ouvriers également à l'abri de la misère et de l'opulence (2). « *Mendicitatem et divitias ne dederis mihi : tribue tantum victui meo necessaria,* » disait à Dieu avec instances le plus sage des rois d'Israël (3).

Antoine-Charles naquit le 7 août 1805, et la considé-

(1) Rose Cousseau mourut à l'âge de deux ans. Antoine-Charles, né le 7 août 1805; Louis, né le 20 février 1808, mourut subitement en juin 1873; Adélaïde, en religion sœur Madeleine des Anges, née en décembre 1811, mourut en mars 1869; Eustelle, en religion sœur Thaïs, née le 21 juin 1816, vit encore.

(2) Jacques Cousseau était tailleur d'habits et Rose Hiou épicière. Le père du fameux cardinal de La Balue, un Poitevin aussi, exerçait au bourg d'Angles-sur-Langlin (arrondissement de Montmorillon), le même métier de tailleur d'habits. L'Église a, de tout temps, accordé ses dignités les plus relevées aux hommes supérieurs, quelle que fût leur naissance; l'histoire en fournit de nombreux exemples : nous rappellerons seulement ici que Jean XXII, qui ajouta une troisième couronne à la tiare pontificale, était fils d'un cordonnier de Cahors, et que le célèbre Sixte V avait gardé les pourceaux dans sa jeunesse.

(3) *Proverb.*, cap. XXX, v. 7, 8 et 9.

ration que ses parents s'étaient acquise lui valut l'honneur d'un noble parrainage qu'il n'oublia jamais (1). Les malheurs de la patrie avaient laissé dans la famille Cousseau, comme dans beaucoup d'autres, leur grave et mélancolique empreinte. Le père, un brave soldat de l'armée catholique, ne connaissait que le devoir, et la mère, la vraie femme de l'Évangile, avait vu tomber sa sœur blessée à mort par une balle républicaine en défendant sa pudeur virginale. C'est assez dire sous quelles inspirations l'enfant grandit au foyer domestique. Mais l'heure des études avait sonné, il fallut apprendre à lire et à écrire, consulter la grammaire, rude métier pour une intelligence de sept ou huit ans ! L'instituteur de Saint-Jouin-sous-Châtillon était alors un jeune sergent-major rentré dans ses foyers après la désastreuse campagne de Russie. M. Coudert avait conservé de l'état militaire une certaine rudesse d'humeur qui s'alliait très bien avec ses nouvelles fonctions. Les maîtres d'école d'autrefois n'étaient pas tendres, en effet, pour leurs élèves, et la verge entre leurs mains, selon le conseil de Salomon, ne restait pas toujours oisive (2).

Les filles n'étaient point élevées plus mignardement, et leurs doigts délicats, sans cesser d'être habiles à tourner le fuseau, savaient se prêter aux choses fortes, comme le veut l'Écriture (3). Témoin ces fières et intrépides Vendéennes qui, à Dol (21 novembre 1793), répondant à l'appel désespéré du prince de Talmont, arrêtaient les fuyards, saisissaient un fusil et, mettant leur cheval au galop, ramenaient les hommes à la victoire en criant : « Au feu, les Poitevines ! » Jeanne Darc

(1) J'ai souvent recueilli sur ses lèvres l'expression de sa vive gratitude pour la famille de La Roche.

(2) *Proverb.*, cap. XIII, v. 24, et cap. XXIII, v. 13 et 14.

(3) *Ibid.*, cap. XXXI, v. 19.

et Jeanne Hachette ne disaient et ne faisaient pas mieux. Pardonnez-moi, Messieurs, ce cri d'alarme; la mollesse et l'indifférentisme avec lesquels la génération présente s'est élevée nous ont causé, pendant la guerre de 1870, de si grandes douleurs et de si cruelles déceptions, que je voudrais au prix même de mon sang n'en plus craindre le retour!

La sévérité du maître n'excluait cependant pas en M. Coudert la bonté naturelle du cœur. L'esprit intelligent et vif de son nouvel élève, sa physionomie ouverte prévenaient en sa faveur; son obéissance et ses rapides succès achevèrent de lui gagner les sympathies du soldat-instituteur et de le disposer à l'indulgence. A ce portrait flatteur, il faut (pourquoi ne le dirions-nous pas?) ajouter une ombre : la joie de l'enfant souvent débordait et la gaieté devenait alors un peu folle. Mme Cousseau était agitée par de vagues et continuelles inquiétudes (le cœur d'une mère s'alarme si vite!) : « Qu'en ferons-nous? » disait-elle un jour, en caressant Charles, à l'intelligent maître d'école. « Un évêque, » répliqua vivement celui-ci, qui ce jour-là fut prophète. La piété douce et naïve du jeune écolier avait révélé son secret, comme son suave parfum trahit la violette dès qu'elle ouvre son calice d'azur sous le gazon verdoyant qui la protége (1). Charles voulait donc être prêtre; l'Éternel l'appelait à le servir dans son temple et, comme Samuel, à gouverner son peuple. Il avait à peine onze ans quand il commença ses études de latin chez un bon curé du voisinage. Que de fleurs brillantes du sanctuaire se sont épanouies ainsi dans

(1) M. Coudert transporta plus tard son école à Nanteuil-en-Vallée, où il mourut plein de jours et de mérites, heureux et fier des témoignages d'estime et d'affection que son ancien élève, devenu son évêque, ne cessa de lui donner pendant tout le cours de sa vie. (Voir *Semaine religieuse*, numéro du 2 janvier 1876, p. 926.)

un modeste presbytère de village! Mais il ne faut pas que la petite école cléricale de Saint-Amant-sur-Sèvre, où Monseigneur ne fit, pour ainsi dire, que passer (il n'y resta, en effet, qu'une année), nous fasse oublier la paroisse de Saint-Jouin et le vénérable prêtre qui la gouvernait, *son premier bienfaiteur,* comme il l'appelait lui-même. Augustin Gautronneau, exilé par la Terreur, était revenu d'Espagne avec ce cachet de grandeur qu'imprime à la vertu la souffrance noblement supportée, disons mieux, avec l'auréole des confesseurs de la foi. Les larmes qui coulaient naguère abondantes des yeux de notre vieil évêque, sous les frais ombrages de Girac, au seul souvenir de ce prêtre selon le cœur de Dieu, sont pour moi sa meilleure oraison funèbre et ne me semblent pas moins honorer celui qui les versait. Telle est, Messieurs, la fortifiante atmosphère que respira dès l'enfance Antoine-Charles Cousseau. Vous trouverez peut-être que je me complais à parler de ces premières années de notre grand évêque? Mais n'est-ce pas qu'en présence des plantes rares on aime à savoir le lieu qui les a vues naître, sous quel climat elles ont grandi, à quel soleil elles ont emprunté leur éclat?

Saint-Amand, nous venons de le dire, ne fut qu'une étape; Charles y apprit *rosa, la rose,* et les premiers éléments de la langue latine. C'est à l'ombre des ruines récentes (je dirais presque encore fumantes) du vieux château de Bressuire (qu'autrefois assiégea Duguesclin, 1361) que nous le retrouvons pendant quatre ans continuant ses études et ses succès. Il couronna ses humanités par son année de philosophie au petit séminaire de Montmorillon (1822). Sur la rive gauche de la Gartempe et au sommet d'un mont qui doit à je ne sais qui son nom *(Mons Maurilionis),* Robert du Puy avait fondé dès le commencement du XIIe siècle un hospice ou

maison-Dieu dont l'octogone, objet de tant de suppositions savantes, me rappelle notre Saint-Michel-d'Entraigues, construit à la même époque et pour le même but, les pauvres pèlerins : *ad recipiendum inibi Christi pauperes,* comme l'atteste notre précieuse Chronique de La Couronne (1). Des clercs réguliers institués par saint Pierre II, évêque de Poitiers, cet établissement charitable était passé aux Augustins, qui le possédèrent jusqu'en 89. Racheté après la tourmente révolutionnaire, le vicaire général, administrateur du diocèse de Poitiers, M. l'abbé de Moussac, en fit un petit séminaire dont les Jésuites venaient de prendre la direction (1815). L'éloge de ces maîtres habiles de la jeunesse n'est plus à faire, mais la reconnaissance de leur élève, témoin attentif, je ne puis la taire.

Avec quel empressement je le vis courir un jour, à Poitiers, au collége des Jésuites, à cette nouvelle ruche, comme disait si bien en en bénissant la première pierre l'illustre successeur de saint Hilaire. Quelle joie pure et sainte, quel visage épanoui, quelles marques d'affection le pieux évêque prodiguait à cette relique du passé qu'on nommait le R. P. Blanc! Plus traces des graves soucis de l'épiscopat, la présence de son vieux professeur les lui faisait oublier un instant. Montmorillon, que tu raisonnais suavement sur ses lèvres émues! Ton souvenir, comme dirait l'Écriture, était pour lui plus doux que le miel. Qu'il était heureux! Dieu semblait renouveler en sa faveur le miracle du cadran d'Achaz (2) ; vraiment il rajeunissait.

(1) *Documents historiques de l'Angoumois,* t. Ier, Ire partie, p. 11 et 15, et note 1. — *Chronique latine de l'abbaye de La Couronne,* publiée par J.-F.-Eusèbe Castaigne.

Voir aussi *Statistique monumentale de la Charente,* p. 311.

(2) *Et reversus est sol (in horologio Achaz) decem lineis per gradus, quos descenderat.* (Isaias, cap. XXXVIII, v. 8.)

Pendant que le brillant élève de Bressuire se livrait avec son ardeur accoutumée à l'étude de la philosophie et s'initiait à bien penser et à raisonner juste, le siége de saint Hilaire était occupé par un de ces évêques qui seront en éternelle mémoire. *Jean-Baptiste de Bouillé, l'ancien aumônier de Marie-Antoinette,* appartenait à l'une des plus antiques familles de la province d'Auvergne, et sa noblesse, plusieurs fois séculaire, remontait jusqu'au temps des croisades : *A vero bello Christi* (1). « Une dignité naturelle, qui saisissait au premier abord « tous ceux qui se présentaient devant lui, rehaussait « l'éclat de son austère vertu. Sa haute taille, la no- « blesse de ses traits, ses cheveux blancs, son air « grave, le calme habituel de sa figure et de ses mou- « vements, faisaient trouver en lui, comme dans Fé- « nelon, un grand seigneur, un évêque et un saint. » Le soin de son vaste diocèse, qu'il administrait presque seul, le préoccupait continuellement. « Ses sémi- « naires, qu'il avait pour ainsi dire créés, étaient le « premier et le principal objet de sa sollicitude. Il « assistait exactement à tous les examens de théologie, « y amenait, autant que possible, les membres de son « conseil, recueillait soigneusement les notes des di- « recteurs sur le caractère, la conduite, les talents et « les progrès des élèves. Bien qu'éloignés de sa ville « épiscopale, ses petits séminaires le voyaient fré- « quemment pendant l'année et toujours à la clô- « ture des exercices (2). » Il est donc tout naturel de penser que les succès littéraires d'Antoine attirèrent

(1) Les de Bouillé n'ont point oublié de nos jours leur glorieuse devise ; la France sait comment ils sont tombés à Loigny, sous le drapeau glorieux du Sacré-Cœur, en défendant contre l'étranger le sol sacré de la patrie. *A vero bello Christi.*

(2) *Notice sur Mᵍʳ Jean-Baptiste de Bouillé,* p. 8 et 12, par M. l'abbé Cousseau.

sur lui l'attention de son évêque et lui valurent, à sa sortie de Montmorillon, la chaire de seconde que nous lui voyons occuper pendant trois ans (1822-1825) au petit séminaire de Bressuire. Doué d'une intelligence remarquable, d'une mémoire prodigieuse et d'un goût sûr et délicat, le jeune professeur (il n'avait alors que dix-sept ans) acheva dans l'enseignement des belles-lettres cette instruction solide qui avait étonné déjà ses camarades et ses maîtres. C'est alors qu'il prit cette phrase latine, si rare de nos jours; qu'il se familiarisa avec le grec, si longtemps oublié chez nous, et qu'il apprit à parler notre langue avec cette pureté qui nous rappelle les écrivains du grand siècle.

Mais l'heure d'échanger Virgile, Homère, Cicéron, Racine et Corneille contre des études plus sérieuses avait sonné. Les portes du séminaire de Saint-Sulpice s'ouvrirent pour l'abbé Cousseau. Quel spectacle pour un jeune homme de vingt ans que celui de ce sanctuaire où Fénelon fit son éducation cléricale et dont il aimait à dire qu'il ne connaissait *rien de plus apostolique!* Nous n'oublierons jamais ces directeurs graves et doux, cette science profonde voilée de tant de modestie, cette piété tendre et gracieuse, ce respect souverain des traditions, cette simplicité touchante dans les habitudes de la vie, cette intarissable cordialité, cette paix religieuse, cette gloire publique qui, malgré tout, perçait à travers cette obscurité cherchée, cette gaieté charmante des élèves. Délicieux arôme d'âmes pures, nous t'avons savouré! Dans ce séjour béni de Dieu et des hommes, les plus graves questions que l'humanité puisse se poser s'offrirent aux méditations du séminariste poitevin : Dieu, la création, l'homme, ses rapports avec Dieu, ses devoirs envers ses semblables, sa destinée en cette vie et en l'autre? Mais pendant que la raison, d'ac-

cord avec la foi, la science, disons mieux, le génie, présentaient sans danger des objections qu'ils ne laissaient jamais sans réponse, ô singulier contraste des choses humaines! à quelques pas de là, dans ce même Paris, rue du Four-Saint-Honoré, dans une chambre mystérieuse, où, pour ne pas inquiéter la police, l'on se rendait le soir, un à un et sans bruit, vingt ou vingt-cinq jeunes hommes (parmi lesquels nous remarquons Vitet, Duchâtel et Sainte-Beuve) écoutaient en silence un maître éloquent qui soulevait à demi-voix, de peur d'être entendu, les mêmes questions qu'il ne savait résoudre (1).

Le désespoir excitant la rage, Jouffroy écrivait dans *Le Globe* (pour se rétracter plus tard (2), sans revenir, hélas! à la vérité) ses trop fameux articles : *Comment les dogmes finissent, La Sorbonne et les philosophes.* « Certitude, certitude, sentiment, joie, paix! » s'écriait Pascal dans l'enthousiasme de sa victoire sur le doute qui le tourmentait.

Aux célestes clartés de la théologie, les saintes Écritures ajoutaient pour l'abbé Cousseau le charme de leur sublime simplicité. L'univers et sa genèse; Moïse, le Sinaï, Jéhovah, la Loi, la Sagesse, ses Proverbes, ses Livres; les touchants poèmes de Ruth, d'Esther et de Tobie; Judith, sous le souffle de Dieu, s'élevant au-dessus de son sexe et devenant l'héroïne et la libératrice de Béthulie; Job jetant à la terre qui l'accuse et au ciel qui l'éprouve le cri perçant d'une douleur qu'il

(1) *Nouveaux mélanges*, p. 109. « Je n'espérais nullement arriver à ces réponses; il me paraissait évident qu'il y avait là plus d'énigmes que la raison n'en pouvait résoudre. »

(2) Ceux-là sont bien aveugles qui s'imaginent que le christianisme est fini quand il lui reste tant de choses à faire. Le christianisme verra mourir bien des doctrines qui ont la prétention de lui succéder. (Th. Jouffroy, *Mélanges philosophiques*, p. 345.)



n'a pas méritée ; la nature humaine, la sainte Église empruntant la voix de l'épouse du Cantique des Cantiques pour appeler Jésus, son bien-aimé, qui lui répond par l'amour le plus tendre dans l'Incarnation, l'Eucharistie et la Rédemption : *Sacramentum hoc magnum est, ego autem dico, in Christo et in Ecclesia* (1) ; David chantant son fils qui doit venir ; les prophètes effrayant tour à tour de leurs *vœ* terribles les royaumes et les empires et déchirant le voile de l'avenir pour nous montrer le Christ ; les Machabées s'armant pour la défense sacrée du temple et de leurs foyers, *pro aris et focis ;* Jésus et l'Évangile, c'est-à-dire le Nouveau répondant à l'Ancien Testament ; les apôtres et leurs actes ; Paul et ses épîtres d'un grec à demi barbare ; Jacques, Pierre, Jean, Jude, l'Apocalypse, c'est-à-dire l'histoire des combats de l'Église ici-bas et son éternel triomphe au ciel ! Quel programme et quels sujets d'études ! Le latin de saint Jérôme ne lui suffisait pas, Antoine voulut lire nos saints livres dans leur langue. Saint-Sulpice possédait alors un de ces hommes rares dont la science hébraïque faisait autorité en Europe. Qui n'a connu le célèbre abbé Garnier ? Ne nous étonnons donc pas qu'avec un tel maître un pareil élève soit arrivé promptement à la connaissance d'une langue dont le nom seul est synonyme de difficulté. Ainsi s'écoulèrent dans le recueillement, la prière et l'étude, les quatre années que l'abbé Cousseau passa à Paris. Il me semble voir son large et noble front s'illuminer ; il me semble entendre ses lèvres déjà savantes répéter avec enthousiasme, dans ses conversations intimes avec ses amis, les leçons des maîtres. Et quels amis, Messieurs ? Les Lacordaire, les Dupanloup et les autres moins illustres, mais également intelligents, dispersés plus tard

(1) *Ad Ephesios*, cap. V, v. 32.

dans les deux mondes. « *Je ne voulais pas,* nous dit-il, « *me contenter de mes propres travaux, je voulais béné-* « *ficier encore de ceux des autres.* » Ces mots seuls peignent l'homme et disent assez et son amour de la science et son ardeur pour l'étude.

L'épreuve ou plutôt la préparation était finie : Charles avait fait le pas solennel du sous-diaconat et pris définitivement *le Seigneur pour la part de son héritage;* il s'était prosterné sur les dalles du sanctuaire, invoquant Dieu, son Christ, la Vierge Marie, tous les saints; il avait reçu le Saint-Esprit *ad robur, ad resistendum diabolo* (1); il avait vu couler sur ses doigts l'huile qui les consacre, il était prêtre pour l'éternité ! Nous sommes à la Trinité de 1829; il avait alors vingt-quatre ans.

(1) Paroles du Pontifical dans l'ordination des diacres.

II.

Quand il revint à Poitiers, son vieil évêque le reçut comme un père reçoit son fils après une longue absence et s'empressa de le nommer professeur et directeur au grand séminaire. Les anciens du sacerdoce poitevin, ceux dont les cheveux ont blanchi dans le saint ministère, pourraient seuls nous dire aujourd'hui comment M. l'abbé Cousseau s'acquittait de sa tâche, avec quelle hauteur de vue il exposait le dogme catholique, avec quelle émotion et quel charme d'élocution il découvrait à leurs yeux étonnés le sens profond des Écritures et la poésie de nos livres sacrés! Elles semblaient écrites pour lui, ces paroles de la *Sagesse :* « J'ai désiré l'intel-
« ligence, et elle m'a été donnée; j'ai invoqué le Sei-
« gneur, et l'esprit de sagesse est venu en moi. — Je
« l'ai plus aimée que la santé et que la beauté; j'ai ré-
« solu de la prendre pour ma lumière, parce que sa
« clarté ne peut jamais s'éteindre. — Je l'ai apprise
« avec simplicité, j'en fais part sans envie, et je ne
« cache point les richesses qu'elle renferme, car elle
« est un trésor infini pour les hommes, dont elle fait les
« amis de Dieu et des prodiges de science (1). »

Pendant ce temps-là, le trône séculaire de nos rois, un instant raffermi, s'écroulait de nouveau sous les coups perfides de la Révolution (juillet 1830). Mais ces

(1) *Sap.*, cap. VII, v. 7, 10, 13 et 14.

fureurs d'impiété, qui rappelèrent un instant à l'Église de France ses jours les plus mauvais (1), ne purent le distraire de l'accomplissement de ses devoirs. Calme au milieu de l'agitation universelle de cette époque, comme l'aigle au sein des nues où gronde la foudre, il se livrait avec plus d'ardeur que jamais à l'étude. De son modique revenu de directeur au séminaire, il s'acheta des livres et se fit une bibliothèque (dont Richemont et l'évêché ont recueilli une assez belle part). Le voyez-vous, Messieurs, pendant vingt et un ans (2), dans cette modeste cellule, si douce à qui sait la garder, a dit l'*Imitation,* en face de ce vallon profond qu'on appelle les marais de Saint-Hilaire (où les chars de feu sauront plus tard se tracer un chemin et élire domicile), sur les bords de ce Clain que Confolens presque voit naître, le voyez-vous feuilletant tour à tour Dom Ceillier, Baronius, Noël Alexandre, Longueval et Fleury; saint Thomas, Suarez, Bellarmin et Thomassin; saint Augustin, saint Jean Chrysostome, saint Hilaire (qu'il appelle justement son père) et tant d'autres; Corneille de La Pierre, Dom Calmet, Carrière et Ménochius? Les conciles, les historiens, les anciennes liturgies, en un mot, toute l'antiquité ecclésiastique lui passe sous les yeux. Nuit et jour il travaille : *nocturnâ versate manu, versate diurnâ;* le soir, pendant que le monde se distrait et s'amuse, il lit, et le matin, pendant que vous dormez, il est debout et cause encore avec ses livres chéris qui lui parlent de Dieu : *dies diei eructat verbum, et nox nocti indicat scientiam* (3). Ne craignez cependant pas,

(1) *Notice sur Mgr de Bouillé, évêque de Poitiers,* par M. l'abbé Cousseau, p. 11.

(2) L'abbé Cousseau fut professeur de dogme et d'Écriture sainte d'octobre 1829 à juin 1841, et supérieur du grand séminaire de juin 1841 au 17 juin 1850, époque de sa nomination à l'évêché d'Angoulême.

(3) Psalm. XVIII, v. 3.

Messieurs, que ce long dialogue avec les morts lui fasse oublier les vivants. Vous connaissez le vénérable évêque de Poitiers, ce Jean-Baptiste de Bouillé, dont il vous a fait un si beau portrait. Quelques années plus tard, la Providence mettait l'abbé Cousseau en relations intimes avec un autre évêque, une victime aussi, un autre proscrit de la Révolution, presque un de nos compatriotes, car sa famille est originaire de Verteuil. Je laisse à une plume allemande, autrefois égarée par les vains systèmes des rationalistes de sa patrie, au savant continuateur des *Annales de Baronius,* au R. P. Augustin Theiner, le soin de nous dire quel était Mgr Jean Brumauld de Beauregard. « Ce fut là (Orléans, juin « 1832) que j'eus le bonheur de faire la connaissance « de Sa Grandeur l'évêque d'Orléans, M. de Beaure« gard, prélat également distingué par sa piété noble et « éclairée et par ses vastes connaissances, et l'un des « hommes les plus remarquables de l'illustre épiscopat « français. La bonté vraiment paternelle avec laquelle « je fus accueilli par ce vieillard sublime, qui, à quatre« vingt-trois ans, conservait encore tout le feu de la jeu« nesse, et dont les cheveux blancs recevaient un double « éclat de sa haute dignité et des souffrances qu'il avait « endurées pour l'Église tant à l'étranger qu'au sein « de sa patrie, cette bonté, dis-je, me toucha vive« ment...

« Je n'oublierai jamais cet entretien surtout, plein « d'onction, dans lequel j'appris à connaître l'évêque « dans tout l'éclat de sa sublime et angélique piété : « me conduisant en quelque façon par une invisible « main, il pénétra avec moi dans l'abîme qui s'était « formé dans mon cœur... Non, s'écriait-il, dans son « enthousiasme, la France ne mérite pas de tels évê« ques...

« Des preuves répétées de la plus touchante sympa-

« thie m'attachèrent si tendrement à l'évêque, que je « l'aimais comme un père (1)... »

Cette page de la vie du célèbre oratorien me rappelle ce chapitre des *Confessions* où saint Augustin raconte avec émotion sa première visite à saint Ambroise, et la vive et respectueuse affection qu'il ressentit pour le grand évêque de Milan (2).

Un savant dont il exalta des premiers la science et dont je retrouvais souvent sur ses lèvres le souvenir est « ce modeste linguiste, M. Cardin, ancien magis« trat, dont le nom rappelle ceux des Bopp et des Max« Müller. C'est avec lui qu'il s'initiait à cette science « comparative du langage, qui est, sans contredit, la « plus étonnante conquête de notre siècle, et dans la « connaissance de laquelle nos futurs apologistes pour« ront trouver de si puissantes armes. C'est alors aussi « qu'il apprit la langue italienne (3). » Permettez-moi, Messieurs, d'achever la phrase et de faire plus ample connaissance avec M. Cardin, en empruntant le parallèle suivant de ce linguiste et de M. l'abbé Cousseau à l'une des lettres que m'écrivait, avec une obligeance qui ne s'est jamais lassée et dont je ne sais comment le remercier ici, M. G. Lecointre-Dupont, le savant numismate qui préside aujourd'hui la Société des Antiquaires de l'Ouest : « M. Cardin, bibliophile et linguiste très « distingué, avait fait partie, le 13 août 1834, des onze « premiers fondateurs de la société. Il avait donné, en « 1830, sa démission de fonctions dans la magistrature, « et s'était jeté tout entier dans l'étude du mécanisme

(1) *Oraison funèbre de Mgr Jean Brumauld de Beauregard*, par M. l'abbé Cousseau, p. 63 et 64, note 1.

(2) Migne, *Patrol.*, t. XXXII. — *Confessions*, lib.V, cap. XIII, col. 777.

(3) *Oraison funèbre de Mgr Cousseau*, par M. l'abbé Alexandre, p. 14. Je suis heureux d'avouer que cette belle oraison funèbre m'a servi plus d'une fois à fixer mes souvenirs.

« des langues, surtout des anciennes langues de l'Oc-
« cident, du gaëlique, du kymri, des dialectes basque,
« gallois et irlandais. Il étudiait bien aussi, avec moins
« d'ardeur cependant, les idiomes de l'Orient, et il était
« très fort sur le grec ; mais, pour la langue hébraïque
« et ses dérivés, *Mgr Cousseau était son maître et avait*
« *pu rectifier plusieurs de ses idées,* de même qu'il
« avait beaucoup profité des études de M. Cardin sur la
« comparaison des langues et les règles qui ont pré-
« sidé et président encore à leur formation et à leur
« développement.

« Si M. Cardin avait possédé la netteté d'esprit de
« Mgr Cousseau, s'il avait eu moins de défiance de
« lui-même, moins de crainte de paraître se parer des
« découvertes faites avant lui dans le domaine de la
« linguistique, il aurait pu laisser des travaux excessi-
« vement remarquables ; malheureusement il n'a publié
« qu'un petit nombre de résultats de ses études et toute
« sa science a péri avec lui. »

Puis-je passer sous silence cet ami fidèle dont il a pleuré la mort, M. Foucart, le grave doyen de la Faculté de droit, l'humble et fervent chrétien que chaque année je voyais s'asseoir joyeux à la table épiscopale? Et les Nicias Gaillard, les de Chergé, les Mangon de La Lande, les Rédet, les Lecointre-Dupont, comment les oublier?... Disons, en un mot, puisque nous ne pouvons les nommer tous ici, que ce que la vieille cité des ducs d'Aquitaine possédait alors d'hommes intelligents entretenait avec lui un agréable commerce.

Mais l'heure est venue de vous parler de ses travaux, de vous dire ses titres au souvenir de la postérité. Dans ce diocèse fortuné de Poitiers, si riche de foi et si puissant en œuvres, un saint prêtre, un vicaire général venait de mourir avec la double auréole de confesseur et de fondateur d'ordre (13 mai 1834). M. l'abbé Cous-

seau avait particulièrement connu le premier supérieur général de la congrégation des Filles de la Croix, et je ne doute pas qu'il n'ait été du nombre de ces *jeunes prêtres qu'il chérissait tendrement* et qui rivalisaient avec ses *vieux amis d'attachement* et *de vénération profonde*. Aussi quel plaidoyer que cette histoire d'André Fournet que l'humilité de l'écrivain n'appelle qu'une *courte notice sur cet homme si modeste et si simple dans son extérieur, mais si noble et si grand par son cœur et par ses œuvres* (1). Ce début du jeune professeur révèle déjà ce talent d'écrire que nous aurons si souvent l'occasion d'admirer. D'un bout à l'autre de ces pages on sent le souffle de l'inspiration, le cœur qui rend éloquent, selon la parole si vraie de Quintilien : *pectus disertos facit*. L'inutilité, disons mieux, la vanité des efforts faits de nos jours en dehors de la religion pour le soulagement et l'instruction du peuple, et la paraphrase, en quelques lignes, de cette béatitude des pauvres d'esprit que Jésus prêchait sur la montagne (que le monde s'obstine à ne point comprendre, mais dont son héros offrait la réalisation sublime), lui fournissent son introduction.

André-Hubert Fournet naquit le 6 décembre 1752, à Pérusse, village de la paroisse de Maillé, dans cette partie du diocèse de Poitiers qui confine à celui de Bourges. Sa famille était, dans toute la force du mot, un sanctuaire, et ses quatre oncles, tous prêtres et tous d'un mérite supérieur, étaient l'objet de la vénération du clergé. Quand l'auteur nous fait le portrait du jeune André au collége de Châtellerault, qu'il nous peint *l'ouverture et la vivacité de son esprit, la gaieté et*

(1) Notice historique sur M. A.-H. Fournet, instituteur de la congrégation des Filles de la Croix, dites Sœurs de Saint-André, vicaire général du diocèse de Poitiers, ancien curé de Maillé, avec portrait. Poitiers, de l'imprimerie de François-Aimé Barbier, imprimeur de Mgr l'évêque, 1835.

l'aimable franchise de son caractère, qui ne laissaient pas que d'inquiéter ses maîtres, *bien qu'ils n'y vissent jamais rien de répréhensible,* on songe involontairement aux alarmes de la tendresse maternelle de Mme Cousseau, à toute sa préoccupation de l'avenir de son Charles. Le cœur est soulagé quand on voit Hubert Fournet s'arracher tout-à-coup *à la dissipation et aux amusements frivoles* pour entrer à vingt-deux ans environ au grand séminaire de Poitiers. On est heureux de le voir s'initier aux difficultés du saint ministère sous la conduite de ce *bon vieillard,* son oncle, qu'on appelle l'archiprêtre d'Hains, et, trois ans après, voler au secours de cet autre vieillard vénérable, son oncle aussi, à qui son âge et ses infirmités ne permettaient plus de continuer à Saint-Pierre de Maillé ses œuvres de zèle. Quel tableau de main de maître que celui de ce presbytère et de ses heureux habitants! L'élégance faisant place à la simplicité de l'ameublement, les prédications dont le cœur faisait presque seul tous les frais, les visites aux paroissiens qu'assaisonnait toujours la plus franche gaieté, rien n'est oublié. Hélas! ce bonheur n'est plus qu'un rêve. Voici la Révolution, voici la proscription, voici l'exil. La catholique Espagne offrit au curé de Maillé, comme à tant d'autres, une généreuse hospitalité et un inviolable asile contre les fureurs des tyrans qui ensanglantaient la France. C'est alors, Messieurs, que cet infatigable confesseur de la foi entreprit avec l'un de nos compatriotes, proscrit comme lui (je veux parler du vénérable M. Gratreaud, ancien vicaire général du diocèse, dont le nom n'est point encore effacé parmi nous) (1), le pèlerinage

(1) Les seuls parents de M. l'abbé Gratreaud qui portent encore aujourd'hui son nom sont : MM. François Gratreaud, docteur-médecin à Montmoreau ; François-Jules Gratreaud, colonel au 129e de ligne, officier de la Légion d'honneur ; François-Léon Gratreaud, percepteur à Montembœuf.

de Saint-Jacques de Compostelle. Cette page de la vie du P. Fournet est trop étroitement liée à l'histoire de notre Eglise d'Angoulême pour que je la passe sous silence. « M. Fournet chercha à consoler sa piété en entreprenant de faire à pied le pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle *avec le vénérable M. Gratreaud, aujourd'hui vicaire général d'Angoulême*. Ils partirent ensemble de los Arcos, petite ville de la Navarre, et voyagèrent pendant quelques jours, toujours en silence, sans observer les curiosités qui se rencontraient sur leur passage, faisant jusqu'à sept lieues avant de déjeuner. C'était M. Fournet qui avait ainsi réglé le voyage; mais, affaibli d'avance par ses continuelles mortifications, il ne put résister à une telle fatigue. Arrivé à Burgos, il y tomba dangereusement malade. Pendant un mois qu'il passa à l'hôpital de cette ville, ses souffrances ne l'empêchèrent point d'exercer son zèle. Toutes les fois qu'il s'en sentait la force, il sortait de son lit pour instruire les autres malades et consoler les mourants. Enfin il résolut, *avec son pieux confrère, qui était toujours demeuré auprès de lui pour le soigner,* de retourner dans sa résidence, Dieu ne paraissant pas approuver leur premier projet, puisqu'il leur refusait la force nécessaire pour l'accomplir (1). »

Mais ce repos forcé, qu'il appelait l'inutilité de sa vie, pesait à ce cœur d'apôtre. Vers le milieu de l'année 1797, voyant les fureurs révolutionnaires un peu ralenties, M. Fournet se hâta de quitter l'Espagne pour rentrer en France. Je n'essaierai pas de vous peindre, après M. l'abbé Cousseau, les péripéties de ce voyage, de vous représenter le retour saintement audacieux du curé de Maillé parmi ses paroissiens (sa tête fut alors mise à prix) et les prodiges que Dieu fit en sa faveur.

(1) *Notice historique sur M. A.-H. Fournet*, p. 24.

Il faut lire ces pages, Messieurs, où l'historien est tellement plein de son sujet qu'on le dirait animé du même feu sacré. Avec quel bonheur on voit apparaître dans cette grange de Marsillys, célèbre dans toute la contrée, la figure si pieuse de Mlle Bichier des Ages, fondatrice et première supérieure générale de la congrégation des Filles de la Croix. Ce que Dieu donna d'accroissement à ce grain de sénevé, l'écrivain nous l'a dit dans la dernière partie de cette vie si bien remplie du P. Fournet. Qu'ils sont touchants les adieux qu'il fait à sa paroisse, en la quittant pour aller s'établir définitivement avec sa congrégation à la Puye, dans le vieux monastère de l'ordre de Fontevrault (25 mai 1820) !

Rien n'est émouvant comme le récit de cette procession de l'église de Maillé à celle de la Puye ; les larmes, la désolation des uns, la joie, les réjouissances publiques des autres, forment un de ces contrastes qui semblent faire le fond de la vie de l'homme. Quel souffle divin anime ce vieillard ! Quel zèle infatigable ! quel beau, ce n'est pas assez, quel grand et noble caractère ! Aussi qu'on est heureux d'entendre les princes de l'Église appeler tour à tour sur cet ordre naissant les bénédictions du ciel, et de voir l'illustre Pie VIII oublier un instant les sollicitudes de toutes les Églises pour lui prodiguer les plus bienveillants encouragements. Angoulême, je n'ai pas besoin de te dire l'esprit de ces humbles Filles de la Croix que, dès 1822, tu appelais dans tes murs pour leur confier le soin de tes orphelines : les développements que leur maison vient de prendre disent assez leur mérite et le prix que tu sais attacher à leurs services ! Cette *Notice historique* se termine par les derniers moments de son héros, sa mort si sainte et les éternels regrets qu'il a laissés sur cette terre (13 mai 1834).

Vous dirai-je maintenant le nom du premier pané-

gyriste de M. Fournet? Pourquoi ne soulèverais-je pas, en effet, ce voile d'humilité dont il s'est couvert pour vous montrer déjà les traits aimables de notre futur évêque? O père, aujourd'hui que les louanges humaines ne peuvent tenter votre vertu, laissez-moi vous dire que l'anonyme ne m'a fait que goûter davantage le charme de votre discours! Je n'ai qu'un regret, Messieurs, celui de ne posséder qu'une analyse, alors que je voudrais vous faire lire une de ces oraisons funèbres dont les accents émus et magnifiques arriveront jusqu'à vous. Je crois volontiers aussi que l'article du nécrologe du diocèse de Poitiers qui termine cette notice est du même auteur; nous y retrouvons, en effet, ce style lapidaire, cette phrase si latine qui le fera plus tard le secrétaire perpétuel des conciles de notre province ecclésiastique. Cette histoire du P. Fournet se termine par deux lettres, vrai testament spirituel, derniers adieux qu'il adressait à ses filles chéries et dont la seconde s'acheva dans les cieux, la mort ayant glacé la main qui l'écrivait sur cette terre. Lisez enfin, Messieurs, la *Liste des établissements des Filles de la Croix dans les différents diocèses de France, avec le nombre des sœurs,* et vous saurez pourquoi j'ai donné tant d'importance à cette simple notice biographique (1).

Vous venez de voir M. l'abbé Cousseau écrivant avec une vénération profonde, j'oserais dire à genoux, les pages de la gloire si pure que la divine Providence lui avait montrée dans la vie d'un saint qu'il avait particulièrement connu; écoutez-le maintenant, Messieurs, esquissant à grands traits, au congrès scientifique de

(1) On annonce, dit notre *Semaine religieuse* (n° 33, dimanche 30 septembre 1877, p. 647), l'introduction de la cause de béatification du vénérable André-Hubert Fournet, prêtre et fondateur de la congrégation des *Filles de la Croix,* dites *Sœurs de Saint-André.*

Poitiers (1835), l'histoire littéraire de l'Aquitaine au IVe siècle (1). Ce discours remarquable (dont nous ne possédons, hélas ! que des fragments publiés dans le compte-rendu du congrès) n'est, je ne crois pas me tromper, qu'une page détachée de ce grand ouvrage historico-théologique qui fut le rêve de sa vie et dont nous reparlerons plus tard. L'abbé Cousseau appartient déjà, vous le comprenez, à cette société alors naissante des Antiquaires de l'Ouest, dont Poitiers s'honore, et qui cherche comme vous, au profit du présent et de l'avenir, sur le marbre et la pierre, le bronze et le fer, le silex, le bois et le parchemin, les traces du passé (2). Cet amour des choses antiques ne fut pas étranger à la formation des liens qui le rendirent si cher au savant évêque d'Orléans, non moins épris que lui de la gloire de son pays (3). Deux fois le premier volume des Bulletins trimestriels de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* (1835) nous offre le nom du jeune et intelligent professeur du séminaire de Poitiers : à la page 61, il fait un rapport sur le manuscrit donné par M. le comte Dorfeuille, de Paris, et intitulé : *Omelia sancti Augustini numero X in epistolam beati Johannis* (2 pages et quart) ; à la page 249, une lettre de lui vient compléter le rapport de M. de La Lande et fixer le sens de la légende d'une médaille hébraïque offerte par ce dernier à la société. Je laisse à M. de Chergé le soin de vous dire la valeur de cette communication de son modeste et savant collègue, comme l'appelle M. de La Lande lui-

(1) Congrès scientifique de France, 2e session. Poitiers, 1835.

(2) M. l'abbé Cousseau est entré le 10 octobre 1834 dans la Société des Antiquaires de l'Ouest, fondée le 13 août précédent.

(3) Malgré la distance qui le séparait de sa ville natale, Mgr de Beauregard prenait une part active aux travaux des Antiquaires de l'Ouest, comme le prouve en particulier le tome II (1836) des Mémoires de cette société, pages 19, 20, 32, 36, 109, 345 et 425.

même : « ... Maintenant, il en est une (médaille) dont « vous m'avez chargé de lithographier le *fac-simile,* « et dont l'intérêt est bien autrement puissant que celui « qui s'attache à un roi, à une cité, à un peuple, puis- « qu'il se rapporte au monde chrétien tout entier. Je « veux parler de la médaille portant à l'obvers la face « du Christ, et au revers cinq lignes hébraïques par- « faitement conservées, qui ont permis à votre collègue, « M. l'abbé Cousseau, de restituer à la légende son « véritable sens, altéré par de célèbres numismates, « dont la science avait été sans doute mise en défaut « par l'exemplaire fruste qu'ils ont été obligés de con- « sulter à la Bibliothèque du roi et qui est le seul connu « jusqu'à ce jour. C'est ce qui vous a fait sentir l'im- « portance du don que vous en a fait M. de La Lande, « et c'est ce qui vous a fait insérer son rapport dans « votre septième bulletin (1). »

Mais décrire un manuscrit, lire la légende hébraïque d'une médaille ne sont pour l'abbé Cousseau que des essais. L'année suivante (1836) commence cette série de mémoires que les Antiquaires de l'Ouest seront si heureux d'enregistrer dans leurs annales. Écoutez, sa voix est émue, c'est la gloire d'un père qu'il revendique : « Messieurs, voici un chant, poitevin d'origine, qui est « aussi devenu un chant national chez un grand peuple, « chez le plus grand de tous les peuples qui aient « existé dans le monde, chez le peuple chrétien tout « entier : je veux parler du *Te Deum,* qui appartient « en propre à l'Église catholique répandue dans tout « l'univers, que les schismatiques grecs ont eu grand « soin de conserver, et que les protestants anglais, qui

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* t. II (1836), p. 35. Rapport sur les travaux de la société pendant l'année académique 1835-1836, par M. Ch. de Chergé.

« ont rejeté tant de pièces précieuses de la liturgie « romaine, se sont bien gardés d'abandonner, voyant « bien qu'ils ne le remplaceraient jamais. Je n'ignore « pas combien les savants sont partagés sur l'auteur « de cette hymne admirable. Mais j'espère que si vous « voulez bien peser les raisons et les autorités sur les-« quelles je m'appuie, nul sentiment ne vous paraîtra « plus vraisemblable que celui qui l'attribue à notre « saint Hilaire (1). » Saint Abundius, évêque de Côme (Ve siècle), le moine Sisebut, saint Nicet, sans doute, l'évêque de Trèves (VIe siècle), ne font que paraître et disparaître ; leurs noms ne figurent ici que pour indiquer les erreurs de la science. Saint Ambroise et saint Augustin, unis ou séparés, ne sont pas plus heureux et s'effacent à leur tour devant saint Hilaire, en faveur duquel la tradition s'est prononcée, sans s'en douter, par la plume d'*Abbon, abbé de Fleury, si célèbre en son temps par sa vaste et profonde érudition, et l'une des lumières qui brillèrent avec le plus d'éclat au milieu des ténèbres du Xe siècle.* « Expli-« quant quelques règles de grammaire, Abbon, apporte, « en effet, en exemple un verset du *Te Deum : In Dei « palinodia,* dit-il, *quam composuit Hilarius, picta-« viensis episcopus, non juxta quorumdam imperito-« rum errorem suscepisti, sed potius suscepturus « legendum : Tu ad liberandum suscepturus homi-« nem,* etc.

« Je ne pense pas, ajoute M. l'abbé Cousseau, qu'on « puisse opposer rien de solide à un pareil témoignage, « rendu par un homme si grave et si instruit, à une « époque où les bibliothèques des monastères, encore « si riches en manuscrits des siècles précédents,

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. II, p. 252. Mémoire sur l'auteur du *Te Deum*, par M. l'abbé Cousseau.

« offraient aux recherches des érudits tant de secours
« précieux, qui depuis ont été perdus pour jamais.
« *Je puis cependant le confirmer encore par quelques*
« *remarques qui me paraissent devoir achever de lever*
« *tous les doutes* sur le véritable auteur du *Te Deum;*
« elles regardent le style, la poésie et les idées de ce
« beau cantique (1). »

Comment se fait-il donc que ces analogies de style, ces preuves intrinsèques et purement accessoires soient devenues aux yeux du nouvel éditeur de D. Ceillier, M. l'abbé Bozon, le principal argument de la thèse (2)? Disons plutôt avec M. de Chergé : « L'auteur
« a su apporter à l'appui de son opinion une telle série
« de preuves que le faisceau en paraît difficile à briser ;
« et il semble, après la lecture de sa dissertation, que
« ceux qui ont attribué à saint Augustin et à saint
« Ambroise la composition du cantique chrétien se
« sont peut-être laissé entraîner plutôt par une idée
« reçue que par une saine appréciation des faits (3). »

« Maintenant, si vous me demandez à quelle époque
« et dans quelle circonstance saint Hilaire a pu com-
« poser le *Te Deum,* dit en terminant M. l'abbé Cous-
« seau, j'avouerai qu'on l'ignore absolument. Mais si
« vous me permettez de faire une conjecture, voici
« celle qui me paraîtrait la plus vraisemblable : pour
« trouver l'instant où l'idée principale, l'idée-mère de
« cette belle composition a été conçue ou plutôt inspirée,
« je me reporterais à ce jour, l'un des plus beaux qui
« aient éclairé notre antique cité, à ce jour mémorable
« où saint Hilaire, revenant de combattre l'erreur dans
« les conciles de l'Orient et jusque dans le palais des

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. II, p. 260.

(2) D. Ceillier, *Histoire des auteurs sacrés et ecclésiastiques,* t. IV, p. 66, note 9.

(3) *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* t. II, p. 21-22,

« empereurs, salué à son retour par les acclamations
« ou, comme dit saint Jérôme, par les embrassements
« de toute l'Église gallicane, reparut pour la première
« fois au milieu de sa chère Église de Poitiers. Il me
« semble entendre ce peuple immense, accouru de
« toutes parts pour revoir son glorieux pasteur, louer
« sa constance invincible, exalter son courage, applau-
« dir avec enthousiasme aux victoires remportées par
« sa foi. Il me semble le voir lui-même, cet évêque
« vénérable, le cœur rempli d'une joie céleste, le visage
« étincelant d'un feu divin, lever les yeux vers le ciel
« et s'écrier : Non, Seigneur, ce n'est pas moi qu'il
« faut louer ; ce n'est pas à moi qu'appartient cette
« victoire. C'est vous seul et votre divin fils qui avez
« triomphé ; c'est vous seul qu'il faut louer : *Te Deum*
« *laudamus*, etc. Ainsi, ce majesteux cantique, le plus
« beau de tous les chants de victoire, aurait eu pour
« objet, dès son origine, de célébrer le plus beau de tous
« les triomphes auxquels il soit donné à l'homme de
« concourir, le triomphe de la vérité sur l'erreur (1). »
Lisez, Messieurs, lisez ce savant mémoire écrit avec le cœur, vous y trouverez ce *fidei œstus* qui a dicté le *Te Deum ;* vous verrez que l'auteur, comme saint Hilaire, a chaussé le cothurne gaulois, *gallicano cothurno attollitur,* et qu'il est entraîné par le Rhône de l'éloquence latine, *eloquentiæ latinæ Rhodanus.*

Les derniers accents du *Te Deum* ont à peine cessé de retentir que le nom d'Hilaire vient encore frapper nos oreilles. Il s'agit de l'*ancienne liturgie du diocèse de Poitiers et des monuments qui nous en restent* (2), œuvre consciencieuse de deux années de longues et patientes recherches (1837-1838). « On peut distinguer

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* t. II, p. 265-266.
(2) *Ibid.,* t. III, p. 293-341, et t. IV, p. 211-290.

« dans l'histoire de la liturgie de Poitiers, dit M. l'abbé
« Cousseau, trois époques principales :

« La première, depuis saint Hilaire jusqu'à Charle-
« magne : c'est le règne de la liturgie gallicane ;

« La seconde, depuis Charlemagne jusqu'à la fin du
« XVI° siècle : c'est le temps de la liturgie romaine
« unie à un grand nombre d'usages propres au diocèse
« ou à la province, ou à quelques autres Églises du
« royaume ;

« La troisième, depuis le décret du concile de Bor-
« deaux, en 1538, qui abolit les usages particuliers
« du diocèse et prescrivit le rite romain pur, jusqu'en
« 1765, époque où fut publiée notre liturgie actuelle. »

Le plan de l'auteur, comme vous le voyez, est simple et naturel ; je puis ajouter, sans crainte d'être démenti, qu'il est exécuté avec une science de bénédictin, à la façon de Mabillon. « L'origine de la liturgie de Poitiers « se confond avec celle de l'ancienne liturgie gallicane, « qui est généralement attribuée à saint Hilaire... « Notre saint évêque paraît même être le premier qui « ait écrit une liturgie... nous savons, d'ailleurs, par « les témoignages les plus exprès, qu'il n'y a eu aucune « liturgie écrite avant le milieu du IV° siècle. » La discipline ou la loi du secret s'y opposait. M. l'abbé Cousseau indique l'origine du *Liber mysteriorum,* composé par saint Hilaire, et fait ensuite la description et l'histoire vraiment intéressantes du *Sacramentaire* (Pontifical et Missel) à l'usage de l'Église de Poitiers. Et, pour mettre les Antiquaires de l'Ouest à même de mieux juger les additions romaines faites au rite gallican dans cette Église à l'époque où fut écrit ce *sacramentaire,* il les fait assister à une messe dans la cathédrale de Poitiers au VI siècle. « Ce sera, ajoute-t-il « avec une spirituelle bonhomie, si vous le voulez, « saint Fortunat qui la célébrera. » La messe terminée,

« voilà, leur disait-il, tout l'ordre de la liturgie galli-
« cane. On voit combien elle diffère de l'ordre romain
« que nous suivons aujourd'hui ; il a, au contraire, beau-
« coup de rapport avec l'ordre des Églises d'Orient, ce
« que nous avons déjà expliqué par l'origine orientale
« de nos principales églises et par le séjour de saint
« Hilaire en Asie. On voit aussi par cette grande di-
« versité de prières, de monitions, de bénédictions, qui
« varient pour chaque office, combien il se rapproche
« de la première antiquité, où les parties essentielles
« de la messe étaient seules invariables, la plupart
« des prières étant pour ainsi dire improvisées par
« chaque prêtre, comme l'indique saint Justin. »

Il termine cette première partie par deux remarques que lui a suggérées l'auteur de la vie de sainte Radégonde, Beaudonivie, religieuse de Sainte-Croix : l'une est relative à l'*alleluia,* qu'on chantait autrefois aux enterrements ; l'autre, au cours, *cursus,* ou Bréviaire, dont il donne une définitition qui lui est propre et qui me semble la plus plausible.

La seconde partie de ce travail, *depuis Charlemagne jusqu'à la fin du XVIe siècle,* n'est pas moins remarquable. Les monuments qui nous restent de la liturgie poitevine depuis le commencement du IXe siècle jusqu'à la fin du XVIe se partagent tout naturellement, nous dit l'auteur, en deux classes : manuscrits et livres imprimés. « Les manuscrits liturgiques forment incon-
« testablement aujourd'hui la partie la plus curieuse et
« la plus recherchée de nos bibliothèques. C'est là sur-
« tout qu'on ne se lasse point d'admirer la pieuse ma-
« gnificence de nos ancêtres dans tout ce qui servait au
« culte public. Comme eux, nous consacrons bien en-
« core quelquefois l'or et les pierreries à la décoration
« des vases qui doivent recevoir le corps et le sang
« du Seigneur ; mais à côté de ces précieux calices

« on ne voit plus briller sur l'autel ces beaux évan-
« géliaires, ces riches missels où la parole sainte,
« écrite en caractères d'or et d'azur, était traduite sur
« les marges en dessins d'une naïveté ravissante et
« d'une éternelle fraîcheur. » L'auteur fait ensuite l'histoire et la description des neuf manuscrits échappés à l'affreux pillage du protestantisme (1562) et au vandalisme non moins triste de la Révolution. On y trouve des détails vraiment curieux sur l'administration du baptême au IXe siècle dans l'Église de Poitiers, sur l'ordinaire de la messe, sur l'origine des neumes et des proses ou séquences, sur la composition du Bréviaire. Mais ce qui vous offrira, je n'en doute pas (je parle devant des savants et des amis de l'antiquité), un plus vif intérêt, ce sont les vignettes, les enluminures du *Missel de Sainte-Croix,* que l'on conserve encore sous ce nom au séminaire de Poitiers. Je n'hésite pas, Messieurs, devant un pareil auditoire, à vous citer en entier, malgré sa longueur, cette page qui nous révèle si bien les goûts artistiques de l'écrivain : « Il est facile de voir
« que ce missel n'avait d'abord été destiné à paraître
« sur l'autel qu'aux plus grands jours de l'année. On
« le voit encore mieux à la profusion des lettres d'or,
« aux riches encadrements de fleurs entremêlées de
« figures grotesques du goût le plus bizarre, mais sur-
« tout à la magnificence des deux grandes miniatures
« du canon. Ce sont ici deux tableaux complets, admira-
« bles de coloris, présentant chacun une multitude de
« personnages dont plusieurs sont d'une expression
« ravissante.

« Le premier à gauche représente la Passion. Les
« différentes scènes de ce grand drame se développent
« sur les marges dans une suite de huit petits cadres,
« depuis le baiser de Judas, dans les ténèbres, au
« jardin des Oliviers, jusqu'au crucifiement. Quel que

« soit le mérite de ces jolies miniatures, à peine les
« voit-on, tant l'œil est captivé par le tableau qui
« occupe le centre. J.-C. en croix entre les deux lar-
« rons a à ses pieds les saintes femmes avec le disciple
« fidèle; Madeleine tient la croix embrassée, et saint
« Jean soutient la sainte Vierge qui succombe sous le
« poids de sa douleur, tandis que deux soldats se dis-
« putent la tunique sans couture avec une singulière
« expression de fureur. A côté des officiers romains,
« graves et pensifs, les chefs de la nation déicide con-
« templent leur victime avec un air de joie où l'on croit
« entrevoir un reste de crainte. C'est en vain qu'on
« chercherait dans toute cette composition la vérité des
« costumes, l'exactitude de la perspective et la correc-
« tion du dessin, surtout pour les corps nus comme
« celui de Notre-Seigneur et ceux des deux larrons;
« mais, pour l'expression des sentiments et le fini des
« détails, les connaisseurs les plus difficiles trouvent
« beaucoup à admirer.

« Le second tableau, celui de droite, est d'un effet
« vraiment imposant. Le Père éternel, vêtu d'une lon-
« gue robe d'une blancheur éclatante et couronné de
« la tiare, est assis sur un trône de saphir qu'enve-
« loppent de toutes parts des chérubins et des séraphins
« embrasés : il a près de lui les quatre animaux ailés,
« dans une attitude de respect, avec un air de vie et
« d'intelligence surnaturelles. Sous ses pieds un chœur
« de musiciens célestes, au visage doux, au front
« calme et serein, jouent de divers instruments. De
« chaque côté brillent deux grandes et majestueuses
« figures : l'une, plus sévère, à gauche, est celle de
« Moïse, symbole de la loi ancienne; il regarde la
« terre, tenant d'une main les Tables de la loi baissées
« et de l'autre un étendard brisé sur lequel on lit
« *Pascha*. La seconde, à droite, d'une majesté plus

« douce, représente l'Église. C'est une reine richement « parée de pourpre et d'or, qui porte sur sa tête une « élégante couronne ornée de pierres précieuses : elle « tient dans sa main les symboles de la pâque nouvelle, « le calice et l'hostie; son regard tendre est mêlé de « foi et d'amour. Enfin, une suite de prophètes et de « patriarches magnifiquement vêtus forme l'encadre- « ment de la partie inférieure du tableau ; celui de la « partie supérieure, vis-à-vis le Père éternel, est formé « d'une multitude innombrable de chérubins et de sé- « raphins qui se couvrent de leurs ailes.

« Il faut avouer que l'imprimerie et la gravure, en « réunissant tous leurs efforts pour la décoration des « livres liturgiques, n'ont jamais rien produit qui pût « entrer seulement en comparaison avec de telles mer- « veilles : ni la beauté du caractère ni la correction du « dessin ne sauraient remplacer sur l'autel l'or et les « vives couleurs de ces anciens missels manuscrits. « Les éditions *illustrées* de notre époque semblent avoir « la prétention de les rappeler ; mais ces copies sont si « froides, les ornements en sont si pauvres, qu'elles ne « peuvent servir qu'à augmenter nos regrets sur la « perte de l'art et de la foi, dont l'accord produisait de « si beaux monuments. »

Je ne ferais que me répéter et abuser de votre indulgence si je suivais l'auteur dans sa description du magnifique *Bréviaire* d'Anne de Prie, abbesse de la Trinité de Poitiers, vers la fin du XVe siècle. Les manuscrits sont finis, Messieurs, Gutemberg est apparu. L'art y perdra, comme le constatait tout à l'heure avec peine M. l'abbé Cousseau, mais la science y gagnera des facilités que l'antiquité n'a jamais connues.

Cette seconde subdivision : *livres liturgiques de Poitiers pendant les XVe et XVIe siècles,* sans offrir le même intérêt, n'est pas indigne de la première. Vous

y verrez, Messieurs, avec quel empressement le clergé favorisa cette nouvelle industrie de l'imprimerie ; chez qui fut imprimé le *Breviarium historiale* de 1479. Vous entendrez parler de Jean Bouhier, curé de la Résurrection, et de l'imprimeur Bouchet; du *Missel gothique*, à deux colonnes, de la bibliothèque du séminaire de Poitiers; du beau *Missel* de Poitiers, imprimé sur vélin en 1498, que possède la Bibliothèque de Sainte-Geneviève à Paris; de l'*Ordo* de 1582 et du IVe décret du concile de Bordeaux sur la liturgie, intitulé : *Du Bréviaire, du Missel et des autres livres d'offices*. Vous y verrez la résistance du chapitre de la cathédrale de Poitiers à ce décret liturgique et l'analyse complète du dernier livre de la liturgie poitevine imprimé à cette époque par ordre épiscopal, du *Manuel* à l'usage des trois diocèses de Poitiers, de Luçon et de Maillezais (1575).

La troisième partie, *depuis la fin du XVIe siècle jusqu'à l'année 1765*, peut se résumer en ces quelques mots : *Propre des saints* du diocèse de Poitiers, par H.-L. Chasteigner de La Roche-Pozay, l'un des plus savants évêques qui aient occupé dans ces derniers siècles le siége de saint Hilaire; *Rituel* publié par le chapitre, *sede vacante* (jeudi 5 août 1655) ; rupture de l'unité liturgique des trois diocèses de Poitiers, Luçon et Maillezais; refonte des livres liturgiques du diocèse de Poitiers, par M. de Beaupoil de Saint-Aulaire (1765). « Je viens de vous faire, dit M. l'abbé Cousseau, l'his-« toire de nos rites depuis le *Liber mysteriorum* de « saint Hilaire, et au bout de 1500 ans, me voici arrivé « au nouveau rituel publié par son cent dixième suc-« cesseur. Dans un si long intervalle, nous avons « observé bien des variations dans la forme des prières, « dans l'ordre des cérémonies, mais seulement dans les « parties secondaires et accessoires; encore là même

« que de concordances inattendues! Quel accord entre « nous et la plus haute antiquité sur des pratiques « ce semble indifférentes! Dans le fond, toujours unité, « toujours le même esprit, toujours la même foi, facile « à reconnaître dans son expression, tout ensemble « uniforme et variée. » Ce mémoire se termine par des spécimens des manuscrits liturgiques de la bibliothèque de Poitiers cités dans ce travail remarquable à plus d'un titre.

Un an plus tard (1839), le nom de saint Hilaire revenait encore sous la plume savante de M. l'abbé Cousseau. Je veux parler du berceau de l'ordre monastique en Occident, de Ligugé, au diocèse de Poitiers. Peindre saint Martin, ce brave officier de Pannonie, renonçant, après vingt-quatre ans de service (356), à la carrière des armes pour se mettre humblement sous la direction du grand évêque de Poitiers, qui le conduit dans la solitude; nous dire les miracles de ce thaumaturge du IVe siècle, Hilaire se faisant lui-même le disciple de son propre disciple, la vie des moines de Ligugé, l'innocente ruse qui fait de saint Martin l'évêque de Tours et détermine la fondation de Marmoutier; rappeler les *Étincelles et l'histoire de saint Léger,* la règle de saint Benoît s'implantant dans le plus ancien monastère des Gaules; raconter les ravages des Normands, des Anglais, des protestants, de la Révolution, c'est-à-dire les fortunes diverses et la ruine de Ligugé : telle est la pâle esquisse de ce *Mémoire*. « Dans ce travail, aussi attrayant par le « style qu'intéressant par le fond même du sujet, il « rappela à une génération qui ne s'en souvenait guère « l'honneur qui lui revenait d'avoir à sa porte le « berceau des ordres monastiques de l'Occident, et il « remit en lumière ces grands noms de saint Hilaire « et de saint Martin, dont il évoqua le premier la

« gloire oubliée (1). » Ajoutons, Messieurs, pour être complet, que les désirs de M. l'abbé Cousseau ont été réalisés au delà de ses espérances, que le vieux monastère des bords du Clain a retrouvé ses modestes et savants bénédictins, et que l'un d'eux, le R. P. Dom Chamard, vient de reprendre et compléter son histoire. « J'ai admiré, écrivait Monseigneur à cet humble et « intelligent religieux (Angoulême, 8 décembre 1872), « le parti que vous avez su tirer de vos savantes re- « cherches pour éclaircir tant de points restés obscurs « jusqu'à vous dans cette longue suite de pillages et « de dévastations. Je n'avais fait qu'effleurer ce sujet « dans mon petit Mémoire rédigé, il y a plus de trente « ans, pour attirer l'attention du gouvernement sur la « charmante église de Saint-Martin (2). »

Après saint Hilaire et saint Martin, c'est un vieil aruspice qui vient, pour ainsi dire, demander à M. l'abbé Cousseau de tirer son nom de l'oubli. Lisez, Messieurs :

AUX DIEUX MANES ET A LA MÉMOIRE

De Gaius Fabius Sabinus de Teanum, en Campanie, chevalier romain, l'aruspice le plus distingué de son temps, qui a vécu 58 ans 5 mois et 5 jours. Gaius Fabius Sabinianus, son fils, au meilleur et au plus chéri des pères. Lui-même a commandé, avant sa mort, de lui élever ce monument.

« Depuis que votre Société est constituée, je ne crois « pas qu'on ait découvert aucun monument aussi inté-

(1) Extrait du rapport de la Société des Antiquaires de l'Ouest, séance du 7 janvier 1876.

(2) *Saint-Martin et son monastère de Ligugé*, par le R. P. Dom Chamard, p. XIII.

« ressant que celui qui vient d'être trouvé, il y a trois
« jours (30 novembre 1840), dans le jardin des Filles
« de la Croix, entre la rue des Gaillards et la rue
« Saint-Cybard, dans la ligne même de cette fameuse
« enceinte visigothe qui nous a déjà offert tant de
« curieux débris. »

Pourquoi ce Campanien de Teanum, la ville la plus magnifique de cette province délicieuse après Capoue, Sabinus, était-il venu se fixer à Poitiers ? Où était situé le temple païen qu'il desservait avec son collége d'aruspices ? Comment Savigny (le domaine de Sabinus) devint-il la propriété des évêques de Poitiers et s'appela-t-il l'Évêcau, *Sabiniacum-episcopale ?*

Vous voyez, Messieurs, quelles questions intéressantes au point de vue de l'histoire et de la géographie a soulevées la découverte de ce seul monument.

« Pour revenir au tombeau de Sabinus, dit en termi-
« nant M. l'abbé Cousseau, ses destinées n'ont pas
« été moins étranges que celles de sa *villa*. Ce cippe
« funéraire, dressé avec honneur sur la voie publique,
« est conservé religieusement sans la moindre muti-
« lation, même après que la religion des aruspices a
« cessé d'être honorée dans notre ville. Mais viennent
« les Vandales et les Goths qui renversent les temples
« et les églises, qui brûlent les maisons et détruisent
« les tombeaux. Après leur passage, les habitants qui
« ont échappé à la mort ne songent plus à relever les
« monuments ; il ne s'agit que de se fortifier contre
« une nouvelle invasion. On construit à la hâte un mur
« d'enceinte avec les débris des édifices ruinés, et le
« tombeau de l'aruspice Sabinus est jeté dans les fon-
« dements de cette muraille.

« Recouverte d'une couche épaisse de ciment, et
« préservée par là de l'altération la plus légère, l'ins-
« cription funéraire attendra plus de 1,300 ans le jour

« de la révélation. Dans cet intervalle, la Gaule est « devenue France. Cette muraille a vu des Arabes, des « Normands, des Anglais l'attaquer successivement. « Elle a vu aussi des Romains, des compatriotes de « Sabinus, mais qui venaient faire entendre à nos pères « d'autres oracles que les siens. C'étaient les légats du « saint-siége qui venaient parmi eux présider des « conciles. Enfin, après bien des révolutions, des Filles « de la Croix rassemblent sur ces débris un petit trou-« peau de pauvres orphelines, et c'est aux vierges « chrétiennes qu'il est réservé de mettre à découvert le « tombeau du prêtre païen et de nous révéler son exis-« tence 1,600 ans après sa mort. Assurément le cé-« lèbre aruspice, malgré sa science *singulière* (1), « n'avait point vu tout cela dans les entrailles des vic-« times (2). »

Quelques mois plus tard, à son retour de Rome, il complétait et confirmait ce rapport si intéressant par une *addition* empruntée à la notice que lui avait envoyée en réponse, de sa retraite d'Avranches, M. de La Lande. Sa profonde science, Messieurs, ne pouvait pas le rassurer contre son humilité, qui lui persuadait toujours que les autres savaient plus et mieux que lui. « Les conjectures de M. de La Lande sur l'époque à « laquelle on peut la rapporter (l'inscription) ont un « tout autre poids que les miennes. La visite même de « l'immense collection d'inscriptions du Vatican, que « j'ai pu faire depuis, ne saurait équivaloir à ses pro-« fondes études et à sa longue expérience. Mais je me « réjouis de me trouver d'accord avec lui sur cette im-« portante question de temps. Ce que je soupçonnais

(1) *Sui temporis singulari.* Inscript.

(2) Rapport sur le tombeau d'un aruspice trouvé à Poitiers, dans le jardin des Filles de la Croix, le 30 novembre 1840, par M. l'abbé Cousseau.

« d'abord, maintenant fort de son avis, j'ose l'affirmer.
« Mais écoutons M. de La Lande (1)... »

Je viens de parler de son voyage à Rome ; l'âge (il avait alors 82 ans) et la santé subitement et profondément altérée de Mgr de Bouillé le nécessita. Ce saint évêque, sentant ses forces défaillir, ne voulait cependant pas se dispenser d'accomplir un des devoirs de sa charge, et il pria M. l'abbé Cousseau de faire sa visite *ad limina apostolorum*. Cette mission délicate dit assez haut la confiance que lui inspirait le savant professeur du grand séminaire. L'évêque nonagénaire d'Orléans, ce Mgr de Beauregard dont nous avons déjà parlé, disant à ses chers diocésains un douloureux adieu, avait déjà demandé à la ville de Poitiers une retraite près du tombeau glorieux de saint Hilaire. Ce vénérable vieillard ne voulut pas laisser partir son cher fils Antoine, comme il l'appelle, sans une lettre de recommandation pour le pape Grégoire XVI. « *Quod autem per me ipse* « *agere nequeo, hoc ago per dilectum filium Antonium* « *C. (Cousseau), presbyterum Pictaviensem, quem* « *jam antea Aureliani sedens diligebam, nunc vero* « *in hoc senectutis meæ secessu plus diligo. Illum ut* « *viscera mea suscipere dignetur Beatitudo vestra, et* « *me per illum cogitet osculari pedes et apostolicam* « *benedictionem, ultimum senis episcopi solatium, humiliter flagitare* (2). » « *Antonium ipsum excepimus* « *tuo et episcopi sui testimonio commendatum, omni,* « *ut par erat, benevolentiâ,* » écrivait Grégoire XVI à son vénérable frère l'ancien évêque d'Orléans (3).

(1) C'est cette addition sans doute qui fut cause que le rapport ne figure que dans le volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* de l'année 1841, p. 121-135.

(2) *Oraison funèbre de Mgr Jean Brumauld de Beauregard*, p. 72. (10 avril 1841).

(3) *Ibid.*, p. 73 (30 juin 1841).

Entre le Pape et l'envoyé de l'évêque de Poitiers la conversation était facile ; nous avons déjà vu que M. l'abbé Cousseau avait appris l'italien. Grégoire fut frappé de la pureté avec laquelle ce prêtre français parlait une langue qui n'était pas la sienne et s'empressa de l'en féliciter. Le jeune professeur rougit ; mais son étonnement fut bien plus grand encore lorsqu'à Turin, dans une visite qu'il fit à l'immortel auteur de *Mes Prisons,* il entendit Silvio Pellico lui adresser les mêmes éloges qui l'avaient tant surpris déjà sur les lèvres du souverain pontife (1). C'est pendant ce voyage que Mgr de Bouillé le nomma supérieur du grand séminaire et à Rome même qu'il en reçut la nouvelle. Laissons parler M. l'abbé Alexandre, ses souvenirs ne feront que confirmer les miens : « Il était jeune encore et du « premier coup il pouvait entrevoir combien l'œuvre « lui serait difficile. Aussi, écrire à son évêque, mo- « tiver humblement un refus, attendre avec calme une « réponse : tout cela fut pour lui l'accomplissement d'un « devoir de conscience. Mais son vieil évêque qui le « connaissait si bien et dont le jugement était si droit « et si sûr persista. Grégoire XVI, auquel il se confia, « confirma la nomination de son évêque et bénit ses « futurs travaux.

« L'Église de Poitiers pourrait nous dire comment « ils furent bénis en nous faisant connaître la vie du « jeune supérieur. Elle pourrait nous dire comment, en « travaillant à la perfection des autres, il travaillait à « la sienne propre et s'élevait toujours davantage (2). »

Hélas ! il ne revint pour ainsi dire en France, après ce long voyage, que pour prononcer l'oraison funèbre

(1) Monseigneur m'a bien souvent raconté l'impression profonde qu'il éprouva à la vue de ce célèbre et sympathique captif et du calme avec lequel il parlait de ses propres malheurs.

(2) *Oraison funèbre de Mgr Cousseau*, p. 15.

de Mgr Brumauld de Beauregard (7 janvier 1842), ancien évêque d'Orléans (1).

Que puis-je vous dire, Messieurs, de ce discours, sinon que l'orateur a été vraiment à la hauteur de son sujet? Vous en jugerez vous-mêmes, car l'analyse que je vais vous en faire ne peut vous donner qu'une simple idée des beautés littéraires qu'il renferme. L'exorde n'est que le développement de ces paroles divinement inspirées : *La loi de Dieu est dans son cœur: ses pas seront toujours fermes* (2). A l'inconstance du cœur humain, à ce sable mouvant des opinions et des choses du temps, M. l'abbé Cousseau oppose l'inébranlable fermeté de ce grand évêque d'Orléans et nous en fait, pour ainsi dire, toucher du doigt la cause surnaturelle : *La loi de Dieu dans son cœur, voilà,* s'écrie l'orateur sacré, *le principe d'une éternelle stabilité!* Il nous montre ensuite Jean Brumauld de Beauregard sanctifié, pour ainsi dire, comme Jean-Baptiste, dès le sein de sa mère; la famille préparant par ses leçons, ses exemples et son histoire la grandeur de ce noble caractère. Que j'aime à voir Jean de Beauregard écoutant en silence les vieux amis de la maison, ces anciens magistrats, plus vénérables encore par leur piété que par leur grand âge et leur science, recueillant sur les lèvres de l'un d'eux, M. Filleau, ce qu'il avait appris de ses pères, ce qu'ils lui avaient raconté jadis de saint Vincent de Paul, du pieux cardinal de Bérulle et des autres saints personnages de cette grande époque; de l'origine et des premiers mouvements du jansénisme, *de cette secte non moins rusée qu'audacieuse qui a eu*

(1) Oraison funèbre de Mgr Jean Brumauld de Beauregard, ancien évêque d'Orléans, prononcée le 7 janvier 1842, dans la cathédrale de Poitiers, par M. l'abbé A. Cousseau, supérieur du séminaire. (A Poitiers, chez François-Aimé Barbier, libraire, imprimeur de l'évêché, 1842.)

(2) Psalm. XXXVI, 31.

une si grande part à nos malheurs... « Ainsi le jeune « homme apprenait la sagesse en écoutant les vieil- « lards; ainsi formait-il ce riche trésor de souvenirs, « d'où il devait plus tard *tirer l'ancien et le nouveau,* « selon le besoin des temps, pour l'instruction de « son clergé et de son peuple (1). » Tel m'apparaît, aux pieds de ce vieil évêque, M. l'abbé Cousseau lui-même, buvant à longs traits à cette source si pure des antiques souvenirs. De la maison paternelle, nous voyons passer le jeune Brumauld au collége des Jésuites. Les larmes qu'il donne à l'injuste persécution et à l'exil de ses maîtres nous prouvent la noblesse de ses sentiments, et nous applaudissons à l'admiration de ces vénérables chanoines de Notre-Dame de Poitiers qui ne peuvent contempler sans un légitime orgueil ce nouveau Benjamin. Mais quittons l'église Notre-Dame et suivons le jeune chanoine au séminaire de Saint-Sulpice de Paris, où André-Georges, son frère aîné, l'avait précédé et l'accueillit avec les transports de la joie la plus vive. « O jours heureux, ô sainte fraternité « du sacerdoce, serrant encore par un lien plus sacré « l'union déjà si forte du sang et de l'amitié! Paris, « Luçon, Poitiers les virent successivement unis dans « la même foi, le même amour, les mêmes travaux, « les mêmes joies, et enfin dans la même captivité et « les mêmes souffrances. Le ciel les voit aujourd'hui « réunis dans la même gloire et la même félicité. Tous « deux portent au front, avec la couronne des vierges « qui ont toujours suivi l'Agneau, la couronne des doc- « teurs qui ont enseigné la justice à leurs frères. « L'aîné y a surajouté celle du martyre; mais le second « a joint au mérite d'un long exil pour la foi les tra- « vaux et la couronne des saints pontifes (2). »

(1) *Oraison funèbre de Mgr Brumauld de Beauregard,* p. 12.
(2) *Ibid.,* p. 15 et 16.

Vous venez d'entendre, Messieurs, l'orateur chanter son propre bonheur et son frère Louis. Après Saint-Sulpice de Paris, Luçon. C'est dans cette cathédrale, dans cette paisible retraite que nous retrouvons les deux frères pendant quinze années. « Là, au milieu de « nombreux et savants collègues, avec la ressource « d'une riche bibliothèque ecclésiastique, le jeune et « studieux chanoine peut se livrer en paix à l'étude la « plus approfondie de la science sacrée. » ... Mais *l'heure est venue : le ciel commence à s'obscurcir. Voici la puissance des ténèbres : Hæc est potestas tenebrarum.* M. l'abbé Cousseau fait en quelques lignes une peinture si vraie, si chaude de la Révolution, qu'on croit y assister et voir de ses propres yeux ces scènes de désolation. Avec quelle intelligence il nous montre la main providentielle dispersant les agneaux de Dieu dans les quatre coins du monde, comme, aux jours d'orage, elle se sert de l'Esprit des tempêtes pour arracher aux plantes déjà mûres les semences qui doivent les perpétuer et les multiplier. Puis-je passer sous silence la généreuse hospitalité de l'Angleterre (que Dieu récompense tous les jours de sa charité), et ce service solennel pour la famille royale qui lui valut, avant l'épiscopat, cette croix de reliques, plus vieille que Henri VIII, que l'on vit briller depuis sur la poitrine du vénérable évêque ? Et ce triomphe nocturne du proscrit revoyant sa patrie, puis-je l'oublier ? « O joie « des prêtres et des fidèles à la vue du nouvel apôtre ! « Mes frères, je les ai entendus, après cinquante ans, « s'écrie l'orateur, la rappeler encore les larmes aux « yeux. »

Et cette sainte audace du synode tenu dans la grande salle du château de Pont-de-Vie, et ce double miracle qui l'arrache deux fois à une mort certaine, et cette visite à sa mère, qui pleurait déjà deux martyrs, et

cette entrevue avec le vénérable Jérôme Coudrin où ils jetèrent ensemble les fondements de la société des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie ! et cette tentation de haine, victorieusement repoussée, en présence de ce juge inique qui joint l'insulte à la plus lâche condamnation ; et *cet air de joie céleste et ce sourire gracieux avec lesquels il salua en partant (pour Cayenne) la foule assemblée sur son passage!* Vraiment, on ne peut s'empêcher d'admirer la loi de Dieu qui opère de tels prodiges : *lex Dei ejus in corde ipsius.*

Cayenne (je ne prononce pas ce nom sans une douloureuse émotion), « terre brûlante de la Guyane, dé-
« serts meurtriers de Conanama, sanctifiés par les
« douleurs des prêtres de Jésus-Christ, qui avez
« entendu leurs dernières paroles, dites à l'univers
« s'ils étaient les ennemis de leur patrie. Que leurs
« ossements dispersés disent aussi aux générations
« futures quels furent chez nous les apôtres de la tolé-
« rance et de la liberté (1) ! »

Est-ce la justice toujours miséricordieuse de Dieu qui a fait choisir plus tard ce lieu pour l'expiation du crime, et ces prêtres déportés sont-ils les anges tutélaires des infâmes citoyens qu'on y envoie tous les jours? Je le croirais volontiers.

Quand on songe que toute consolation humaine fut refusée sur cette terre inhospitalière à Jean Brumauld de Beauregard, qu'il n'y trouva pas même *ce sentiment délicieux de l'amitié* que l'Écriture appelle un remède de vie, *medicamentum vitæ,* et que ses confrères d'infortune ne lui offrirent qu'une douleur *sombre et silencieuse ; nulle douceur de sentiment, nul épanchement d'âme, rien d'intime, rien de tendre. Ah!* s'écrie le pauvre proscrit trompé dans son attente, *de tous les*

(1) *Oraison funèbre de Mgr Brumauld de Beauregard*, p. 47.

maux de mon exil, celui-là fut incomparablement le plus cruel. « Que de larmes n'ai-je pas versées dans les « forêts de la Guyane ! J'allais me plaindre et me con- « soler avec mon Dieu dans ces bois sombres et mous- « seux, dont le silence est celui des tombeaux. Je m'é- « criais vers lui et lui disais : Mon Dieu ! je ne regrette « pas ma patrie : elle est moins paisible que ces bois et « ma pauvre cabane. Je ne regrétte pas mes biens : ne « me donnez-vous pas la nourriture et des habits ? Vos « bontés font un miracle en ma faveur : avec une santé « épuisée, je retrouve des forces dont je suis étonné. « Mais je regrette l'amitié. Vous m'avez dépouillé de ce « bien : je l'ai laissé en France. Eh bien ! mon Dieu ! « j'adore votre justice : j'ai mérité bien plus encore. « Que je vive seul ! oui seul, et sans un cœur qui puisse « m'entendre !... Qu'à ma mort il ne soit pas versé une « larme ! Que mon tombeau ne soit pas visité ! Que je « sois pour jamais donné à la nuit de l'oubli, de cet « oubli qui éteint tout orgueil ! *Mon Dieu ! je le veux* « *bien* (1). »

L'heure du retour sonna et M. de Beauregard fut nommé curé de la cathédrale de Poitiers. Le zèle qu'apporta dans l'administration de sa paroisse le confesseur de la foi, plus que la noblesse de son extraction, attira sur lui l'attention bienveillante du roi Louis XVIII et le fit asseoir sur le siége pontifical d'Orléans. « L'em- « pressement qu'elle a mis (cette Église) à réclamer la « dépouille mortelle de son saint évêque et les hon- « neurs extraordinaires qu'elle lui a rendus témoignent « assez qu'elle a su apprécier le pasteur qui, durant « seize années, n'a cessé de travailler pour elle de tout « son cœur, de tout son esprit, de toute son âme et de « toutes ses forces. » C'est ainsi que M. l'abbé Cousseau

(1) *Oraison funèbre de Mgr Brumauld de Beauregard*, p. 49.

résume en quelques mots l'épiscopat de Mgr d'Orléans. Aussi quelle désolation quand la triste nouvelle de sa démission de son siége devint publique.

Je n'en connais pas de plus grande, Messieurs, que celle que nous ressentîmes, il y a cinq ans, dans les mêmes circonstances (1). La péroraison de ce magnifique discours n'est pas indigne de ce que je ne fais que vous indiquer.

Les vieilles voûtes de la cathédrale de Poitiers retentissaient encore des derniers accents de cette magnifique oraison funèbre, quand une autre tombe s'ouvrit et vint arracher à l'orateur un nouveau cri plaintif du cœur : Mgr de Bouillé n'était plus (14 janvier 1842). *Que de souvenirs! Que de regrets! Dolor meus super dolorem* (2)! M. l'abbé Cousseau ne prononça point l'éloge funèbre de ce vénérable prélat, mais son *envieuse modestie*, vaincue par les instances de ses amis, a laissé tomber le voile de l'oubli qu'elle réservait à la *Notice* si intéressante publiée *sur Mgr Jean-Baptiste de Bouillé, évêque de Poitiers*, dans les colonnes du *Journal de la Vienne* du 26 avril 1842. Cette esquisse biographique commence avec les origines de la famille de Bouillé, *une des plus nobles et des plus anciennes de la province d'Auvergne*. Jean-Baptiste fit ses études littéraires dans ce célèbre collége de Navarre *qui a donné Bossuet à l'Église*. Il avait alors quinze ans. Il terminait ses études ecclésiastiques à Saint-Sulpice de Paris quand le marquis de Bouillé, son parent, se couvrait de gloire dans la guerre contre les Anglais (1783).

Le reflet de cette gloire militaire valut au jeune prêtre le titre d'aumônier de la reine. La carrière des honneurs qui semblait s'ouvrir devant lui fut bien vite fermée. La Révolution venait d'éclater comme la foudre,

(1) Date de la démission du vénérable Mgr Cousseau (1873).

(2) Jerem., VIII, 18.

la famille royale était captive et les généreux efforts du général de Bouillé pour l'arracher des mains de ses bourreaux avaient fatalement échoué : Dieu voulait une expiation : *Avorum delicta immeritus lues,* dirait Horace.

Les montagnes de son pays natal ne purent offrir longtemps à l'abbé de Bouillé le calme et la paix qu'il leur avait demandés. Il partit donc pour Londres et la Martinique où, pendant vingt ans, il exerça le plus saint et le plus pénible ministère.

Quand il reprit le chemin de la France (1814), il se trouva posséder à peine la somme nécessaire pour payer son voyage. La constatation de ce fait n'est-elle pas le plus bel éloge qu'on puisse faire du noble curé de la Rivière-Pilote ? C'est dans cette paroisse qu'il publia le *Catéchisme historique et dogmatique,* réimprimé à Poitiers en 1834, *remarquable,* ajoute l'écrivain, *par la clarté et la précision.* Louis XVIII n'oublia pas l'ancien aumônier de l'infortunée Marie-Antoinette et le nomma évêque de Poitiers. Mgr de Bouillé ne fut sacré que le 28 octobre 1819. Sa vie sur le siége de saint Hilaire est la plus saintement occupée que je connaisse, et M. l'abbé Cousseau nous en donne le détail avec un véritable scrupule de chroniqueur.

Quelles œuvres a laissées dans son diocèse ce vénérable prélat! Quelle activité, disons mieux, quel zèle dans l'accomplissement de ses graves devoirs ! « Mais « de tous les événements de son épiscopat, celui qui a « eu le plus de retentissement dans l'Église, et qui figu- « rera avec le plus d'éclat dans ses annales, c'est le « prodige de la croix de Migné (17 décembre 1826). « Quelques fades railleries de journaux, quelques dé- « clamations contre le fanatisme et les missionnaires, « voilà toutes les discussions qu'elle (l'impiété) a su « opposer à un fait aussi éclatant que la lumière du « jour. Mais ni ses dédains affectés ni ses objections

« ridicules n'ont fait grande impression sur les esprits « sérieux et les hommes de bonne foi. » Ces dernières paroles de l'abbé Cousseau me semblent terminer encore aujourd'hui la controverse que des journalistes malavisés ont tenté, il y a quelques mois à peine, de reprendre sur le miracle de cette croix lumineuse.

On comprend combien dut être délicate, au point de vue politique, la situation de l'ancien aumônier de la reine quand éclata la révolution de 1830. L'amour de Dieu et de ses frères, qui en lui avait enfanté déjà des prodiges, lui fit aisément surmonter cette difficulté. « L'attitude que prit alors Mgr de Poitiers a été jugée, « nous dit l'auteur de cette notice, par les hommes « honorables des partis opposés, *la plus noble, la plus « digne de son nom et de son caractère personel, la « plus conforme au véritable esprit de son ministère.* » Quelle dignité et quelle charité, alors qu'il voyait *son revenu réduit de plus de la moitié!* Quelle simplicité charmante et quel amour du devoir dans ces simples paroles à l'un de ses vicaires généraux : « Je sais bien « que je prêche mal : je prêche cependant, parce que « c'est mon devoir. Aucun de mes prêtres, après m'a- « voir entendu, ne pourra se croire dispensé de prê- « cher. » Voilà l'homme, Messieurs, et quel besoin avait-il des trésors de l'éloquence et des fleurs de la rhétorique après que ses œuvres avaient parlé? « Je doute, « ajoute M. l'abbé Cousseau, si bon juge en ces ma- « tières, que l'éloquence des plus célèbres prédicateurs « parvienne jamais à captiver l'attention d'un auditoire « mieux que ne faisait Mgr l'évêque de Poitiers dans les « exhortations qu'il adressait à ses prêtres à la fin des « retraites pastorales. » Il mourut plus qu'octogénaire (82 ans), le 14 janvier, fête de saint Hilaire, et ses derniers moments, marqués au coin de l'édification la plus parfaite, nous font souvenir de ce souhait du prophète :

Moriatur anima mea morte justorum, et fiant novissima mea horum similia (1). Cette courte notice se termine par une heureuse application à Mgr de Bouillé des paroles de Laurent, doyen du chapitre de Poitiers, pleurant la mort du célèbre Gilbert de La Porrée, son évêque, *dont la gloire,* dit avec raison M. l'abbé Cousseau, *fut moins pure que celle de Mgr de Bouillé.*

Mais reprenons le cours de nos investigations archéologiques et revenons à la Société des Antiquaires de l'Ouest. Il s'agit de Mauléon (aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre) et d'un bon et dévot ermite *qui fuyait la renommée et que la renommée suivit malgré lui au fond de sa retraite.* Je veux parler de Geoffroy, dont la notice n'est à proprement parler qu'une feuille détachée de cette histoire de Mauléon, hélas ! jamais achevée, et dont les premières pages sont ainsi décrites par M. de Chergé dès 1835 : « Un travail bien important réclame aussi une « mention particulière : c'est cette introduction remar- « quable à l'histoire de la ville et des sires de Mauléon, « qui vous a fait regretter si vivement que M. l'abbé « Cousseau n'ait pu encore que tracer le dessin de « l'ouvrage complet qu'il vous a promis sur cette cu- « rieuse matière (2). »

L'histoire de Geoffroy de Mauléon est une peinture pleine de fraîcheur de la société et de l'école de Poitiers au XIIe siècle, de la fondation du monastère de Fontaines, près de Château-Renaud, de la fortune inouïe d'un des premiers disciples de Geoffroy, de Guillaume le Flamand, patriarche de Jérusalem (1130), et des tristesses qui remplirent d'amertume les dernières années de Geoffroy (3).

(1) *Lib. Numer.*, XXIII, 10.

(2) *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. II (1836). Rapport de M. de Chergé sur les travaux de la société, p. 36.

(3) *Ibid.*, année 1841, p. 161 à 172. Cette intéressante notice est le seul épisode de l'histoire de Mauléon qui ait vu le jour. La publication de

Nous retrouvons l'année suivante (1843) le nouveau supérieur du grand séminaire au congrès archéologique de Poitiers, expliquant avec son intelligence habituelle des choses antiques et sa vaste science le symbolisme des grotesques et des *obscena* sculptés sur les murs de nos églises (1), et décrivant la forme variée du nimbe ou de l'auréole qui accompagne la représentation de nos saints (2). Il donna ensuite, je laisse la parole à la Société des Antiquaires de l'Ouest, « sous le titre « d'*Étude historique sur l'église Notre-Dame de Lusi-« gnan et ses fondateurs,* une histoire presque complète « de ce modeste chef-lieu de canton, qui, ainsi que le dit « Mgr Cousseau lui-même, est à la fois une petite ville « et un grand nom. Dans son récit, où brille tout son « savoir d'historien et d'archéologue, non-seulement il « nous fait voir l'Église dans tous ses détails, mais il « rétablit à nos yeux le magnifique château de Lusi-« gnan ; il décrit ses siéges et ses fêtes ; il montre, s'y « donnant rendez-vous, les princes du monde et ceux « de l'Église ; il se complaît enfin à nous faire con-« naître les sept petit-fils du vieil Hugues de Lusignan, « au moment où ils allaient partir pour la croisade et « ceindre en Orient les couronnes de Jérusalem, de « Chypre et d'Arménie (3). »

Laissons les sires de Lusignan et leurs couronnes éphémères pour écouter l'histoire pleine d'intérêt d'un

nombreux documents inédits des XIe, XIIe et XIIIe siècles, relatifs à la famille des sires de Mauléon, avait nécessité la refonte des deux chapitres dont vient de parler avec tant d'éloges et de regrets M. de Chergé, mais les travaux dont Mgr de Bouillé chargea M. l'abbé Cousseau ne lui permirent pas d'achever cet ouvrage sur sa patrie.

(1) *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (1843), p. 443.

(2) *Ibid.*, p. 472.

(3) Rapport de la Société des Antiquaires de l'Ouest, séance du 7 janvier 1876. Ce mémoire, publié dans le volume de 1844, p. 287 à 416, n'a cependant été imprimé qu'en 1845.

simple curé de la Tessoualle (Maine-et-Loire), que veut bien nous faire le panégyriste des évêques. « Né au « moment des premières fureurs de la persécution « contre le clergé, le 30 décembre 1791, dans la pa- « roisse de Saint-Pierre de Cholet, *Louis Beaufreton* « fut baptisé par M. Boisdron, son oncle maternel, qui « en était vicaire. Il avait à peine deux ans, lorsque « son père périt pour la foi, les armes à la main, avec « la plus grande partie de l'armée vendéenne qui avait « passé la Loire. En même temps, les désastres de la « guerre enlevaient à sa famille le petit fonds de com- « merce qui faisait toute sa fortune. » On le voit, les premiers pas de M. Beaufreton dans la vie furent pénibles ; le reste de son histoire ne l'est pas moins. Dieu, cependant, ménagea cette faiblesse ; la veuve et l'orphelin, quand fut passée la tourmente révolutionnaire, trouvèrent un asile et le pain de chaque jour dans le presbytère de M. Boisdron, à Vihers, et plus tard à Vesins, à l'ombre de l'autel. Ainsi vivait Samuel dans le temple, ainsi vivent les saints : leurs courtes joies sont toujours mélangées de beaucoup de larmes, *miscentur gaudia fletibus*. Les colléges de Doué et d'Angers virent s'achever dans la *candeur de l'innocence* des études si saintement commencées. Le grand séminaire de cette dernière ville lui donna pour condisciples Mgr Angebault, qui devait être plus tard son évêque et que nous avons vu dans nos murs, et *Mgr Régnier, maintenant évêque d'Angoulême, qui a toujours fait une estime singulière de sa vertu* (1). Ordonné prêtre en 1816, M. Beaufreton fut donné comme vicaire à son oncle et partagea pendant six ans tous ses travaux. Nommé curé de la Tessoualle, au

(1) L'auteur de la notice ne se doutait pas alors qu'un jour il deviendrait le successeur, sur le siége de saint Ausone, de l'éminent cardinal.

commencement de 1822, le vénérable *M. Boisdron disait alors à quelques habitants de cette paroisse, le jour de son installation, dans un entretien particulier :* « Je vous donne mon neveu avec sa robe baptismale; « depuis sa plus petite enfance, je n'ai jamais eu aucun « reproche à lui faire : il a toujours eu la crainte de « Dieu. Ce beau témoignage était d'ailleurs inscrit sur « le front du jeune prêtre. Le calme angélique de sa « figure, qui ne s'animait que pour parler de Dieu, des « intérêts de sa gloire, ou pour chanter ses louanges, « disait assez que jamais le souffle d'une passion mau- « vaise n'avait eu le pouvoir de troubler son cœur. « Jusqu'à son dernier soupir, la persécution *la plus « déloyale et la plus obstinée* n'a pu y faire pénétrer « le moindre sentiment de haine ni d'aigreur (1). » La suite de cette notice, écrite avec cette simplicité des écrivains du grand siècle, n'est que le récit des tribulations et de la gloire posthume du vénérable curé de la Tessoualle. Comme la nature humaine est prise sur le fait quand M. l'abbé Cousseau nous raconte, avec l'indignation d'un cœur loyal et généreux, *ces oppositions tantôt sourdes, tantôt violentes;* ces tracasseries sans cesse renouvelées ; ces entraves mises au zèle du pasteur dans ses entreprises les plus saintes et les *plus visiblement utiles à la commune; ces préventions habilement semées et répandues jusque dans les paroisses voisines.* Quelle douleur pour M. Beaufreton quand, *après quinze ans du ministère le plus dévoué et le plus irréprochable,* il vit *le petit nombre d'hommes qui ne le goûtaient pas s'entendre assez bien entre eux pour écarter des conseils de la commune ceux dont le concours l'avait jusque-là aidé si puissamment pour le bien de la paroisse.* La revanche que la

(1) *Notice sur la vie de M. Louis Beaufreton*, p. 6.

divine Providence donne au bon curé dans les élections municipales fait un instant sourire d'aise et de bonheur. Elle préparait, hélas ! son éloignement de la commune et, *si licet parva componere magnis,* l'ensevelissait dans son triomphe après vingt-deux ans de ministère. Avec quelle obéissance admirable, entrant dans les vues de son évêque, il résigne sa cure de la Tessoualle pour aller mourir dans la retraite, *le cœur toujours saignant d'une séparation qu'il avait à peine crue possible,* à côté des ruines du château de Vaillé, dont l'évêque d'Angers l'avait nommé chapelain. C'est là que la gloire humaine vint le visiter, et de là que son corps fut triomphalement transporté, après sa mort, à la Tessoualle (29 novembre 1844). Un an seulement s'était écoulé depuis la résignation de sa cure. Je n'ai pu lire sans attendrissement, Messieurs, les dernières pages de cette simple notice sur M. Beaufreton ; j'ai mêlé mes larmes à celles de ceux qui l'avaient connu, et je ne puis que redire avec l'auteur :

« C'est à Dieu seul, sans doute, qu'il appartient de « prononcer une sentence absolue sur le mérite des « hommes, et son Église ne le fait en son nom que pour « ses plus illustres serviteurs. Toutefois, dans une « sphère moins haute et pour de plus humbles vertus, « *la voix du peuple fidèle,* qui les honore avec une « telle unanimité et un tel enthousiasme, ne peut- « elle pas être aussi regardée comme *la voix de* « *Dieu* (1) ? »

Quelques mois après, une médaille de Simon Machabée, *l'an II de la liberté d'Israël* (142 ans avant J.-C.),

(1) Notice sur la vie de M. Louis Beaufreton, ancien curé de la Tessoualle, et sur la translation de son corps de la chapelle de Vaillé à son ancienne paroisse, le 29 novembre 1844.

(Extrait du *Journal de la Vienne.* Poitiers, de l'imprimerie de F.-A. Saurin, 1844.)

sollicite de nouveau cette science hébraïque de M. l'abbé Cousseau que nous lui avons vu étudier avec tant de succès à Saint-Sulpice de Paris, et qui lui servait déjà en 1835 à rétablir le sens, altéré par de célèbres numismates, de la légende d'une médaille portant la face du Christ. La médaille de Simon Machabée est un don fait à la Société des Antiquaires de l'Ouest par leur nouveau collègue, M. le docteur Villain, de Vouillé, qui l'a rapportée de son voyage dans la Palestine. Laissons parler M. l'abbé Cousseau : « Notre généreux collègue « enrichit notre médaillier de trois pièces d'un haut « intérêt, qu'il a rapportées du monastère de Bethléem. « Deux sont des petits bronzes avec inscriptions grec« ques : ils appartiennent à un personnage fameux « dans le Nouveau Testament, à ce roi Agrippa, que « l'éloquence de saint Paul ébranla sans le convertir. « La troisième, de moyen bronze, porte, en lettres hé« braïques, un des plus beaux noms de l'Ancien Testa« ment, celui de Simon Machabée. C'est uniquement à « cette inscription hébraïque que je dois l'honneur, bien « nouveau pour moi, de me présenter devant vous « comme numismatiste, et de vous entretenir d'une an« cienne monnaie.

« Comme celle-ci est la première de son espèce qui « entre dans notre collection, je crois qu'il importe d'en « bien établir l'authenticité, d'en expliquer l'inscription, « d'en fixer l'époque, d'en déterminer la valeur. »

Tout son plan est là. Je n'ai pas besoin de dire comment il fut exécuté, vous connaissez aujourd'hui l'écrivain, le savant; ses preuves sont faites surabondamment. Mais lisez cette remarquable dissertation sur la forme successive de l'écriture chez les Hébreux. C'est un véritable traité *ex professo* sur la matière et une introduction toute naturelle à l'explication de l'inscription que porte la médaille. Tout en se rangeant à

l'avis de M. Lenormant *(Revue numismatique de 1845)*, sur les monnaies frappées au coin de *Simon* par les successeurs de cet héroïque *grand-prêtre, général et prince des Juifs*, il maintient avec raison son sentiment sur l'époque de la fabrication de cette pièce de bronze. « La netteté du dessin et la beauté des carac-« tères me font prononcer sans hésitation qu'elle doit « appartenir aux premiers temps, c'est-à-dire au temps « de Simon Machabée, et à la seconde année de son « règne, comme porte l'inscription.

« Quant à sa valeur, ajoute M. l'abbé Cousseau, je « crois que c'est un demi-ghéra. Le ghéra est la « vingtième partie du sicle... Ainsi, 5, tout au plus « 7 centimes, voilà tout ce que vaut de valeur intrin-« sèque notre vieille médaille. L'ignorant n'accepterait « pas même pour ce prix ce sou de si mauvaise mine. « Mais interrogez l'antiquaire, l'amateur des vieux « souvenirs; interrogez l'homme de foi qui sait ce que « vaut la liberté religieuse, l'homme de cœur qui com-« prend ce qu'il y a de gloire à délivrer sa patrie du « joug étranger : ce sont eux qui vous diront ce que « vaut un monument contemporain de Simon Machabée, « rapporté de son pays, décoré de son nom et de la glo-« rieuse date de l'affranchissement d'Israël (1). »

C'est le temps de parler, Messieurs, de la participation de M. l'abbé Cousseau à de nombreuses commissions dont il ne fut pas le rapporteur, *mais qu'il éclaira par ses connaissances et ses conseils*. « Je mention-« nerai notamment, m'écrit le savant numismate et si « bienveillant président de la Société des Antiquaires « de l'Ouest, M. G. Lecointre-Dupont, celle chargée de « l'examen de la façade de notre église Notre-Dame.

(1) Séance du 18 mars 1847, imprimée en 1848, p. 369 à 382 des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*.

« La science de mon vénérable ami me fut d'un grand « secours pour l'interprétation des bas-reliefs qui com- « posent la frise au-dessus des arcades de l'entrée (1). » Il en est une aussi que je ne puis passer sous silence et dont il fit partie, c'est celle qui fut chargée (février 1837) de dresser le plan des tables des manuscrits de D. Fonteneau, de cette collection si précieuse dont la Bibliothèque nationale, si riche cependant en manuscrits, envie la possession à celle de Poitiers (2).

Deux fois encore nous voyons figurer son nom dans les *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest :* la première, à l'occasion d'un missel poitevin manuscrit, copié pour Jacques Jouvenel ou Juvénal des Ursins, patriarche d'Antioche et évêque de Poitiers (3), dont le secrétaire chéri devint plus tard le fameux cardinal de La Balue, que l'histoire, par la plume intelligente de M. Bourgnon de Layre, semble vouloir aujourd'hui réhabiliter (4) ; la seconde, au sujet de la découverte d'une ville gallo-romaine près de Faye-l'Abbesse, et dans laquelle il n'hésitait pas à reconnaître la station tant et depuis si longtemps cherchée de *Segora*.

« Le seul ancien monument que nous ayons, dit « D. Fonteneau dans sa dissertation sur les voies ro- « maines en Poitou, pour connaître la voie militaire du « *Limonum* des Poitevins à la cité de Nantes, *Portus* « *Namnetum*, est la Table théodosienne. Suivant cette « table, il y avait entre ces deux cités une mansion « intermédiaire nommée *Segora...*, dont il n'est pas

(1) Je suis heureux de remercier ici de nouveau M. Lecointre de l'empressement qu'il a mis à me fournir les renseignements dont j'avais besoin pour cette partie de la vie de M[gr] Cousseau.

(2) *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. II, p. 428, nota.

(3) *Ibid.*, 1[er] trimestre de 1850, p. 23.

(4) *Ibid.*, t. II (1836), p. 378-419.

« facile de fixer la position. Samson l'a placée, à la « vérité, à *Bressuire,* dans ses cartes de l'ancienne « Gaule ; ... la Table s'accorderait beaucoup mieux, si « le chiffre était exact, avec *Airvault*(1). » Et là-dessus D. Fonteneau d'accuser d'inexactitude la Table théodosienne, qui avait cependant raison, comme le prouve Mgr Cousseau dans sa lettre sur la découverte de la ville gallo-romaine près de Faye-l'Abbesse, canton de Bressuire (2).

Mais déjà, Messieurs, la Providence a changé le cours de ce fleuve d'éloquence, *flumen eloquentiæ,* comme dirait Quintilien, le supérieur du grand séminaire de Poitiers, le modeste et savant antiquaire de l'Ouest, M. l'abbé Cousseau est devenu votre évêque, par la miséricorde divine et la grâce du saint-siége, et votre collègue, moins par l'article de votre règlement que par l'attrait de la science.

(1) *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* p. 91-92.
(2) *Ibid.,* 1er trimestre de 1852.

III.

L'épiscopat n'est pas cette soutane violette, ces glands d'or, cette croix pectorale où s'enchâssent les reliques des saints, cet anneau qui brille au doigt, ce bâton pastoral où l'orfèvre semble avoir épuisé toutes les richesses de son art, cette mitre précieuse couverte de diamants dont les feux serpentent en longs éclairs, non, l'épiscopat, c'est l'effusion de l'amour de l'homme-Dieu à la dernière cène ; c'est le sacrement qui perpétue son sacerdoce ici-bas : *omnibus diebus, usque ad consummationem sæculi ;* c'est le gouvernement des âmes dans le sens de l'Esprit-Saint : *posuit episcopos regere Ecclesiam Dei ;* de tous, c'est l'art le plus difficile : *ars artium regimen animarum ;* c'est le travail, disons mieux, le péril auquel l'apôtre convie les grands courages et l'objet qu'il offre à leur sublime ambition : *bonum opus desiderat.* L'histoire ne m'étonne plus quand elle nous représente l'humilité des saints leur persuadant d'appliquer toute leur industrie à fuir l'épiscopat (1). L'abbé Cousseau ne nous a-t-il pas dit comment saint Martin est monté sur le siége de saint Gatien ? La pieuse fraude de ce riche habitant de Tours, nommé Ruricius, l'attirant hors de sa chère solitude

(1) *Onus angelicis humeris formidandum.* (Concil. Trid., sess. V, c. 1, *De Reformatione.*)

de Ligugé ; la foule, disposée sur la route, lui fermant le retour et l'amenant devant les évêques assemblés, qui s'empressent de ratifier le choix unanime du peuple et du clergé (1) ?

Il nous peignait alors les alarmes de sa piété quand lui fut offerte cette effrayante responsabilité de quatre cent mille âmes. Ah ! laissez-moi reprendre mes anciennes fonctions de secrétaire et transcrire ici quelques pages de sa première épître à notre Église d'Angoulême, *de cette effusion de son cœur*. Il vous dira bien mieux que moi quelle vision de l'épiscopat il avait eue dans la nuit des temps, sur quels sommets il l'avait contemplé, quelle image lui en avait offerte Mgr de Bouillé, sous quel charme l'avait constamment tenu Mgr Joseph-André Guitton, de douce et sainte mémoire, qu'enfants vous avez pu connaître. Personne ici n'est oublié, ni l'illustre et jeune successeur d'Hilaire, ni le ferme et prudent cardinal de Cambrai (que Dieu semble ne nous avoir un instant donné que pour l'empourprer du sang d'Ausone), ni ces modestes prêtres du diocèse qui furent à Saint-Sulpice ses condisciples et ses amis, et dont le dernier, M. l'abbé de La Croix, de si pieuse mémoire, vient de le suivre dans la tombe; ni même ce vieil évêque du XIe siècle (enfant comme lui du Bocage et dont il a découvert le tombeau), Rohon de Montaigu « qui ne s'appelait pas en vain Athlète du Seigneur, *Athleta Domini,* homme de foi vigoureuse, ardent défenseur de la religion, et en même temps d'une charité si tendre, que les grands du siècle et les pécheurs ne pouvaient trouver de meilleur refuge contre les terreurs de la mort que d'expirer entre ses bras (2). »

(1) Ruricius avait prétexté une maladie dangereuse de son épouse et suppliait à genoux saint Martin de venir lui donner sa bénédiction.

(2) Mandement de prise de possession, p. 25.

Mais écoutons-le : « Ce sont eux, les Hilaire et les Martin, les Basile et les Chrysostome, les Athanase et les Augustin, qui nous rendaient le nom d'évêque saint et auguste, avant même que nous pussions connaître ce que c'était que l'épiscopat. Ces figures vénérables, que notre enfance aimait à contempler avec une admiration naïve, vers lesquelles nous étions dès lors attiré par un attrait secret, qui n'a fait que s'accroître avec l'âge, par l'étude assidue de leur vie et de leurs écrits, ces figures vénérables, dis-je, avaient placé si haut dans notre esprit le nom et la dignité d'évêque, que nous aurions regardé comme une pensée de blasphème la seule idée que la majesté d'un tel nom et la hauteur d'une telle dignité pussent jamais être abaissées jusqu'à notre petitesse.

« Ce n'était pas seulement l'étude et les livres, N. T. C. F., qui nous avaient donné ces impressions. Elles nous venaient aussi de la vue du premier évêque qu'il nous ait été donné de connaître. Ceux d'entre vous, N. T. C. F., et ils doivent être nombreux, qui ont vu, seulement une fois dans leur vie, le vénérable prélat qui a rempli le siége de saint Hilaire de 1819 à 1842, ont dû garder imprimée dans leur âme cette fidèle image des saints évêques des anciens temps. Pour nous, nous n'oublierons jamais le sentiment dont nous fûmes saisi au premier aspect de cet auguste vieillard. Il réalisait magnifiquement l'idéal que s'était fait notre jeune imagination en lisant la vie des grands évêques des premiers âges. Tout en lui annonçait le pontife du Seigneur. On l'eût en vain dépouillé de tous les insignes de sa dignité ; partout et toujours on l'eût reconnu pour un évêque. Le calme imposant de sa noble figure, sa haute taille un peu courbée par les fatigues de l'exil et les travaux de l'apostolat, sa couronne de cheveux blancs ornée de grands et touchants souvenirs, sa parole

simple et grave comme celle des sages, tout cet ensemble, tempéré par je ne sais quoi de doux et de pieux qui inspirait la confiance en même temps que le respect, en faisait, aux yeux des fidèles, moins un homme que le représentant de la religion elle-même.

« Le successeur que la Providence lui destinait ne devait pas changer nos sentiments. Ici, N. T. C. F., il nous faut moins de paroles. S'il en est peu parmi vous qui aient vu le vénérable Mgr Jean-Baptiste de Bouillé, tous vous avez connu, tous vous avez aimé Mgr Joseph-André Guitton, de douce et sainte mémoire. Est-il une paroisse du diocèse d'Angoulême, comme de celui de Poitiers, qui ne l'ait vu, entendu, admiré ? Ceux-là même qui n'avaient pas le bonheur de croire se sentaient attirés vers lui, comme les fidèles, par le charme irrésistible de sa douceur et de sa piété. Cet esprit fin et délicat, ce cœur tout pétri de grâce et de bonté, cette parole qui s'en échappait, tantôt douce et onctueuse comme la charité, tantôt vive et ardente comme le zèle, ce sont là des biens dont vous avez eu les prémices, dont vous avez joui durant de longues années, tandis que nous... Ah ! N. T. C. F., notre cœur se brise à ce souvenir ; notre main est encore tremblante sous l'étreinte de ce tendre adieu, qui, hélas ! devait être le dernier... nous n'avons eu que le temps de le connaître, de l'aimer et de le pleurer !........................

« ... Providence admirable de mon Dieu, avec quelle sûreté vous triomphez de toutes les oppositions des hommes, vous renversez toutes les résistances de leurs volontés ! Avec quelle invincible force vous atteignez vos fins ! Mais en même temps avec quelle douceur vous disposez vos moyens de victoire ! Si vous m'eussiez montré tout d'abord, par une sèche parole de commandement, le terme où votre main me conduisait (pardonnez-moi, Seigneur, l'irrévérence de ce langage), je

n'aurais pas eu la force de vous obéir. Mais vous m'avez entraîné, comme vous le dites vous-même, par les liens qui entraînent les enfants des hommes dont vous avez créé le cœur, par les liens de la charité : *in funiculis Adam, in vinculis charitatis.* C'est vous, Seigneur, qui en m'ouvrant l'âme de votre serviteur et de votre évêque Joseph-André, en me faisant entrer dans ses sentiments pour l'Église d'Angoulême, me prépariez déjà à aimer cette Église comme mon épouse. C'est vous qui en plaçant, après lui, sur le siége de Poitiers, un prélat dont le cœur est aussi tendre que son esprit est élevé, lui avez donné sur moi une autorité de sainte amitié, qui a triomphé de toutes mes résistances plus sûrement que n'eût jamais pu faire l'usage même du pouvoir sacré dont il est revêtu. Il m'aimait, je le savais, et cependant il me disait, au nom de Dieu, que je devais m'éloigner de lui pour aller paître cet autre troupeau. J'ai cru dès lors sans hésiter que telle était, en effet, votre volonté sainte. J'étais sans défense contre une telle parole sortie de ce cœur. Voilà la douce autorité sous le poids de laquelle j'ai succombé !..............

« Nous savons, d'ailleurs, que ce champ, cultivé depuis un quart de siècle par des mains non moins actives qu'intelligentes, produit déjà d'admirables fruits de justice et de sainteté. Nous savons les travaux du vénérable évêque Pierre Guigou, ceux de son disciple et de son fils, qui plus tard fut notre père, et dont il nous sera si doux de retrouver encore la trace parmi vous. Nous savons surtout quelles bénédictions ont suivi partout les pas de ce pasteur vénéré, au zèle si actif et si sage, qui laissera parmi vous de si longs et si justes regrets. Ah ! pourquoi ne vous a-t-il pas été donné de jouir jusqu'à la fin de cette sagesse consommée, de cette précieuse expérience des hommes et des affaires, acquise dans le gouvernement de deux grands diocèses,

de cette piété profonde et de ce dévouement généreux qui n'épargnait ni travaux ni fatigues pour établir le règne de Jésus-Christ dans vos âmes ? Mais Dieu, qui l'avait trouvé fidèle dans ces deux grandes administrations, voulait l'établir sur une troisième plus grande encore, sur le plus nombreux troupeau de fidèles qu'il y ait peut-être dans toute l'Église catholique. »

Il termine cette admirable lettre pastorale, aussi bien écrite que bien pensée, par une leçon de politique qui ne manque pas d'opportunité. Que ce mot ne vous effraye pas, Messieurs, il ne fait ici que de la politique sacrée: « Et ce ne sont pas seulement les besoins des particuliers, N. T. C. F., que la providence de Dieu prend ainsi à sa charge, quand ils s'abandonnent à elle avec la confiance d'enfants dociles : santé, richesse, paix intérieure, joies de la famille, et ce qui vaut mieux encore, douceurs intimes de la patience chrétienne, dans les maux qui peuvent nous éprouver. Les nations entières peuvent attendre d'elle tous les biens, toutes les prospérités, la guérison de toutes leurs souffrances, à cette même condition, de chercher avant tout le règne de Dieu et sa justice. Certes, les maux de notre société sont grands : les cœurs les plus fermes ne peuvent les envisager, avec leurs conséquences possibles, sans en être glacés d'effroi. Mais tandis que les habiles en cherchent vainement le remède, que les hommes politiques des divers partis s'épuisent en combinaisons et en calculs pour trouver une solution satisfaisante à ce qu'ils appellent les difficultés de la situation, comment ne songent-ils point à celle qui est indiquée par l'Évangile, qui est de faire avant tout les affaires de Dieu, moyennant quoi il se charge de faire les nôtres ?

« Telle est, N. T. C. F., la politique vraiment chrétienne que prêchait à nos pères, il y a bientôt 1,700 ans, le second évêque de Lyon, le grand saint Irénée. Il la

tenait de son maître saint Polycarpe, qui l'avait apprise lui-même de la bouche de saint Jean, le disciple bien-aimé du Sauveur. L'Empire alors comme aujourd'hui était disputé par divers contendants ; les révolutions succédaient aux révolutions, sans qu'il fût possible d'entrevoir comment on arriverait à cette paix stable d'un gouvernement heureux et respecté de tous. Eh bien ! disait saint Irénée (et sa politique n'a point vieilli, N. T. C. F., elle est de tous les temps, comme la vérité catholique sur laquelle elle est fondée), sachez que Dieu donne toujours aux peuples les gouvernements qu'ils méritent. Celui par l'ordre duquel naissent les hommes est aussi celui qui constitue en autorité les chefs qui conviennent aux générations qu'ils doivent gouverner ; chargeant les uns de conduire en toute justice, modération, douceur et clémence un peuple juste et pieux ; laissant les autres châtier par la rigueur et la violence les crimes ou les coupables légèretés d'un peuple insolent ou orgueilleux. N'importe quels sont les chefs, leurs vertus ou leurs vices, leurs intentions droites ou perverses, le nom ou la forme du gouvernement, ils ne font, en toutes choses, qu'exercer sur les sujets un juste jugement de Dieu : *Dei justo judicio in omnibus æqualiter superveniente.* »

Lisez la date, Messieurs, 29 décembre 1850, et faites vous-mêmes les douloureux rapprochements !

Le 7 janvier suivant (1851), Monseigneur faisait son entrée solennelle dans notre vieille cité. Je ne vous dirai pas ce que vous avez vu et ce que les feuilles d'alors ont répété : les rangs pressés du peuple, votre milice citoyenne en armes, heureuse et fière de l'accompagner ; la longue file des prêtres et des lévites, cherchant dans les traits souriants de son nouvel évêque un adoucissement aux vifs regrets que laissait, en quittant le diocèse, son illustre prédécesseur. Il était à peine assis sur

ce siége d'Ausone, *orné, dès son origine, de la triple gloire de l'apôtre, du pontife et du martyr*, qu'il justifiait, par un discours académique (que volontiers j'appellerais une improvisation, tant la composition en fut rapide), la réputation d'écrivain et de savant qui l'avait précédé parmi nous. C'était une de ces circonstances que la divine Providence semble faire naître pour grandir un homme et lui faciliter l'accomplissement de ses desseins. Les cendres de notre Balzac, le restaurateur de la langue française, l'historiographe du roi, l'un des fondateurs de l'Académie, venaient d'être retrouvées; il s'agissait de les déposer solennellement dans la nouvelle chapelle de l'hôpital de Notre-Dame-des-Anges, qui le compte parmi ses insignes bienfaiteurs (8 février 1851). Vous dire, Messieurs, ce que cette intelligence d'élite et ce cœur d'évêque surent tirer de ce sujet d'accents d'enthousiasme n'est pas possible. Avec quelle aimable simplicité il nous fait assister à la formation de notre langue! Comme il sait évoquer à propos les grands noms de Descartes, de Pascal et de Bossuet, et les offrir en hommage à leur maître : « *Tous trois, ils sont les élèves de Balzac.* « C'est lui qui les a pourvus de l'instrument qu'ils « manient avec ce talent supérieur. Ils en tirent des « sons plus fermes, plus harmonieux que lui; mais il « est le maître qui l'avait accordé et perfectionné avant « de le leur remettre en main... L'immensité de ce « service, rendu à la nation entière, peut seul expli- « quer l'enthousiasme de sa reconnaissance et de son « admiration pour Balzac (1). » Comme il fait admirer la bonté de Dieu, qui ne ramène parmi nous cette gloire que pour la préserver des vaines et pernicieuses fumées de l'orgueil! Comme il pleure les écarts de ces écrivains

(1) Discours, p. 10.

qui font servir à la ruine de leurs frères les talents que Dieu ne leur avait donnés que pour leur bien! « Par quelle malédiction, en effet, tant de talents se sont-ils détachés, de nos jours, de la voie que Dieu leur traçait dans le ciel de son Église, où ils auraient pu briller d'une si pure lumière, pour se changer en astres errants, qui n'éclairent un instant que pour se perdre aussitôt dans les ténèbres; ou plutôt (car ces images sont trop magnifiques pour la plupart d'entre eux), pourquoi voyons-nous tant de ces feux trompeurs, qui ne brillent que sur la boue et la corruption, et qui entraînent par leur fausse lueur le voyageur imprudent au fond des abîmes? » Et ce parallèle si vrai des philosophes païens et de ceux qui prétendent de nos jours à l'honneur de ce nom, et ce contraste de la philanthropie avec la charité chrétienne, et ce magnifique commentaire de ces paroles qui résument le testament de Balzac : *Christus et pauperes mihi hæredes sunto!* paroles d'or, dont le crayon si facile d'un architecte cher à cette contrée (M. P. Abadie) et le ciseau d'un sculpteur digne d'interpréter ses plus gracieuses conceptions (Léon Baleyre) ont fait une touchante épitaphe. De quelle plume exercée il nous peint le talent de Balzac grandissant à l'école de la perfection chrétienne et s'élevant, comme le constatait autrefois de saint Cyprien, le grand évêque d'Hippone, à une hauteur qu'il ne soupçonnait pas. « Quelle n'a pas été ma surprise ou plutôt mon émerveillement, lorsque de ces fameuses *Lettres,* si travaillées de style et si souvent vides de fond, passant à ses derniers ouvrages, et surtout à son *Socrate chrétien,* j'ai trouvé là un fond si riche de grandes pensées, de sentiments élevés, rendus avec une fermeté de style et une vigueur d'expression dignes de nos plus grands écrivains! Je ne voudrais apporter en preuve, pour les juges les plus

prévenus, que ce magnifique chapitre sur le caractère divin des maladies qui travaillent les États, sur ces grandes tragédies qui se jouent sur la terre, et qui ont été composées dans le ciel, dont Dieu est le poète et les hommes les acteurs ; sur ce bras invisible qui frappe les coups que le monde sent. Il y a là des pages que Bossuet lui-même, dans ses inspirations les plus sublimes, n'aurait pas désavouées (1). »

Deux ans plus tard (8 février 1853), l'inauguration du monument dans lequel sont déposés les restes de Jean-Louis Guez de Balzac fournissait à Mgr Cousseau l'occasion de reprendre les hauts enseignements de son premier discours et de rendre hommage à tous ceux qui avaient érigé ce gracieux tombeau (2).

N'avez-vous pas remarqué, Messieurs, les noirs pressentiments qui l'agitent dans son mandement de prise de possession ? Plus l'horizon politique se rembrunit, plus ses alarmes deviennent vives. « Hélas ! hélas ! ce ne sont pas là de simples figures de langage. Ce que je dis ici, c'est ce que nous voyons tous les jours. Ces hommes qui m'entourent, qui ont étudié le passé, qui voient le présent et qui s'effraient de l'avenir, rendent témoignage à la vérité de ma parole ; ils ne sont pas même tentés d'y voir la moindre exagération ; ils m'accuseraient plutôt de ne pas égaler encore les plaintes à la grandeur du mal (3). » C'est bien là l'évêque dans toute la force du mot (ἐπίσκοπος, surveillant). Sentinelle d'Israël, dis-nous ce que tu vois dans la nuit ? *Custos quid de nocte ?* « Enfants des hommes, qui avez « trop oublié que vous êtes aussi les enfants de Dieu, « jusques à quand aurez-vous l'esprit et le cœur appe-

(1) *Gazette de l'Angoumois*, numéros des 4, 13, 15, 18 et 20 février 1851.

(2) *Ibid.*, numéro du 9 février 1853.

(3) Discours sur Balzac, p. 12.

« santis? Comment pouvez-vous préférer la vanité et « le mensonge, le vide et l'illusion des possessions ter- « restres à la solide réalité des biens spirituels? *Filii* « *hominum usque quò gravi corde? Ut quid diligitis* « *vanitatem et quæritis mendacium* (1)? »

C'est pour se consoler des misères du temps et raviver parmi nous le culte de nos gloires trop longtemps oubliées qu'il réconcilia, sur les flancs du rocher qu'Angoulême couronne, cette modeste cellule que, pendant trente-neuf ans, saint Cybard avait sanctifiée (VIe siècle). Et, pour assurer le fruit de cette première bénédiction, il écrivit alors (1er juillet 1851), d'après l'auteur anonyme et saint Grégoire de Tours, deux contemporains qui l'avaient recueillie de la bouche même des témoins oculaires, la vie merveilleuse de ce noble reclus. Monseigneur entre en matière par une courte préface, chef-d'œuvre du genre et véritable esquisse d'une hagiographie angoumoisine. Il nous représente, non sans attendrissement, ce jeune fils des comtes de Périgueux fuyant la renommée et consentant à se fixer au pied de nos vieux remparts, et nous fait assister à l'imposante cérémonie de la réclusion perpétuelle. Mais laissons-le analyser lui-même cette intéressante publication. « Il y avait là une source d'instructions touchantes à laquelle Monseigneur a largement puisé. Il a peint la vie toute céleste du saint dans sa grotte, et a montré dans quelles proportions elle pouvait servir de modèle, même aux gens du monde. »

Passant à ses miracles, il a montré combien ils étaient certains, attestés par des historiens contemporains qui en tenaient le récit de la bouche des témoins oculaires. Cette intervention divine était nécessaire pour former ce peuple nouveau qui, maintenant devenu

(1) Mandement pour le carême de 1851, p. 12.

vieux, oublie trop ses origines. S'il a dépouillé son ancienne barbarie, il le doit surtout aux saints évêques comme saint Remi, et aux saints religieux comme saint Cybard; et ces saints n'ont eu une si grande autorité pour l'éducation des peuples que parce que Dieu avait joint à la puissance de leurs vertus la force irrésistible du miracle. » Ces quelques lignes, extraites du procès-verbal de la belle cérémonie de la réconciliation de la grotte de notre solitaire, ne suffisent pas pour vous donner une idée des qualités de l'historien; citons seulement deux des judicieuses réflexions dont il a émaillé son récit : « Ce n'était pas une petite édification pour les séculiers qui venaient au monastère (de Sessac) et pour les religieux eux-mêmes de voir un homme, élevé dans le faste et la mollesse des grandes maisons, couvert maintenant d'un habit pauvre, se livrer aux plus rudes travaux de la campagne, non-seulement sans murmures, mais avec une joie visible, et cela sans prendre aucune autre nourriture qu'un peu de pain et de légumes vers la fin du jour et en donnant à la prière la meilleure partie des nuits. Ce spectacle a toujours été puissant sur les âmes, sur celles des pauvres surtout. Ceux qui endurent par force les rigueurs du travail et les privations de l'indigence savent mieux ce que coûte une pareille vie. Jamais ils ne seront plus efficacement encouragés et consolés que par la vue d'un pauvre volontaire, qui a embrassé par choix une condition qui trop souvent leur paraît insupportable. Ne serait-ce point parce que, de nos jours, ce spectacle touchant leur a été enlevé presque partout, qu'ils ont pris la pauvreté en horreur et qu'ils se sont mis à poursuivre la richesse comme le souverain bonheur, de cette poursuite ardente et parfois furieuse qui fait aujourd'hui l'effroi de la société? » — « Certes, il y avait matière à de profondes réflexions, au sortir d'un pareil spectacle

(de la réclusion), et le peuple qui avait le bonheur d'y assister en retirait d'autres émotions et d'autres enseignements que ceux de nos théâtres et de nos cours d'assises (1). »

Encore une citation, Messieurs, c'est une réflexion que lui suggèrent les nombreux miracles de saint Cybard et la disposition des esprits du temps présent : « Quelques-uns de ces faits ne portent pas assez clairement pour nous le cachet du miracle. Dans les temps et dans les pays que Dieu favorise de ces dons extraordinaires, on est quelquefois trop disposé à trouver du merveilleux et du divin dans des actions ou des événements purement naturels; comme dans d'autres temps et d'autres pays, où la Providence n'a pas besoin du miracle pour arriver à ses fins, on voit certains esprits se refuser à l'évidence des faits les mieux attestés et les plus visiblement miraculeux, uniquement parce qu'ils ne les ont pas vus eux-mêmes de leurs propres yeux. Un esprit vraiment philosophique se tient également en garde contre ces deux excès. *Celui qui croit trop promptement,* dit la sainte Écriture, *montre un esprit trop peu solide.* Mais celui qui se refuse à croire, malgré des preuves solides et des témoignages irrécusables, des faits surnaturels, *fait insulte tout à la fois à Dieu, au genre humain et à sa raison* (2). »

N'oublions pas de dire qu'en commémoration de cette inauguration de la grotte et de ce rétablissement du culte de saint Cybard, un intelligent industriel angoumoisin (dont j'ignore le nom) frappa (d'après un dessin fourni par Monseigneur) une médaille en cuivre, moyen module, qui représentait à la face saint Cybard en pied, revêtu de sa coule, avec l'inscription suivante : « *Saint*

(1) *Vie de saint Cybard,* p. 30.
(2) *Ibid.,* p. 42 et 43.

Cybard, priez pour nous! » et au revers une perspective de la grotte, et au-dessous ces simples mots : « Grotte où saint Cybard a vécu 39 ans. »

Mais assez sur saint Cybard et le siècle qui l'a vu naître; revenons à l'année 1851. Évêque, que voyez-vous dans cette nuit sombre? *Custos quid de nocte? Custos quid de nocte?* Il voit une lueur d'espérance, et, planant dans une région plus haute et plus sereine que la politique, il salue l'Empire (qui n'était cependant pas le gouvernement de son choix) (1) avec un enthousiasme dont je vous laisse, Messieurs, l'appréciation; car je ne veux pas échanger le rôle facile d'historien et de témoin contre celui toujours périlleux d'apologiste et de juge. *Dixit custos : Venit mane* (2). Monseigneur publie ensuite l'indulgence plénière en forme de jubilé accordée par notre saint-père le pape Pie IX, et presse ses diocésains de renoncer à la coupable indifférence avec laquelle ils considèrent le ciel, source de toutes nos richesses actuelles et de nos meilleures espérances (3).

Le 4 juillet suivant, il bénissait la premiere pierre de l'église actuelle de Saint-Martial d'Angoulême, et prononçait à cette occasion un discours qui nous transporte au temps où les Gaulois nos pères gémissaient en silence (il y a de cela plus de 1,700 ans) sous cette domination romaine que le glaive de César leur avait imposée, et recevaient inopinément de Rome, avec saint Martial, l'apôtre de l'Aquitaine, la première nouvelle de la vraie liberté : *quâ libertate Christus nos liberavit*. Il s'empresse ensuite de féliciter les administrateurs intelligents qui ont si bien compris la devise de la cité et les besoins de leur concitoyens en élevant

(1) Voir son oraison funèbre, par M. l'abbé Alexandre. (*Semaine religieuse*, numéro du 28 novembre 1875.)
(2) Isaias, cap. XXI, v. 12.
(3) Mandement pour le carême de 1852.

au-dessus des habitations vulgaires un monument dont toutes les pierres crieront de loin aux voyageurs que Dieu seul est grand, dont le sommet dressé dans les airs sera comme un doigt indicateur qui montre à l'homme le ciel, sa véritable patrie (1). Avec quelle délicate attention il rappelle à ce vieux gentilhomme qui s'appelait alors M. le maire, Normand de La Tranchade, que sa devise se confond presque avec celle de la cité et que *son septième aïeul mourait glorieusement sous ces murs (du château) pour la défense de la foi : In fide quiesco* (2). Ces pierres matérielles, dont la première vient d'être posée, lui fournissent alors l'occasion toute naturelle de pousser son cri d'amour vers le ciel et de répéter à son tour sa devise, que vous lisez et que les siècles liront après nous sur l'une des clefs de voûte de cette magnifique basilique : *Sursùm corda! Donc que tous les cœurs s'élèvent vers Dieu! Amen!*

L'accalmie produite en France par la proclamation de l'Empire n'avait profité qu'à l'indifférence religieuse, aux hommes d'affaires et aux hommes de plaisirs, *factio lascivientium, à la faction des folâtres,* et à celle des hommes d'argent, *viri divitiarum,* que Monseigneur flagelle si vigoureusement avec nos saints livres dans le mandement pour le carême de 1853 qui nous occupe en ce moment. Avec quelle tendre sollicitude il appelle ces prodigues à la pénitence, les suppliant de trembler sous les coups de la justice divine qui les frappe miséricordieusement par leur endroit sensible, leur promettant le bonheur et la paix, et tremblant lui-même à la seule pensée des maux que

(1) Discours pour la bénédiction de la première pierre de l'église Saint-Martial, p. 9.

(2) Devise de la famille Normand de La Tranchade. Celle de la ville d'Angoulême est : *Fortitudo mea civium fides.*

leur impénitence va leur susciter dans l'avenir. Je ne connais rien, Messieurs, de plus touchant, j'allais dire de plus prophétique, disons mieux, de plus paternel que cette page où vous est raconté le *vain tourment* de la science pour guérir cette vigne (que Dieu seul a guérie de l'oïdium) et la vanité de vos nouveaux efforts (officiellement constatée, à deux pas de nous, il y a quelques mois à peine, par un de nos ministres, M. Dufaure) contre cet autre et encore plus terrible fléau qu'on appelle aujourd'hui le phylloxera. Écoutez cette page, Messieurs, avec la haute intelligence que j'aime à louer en vous : « Vous n'ignorez pas, N. T. C. F., le vain tourment que se donnent, depuis bientôt deux ans, les savants de la France et de l'Italie pour trouver les causes, la nature et surtout le remède de l'étrange maladie qui est venue fondre tout à coup sur les vignobles les plus renommés. Nulle science, nulle puissance humaine n'a pu jusqu'ici expliquer, encore moins arrêter la propagation de ce germe invisible qui change, en quelques mois, la plus riche contrée en une terre de désolation. Et quand la science parviendrait à pénétrer ce mystère, il n'en resterait pas moins établi que c'est Dieu qui a fait éclore, en son temps et pour des fins à lui connues, ce fléau ignoré jusqu'ici. Et quelles peuvent être ces fins? C'est, dit-il lui-même par son prophète, d'obliger les hommes à reconnaître qu'il n'y a pas d'autre Dieu que lui, d'autre maître souverain, de qui tout dépend et à qui tous doivent se soumettre...

« Hâtons-nous, N. T. C. F., de reconnaître ce souverain domaine de Dieu sur nous, le droit qu'il a de nous commander par lui-même et par son Église, la préférence qui est due à son culte et au soin de notre salut par-dessus tous nos autres intérêts. Que notre endurcissement ne le force pas à nous réduire par les leçons

sévères de sa justice et par la rigueur de ses châtiments. Jusqu'ici, il n'a fait que nous les montrer, pour ainsi dire, de loin, comme un père qui montre à son fils les verges, afin que par sa soumission il le dispense de l'en frapper. Mais si nous nous obstinons dans notre éloignement pour les saints devoirs de la religion, dans notre révolte contre ses lois ; si, ayant à choisir, le jour du dimanche, entre le culte de Dieu et la culture de la vigne, nous préférons celle-ci, n'est-il pas à craindre que Dieu ne nous frappe dans l'objet même de cette indigne préférence, et nous montrant bientôt ses feuilles flétries, ses rameaux eux-mêmes noircis comme par le feu et ses grappes infectées d'une odieuse pourriture, il ne nous dise comme aux anciens adorateurs d'absurdes idoles : Voilà ce que vous m'avez préféré : *Ecce quem colebatis.*

« Ce n'est point une menace, N. T. C. F., que nous entendons vous faire ici. Nous ignorons les secrets de Dieu et les voies de sa providence. Nous savons qu'il fait pleuvoir sur le champ du pécheur comme sur celui du juste, qu'il fait lever son soleil sur la vigne des méchants comme sur celle des bons. Il tient en réserve d'autres récompenses pour ceux-ci et d'autres châtiments pour ceux-là. Mais nous croyons qu'il a sur vous des vues de miséricorde et des desseins de salut. Les fléaux eux-mêmes, s'il vous les envoyait, ne seraient dans ses mains que les instruments d'une justice toute miséricordieuse, armée seulement pour votre conversion et pour votre salut (1). »

On dirait une page empruntée à la *Cité de Dieu,* une éloquente paraphrase de ce chapitre XXIV où le grand prophète Isaïe chante, avec une patriotique douleur, les maux qui vont accabler Israël, et ranime les espé-

(1) Mandement pour le carême de 1853, p. 10, 11 et 12.

rances du peuple en lui montrant dans le lointain l'incomparable gloire de la montagne de Sion et de Jérusalem (1).

L'année suivante (carême de 1854), il attaque le mal dans sa racine et s'efforce de rétablir parmi nous la famille dans l'honneur de sa céleste et primitive origine : la dignité, les droits et les devoirs du père et de la mère de famille. Quelle peinture effrayante de vérité il nous fait de la famille au foyer de laquelle Dieu, par la religion, ne s'est pas assis !

« Sortons bien vite, N. T. C. F., de cette odieuse maison : le cœur y souffre trop. Entrons, pour nous consoler, dans la famille chrétienne.

« Assis comme sur un trône d'honneur au foyer domestique, le vieillard, couronné de cheveux blancs, règne avec une douce majesté sur la famille entière, également chéri et respecté de ses enfants et de ses petits-enfants. Ceux-ci n'ont qu'à suivre l'exemple de leur père et de leur mère : ils ne sauraient les dépasser dans les marques d'honneur, dans les tendres soins qu'ils leur voient rendre au vénérable chef de la famille. Le gendre ne le cède point au fils ni la bru à la fille dans ces pieux devoirs. A leur suite, les petits-enfants s'approchent de lui en souriant, pour recueillir de sa bouche les bons conseils, les douces exhortations entremêlées de caresses, les récits curieux et édifiants des temps anciens, les souvenirs intéressants qu'il a recueillis lui-même de la bouche de ses pères. La seule pensée de lui déplaire les arrêterait à l'instant et triom-

(1) ... Quia transgressi sunt leges mutaverunt jus, dissipaverunt fœdus sempiternum. — Propter hoc maledictio vorabit terram... — Luxit vindemia, infirmata est vitis, ingemuerunt omnes qui lætabantur corde. — Cum cantico non bibent vinum : amara erit potio bibentibus illam. — Clamor erit super vino in plateis ; deserta est omnis lætitia ; translatum est gaudium terræ. (Isaias, XXIV, 5, 6, 7, 9 et 11.)

pherait de la légèreté de leur âge ; pour eux, la punition la plus sévère serait d'être privés, le soir, des embrassements et de la bénédiction paternelle du bon vieillard. Ainsi se maintiennent et se transmettent d'une génération à l'autre les bonnes traditions de la famille ; ainsi les enfants grandissent dans le respect et l'amour de leurs parents ; ainsi se conserve dans toute sa plénitude leur autorité et leur dignité (1). »

Quel gracieux tableau de paix et de bonheur domestique !

Mais « voilà que tout à coup un cri de terreur s'élève de presque toutes les parties de la France, et surtout de ses provinces les plus riches et les plus renommées par la perfection de leur agriculture et par leur fertilité. D'épais nuages couvrent le ciel et dérobent aux moissons la chaleur du soleil qui doit les mûrir ; çà et là ils noient dans des torrents de pluie l'espérance du laboureur. Dans ce temps des plus grandes chaleurs de l'année, ils promènent sur nos contrées leurs masses froides et noires avec une désolante persévérance. Cette belle et précieuse moisson qu'on a jaunissante sous les yeux, on craint de ne pouvoir la recueillir.

« D'autre part, la vigne, cette richesse principale de notre Angoumois, qui y faisait affluer l'or des terres les plus lointaines, paraît condamnée par cette rigueur extraordinaire du ciel à la plus triste stérilité. Déjà menacée par ce fléau inconnu qui a déjoué toutes les recherches et tous les essais de la science, elle ne promettait cette année qu'une portion de ses produits ordinaires, et c'est cette portion-là même, la plus belle et la plus prospère, que nous avons vue presque anéantie par les plus malheureuses alternatives du froid et de la chaleur.

(1) Mandement pour le carême de 1854, p. 15.

« En même temps, ce terrible messager de Dieu, qui vient brusquement saisir les âmes et les citer à son tribunal, le choléra, est venu se montrer de nouveau dans les villes et les campagnes de quelques-unes de nos provinces. Quand on se rappelle la rapidité de sa marche, la soudaineté de ses coups, l'impuissance, avouée aujourd'hui, de la médecine à nous en garantir, qui peut se défendre d'y voir un fléau de Dieu et un avertissement de se tenir prêt à paraître devant lui ?

« Enfin une grande guerre, que nous pouvions espérer devoir se terminer promptement par le simple déploiement des forces réunies des plus puissantes et et des plus redoutables nations du monde, se continue et s'étend par l'entêtement d'orgueil et d'ambition du plus injuste ennemi (1). »

Monseigneur alors s'efforce de nous faire toucher au doigt la folie de ceux qui, se confiant en leur science, leur génie, le nombre de leurs bataillons, ne songent jamais à invoquer Celui qui donne le génie en même temps que la victoire. *Hi in curribus, et hi in equis : nos autem in nomine Domini Dei nostri invocabimus...* chantait, en partant pour une expédition guerrière, un intrépide et royal soldat (2).

Quelques mois après (26 octobre 1854), à la voix de l'auguste Pie IX, Monseigneur nous appelait encore à la pénitence, et, pour nous encourager, faisait briller à nos yeux les grâces obtenues déjà par nos précédentes supplications :

« Nous avions devant nous trois fléaux, les plus redoutés de tout temps parmi les hommes : la famine, la peste et la guerre..............................

(1) Mandement pour demander à Dieu la cessation des pluies, l'éloignement du choléra et le succès de nos armes en Orient (14 juillet 1854), p. 2 et 3.

(2) Psalm. XIX, v. 8.

« ... Dieu soit béni ! N. T. C. F. Par sa grande miséricorde... il nous a rendu à temps la chaleur de son soleil. Si d'autres productions moins nécessaires, si le vin, qui est pour la joie et le plaisir de l'homme, ne nous ont été accordés qu'avec parcimonie, comme dans ces punitions légères infligées à des enfants indociles, le blé, du moins, le pain nécessaire à sa vie; et qui doit fortifier son cœur, nous a été donné avec une abondance et une générosité dont nous ne saurions nous montrer trop reconnaissants.

« Le choléra lui-même, malgré les plaies douloureuses qu'il a faites dans notre pays, ne nous a frappés qu'avec ménagement (1). »

Comme il est heureux d'exalter *en face du monde entier la foi, la piété sincère, la grandeur d'âme, la noblesse de courage* de ces braves soldats et de leurs chefs *atteints tout à coup*, sur une plage lointaine et qui n'est pas française, *à la veille ou au lendemain d'une victoire, par un mal supérieur à toute science et à toute puissance humaine!* Comme il nourrit leur espoir en leur montrant la victoire qui leur est plus chère que la paix et qui va couronner cette guerre gigantesque *(si magnifiquement commencée du côté de Dieu comme du côté des hommes)* qui tient le monde en suspens !

« La fin de la dernière année, nous écrivait-il au carême de 1855, a été signalée par un fait éclatant, qui doit faire à jamais un des plus beaux ornements des annales ecclésiastiques du dix-neuvième siècle.

« Le huitième jour de décembre, nous célébrions, comme les années précédentes, la fête de la Conception de la très sainte Vierge. Vous reposant tranquillement

(1) Mandement pour la publication de l'indulgence plénière en forme de jubilé, p. 4 et 5.

dans l'ancienne croyance de vos pères, vous n'avez jamais douté, N. T. C. F., que cette conception de la mère de Dieu n'ait été pure et sans tache... Mais au moment même où votre piété renouvelait ses hommages envers la Vierge immaculée, devant ses autels ou dans ces petits sanctuaires domestiques si chers à son cœur, le pontife suprême, le chef de l'Église universelle, le vicaire de J.-C., siégeant sur son trône, près du tombeau de saint Pierre, dans le plus magnifique temple de l'univers, au milieu de deux cents évêques rassemblés de toutes les parties du monde et représentant les traditions et les vœux de leurs Églises, déjà consignés dans les lettres de cinq cents autres évêques, c'est-à-dire de tout l'épiscopat catholique, déclarait solennellement, au milieu de l'action du saint sacrifice et des larmes de joie de l'auguste assistance :

« *Que la doctrine selon laquelle la bienheureuse Vierge Marie fut, dès le premier instant de sa conception, par une grâce et un privilége spécial de Dieu tout-puissant, en vue des mérites de Jésus-Christ, sauveur du genre humain, préservée et exempte de toute souillure de la faute originelle, est révélée de Dieu, et que, par conséquent, elle doit être crue fermement et constamment par tous les fidèles*.................. »

« Rien n'est donc changé pour vous, N. T. C. F., si ce n'est qu'au lieu de la soumission pieuse et libre que vous rendiez de bon cœur à l'ancienne doctrine de l'Église, proclamée dans les livres et les prédications de ses pontifes et de ses docteurs et dans les prières de sa liturgie, vous rendrez désormais à cette même doctrine, définie solennellement par un décret infaillible de son chef, une véritable obéissance de foi, comme à à tous les autres dogmes contenus dans le symbole des apôtres, dans celui de Nicée et dans les décrets que les souverains pontifes ou les conciles œcuméniques

ont portés de siècle en siècle contre les diverses erreurs.

« Loin de peser à votre cœur, cette obéissance le remplira de la plus douce joie. Nous nous rejouirons tous ensemble de cette nouvelle glorification de Marie notre mère et aussi de ce nouveau triomphe de la sainte Église. »

Il fixait ensuite le jour de la manifestation de cette sainte joie : « Le quatrième dimanche de carême, dont « l'office commence par une exhortation à la joie, où « le son de l'orgue vient interrompre le deuil solen- « nel des semaines précédentes, nous a paru convenir « aux manifestations de votre piété envers l'auguste « Marie (1). »

Je ne vous peindrai pas, Messieurs, les explosions de cette joie catholique, non-seulement dans notre Angoumois, mais dans tout l'univers; *au milieu de tous les bruits de guerre, au milieu de la confusion et de l'anarchie des hommes, la parfaite soumission, l'amour filial et l'admirable unité des enfants de Dieu.* Vous avez vu ces choses, et vous raconterez un jour à vos enfants et aux enfants de vos enfants, je l'espère, cette page de nos annales religieuses.

Mais qu'entends-je ? C'est un nouveau cri de joie qui nous arrive : Sébastopol, qui nous a coûté tant de sang et de larmes, qui semblait devoir lasser la patience de nos invincibles soldats, Sébastopol n'a pu résister à leurs coups ! Ah ! laissez-moi unir avec mon évêque deux choses que nous ne séparons jamais dans notre amour, la religion et la patrie. Ce mandement est plein d'un lyrisme sacré, j'allais dire biblique, que l'aigle de Meaux ne désavouerait pas.

(1) Mandement pour la publication des lettres apostoliques portant définition du dogme de l'immaculée conception de la très sainte Vierge, p. 3, 4 et 5.

« Dieu vient de frapper un grand coup par la main de la France. La redoutable forteresse dont le nom a retenti si souvent parmi nous depuis une année, dont le souvenir se mêlait chaque jour aux larmes de tant de familles; ce terrible boulevard, d'où le schisme menaçait d'abord tout l'Orient et bientôt l'Europe tout entière, Sébastopol vient enfin de tomber devant l'indomptable énergie et l'irrésistible élan de nos soldats. Dieu soit loué! A lui l'honneur et la gloire de ce grand succès. Il est le Dieu des armées. C'est lui qu'ont invoqué nos braves au moment du combat. C'est vers lui aussi qu'après la victoire s'élève du cœur de toute la nation un immense cri de reconnaissance, et c'est l'Empereur qui en donne le signal. *Te Deum laudamus*.

« Que la sainte mère du Sauveur, que l'auguste Marie ait aussi sa part dans nos joyeuses acclamations. Du jour où son image fut placée par ordre du souverain comme un signe de salut en tête de la flotte qui transportait nos armées en Orient; du moment où nos braves la saluèrent avec un élan de piété qui fit tressaillir de bonheur toutes les mères chrétiennes, où on apprit que cette sainte image placée par elles sur le cœur de leurs fils y avait entretenu une chaleur de foi et de courage chrétien qui ne faiblissait devant aucune épreuve, on fut dès lors assuré de la victoire. Dieu a voulu, dit un grand docteur de l'Église, saint Bernard, Dieu a voulu que tous les biens nous vinssent par les mains de Marie. Ici, pour rendre, ce semble, toute méprise impossible, c'est le lendemain de son Assomption qu'un premier succès a préparé la victoire, et c'est le jour même de sa Nativité qu'a été remportée cette victoire décisive. Voilà les anniversaires qui portent bonheur à la France; voilà les fêtes qu'elle devra toujours célébrer avec de nouveaux transports d'amour et de reconnaissance...............................

« Il vient d'être décidé que la Russie n'aurait pas l'empire de l'Orient d'abord, puis de l'Europe et de tout l'univers ; qu'elle ne courberait pas l'humanité sous le despotisme le plus effrayant qui se soit jamais vu sur la terre... ; que Rome ne serait pas détrônée par Constantinople, la foi catholique par le schisme et l'hérésie, et nous tous obligés de choisir entre l'apostasie et les horreurs de la persécution.

« Vive Dieu ! nous demeurerons Français et chrétiens catholiques. L'étranger ne dominera point sur nous, et nous aurons pleine liberté de servir le Seigneur dans la foi de saint Louis, de Charlemagne et de Clovis.

« Que nos alliés entrent aussi en part du bienfait divin ! Témoins des merveilles de la foi et de la charité qu'elle enfante, que les uns commencent à la connaître et à la respecter, que les autres commencent à la regretter pour eux-mêmes et renoncent du moins à la persécuter chez eux dans ceux de leurs frères qui y sont demeurés fidèles !

« Que nos ennemis eux-mêmes ne soient point exclus de ces vœux et de ces pieux désirs ! Ils se sont montrés dignes de nous par leur bravoure incontestée dans les combats. Leur foi les sépare à peine de nous. Les leçons de nos prêtres, les soins de nos sœurs de charité ont trouvé en eux des cœurs dociles et tous prêts à revenir à cette foi catholique qui fut celle de leurs pères...

« *Et fiet unum ovile et unus pastor.*

« Appelons de tous nos vœux, N. T. C. F., ce bienheureux jour. Rendons-nous dignes, par la sainteté de nos désirs et de toute notre vie, de hâter cette grande et suprême victoire de la vérité sur l'erreur, de l'esprit du bien sur l'esprit du mal (1). »

(1) Mandement pour la prise de Sébastopol, p. 1, 2, 3 et 5 (12 septembre 1855).

Tel apparaît, en effet, le secret de Dieu, le dernier mot de cette formidable question d'Orient qui compromet aujourd'hui de nouveau la paix du monde.

Hélas ! Messieurs, les lauriers qui se cueillent sur les champs de bataille sont toujours teints de sang et inondés de larmes. Qui pourrait dire tout ce que nous ont coûté nos gloires nationales ? Si vous voulez savoir une fois de plus combien elles font saigner le cœur, entrez avec moi dans cette magnifique église de Saint-Martial (que les étrangers nous envient), voyez ces tentures funèbres, ces soldats en armes, entendez l'orgue qui pleure, les prêtres et les lévites qui prient, voyez ce pontife revêtu de ses ornements de deuil ; il parle, écoutez : *Melius est mori in bello quam videre mala gentis nostræ et sanctorum. Mieux vaut pour nous périr dans les combats que de voir les maux de notre nation et de notre religion sainte.* (I, Mach., III, 9.) Quelques-uns d'entre vous se rappellent sans doute encore ce jeune officier, au début de sa carrière, Louis-Jean-Edmond comte de Pontevès, qu'ils avaient retrouvé avec bonheur, après un quart de siècle, comblé des honneurs de la guerre en Espagne, en Afrique et en Italie, colonel d'un beau régiment dont l'origine se liait à l'histoire de notre province ? C'est lui, c'est *son noble ami* et les Français morts devant Sébastopol qui sont le sujet de cette magnifique oraison funèbre. Je l'avais entendue couler de ses lèvres émues, mais j'avoue que ce n'est pas sans attendrissement que je viens de la lire. Oui, Messieurs, plus j'étudie notre vénérable évêque et plus je sens grandir mon admiration pour son merveilleux talent d'écrire. Cet exorde, grand dans sa simplicité, qui nous fait si bien comprendre la cruelle nécessité de la guerre ; cette sanglante ironie de la Providence aux membres du congrès de la paix universelle et à ces diplomates habiles qui devaient en assurer les heureuses

conclusions; et cette histoire de l'illustre et sainte maison du général où vous voyez figurer saint Elzéar de Sabran et son épouse sainte Delphine (XIVe siècle); et ce vénérable abbé de Pontevès, aumônier du roi Louis XVIII, après l'avoir été, trente ans auparavant, de l'infortuné Louis XVI; et cette glorification de l'état militaire, qu'il élève, avec raison, jusqu'à *la plus haute perfection du christianisme;* et ce noble portrait du colonel de régiment dont celui du 75e de ligne lui offrait le type si parfait. Que de beautés littéraires à vous signaler ici, et que j'ai de regret de ne pouvoir que vous les signaler! Souffrez cependant, Messieurs, que je vous révèle les richesses de ce cœur de soldat, qui ne voyait dans le régiment qu'il commandait qu'une famille qu'il avait le devoir d'aimer. « Un de ces pauvres enfants, orphelin, fils d'un officier qu'il avait connu, avait encore un titre plus sacré à sa tendresse : il était son filleul. Durant toute sa maladie, le bon colonel ne voulut pas être un seul jour sans l'aller visiter, s'asseyant auprès de son lit, y passant des heures entières à le consoler dans ses souffrances, à l'encourager, puis enfin à le préparer à la mort. Pendant tout ce temps, ses amis furent frappés de l'air de tristesse empreint sur son visage. Mais quel ne fut pas leur attendrissement lorsqu'ils le virent, quelques jours après, lui, le colonel du régiment, le comte de Pontevès, suivre à pied, pendant son long trajet, l'humble convoi du pauvre enfant jusqu'à sa dernière demeure (1) ! »

Il n'est pas jusqu'aux plus légères imperfections du brave colonel qui ne fournissent à l'orateur matière à éloge, par un gracieux parallèle avec Godefroy de Bouillon, le héros de *La Jérusalem délivrée*. Quel coup de pinceau dans ce tableau fait de main de maître où

(1) *Oraison funèbre du général de Sabran-Pontevès,* p. 23.

le général de Sabran-Pontevès, calme, l'épée nue, au milieu des morts et des mourants, s'élance aux premiers rangs !

« Qu'il était beau à cette heure ! Ses officiers et ses « soldats l'admiraient, et du haut du ciel ses bienheu- « reux ancêtres l'applaudissaient comme leur digne « fils. Ils se réjouissaient de son prochain triomphe, « doublement heureux d'avoir à lui donner bientôt « dans la gloire le baiser de l'éternelle paix (1). »

Le 30 janvier suivant (1856), Mgr Cousseau nous annonçait son départ pour Rome et sa visite aux tombeaux des saints apôtres. Ce n'était point un motif de sainte curiosité qui le poussait vers Rome : la ville éternelle, cette capitale du monde chrétien dont l'empire n'a d'autres limites que celle de l'univers, comme le chante le grand pape saint Léon : *Per sacram beati Petri sedem caput orbis effecta, latius præsideres religione diviñâ, quam dominatione terrena,* Rome et l'Italie n'avaient rien à lui offrir qu'il ne connût déjà. Il avait prié aux tombeaux des saints apôtres Pierre et Paul ; il avait vu Venise, cette reine de l'Adriatique ; il avait admiré Saint-Marc, dont notre vieille cathédrale byzantine n'est qu'une gracieuse copie ; il avait vu Pise et sa tour penchée ; il avait vu Naples et ses lazzaroni ; il s'était pieusement agenouillé dans la magnifique cathédrale de Milan, la voix éloquente d'Ambroise était arrivée jusqu'à lui à travers les siècles, il avait contemplé saint Augustin et vu couler les larmes de sainte Monique. Il avait pu, comme il nous le dit lui-même, quinze ans plus tôt, jouir tout à son aise du touchant et imposant spectacle de toutes ces merveilles. « Aujourd'hui nous allons, écrivait-il, voir Pierre, tou- « jours vivant dans son successeur Pie IX : nous allons

(1) *Oraison funèbre du général de Sabran-Pontevès*, p. 32.

« lui confier nos joies et nos douleurs ; réclamer, pour
« nous et pour notre troupeau, les conseils de sa haute
« sagesse, avec les riches bénédictions dont Dieu l'a
« fait dépositaire... Le beau nom de paix a été pro-
« noncé, ajoutait-il en terminant. Que la paix, plus
« belle encore que son nom, nous soit rendue, et pour
« l'obtenir, commençons par faire nous-mêmes notre
« paix avec Dieu (1). »

Le 28 janvier 1857, nous retrouvons Monseigneur dans la basilique de Saint-Martial d'Angoulême, pleurant encore sur un tombeau, deuil d'évêque cette fois, comme si Dieu avait voulu unir sur ses lèvres éloquentes ceux qu'il unissait dans une commune affection, le prêtre et le soldat. Mgr Bernard Buissas, évêque de Limoges, avait des droits particuliers à cette commémoration : quatre ans avant (21 juillet 1853), il avait consacré cette église où l'on priait pour lui. Après avoir dit en peu de mots les douleurs des Églises de Limoges, de Paris, d'Aix et de Chartres, la raison particulière de ce service solennel pour le 93e successeur de saint Martial et la parenté spirituelle des Églises de Limoges et d'Angoulême, Monseigneur fait la peinture de la consécration de l'Église et rappelle aux fidèles *le souvenir de cette fête magnifique, pour lui incomparable, qui les rassembla la première fois dans ce temple*. Il termine ce discours par un de ces portraits qu'il savait si bien crayonner :

« Quelle force ne tirait pas cette prédication de la
« seule vue du vénérable évêque de Limoges ! Combien
« était facile la douce illusion des fidèles qui aimaient
« à voir en lui saint Martial toujours vivant ! Sa di-
« gnité simple et son air de majesté toute religieuse lui
« donnaient une parure plus glorieuse et plus belle que

(1) Mandement pour le carême de 1856, p. 5 et 6.

« les magnifiques ornements dont il était couvert. Son « regard doux et pénétrant disait à tous que son cœur « était pétri de charité. On croyait sans peine tout ce « qu'on racontait de son amour et de son dévouement « pour son troupeau, et du retour de tendre vénération « dont le payaient le clergé et les fidèles de Limo- « ges (1). »

A l'occasion du carême de la même année (1857), Sa Grandeur publiait sur le rationalisme et le communisme en religion un mandement qui est un chaleureux appel au bon sens de ses diocésains et une nouvelle effusion de son cœur. « A vous donc, mes frères « les pécheurs ; à vous surtout qui, par un long « abandon de vos devoirs de chrétien, par la négli- « gence habituelle et publique des pratiques les plus « essentielles de la religion, avez semblé vouloir nous « devenir presque étrangers. Vous êtes toujours nos « fils et nos très chers fils (2). »

Le nouveau jubilé accordé par N. S.-P. le pape Pie IX lui fournit le sujet de son mandement de carême de 1858. Je pourrais dire qu'à l'exemple du *grand pasteur de tout le troupeau de J.-C., de l'évêque des évêques, du souverain pontife de l'Église universelle,* il éclate en actions de grâces et signale à l'horizon les points noirs, *la séparation de plus en plus tranchée des deux cités, comme dit saint Augustin, c'est-à-dire des deux sociétés, des enfants de Dieu et des enfants des hommes.*

Le 15 août de la même année (1858), Monseigneur bénissait la première pierre de votre nouvel hôtel de ville et prononçait un de ces discours dont il avait le secret. Avec quel à propos il invoque David, Cicéron,

(1) *Gazette de l'Angoumois,* numéro du 31 janvier 1857.
(2) Mandement pour le carême de 1857, p. 3.

la vieille devise de la cité, Sion, Rome, Angoulême même, en preuve de cette vérité : *que tout ce qui veut vivre et durer sur cette terre doit s'appuyer sur la religion comme sur un fondement.* Quel gracieux résumé des annales d'Angoulême, « dont l'histoire se « lie si étroitement à celle de la monarchie, qui a vu « Clovis et Charlemagne dans ses murs, qui a envoyé « ses premiers comtes, les terribles Taillefer, aux croi- « sades, qui a vu leurs parents et leurs héritiers, les « Lusignan, monter sur les trônes de Jérusalem, de « Chypre et d'Arménie, et enfin son dernier comte « monter sur le trône de France pour y faire fleurir « les lettres et les arts et réprimer les premières ten- « tatives de l'hérésie qui, sous ses faibles successeurs, « devait couvrir la France de ruines et de sang ; notre « ville d'Angoulême, qui fait remonter la chaîne de « ses évêques jusqu'aux premiers siècles du christia- « nisme (1). » De quel cœur il appelle sur tous les bénédictions de Dieu, sur l'empereur *et le digne représentant de son autorité, sur M. le maire et les membres du conseil municipal, sur l'éminent architecte, enfant chéri de cette ville, qui est fière de lui et de ses œuvres, sur les braves ouvriers qui concourront à l'exécution de ses plans!*

Son mandement du carême de 1859 nous conduit aux cimetières. Que ce mot ne vous effraie pas, Messieurs, vous venez de voir comment sait mourir un général français marchant à l'ennemi l'épée nue, et vous avez redit avec les Machabées : *Melius est mori in bello quam videre mala gentis nostræ et sanctorum !* Mieux vaut mourir que de voir les malheurs de la religion et de la patrie! Oui, Messieurs, vos cœurs, hélas! ne l'ont

(1) Discours pour la bénédiction de la première pierre de l'hôtel de ville, p. 3 et 4.

que trop souvent compris, la mort est un sacrifice, le cimetière et l'autel se touchent.

« Si jamais vous avez été témoin de cette bénédiction solennelle (du cimetière), vous avez dû être frappé de son étonnante ressemblance avec la consécration de l'autel : de l'autel sur lequel est immolée chaque jour l'auguste victime, qui n'est autre que J.-C. lui-même. Ce sont les mêmes aspersions, les mêmes illuminations, les mêmes encensements aux cinq croix placées au milieu, à l'orient et à l'occident, au midi et au septentrion. S'il y manque les trois onctions de l'huile sainte et du chrême du salut, c'est que les corps qui reposeront dans le cimetière les ont reçues ou doivent les recevoir dans le baptême, dans la confirmation ou dans l'extrême-onction............................

« Il y a, N.T.C.F., avec des différences essentielles, que votre piété saisit, qui tiennent à la sainteté infinie, à la dignité incomparable de la victime offerte sur l'autel, il y a entre ces deux choses un admirable rapport. Le cimetière, lui aussi, est une espèce d'autel sur lequel doivent être déposées de saintes victimes, saintes et sanctifiées par l'union de leur sacrifice avec celui de J.-C. (1). »

Ah ! qui dira, avant le grand jour du jugement dernier, ce que vaut à la France la mort saintement acceptée par le dernier de ses enfants, perdu, pour ainsi dire, dans la plus pauvre chaumière de nos montagnes ? Sur cette terre couverte de neiges éternelles, dans ce cimetière ou dortoir (c'est là son nom), entonnons donc, avec Monseigneur, le chant de notre victoire sur la mort et disons *jusque dans le silence du tombeau, par notre attitude, ce que nous croyons et ce que nous espérons :* « Je crois non-seulement à l'immortalité de mon

(1) Mandement pour le carême de 1859, p. 7 et 8.

« âme, qui est immortelle de sa nature ; je crois même « à la résurrection de cette chair qui se décompose : « *credo carnis resurrectionem*. Je suis mort dans « cette foi et dans l'attente du dernier jugement ; j'ai « déjà pris la position que je dois avoir en face de mon « juge : *expecto resurrectionem mortuorum* (1). »

Origine des cimetières, leur destination, les cérémonies qui les consacrent, les règles saintes de leur disposition intérieure, voilà *les enseignements précieux, trop oubliés de la génération présente,* par lesquels Sa Grandeur s'efforce de prévenir une décadence que l'histoire ne rend que trop certaine.

Mais déjà un cri de guerre a de nouveau retenti ; nos invincibles soldats volent en Italie, l'empereur est à leur tête, et, le cœur inquiet, la France catholique à genoux. Napoléon III, pour la rassurer, lui faisait écrire par son ministre des cultes, M. Rouland : « Le « prince qui a ramené le Saint-Père au Vatican est le « plus ferme soutien de l'unité catholique ; et il veut « que le chef suprême de l'Église soit respecté dans « tous ses droits de souverain temporel » (4 mai 1859).

« Ainsi, ajoutait Monseigneur quelques jours après, « en prenant acte des paroles impériales, l'œuvre « de Charlemagne reste hors de toute atteinte. Cette « œuvre, chère à tous les catholiques de l'univers, à « qui elle garantit la liberté et l'indépendance de leur « chef, est chère surtout à la France (2). » La victoire, toujours fidèle, répondit deux fois à nos religieuses et patriotiques supplications, et la France militaire enregistra dans ses annales deux noms à jamais célèbres : Magenta et Solférino (juin 1859). Qu'advint-il des solennelles paroles de l'empereur ? Je ne suspecterai pas les

(1) Mandement pour le carême de 1859, p. 7.

(2) Mandement pour demander à Dieu sa bénédiction sur nos armes.

intentions, Messieurs, Dieu seul en a le secret, mais vous me permettrez de constater ici les alarmes de l'épiscopat. « Telle était alors notre confiance, Messieurs et chers coopérateurs : vous en avez pu retrouver l'expression dans chacune des trois communications que nous avons eues à vous faire depuis sur le même objet, expression discrète et tempérée ; car notre confiance, toujours la même quant au fond et au résultat final, ne tarda pas, nous devons l'avouer, à être mêlée de quelque inquiétude en face de tant de passions déchaînées, de ce débordement d'outrages et d'iniquités qui provoquent le courroux du ciel. Aussi, même depuis la conclusion de la paix entre les deux empereurs catholiques, n'avons-nous cessé de prescrire l'oraison *Pro pace,* comme obligatoire, à tous les saluts du saint-sacrement. Nous voyions trop clairement que cette heureuse paix ne serait jamais acceptée par les ennemis de l'Église, qui ont juré le renversement du gouvernement temporel du Pape et qui espèrent arriver par là à la ruine du saint-siége et de l'Église catholique elle-même.

« Aujourd'hui, l'illusion n'est plus possible sur leurs desseins pervers. Leur audace croissant avec le succès, c'est à peine s'ils dissimulent encore quelquefois cette horrible espérance (1). » Lisez la date : 19 novembre 1859.

La guerre est désormais déclarée entre le sacerdoce et l'Empire : les écrivains officiels inondent la France de leurs brochures passionnées ; l'épiscopat y répond avec franchise et dignité, et se voit appelé et condamné comme d'abus à la barre du Conseil d'État. (Les accusés sont assez illustres pour que je les nomme : l'évêque de Poitiers, l'archevêque de Paris (alors de Tours) et

(1) Circulaire prescrivant des prières pour N. S.-P. le Pape.

l'archevêque de Cambrai, tous deux aujourd'hui cardinaux.) De pieux laïques se jettent dans la mêlée; le gouvernement s'irrite de la contradiction, et c'est alors que le droit de réponse devient une injure, un crime de lèse-majesté, que des ministres trop zélés reprochent du haut de la tribune, en se voilant la face, aux quelques députés catholiques assez audacieux pour rappeler au gouvernement ses anciennes promesses : *Sic respondes pontifici? Non es amicus Cæsaris.* Alors on flagellait Jésus dans la personne de son vicaire, on aiguisait contre lui les langues, *acuerunt linguas suas,* et la plume d'un ministre essayait de tuer, par un odieux parallèle, les conférences de Saint-Vincent-de-Paul (1).

Notre vénérable évêque eut part, Messieurs, à cette gloire, la seule qui lui eût manqué jusque-là ; il fut dénoncé, lui si calme (je vous en prends à témoin), et dut répondre au tribunal de Pilate (je parle de certains journaux de Paris et de l'étranger).

Quel était donc le crime de *cet ardent prélat* d'Angoulême? Il avait paraphrasé à Lusignan, dans cette vieille église des rois de Chypre, de Jérusalem et d'Arménie, l'évangile du jour (dimanche, 22 septembre 1861, fête de Notre-Dame des Sept-Douleurs). « Après avoir fait « admirer aux fidèles le courage et la constance de la « mère de Dieu, debout au pied de la croix de son fils, « ses douleurs incomparables dans une attitude d'un

(1) M. de Persigny ne s'était pas contenté de dissoudre le bureau central de Paris et de briser ainsi l'unité des Conférences, il les avait assimilées à la franc-maçonnerie. Je ne résiste pas au plaisir de citer ces fières paroles de Tertullien repoussant pareil outrage : « Hæc coïtio christianorum merito sane illicita, si illicitis par ; merito damnanda, si non dissimilis damnandis, si quis de eà queritur eo titulo, quo de factionibus querela est. In cujus perniciem aliquando convenimus? Hoc sumus congregati, quod et dispersi : hoc universi, quod et singuli ; neminem lædentes, neminem contristantes. Cum probi, cum boni coeunt, cum pii, cum casti congregantur, non est factio dicenda, sed curia. » *(Apologet.)*

« calme plein de majesté, j'offris à leur imitation ce « petit groupe de femmes pieuses, debout aussi à ses « côtés, soutenues par son exemple, partageant avec « elle l'amertume des outrages dont on poursuivait « l'agonie du Sauveur : âmes généreuses qui, avec le « disciple fidèle, ne l'avaient point abandonné au milieu « des épreuves de sa passion, et représentaient avec « lui toute l'Église sur le Calvaire. J'y joignis le bon « larron reconnaissant et proclamant la royauté du « Sauveur au moment où il le voyait près d'expirer « sur la croix ; et enfin ce brave capitaine romain qui, « après avoir présidé à l'exécution, vaincu par le spec- « tacle de cette patience divine, frappé au cœur par le « grand cri de N.-S. expirant, ne put s'empêcher de « s'écrier lui-même : C'était véritablement le fils de « Dieu. » Je termine cette ridicule affaire par les dernières paroles de cette longue et curieuse lettre dans laquelle brillent tour à tour la simplicité de la colombe et l'amour de la vérité, assaisonnés de ce vieux sel gaulois (qui vaut bien le sel attique) : « Eh bien ! qu'ils le sachent, la persistance de leur injustice ne lassera pas notre patience et ne nous découragera pas dans l'accomplissement de nos difficiles devoirs (1). »

Lisez ses mandements depuis cette époque malheureuse jusqu'à la chute de l'Empire; leurs titres seuls vous diront comment l'évêque fut fidèle à sa promesse et comment il accomplit ses *difficiles devoirs* pendant ces dix ans. *Dixit custos venit mane, et nox;* la sentinelle répondit : Le matin est venu, voici la nuit, la grandeur et la chute des empires, *prospera atque adversa* (2).

Pendant cette nuit d'angoisses, il ne cessa, l'Évangile à la main, de soutenir le courage des fidèles, soit

(1) Journal *Le Monde*, vendredi 18 octobre 1861, Paris.
(2) Isaias, cap. XXI, v. 12.

en leur montrant le prolongement de la passion de Jésus-Christ dans ses membres, la sainte Église (carême de 1860), soit en prenant énergiquement leur défense contre les attaques perfides de l'impiété (carême de 1862), soit en exaltant leur dignité et leur puissance dans le monde (carême de 1863), soit en repoussant avec horreur les nouvelles attaques de l'impiété contre N.-S. et la sainte Vierge, les blasphèmes de Renan dans sa prétendue *Vie de Jésus* (Assomption de 1863), soit qu'il gourmande leur timidité devant les audaces du mal (carême de 1864), soit qu'il leur annonce le jubilé et qu'il promulgue la bulle *Quantâ curâ* et ce *Syllabus,* qui a causé tant de scandale parmi les ignorants (carême de 1865), soit qu'il repousse avec indignation cette société du Christ et de Bélial, cette association impossible de la lumière et des ténèbres que des docteurs sans titres prêchaient alors à la sainte Église sous le nom de conciliation (carême de 1867), soit qu'au nom du progrès et des lumières il combatte l'ignorance, plus funeste encore en matière de religion (carême de 1868), soit enfin que le triste spectacle d'une apostasie, qui devient de plus en plus générale, lui arrache ce cri perçant, où se peignent et son effroi et la tendresse de son cœur paternel : *Auferetur à vobis regnum Dei* (carême de 1869) ! Il me semble entendre comme un écho de cette *grande voix* de l'Apocalypse, *éclatante,* dit saint Jean, *comme le son de la trompette* ordonant à l'aigle de Patmos d'écrire à l'ange de l'église d'Éphèse ce terrible *movebo candelabrum tuum de loco suo, nisi pœnitentiam egeris* (1).

Que je voudrais pouvoir étaler devant vous aujourd'hui, Messieurs, toutes les richesses de cette intelligence et de ce vaste savoir ! Quel tableau mouvementé

(1) *Apocaplyps.*, II, 5.

que celui où, planant comme l'aigle au-dessus des misères humaines, il nous invite à l'espérance. « *Mais non, N. T. C. F., non, le mal n'est pas si grand. Il y a dans le monde plus de justes que vous ne croyez, et leur puissance y est beaucoup plus grande que vous ne l'imaginez.* » Lisez ces pages qui se terminent par cette scène vraiment attendrissante de trois cents évêques, venus de tous les coins de la terre pour acclamer les martyrs japonais et saluer en Pie IX l'image vivante de Jésus, le juste par excellence (1) ! Quels accents dans ses appels en faveur des victimes, à Limoges, de l'incendie (25 août 1864) ; à la Guadeloupe, de l'*Esprit des tempêtes*, comme l'appelle l'Écriture (2) ! Comment passer sous silence cet éloge magnifique de vos femmes, de vos filles, de vos sœurs, à l'occasion de ce petit groupe de femmes que l'Évangile nous représente enchaînées par le plus pur amour au pied de la croix du Sauveur (3) ?

Mais j'ai hâte de revenir à ses discours ; c'est là que se revèlent surtout, vous le savez, ses brillantes qualités d'historien. Deux petits chefs-d'œuvre signalent à votre attention l'année 1861 : le premier nous appelle au lycée d'Angoulême, au mois d'août, à l'époque des vacances (si chère aux écoliers) ; le second nous transporte, un mois après, à Hiersac, en plein comice agricole, sur un autre champ que celui des lettres, champ, je ne dis pas plus solide, mais incontestablement nécessaire : *priùs est vivere quam philosophari.*

Je voudrais pouvoir citer en entier ce discours aux élèves du lycée, où la plus fine critique de notre littérature moderne se dissimule si bien sous les fleurs de la plus habile rhétorique. Avec quel charme cet aimable

(1) Mandement pour le carême de 1863, p. 18 et 25.

(2) Mandement pour le carême de 1866.

(3) Mandement pour le carême de 1860, p. 6 et 7.

conteur nous parle du bon comte Jean, de François Ier, de l'ancienne université d'Angoulême, et glisse adroitement un sage conseil à cette charmante jeunesse qui tourne trop vite le dos aux langues et aux littératures anciennes pour courir aux Lamartine et aux Victor Hugo de notre époque. « Soyons Gaulois, je le veux bien ; c'est le sang gaulois qui coule dans nos veines ; il a d'assez belles qualités pour que nous en soyons justement fiers. Soyons Gaulois par le courage, par la gaieté vive et entraînante, par le noble amour de la liberté et d'une sage indépendance ; mais n'oublions pas que notre langue est dix fois plus romaine que gauloise ; que les Gaulois nos pères, qui ont rempli le monde du bruit de leurs exploits, qui ont parcouru en vainqueurs l'Asie et la Grèce, qui ont conquis le nord de l'Italie et fait trembler Rome jusqu'au temps de sa grandeur, ne nous ont pas laissé une seule page de leur littérature, et que les savants sont réduits à chercher quelques misérables débris de leur langue dans quatre ou cinq petites inscriptions contestées et dans les noms défigurés de nos rivières et de nos ruisseaux. Il y a quinze cents ans que cette langue est éteinte. Mais le caractère, mais le génie gaulois, en acceptant la langue de Rome, ont su lui donner leur empreinte propre, et c'est ce caractère et ce génie qu'il nous faut sans cesse retremper à la même source. Sur les champs de bataille, soyons les enfants de Vercingétorix. Mais dans la littérature, nos aïeux sont les Romains ; nos pères sont leurs disciples, les Gaulois Hilaire de Poitiers et Paulin de Bordeaux, les Français Balzac, Bossuet et Pascal. »

Comme il tranche avec une sage modération, d'après saint Basile et Rome, cette grave question des classiques qui avait soulevé jusque dans le sanctuaire de si ardentes polémiques. Comme il justifie la Providence qui fait pleuvoir ses dons *sur les justes et les injustes,*

et comme il sait exalter à propos les écrivains grecs et romains.

Personne encore ici n'est oublié, depuis l'aumônier, dont les conférences sont l'antidote du paganisme des auteurs, jusqu'au plus humble professeur du collége. « La parole de Monseigneur, nous dit *Le Charentais* « (je n'en suis pas étonné), a été écoutée avec une « religieuse attention et accueillie par d'unanimes « applaudissements. »

Son discours au comice agricole d'Hiersac n'est pas moins remarquable. Monseigneur, tout en rendant un légitime hommage à l'épée, c'est-à-dire à la gloire des armes, commence par se féliciter de n'avoir à bénir aujourd'hui que des charrues et des prix de labourage. Le passage où Sa Grandeur, *après le célèbre prêtre, philosophe et martyr, saint Justin,* montre le Christ travaillant à la confection d'une charrue, nous dit encore *Le Charentais,* a produit une profonde émotion sur l'auditoire qui l'entourait. De la charrue sortie des mains divines du Verbe fait chair aux vertus qu'il prêche les trois dernières années de sa vie mortelle, aux miracles qu'il opère en confirmation de sa parole, la transition est facile. Qu'il a raison de combattre cette plaie de notre société, l'émigration des campagnes dans les villes : « Si aujourd'hui on fuit les campagnes, leur air pur, « leurs travaux sains et fortifiants, pour se jeter dans « la boue et la fumée des grandes villes, n'est-ce pas « le plus souvent parce qu'on a perdu le goût et l'estime de ces travaux sanctifiés par l'exemple et les « sueurs du Dieu fait homme ? » Prononcer un pareil discours, parler un tel langage aux habitants des campagnes, n'est-ce pas mieux que de s'écrier avec Virgile :

O fortunatos nimium, sua si bona norint,
Agricolas !

Le 13 mars 1862 le retrouve dans sa cathédrale en présence des ossements d'un de ces vieux évêques dont les tombeaux ne sont pas le moindre ornement de notre magnifique basilique. Comment les os d'Hugues Tison ont-ils été préservés, au XVIe siècle, des fureurs de l'hérésie qui brûlait et jetait au vent les reliques de saint Ausone et de saint Cybard, arrachait *à sa tombe toute récente,* et pourtant glorifiée déjà par des miracles, le bon comte Jean de Valois, le vrai père de son peuple et l'aïeul de nos rois, et violait les sépulcres de Rohon, de Grimoard de Mussidan, de Guillaume Taillefer et d'Itier d'Archambaud, le riche chanoine et le bienfaiteur insigne de notre cathédrale, *in quâ (multa bona opera) operatus est?* Pourquoi la germination des églises dans notre cité, *les réparations de cette cathédrale* ont-elles été signalées *par des découvertes,* je pourrais dire par les révélations les plus consolantes pour notre foi ?... « Chaque nouveau progrès dans la restauration de cette vieille cathédrale amène une nouvelle découverte et fait tressaillir tous les cœurs qui savent encore admirer et aimer les saintes choses et, par-dessus tout, les belles âmes et les grands caractères (1). »

Prenez votre part de ce compliment flatteur, Messieurs, je ne crains pas de dire qu'il est tout à votre adresse. Et cette page de l'histoire du XIIe siècle dans lequel il nous montre si judicieusement l'éternelle lutte du bien et du mal en ce monde, et la naissance à La Rochefoucauld et les études à Poitiers d'Hugues Tison, et ce coup d'œil d'un homme de génie, du légat Girard, qui sait se l'attacher par un titre de chanoine et se préparer un intelligent successeur sur le siége de saint Ausone le martyr, avec quelles grâces tout cela est raconté. Monseigneur nous parlait tout à l'heure

(1) Discours pour le service funèbre et la nouvelle déposition des os d'Hugues Tison, p. 6.

de belles âmes et de grands caractères. Sa Grandeur pensait infailliblement alors à ce trait de noble indépendance par lequel il termine son discours : « Après sa mort (de Geoffroy de Lorroux), les chanoines de Bordeaux se trouvèrent dans le plus grand embarras pour lui choisir un successeur. Ils crurent ne pouvoir rien faire de mieux que de revenir à la pratique des plus beaux siècles de l'Église et de se démettre pour cette fois de leur droit d'élection entre les mains des évêques de la province, réunis pour les funérailles de leur archevêque. Ceux-ci délibéraient déjà sur cette grave affaire, lorsqu'on leur annonça l'arrivée du roi d'Angleterre, Henri II, que son mariage avec Aliénor avait fait duc d'Aquitaine. Il avait un intérêt évident à voir placer sur ce grand siége un homme affectionné à lui et à sa dynastie. L'Église qui dans le choix de ses pasteurs consulte la voix du peuple fidèle, tient plus de compte encore du suffrage ou de l'agrément des princes qui en sont les chefs. Dans les concordats modernes elle a même porté ce droit de suffrage jusqu'à un droit de nomination. Mais elle s'est toujours réservé, avec un soin jaloux, son droit de confirmation, qui seul donne à la nomination ou à l'élection sa force et sa valeur. Henri, à qui nul concordat ne donnait un pareil droit, pouvait sans doute recommander aux suffrages des électeurs le sujet qu'il croyait propre à remplir le siége de Bordeaux. Mais il voulait aller plus loin. Ennemi déjà de cette liberté essentielle de l'Église, qu'elle tient de son divin fondateur, il voulait mettre la main dessus et se l'asservir comme une esclave docile. Heureusement il trouva plus tard devant lui saint Thomas de Cantorbéry, mais dès lors il put l'entrevoir dans notre évêque d'Angoulême.

« Introduit dans la salle où les évêques assemblés délibéraient sur l'élection, reçu par eux avec tout le

respect dû à la majesté royale, il leur annonce le motif de sa présence au milieu d'eux, savoir le vif désir qu'il a de les voir placer sur le siége de Bordeaux un sujet d'une science éminente qui lui est particulièrement cher, Jean Secli, chef des écoles de Poitiers, et son intention de leur témoigner par des effets combien il leur saura gré de cette complaisance.

« Les évêques pensaient qu'après la présentation et la recommandation de son candidat, le roi se retirerait pour les laisser délibérer. Ce n'était pas ainsi qu'Henri l'entendait : il voulait, comme on dit aujourd'hui, emporter l'élection. Il demeurait assis au milieu des évêques, comme attendant la conclusion et l'assurance de leur consentement. Ceux-ci, étonnés, se regardaient les uns les autres en grand silence, lorsque Hugues, évêque d'Angoulême, prit la parole :

« Sire, dit-il, c'est à nous qu'a été remis le droit de cette élection : il ne nous est pas permis d'en traiter en votre présence : *de eâ in præsentiâ vestrâ tractare nequaquàm licet*. Que Votre Majesté veuille donc se retirer, afin que nous puissions vaquer en toute liberté et tranquillité à la grave affaire dont nous avons été chargés. Les honneurs ecclésiastiques ne doivent être donnés ni aux prières ni aux largesses : les seuls titres à les obtenir sont la science et la vertu. »

« Sur ces paroles, dont je n'ai pas cru devoir changer une seule syllabe, non plus que dans un texte sacré, le roi sortit triste, avec cet air de sombre mécontentement où on aurait pu déjà reconnaître le bourreau de saint Thomas de Cantorbéry : *cum magno rancore tristis abcessit*. Le candidat royal, savant peut-être de la science profane, mais dépourvu de la science ecclésiastique, ne fut point élu, et les évêques placèrent sur le siége métropolitain leur vénérable collègue de Périgueux.

« Hugues rentra à Angoulême, avec la conscience d'un grand devoir accompli, pour y mourir dès l'année suivante, dans un âge encore peu avancé, au milieu des pleurs et des gémissements de tout son clergé, de toute la noblesse, et des lamentations de tout le peuple d'Angoulême (1). »

La page suivante des œuvres de notre vénérable et vénéré confrère est inédite. C'est un discours prononcé à Bordeaux, le 19 mai 1863, pour l'érection de la statue de Notre-Dame d'Aquitaine qui couronne si gracieusement ce clocher Peyberland, dont le nom seul, religieusement transmis de siècle en siècle, témoigne à la fois de la charité de l'archevêque qui l'a fait bâtir et de la reconnaissance du peuple bordelais. Comment cette feuille, déjà vieille de treize ans, n'est-elle pas devenue *ludibria ventis*, comme dirait le poète ? C'est un secret que je suis heureux de vous dire, car j'ai hâte de remercier l'intelligent et modeste religieux du séminaire d'Angoulême, M. l'abbé Rosset, qui a su recueillir avec un zèle aussi pieux qu'infatigable les deux volumes des œuvres de Mgr Cousseau que nous possédons.

Mais revenons à Bordeaux et à la statue de Notre-Dame d'Aquitaine. *Jésus dit au disciple : Voici votre mère ; dicit discipulo : Ecce mater tua* (2). Tel est le texte et tout le sujet de ce discours, le vrai fondement de la dévotion à Marie. Deux pensées surtout frappent l'éminent évêque. La Vierge immaculée est la mère de cette grande famille qu'on appelle la sainte Église ; et à ce propos il nous trace en quelques mots un magnifique portrait du rôle de la mère : « Que je plains la « maison où il n'y a plus de mère ! Que je plains les « enfants qui n'ont jamais connu leur mère ! Ils n'ont

(1) Discours pour le service funèbre et la nouvelle déposition des os d'Hugues Tison, p. 15, 16 et 17.

(2) Evangel. secundum Joannem, XIX, 27.

« jamais reçu ces caresses, ils n'ont jamais entendu « cette voix que nulle autre voix ne saurait contrefaire. « Non, leur cœur, quoi qu'il fasse, ne comprendra « jamais certaines tendresses, certaines délicatesses « de l'amour, si, dans sa formation première, il n'a « senti la douce flamme de ce foyer de l'amour mater- « nel. Nul soin, nul artifice ne remplacera jamais « cette naturelle éducation du cœur. Rien, rien ne « comblera jamais dans la maison le vide qu'y fait « cette grande absence! »

La Vierge Marie, en sa qualité de mère, renverse toutes les hérésies, le grand péril des âmes candides et ignorantes : *cunctas hæreses sola interemisti, in universo mundo.* Il trace alors à grands traits l'histoire de l'Arianisme, de l'Islamisme, du Protestantisme et de l'Athéisme révolutionnaire vaincus, et les grands noms de saint Hilaire, de Clovis, de Charles Martel, de Lusignan, de Peyberland, de Richelieu *(ce grand ministre, ce célèbre cardinal, non moins attaqué depuis sa mort que pendant sa vie, mais que l'Aquitaine n'hésite pas à proclamer le plus illustre de ses enfants dans les temps modernes),* du cardinal de Sourdis, le saint Charles de l'Aquitaine, de saint Vincent de Paul, l'humble enfant des Landes, et de l'héroïque Vendée résonnent avec enthousiasme sur ses lèvres savantes.

L'Aquitaine, il a bien soin de relever cette gloire, fut le théâtre choisi par Marie pour ces triomphes de notre foi. Après avoir indiqué d'un mot les ténèbres répandues aujourd'hui dans les esprits par la fumée qui sort du puits de l'abîme : « C'est vous, ô Marie, s'écrie-t-il, se- « cours des chrétiens, reine des martyrs et des confes- « seurs, c'est vous qui du haut de ce trône ferez reluire « sur l'Aquitaine la beauté de ses anciens jours! *Amen!* »

De Bordeaux, suivez-moi, nous allons à Poitiers, dans cette chapelle du grand séminaire où Mgr Cous-

seau a si souvent prié ; il y a fête sur les bords du Clain (5 juin 1864). Soyez sans inquiétude, Messieurs, elle ne sera pas bruyante, c'est la fête des cheveux blancs, une vraie fête de famille ; M. l'abbé Samoyault, ancien supérieur du séminaire, vicaire général du diocèse, en est le héros ; on célèbre ses noces d'argent, sa cinquantaine sacerdotale. Tacite n'y songeait assurément pas quand il écrivait dans ses *Annales* ces mots si souvent répétés depuis : *Quindecim annos grande mortalis ævi spatium !* Qu'il est admirable, notre évêque, dans le portrait qu'il fait de ces vieux débris de l'antique clergé de France que l'*échafaud, les massacres, les pontons de Rochefort et l'exil* ont épargnés ! Avec quelle élévation de sentiments il soulève le voile qui semblait cacher à nos yeux l'action de la Providence et nous fait tomber à genoux devant cette action miséricordieuse qui ne manque jamais son but : *a fine usque ad finem fortiter*. On dirait des pages de l'*Histoire universelle* de Bossuet. C'est alors que nous voyons apparaître M. l'abbé Samoyault, s'attachant à ces saints hommes pour travailler avec eux à relever les ruines du sanctuaire. Les dévouements se multiplient, et leur histoire, je vous l'assure, est faite de main de maître. Je puis taire les noms des prêtres vénérables qui, diligentes abeilles, ont su réparer en peu de temps les dégâts commis dans la ruche par la tourmente révolutionnaire ; mais comment passer sous silence Mme Thomas, « cette digne fille de sainte Radégonde, qui sut trouver « dans son dévouement à Dieu et à l'Église le secret « d'apprendre en une seule année plus de latin que n'en « apprennent nos bacheliers actuels en dix ans d'études « dans nos colléges les plus renommés, et voyant, « avant de mourir, quatre de ses élèves siéger avec « honneur dans le chapitre de l'église cathédrale ? »

Qu'il est touchant, l'orateur, lorsqu'il nous montre

ce jeune Vendéen, Joseph Brillaud, une grammaire teinte de sang et un dictionnaire sauvé de l'incendie d'un château à la main, étudiant en cachette la langue de l'Église, comme une science occulte, sous les buissons, dans les genêts, souvent au bruit de la fusillade, qui recherchait de préférence la tête des prêtres et de leurs adhérents!

Et M. l'abbé Samoyault? me direz-vous. Écoutez son éloge : « C'est vous qui avez été choisi de Dieu pour « remplacer auprès de vos frères l'admirable père que « Dieu avait également choisi pour eux dans les rangs « de l'ancien clergé. C'est vous qui avez dû être, avec « lui d'abord, puis après lui, le témoin fidèle chargé « de transmettre à cette nouvelle génération de prêtres « l'ancienne doctrine, l'ancienne discipline, les bonnes « traditions, les mœurs sacerdotales du vieux clergé « qui s'éteignait. Nul effort de modestie ne saurait « vous faire décliner ce titre glorieux. Les faits sont « là pour vous l'imposer souverainement. Dans ce « clergé de plus de huit cents prêtres, je ne pense pas « qu'il y en ait huit aujourd'hui qui ne soient ou vos « élèves, ou les élèves de vos élèves, de telle sorte que « le jubilé de votre sacerdoce est bien véritablement « la fête de tout le clergé de ce grand diocèse. Je n'ai « point à dire par quelles voies mystérieuses, par quels « dons de nature et de grâce Dieu vous avait préparé « à ce beau ministère. Soyez tranquille : je vous ai « promis de me taire sur vous, de ne parler que des « excellents maîtres qui vous ont formé. Je mets ainsi « à l'aise votre modestie et je remplis, j'en suis sûr, le « vœu le plus cher de votre cœur (1). »

Faire l'éloge des Émery, des Duclaux, des Garnier, des Boyer et des Frayssinous, qui furent à Saint-Sul-

(1) Discours pour le cinquantième anniversaire de l'ordination de M. l'abbé Samoyault, p. 16.

pice de Paris les maîtres de M. l'abbé Samoyault; lui rappeler *ce regard terrible* de l'empereur vaincu à Moscou, non par une main d'homme, mais par celle de Dieu; qui, *dans la chapelle des Tuileries*, lui *fit baisser les yeux, mais qui n'intimida pas sa foi;* faire enfin en peu de mots l'énumération des qualités requises dans un supérieur de grand séminaire, c'est-à-dire le portrait achevé de son héros, telle est la conclusion de ce discours qui n'a rien de la sécheresse habituelle de l'histoire.

Mais revenons en Angoumois, notre illustre et royal compatriote, François Ier, nous appelle à Cognac (30 octobre 1864). C'est moins un discours que nous possédons que les souvenirs d'une improvisation qu'une plume intelligente a pris soin de nous conserver. Il s'agit d'une fête à laquelle ont manqué les bénédictions de l'Église, d'une cérémonie purement civile, de l'inauguration de la statue équestre de François Ier, à laquelle Monseigneur avait été invité d'*une façon fort civile* elle-même. Aussi n'est-ce pas à Cognac, mais à deux pas de cette cité, connue du monde entier, sur les bords de ce ruisseau de l'Antenne, dont les grands arbres séculaires ont eu cette année les honneurs d'un prix de peinture à l'exposition des beaux-arts, dans ce vieux château au pied duquel il coule tranquillement et d'où les *riches montaient* autrefois au ciel *par bonnes œuvres,* devant les élèves enfin de son petit séminaire, que Monseigneur a parlé de notre chevaleresque François Ier. Vous permettrez, Messieurs, au plus humble de ses enfants de se souvenir de sa ville natale et de lui dire aussi, dès le début : « J'aime la ville de Cognac. Je m'intéresse « à toutes ses gloires, et je me réjouis de la voir aujour- « d'hui rendre un hommage solennel à la mémoire du « plus illustre de ses enfants, du grand roi qui a pris « naissance dans ses murs. La reconnaissance, qui est

« une vertu naturelle, est surtout une vertu chrétienne :
« *Grati estote,* a dit l'apôtre. Or, la ville de Cognac doit
« beaucoup de reconnaissance à François Ier, au bril-
« lant héritier de ces anciens comtes d'Angoulême, qui
« ont aimé ce pays, qui en ont été aimés et qui ont su
« lui faire un beau nom dans l'histoire. Elle lui paie
« aujourd'hui, elle leur paie à tous, en sa personne,
« magnifiquement sa dette, ou plutôt la dette de l'An-
« goumois tout entier.

« Un pays, comme une famille, se fait toujours hon-
« neur en glorifiant ses ancêtres. Les nôtres, Messieurs,
« ces derniers comtes d'Angoulême des trois dynas-
« ties, soit les Taillefer, soit les héroïques Lusignan,
« soit les princes plus doux et plus polis de la maison
« de Valois, ont presque tous mérité le titre de *pères du*
« *peuple* et de ces contrées. Ils ont aimé à vivre avec
« lui dans une familiarité affectueuse qui leur était
« payée par un tendre respect. Le pays était d'autant
« plus fier de leur grandeur qu'ils semblaient l'oublier
« au milieu de leurs sujets. Leur dernier héritier, de-
« venu un grand roi, ne s'est jamais montré à nos aïeux
« sous un autre caractère. C'est donc justice de les ho-
« norer tous dans leur plus magnifique représentant. »

Comme l'orateur sait faire la part des faiblesses humaines et démêler la grâce de Dieu à travers les plaisirs frivoles et coupables auxquels se livre le petit-fils du bon comte Jean :

« Les mœurs de François Ier furent sans doute trop dignes d'Alexandre et de César. Mais chez lui du moins la corruption de l'esprit ne s'ajoutait point à celle du cœur. Il reconnaissait ses faiblesses et les déplorait par instants. Il aimait et respectait dans les autres la vie pure et sainte, la véritable piété ; il ne parlait qu'avec vénération de la bienheureuse mémoire de son aïeul paternel Jean, comte d'Angoulême, *qui*, disait-il, *tant*

et si vertueusement a vescu, et manié et traité ses subjets et affaires que devant Dieu et en son Église il reluit et fleurit par miracle, et en a porté et encore tient le titre et le renom de bon Jean : quoy nous tenons et avons, en toute notre maison, à très grand honneur et exaltation.

« C'est ce bon comte Jean dont je vous ai parlé quelquefois, mes chers enfants, qui avait une foi si vive et un si profond respect pour N.-S. dans l'Eucharistie, que dans l'église de Saint-Léger de Cognac, de Saint-Paul de Bouteville, ou dans la cathédrale d'Angoulême, quand il communiait, il ne s'avançait de sa place jusqu'à la sainte table qu'en se traînant sur ses genoux (1).

« Eh bien ! cette admirable foi vivait toujours dans le cœur de son petit-fils. Dans les grandes épreuves de sa vie, elle se réveillait et se manifestait par les élans les plus vifs et les plus touchants, comme dans sa captivité de Madrid, lorsque, affaibli par la maladie, il se jetait néanmoins à genoux hors de son lit, devant le saint-sacrement, demandant pardon à Dieu de ses péchés avant de le recevoir. »

Quel parallèle de François Ier et de Charles V, du vaincu et du vainqueur, du prisonnier trahi par la victoire et dont l'*honneur est sauf* et du geôlier insolent et perfide !

Comme il flétrit Machiavel et ses maximes abominables qui auraient révolté la grande âme de François Ier et la fière nation dont il était le digne roi !

« Mais la gloire la moins contestée de François Ier,
« c'est celle des lettres et des arts. Il en avait puisé le
« goût dans sa famille, dans cette petite cour d'Angou-

(1) C'est l'attitude qu'avait indiquée Mgr Cousseau et que le ciseau de l'artiste a si bien rendue dans la gigantesque statue qu'on vient de poser dans la cathédrale, à la place même qu'occupait autrefois le bon comte Jean.

« lême et de Cognac, où son aïeul, son père et sa mère « accueillaient avec tant d'honneur les savants et les « artistes, les écoutaient avec bonheur et raisonnaient « avec eux comme avec des amis et des égaux. Nous « pouvons hardiment et sans scrupule saluer en lui « le père des lettres, le protecteur des beaux-arts. Nous « lui devons même à ce titre une reconnaissance parti- « culière pour cette Université qu'il fonda à Angoulême « dès la seconde année de son règne, bien que cette fon- « dation n'ait jamais pu être pleinement réalisée (1). »

Quelques jours après cette fête nationale, nous retrouvons Mgr Cousseau bénissant à Angoulême la première pierre de l'église Saint-Ausone, œuvre remarquable de M. Paul Abadie (4 décembre 1864).

Quelle joie dans ce cœur de père et quelle simplicité charmante : « Écoutez-moi donc quelques instants; « j'ai à vous raconter, dans l'histoire de cette vieille « église, toute l'histoire de vos pères, je pourrais dire « toute l'histoire du christianisme et de ses destinées « dans le monde.

« Dans cette nouvelle église qui s'élève, je crois « pouvoir lire déjà l'histoire de vos enfants et des en- « fants de vos enfants. Le passé éclaire l'avenir. Son « étude n'a de prix qu'à cette condition. Autrement ce « ne serait qu'un vain amusement de curiosité, indi- « gne d'occuper l'esprit de votre évêque, indigne de « l'attention d'un auditoire de fidèles, des hommes « sérieux qui m'entourent en ce moment. » Le séminaire primitif des grottes monumentales de Mortagne (Gironde), la mission de saint Ausone, les fruits de sa prédication sur les enfants de la molle Charente, son

(1) Inauguration de la statue équestre de François Ier à Cognac. Paroles adressées à cette occasion par Mgr l'évêque d'Angoulême aux élèves de son petit séminaire. 30 octobre 1864. (Extrait de *La Semaine religieuse* d'Angoulême.)

martyre, la longue cessation de l'épiscopat parmi nous, *per tempora multa*, que de questions intéressantes !

Quel contraste entre ces fidèles d'Angoulême qui pleurent sur la tombe d'un martyr et *les beaux esprits d'alors* qui insultent à leur douleur et chantent avec César : *Nomine christianorum deleto... Superstitione Christi ubique deletâ.* « Ils le disaient ainsi; ils l'é-
« crivaient; ils le gravaient sur le bronze et sur le
« marbre : nos musées conservent précieusement ces
« curieuses inscriptions, et le centième successeur de
« saint Ausone a pu sourire en les lisant. Mais ne
« sortons pas de ce petit coin de terre où nous sommes
« rassemblés en ce moment, N. T. C. F. Il est plein
« pour nous et pour tout homme sérieux d'instructions
« d'une éloquence saisissante. »

Quelle fraîcheur de peinture dans ce tableau si pur des *vierges Caliaga et Calfagia* que vous voyez apparaître tout à coup à côté du tombeau de l'évêque martyr comme une touffe de lis qui y plonge ses racines ! Germination sainte, inconnue jusque-là, mais vivace, immortelle, dont nous avons encore aujourd'hui sous les yeux les glorieux rejetons. Comme il déplore avec vous, Messieurs (*la science et la foi étaient d'accord,* comme aujourd'hui et comme toujours il en sera parmi nous, je l'espère), les *inexorables calculs* qui ne lui ont laissé lire au sein de cette terre sacrée que les derniers adieux des *pieuses filles d'Ausone à une de leurs sœurs qui vient de les quitter : Alogia, vivas in Deo!* Qu'il a raison de relever ici l'erreur *des générations, peu instruites de l'histoire et de la chronologie*, qui ont vu en *saint Ausone et saint Aptone deux frères issus des mêmes parents*. Avec quelle intelligence de l'histoire Monseigneur nous représente les filles de saint Ausone fuyant devant les Ariens et les Maures, le monastère et l'Église relevés de leurs ruines par la munificence de

nos Taillefer, la magnifique cérémonie de la translation des reliques de saint Ausone, le vrai père de la cité; les larmes des religieuses gémissant devant Dieu sur Girard schismatique; les ravages des Anglais, les pillages du protestantisme, le monastère de Beaulieu, dont *l'église elle-même a disparu avec sa communauté* sous les coups de la Terreur. C'est toute une histoire de l'abbaye de Saint-Ausone. La fin de ce discours plein de verve relie avec une grâce parfaite le passé au présent, l'antique abbaye à l'humble maison des pauvres Filles de la Croix et au monastère des Carmélites, et nous dit toutes les espérances de Sa Grandeur. « Nous « sommes ici en famille. Comme un vieux père, je me « suis laissé entraîner à raconter devant mes enfants « les histoires du temps passé. Je ne puis refuser de « répondre maintenant à leurs questions curieuses sur « le présent et sur l'avenir (1). »

Le 26 mars 1865 est arrivé. Entrons à Saint-Pierre; les banderolles et les écussons nous diront quel est ce gouverneur d'Angoumois qu'on fête ici après trois siècles. Je signale, Messieurs, à votre attention, dans ce nouveau discours de votre évêque pour la clôture du tombeau de Philippe de Volvire, ce portrait si fermement buriné *des nobles du Bas-Poitou, de ces vieux Gaulois que saint Hilaire, leur compatriote, trouvait de dur entendement, Gallos indociles, à qui il avait eu de la peine à enseigner J.-C., mais qui à son école l'apprirent si bien, que jamais depuis ils n'ont pu le désapprendre;* son jugement sur le XVIe siècle et la Renaissance; la vigueur avec laquelle il flagelle Catherine de Médicis, *cette artificieuse princesse, ce mauvais génie, qu'on eût dit chargé des vengeances de l'Italie sur la France chevaleresque de Charles VIII, de Louis XII*

(1) Discours pour la bénédiction de la première pierre de l'église de Saint-Ausone.

et de François Ier ; le coup d'œil sûr avec lequel il juge ces luttes fratricides qu'on est convenu d'appeler les guerres de religion, mais où la politique avait incontestablement plus de part que la religion.

Qui n'admirerait la beauté, disons mieux, la grandeur du caractère de ce Philippe de Volvire qui sait désobéir à propos, selon la parole d'un historien protestant de l'époque, et garde au roi sa bonne ville d'Angoulême, malgré les poursuites du duc de Bourbon-Montpensier. « Le gouverneur ne pouvait se méprendre sur les con- « séquences d'un pareil affront fait à un pareil person- « nage. Visiblement, il venait de dévouer sa vie aux « plus terribles vengeances. Mais il avait sauvé la ville, « ses autels et ses foyers. Sa conscience était en paix : « il avait fait la volonté de Dieu et du roi. » Vous savez tous comment le marquis de Ruffec, par une de ces lâches vengeances trop communes dans l'histoire de ces tristes temps, tomba, à Paris, dans la force de l'âge, sous le fer d'un assassin, et l'humilité qu'il voulut pratiquer jusque dans le cercueil. De quel cœur ému l'évêque proteste contre cette exclusion moderne de l'Église, qu'on voudrait déclarer étrangère à la politique, comme si elle était étrangère à la morale, ou que la politique fût aussi indépendante *de celle-ci,* et contre cette manie nouvelle d'égalité qui voudrait effacer toute supériorité. « Quand on a su conserver dans sa famille les « belles traditions de dévouement à Dieu et à sa patrie, « renouveler de siècle en siècle le souvenir des grands « services rendus à l'Église et à l'État, par l'exercice « des plus hautes fonctions, comme dans cette antique « famille de Volvire, ou dans cette autre famille non « moins antique des Frottier de la Messelière, en qui « elle revit si heureusement sous nos yeux, on a droit « au respect de toutes les âmes élevées, de tous les « nobles cœurs. » Il fait ensuite toucher au doigt le

néant de toute gloire humaine et nous offre en terminant, dans le gouverneur de notre vieil Angoumois, l'exemple de la vraie et solide gloire : « Il gît aujour-« d'hui dans la tombe comme le dernier de ses soldats, « comme le plus humble de ses serviteurs. Mais il était « grand d'une grandeur plus solide ; il était noble d'une « noblesse sur laquelle ni les révolutions ni la mort « elle-même n'ont aucune prise. Enfant de Dieu et de « l'Église par son baptême, héritier d'un trône immor-« tel, il a su le conquérir par sa fidélité à ses serments, « par l'héroïsme de sa vie et de sa mort (1). »

Je ne serais pas juste, Messieurs, et je tiens à l'être toujours, si j'achevais l'analyse de ce discours de notre vieil évêque sans me faire l'heureux écho de sa reconnaissance pour un homme qui n'est plus, mais dont le marbre (docile à vos ordres) a fixé les traits et perpétuera parmi nous le souvenir. « Sans la patiente « érudition qui a su interroger si à propos toutes les « curiosités de nos archives, jamais nous ne serions « parvenus à découvrir le glorieux mort qui se cachait « avec tant d'humilité dans l'obscurité de cette tombe. « Dieu bénisse le savant homme dont les recherches « nous ont valu cette précieuse découverte ! » Le ciel avait entendu cette prière du saint pontife, la mort si édifiante du savant homme nous l'a prouvé quelques années plus tard (2).

La tombe de Philippe de Volvire est scellée. Écoutons de nouveau Monseigneur, c'est un glorieux anniversaire qu'il célèbre avec non moins d'enthousiasme. Après le marquis de Ruffec, le noble et vaillant gouverneur d'Angoulême au XVIe siècle, l'humble enfant

(1) Discours pour la clôture du tombeau de Philippe de Volvire, marquis de Ruffec, gouverneur d'Angoumois.

(2) M. Eusèbe Castaigne, bibliothécaire de la ville, vice-président de la Société archéologique.

d'Aizecq (doyenné de Ruffec), le jeune Angoumoisin martyrisé de nos jours en Corée; après le soldat, le prêtre. Dieu ne semble-t-il pas, Messieurs, avoir réservé à notre évêque la bonne fortune de chanter toutes nos gloires? « La date du 30 mars est mémorable dans l'histoire de l'Église d'Angoulême.

« Ce fut le 30 mars 1118 que le corps de notre glorieux père saint Ausone fut transféré du lieu où il avait reposé pendant près de mille ans sous l'autel de la nouvelle église bâtie en son honneur. Le célèbre Girard, évêque d'Angoulême, avait choisi pour cette solennité un de ces grands conciles qu'il présidait comme légat du saint-siége. J'ai eu l'occasion, dans ces derniers temps, de vous rappeler cette fête magnifique, dont nous célébrons toujours fidèlement la mémoire dans l'office divin.

« Or, voici que cette année (1867) la gloire de ce saint anniversaire se trouve doublée pour le diocèse d'Angoulême par un autre anniversaire non moins saint et non moins glorieux. C'est le 30 mars de l'année dernière, le jour même de la Passion du Sauveur, le vendredi saint, qu'un jeune prêtre, enfant de saint Ausone, souffrait comme lui le martyre, au fond de l'Orient, avec son évêque et un autre prêtre.

« Vous en avez lu dans les journaux du mois de septembre le touchant récit. Il a été reproduit dans notre *Semaine religieuse* du 9 septembre 1866.

« Vous y avez vu que, le 30 mars, Mgr Daveluy, évêque d'Acone, M. Pierre Aumaître, du diocèse d'Angoulême, et M. Martin Huin, du diocèse de Langres, ont été décapités en Corée, en haine de Notre-Seigneur et de son Évangile. »

La suite de cette lettre, qui fut lue dans toutes les chaires du diocèse, est une courte et fort intéressante biographie de Pierre Aumaître. Sa naissance (8 avril

1837); ses premières leçons de latin chez le modeste curé de son village, M. Palant-Lamirande, aujourd'hui vénérable doyen de Villefagnan ; ses études au petit séminaire de Richemont ; sa profonde piété et son goût particulier pour la lecture des *Annales de la Propagation de la Foi ;* son entrée au grand séminaire d'Angoulême ; son départ pour le séminaire des Missions étrangères et plus tard pour la périlleuse mission de Corée ; tout cela est raconté avec le charme que vous savez. « Il partit, nous dit Monseigneur, avec un saint enthousiasme pour cette contrée lointaine, avec une espérance qu'il avait peine à déguiser, celle d'y conquérir la palme du martyre.

« Il l'a conquise, en effet, pour sa gloire et sa félicité éternelle. Mais cette gloire n'est pas pour lui seul : elle rejaillit sur sa famille, sur son pays, sur les maîtres qui ont formé son enfance, sur tout le clergé d'Angoulême, auquel il appartenait par tant de titres sacrés.

« Oui, N. T. C. coopérateurs, c'est tout à la fois pour nous un grand honneur, une grande consolation et une grande instruction de voir le martyre, c'est-à-dire le mérite suprême, le plus haut témoignage de l'amour, consacrer l'origine de notre Église au IIe siècle, en la personne de saint Ausone, décorer sa jeunesse, au VIIIe siècle, par l'apostolat sanglant de saint Sauve, à Valenciennes, et enfin couronner sa vieillesse, au XIXe siècle, par la mort de ce jeune prêtre tombé en Corée sous le glaive d'un persécuteur : de sorte qu'à 1,700 ans de distance, c'est dans le père et le fils la même foi aux mêmes vérités, le même amour et le même zèle pour les répandre, le même courage et le même dévouement poussé jusqu'à verser son sang pour elles.

« Ranimons-nous tous, nos chers coopérateurs, par ces sublimes exemples, dans le véritable esprit de notre sacerdoce, qui est avant tout un esprit de sacrifice. Ré-

veillons aussi la foi des fidèles, et ne leur laissons pas oublier que la foi de leur baptême peut exiger d'eux, dans certain cas, la générosité du martyre : *debitricem martyrii fidem*. Tertull. (1). »

Cette lettre et les honneurs qu'elle commandait de rendre au jeune martyr ne furent pas le seul témoignage de vénération du pontife pour son « très cher fils. » Par ses ordres, la cellule qu'Aumaître avait occupée au grand séminaire d'Angoulême fut séparée des usages profanes et devint un lieu de prière où fut posée, le 30 mars 1873, une plaque de marbre blanc sur laquelle on lit cette inscription, que le pieux évêque avait composée lui-même à la gloire de son Église et du martyr :

†

HAC IN CELLA
DVOBVS ANNIS ORAVIT AC STVDVIT
PETRVS AVMAITRE
AZACI NATVS PROPE NANTOLIVM
INDE PROFECTVS
AD PORTANDVM CHRISTI NOMEN CORAM GENTIBVS
POSITO PRIVS PARISIIS
APOSTOLICÆ MILITIÆ TYROCINIO
ET AD EXTREMVM ORIENTEM PRESBYTER MISSVS
FIDEM IN COREA
NONDVM IMPLETO LABORIS EVANGELICI TRIENNIO
SVO SANGVINE SIGNAVIT
IPSO DIE MORTIS DNI III KAL. APRIL. MDCCCLXVI.

—

INTVENTES EXITVM IMITAMINI FIDEM (2).

(1) *Semaine religieuse*, numéro du 24 mars 1867, p. 59, 60 et 61.

(2) Nous traduisons cette belle inscription : « Dans cette cellule, pendant deux ans, a prié et étudié Pierre Aumaître, natif d'Aizecq, près de Nanteuil-en-Vallée. Parti d'ici pour aller porter le nom du Christ devant les Gentils, après avoir fait à Paris l'apprentissage de la vie de missionnaire, et prêtre envoyé au fond de l'Orient, il a signé de son sang la foi en Corée, avant la fin de la troisième année de ses travaux apostoliques, le jour même de la mort de N.-S., le 30 mars 1866. — Considérant sa fin, imitez sa foi. »

La lettre de Mgr Cousseau et cette inscription ont été publiées de nouveau par M. l'abbé Poitou, doyen de La Rochefoucauld, dans l'intéressant ouvrage qu'il vient de consacrer à l'éternelle et glorieuse mémoire de Pierre Aumaître, son condisciple et son ami.

Mais partons vite pour Cognac, les chars de feu nous attendent. Qu'il est gracieux, votre collègue, dans le portrait qu'il fait de la Charente et le parallèle qu'il établit entre ce fleuve et le chemin de fer qu'il va bénir ! « Pascal a dit que les rivières sont des chemins qui marchent. La nôtre ne marche pas, elle se promène ; du moins elle ne semble pas marcher vers son but ; elle semble même parfois l'oublier totalement. Née en Limousin, sur la frontière même de notre département, qu'elle doit traverser pour entrer en Saintonge et là se jeter dans l'Océan, après quelques lieues d'un cours assez rapide, elle nous quitte pour aller porter à nos voisins du Poitou ses grâces et ses richesses, puis elle revient bientôt à nous. Mais comme si elle se repentait de nous avoir un instant quittés, elle semble ne pouvoir plus se détacher de nous, se promène de tous côtés dans l'Angoumois, l'enrichissant et l'embellissant partout, de Ruffec et Verteuil à Cognac et Merpins, et trouve le moyen de faire, dans un espace de moins de vingt lieues, une course toujours utile de soixante lieues. Vous, Messieurs, vous êtes plus pressés ; vous avez un autre but. Vous irez plus droit et plus promptement, nous l'espérons, d'Angoulême à Limoges. »

L'eau-de-vie, les papiers, les canons, Cognac, Angoulême, Ruelle, les avantages que la sainte Église surtout doit attendre de nos chemins de fer, rien n'est oublié. Il voit le doigt de Dieu dont la providence paternelle dirige ces merveilleuses découvertes. Il nous montre le célèbre Gerbert, pape depuis sous le nom de Sylvestre II, faisant mouvoir, à la fin du Xe siècle, des

moulins et même des orgues par la vapeur : *per aquæ calefactæ violentiam*. Il nous montre d'innombrables bateaux à vapeur sillonnant les mers, la terre se couvrant d'un réseau de chemins de fer, et s'écrie : « Complétez ce réseau par celui du télégraphe électrique (une chose d'hier, qui a failli quelque temps chez nous rester à l'état de simple curiosité), et vous aurez l'idée de quelque grande préparation de la Providence pour un dessein qu'il ne nous est encore donné que d'entrevoir.

« Laissez-nous croire que vos magnifiques travaux, vos belles découvertes entrent dans ce plan divin, et que c'est là ce qui fait leur véritable grandeur et leur plus haute noblesse. Qu'importent les pensées des foules qui réclament la voie de fer, des ingénieurs qui la tracent, des capitalistes qui en font les frais, des gouvernements même dont la sagesse dirige cet immense travail ? La pensée de Dieu n'est pas celle des hommes : à leur insu, elle ménage pour l'Église le profit le plus sûr de leur travail, celui qu'elle ambitionne par-dessus tout, le salut des âmes, rassemblées en un seul troupeau sous un seul pasteur : *fiet unum ovile et unus pastor*. » Monseigneur termine ce discours par des bénédictions qu'il appelle sur la tête de tous : « Que les anges de Dieu, plus rapides que la foudre et les éclairs, les accompagnent dans tous leurs voyages, qu'ils les sauvent de tout péril, et surtout du péril suprême de tomber sans préparation entre les mains du souverain Juge ! »

« Impossible de rendre, nous dit un témoin oculaire, l'admiration de tous et l'empressement surtout que mirent à avoir le discours les habiles et nombreux écrivains que la presse parisienne nous avait délégués. Je les vois encore aller, venir, demander quel est son nom ? Être surpris qu'il fût si peu connu ! Ils avaient, en effet, de suite deviné l'homme. Mais lui qui, en

quelques heures de loisir, avait laissé tomber de sa plume, sans peine et sans effort, les gracieuses et belles choses qu'il sut dire, souriait de leur étonnement (1). »

Un mois ne s'était pas écoulé (5 novembre 1867) que Monseigneur célébrait, dans sa cathédrale, un service funèbre pour les anciens évêques et les anciens chanoines, à l'occasion de la clôture de leurs tombeaux. Son discours peut se résumer dans ces seuls mots, qui forment, pour ainsi dire, son entrée en matière :

« Je veux vous montrer, contrairement à la pensée « de plusieurs, que nos peines et nos souffrances d'au- « jourd'hui ne sauraient être jusqu'ici comparées à « celles de plusieurs de nos prédécesseurs des siècles « même réputés les meilleurs et les plus chrétiens ; que « depuis saint Ausone jusqu'au dernier de ses succes- « seurs qui repose sous les dalles de ce sanctuaire, « c'est au milieu de nombreuses contradictions et tri- « bulations que les saints évêques sont entrés et ont « fait entrer avec eux leurs prêtres et leurs fidèles « dans le royaume de Dieu. » Je renonce, Messieurs, à analyser cette intéressante *histoire de nos évêques,* depuis saint Ausone, le martyr, jusqu'au *pieux Jean-Joseph-Pierre Guigou, ancien confesseur de la foi, qui termine bien pour nous cette longue chaîne de pontifes, dignes successeurs de saint Ausone.* On parle beaucoup de nos jours, comme d'une invention nouvelle, des enterrements civils, de cette triste et tapageuse manifestation, je ne dirai pas de la liberté, mais plutôt de la licence de la pensée. Eh bien ! écoutez ; nous sommes en ce moment au XIIIe siècle, sous le gouvernement de saint Louis, *au plus bel épanouissement de la sainteté* sur le trône, à Angoulême même :

(1) *Oraison funèbre de Mgr Cousseau,* par M. l'abbé Alexandre, chanoine théologal d'Angoulême (17 novembre 1875), p. 9.

« Très excellent seigneur et roi (c'est le chapitre de « notre cathédrale qui se plaint des violences d'Hu- « ges XII, comte de la Marche et d'Angoulême),... « pour les enterrements, ils (les gardes des portes de « la ville) les faisaient faire, au mépris de Dieu et de « l'Église, par leurs soldats, à son de trompe et de « tambour. » Voilà, Messieurs, comment on entendait autrefois les enterrements civils et quels honneurs militaires on leur rendait. Disons donc avec la sainte Écriture : « Rien n'est nouveau sous le soleil et l'avenir ne sera que la répétition du passé : *Nihil sub sole novum, nec valet quisquam dicere : Ecce hoc recens est : jàm enim præcessit in sæculis, quæ fuerunt ante nos* (1). »

L'année suivante (16 janvier 1868), nous sommes en plein concile de Poitiers et à Ligugé. Les Pères de cette auguste assemblée avaient voulu fêter le *quinze-centième anniversaire de la mort de saint Hilaire* au lieu même où le plus illustre de ses disciples, saint Martin, avait fondé le plus ancien monastère des Gaules, peut-être même de tout l'Occident, et où le grand docteur aimait à oublier les fatigues de l'épiscopat et à se faire, vous vous en souvenez, le plus humble des copistes (2).

Le discours du jour appartenait bien, Messieurs, à celui qui avait tracé dans sa jeunesse sacerdotale les premières lignes de cette histoire de Ligugé que Dom Chamard (l'humble religieux que vous avez vu un soir honorer notre séance, vous ne l'avez point oublié, je le sais) a dernièrement revue, corrigée et considérablement augmentée avec la haute approbation de son

(1) *Eccles.*, I, 10.

(2) Voir le mémoire de l'abbé Cousseau sur l'église de Ligugé et l'*Histoire de saint Martin et de Ligugé*, par D. Chamard, p. 38, note 2.

premier auteur. Après son exorde vraiment insinuant, Monseigneur trace un fidèle tableau du spectacle que présentait la ville de Poitiers, à pareil jour, il y a quinze cents ans, lors de la mort de son illustre pontife, et se transporte tout à coup en Orient, où la grande vieillesse d'Athanase, ce saint ami d'Hilaire, si justement vénéré comme lui dans le monde entier, aura pour soutiens dans la défense de la vérité les Basile de Césarée, les Grégoire de Nazianze et les Chrysostome. Je m'arrête, Messieurs, je n'ose achever le tableau, je vous laisse le soin de le lire en entier et de contempler vous-mêmes cette grande figure d'Hilaire, qui plane au-dessus de Poitiers et des Gaules comme une céleste vision. « C'est décidé : la France ne sera pas arienne. « Saint Hilaire l'a délivrée de ce malheur et de cette « honte : *Hilarii beneficio piaculo hæresis liberata*. « Elle sera catholique à tout jamais, et à tout jamais « aussi la protectrice dévouée de l'Église catholique. « C'est désormais sa mission dans le monde. » Monseigneur refait alors l'histoire des combats de l'Église dans tous les temps et termine son discours par cette énergique péroraison : « Persévérez, N. T. C. F., per- « sévérez dans cette voie. C'est la voie sacrée, la voie « triomphale qu'ont toujours suivie nos pères, sur la « trace de saint Hilaire et de saint Martin. C'est la voie « de la vérité, sans le moindre danger d'erreur. C'est « la voie du salut et du triomphe éternel. *Amen!* »

Vous connaissez, Messieurs, son discours sur la cathédrale; vous l'avez entendu couler de ses lèvres comme un fleuve majestueux (17 janvier 1869). Il pouvait l'écrire, car il la savait à fond, l'histoire de ces pierres qu'il aimait tant, *lapides placuerunt*, et qui lui plaisaient surtout parce qu'elles lui rappelaient cette Jérusalem céleste, heureuse vision de la paix, dont nous devrions être ici-bas la vivante image. 350, 560, 1015,

1128, voilà les dates de nos cathédrales successives. Ce discours remarquable est un de ceux qui se lisent et ne s'analysent pas ; c'est la mine où nos neveux viendront apprendre notre histoire religieuse. Peu lui importent, à ce grand évêque, les murmures de l'impiété, il sait que *Dieu ne donnera jamais à ses ennemis plus de liberté pour le mal que n'en autoriseront la tiédeur et l'indifférence de ses amis.* « Non, Dieu n'est point « injuste, et sa justice a des règles admirables, toutes « pleines de miséricorde. Il verse jusque sur les impies « une part des bénédictions méritées par les justes, et « paie aux enfants, pendant mille générations, les « dettes imposées à son cœur par la piété de leurs pères. « Comptons pour nous-mêmes sur les mérites acquis, « dans cette Église, par tant de chrétiens fervents qui « s'y sont succédé, depuis saint Ausone jusqu'à ces « derniers jours, et tâchons d'y accroître encore ce « trésor de mérites pour nos enfants et les enfants de « nos enfants, jusqu'à la millième génération (1). »

Au mois de juillet suivant (6 juillet 1869), nous retrouvons Monseigneur sur les bords de l'Antenne, bénissant la première pierre de la chapelle du petit séminaire de Richemont. Ce gracieux et modeste sanctuaire, objet (nous nous en souvenons) de tant de désirs, dont les malheurs des temps, *angustia temporum,* comme le dit si bien Sa Grandeur, avaient toujours ajourné les plans, ne serait donc plus un rêve ! Monseigneur profite de la circonstance pour faire un chaleureux appel au zèle du diocèse, dont Richemont prépare le bonheur éternel. Prenant alors le ton inspiré des prophètes, il appelle en termes touchants la bénédiction de Dieu sur cette jeunesse qui l'entoure : « Et maintenant, ô mon Dieu,

(1) Discours sur la dédicace et sur l'histoire de l'église cathédrale d'Angoulême (17 janvier 1869).

que nous avons béni en votre nom la première pierre et les fondements de cet édifice qui va s'élever en votre honneur, confirmez du haut du ciel cette bénédiction : visitez ce lieu par les plus douces influences de votre grâce : *locum hunc sereno pietatis tuæ intuitu visita.* Que ce regard serein de votre bonté y maintienne toujours la pureté, la candeur, l'horreur de tout ce qui peut vous déplaire. Que cette pierre de fondement, posée sur le roc solide de cette petite montagne, à la veille de ce grand concile du Vatican où vous m'appelez par la voix de votre pontife, rappelle à jamais au clergé et aux fidèles de ce diocèse qu'il n'y a de solide que ce qu'on bâtit sur la pierre ferme, posée de votre main pour être l'éternel fondement de votre Église. Maintenez dans cette unité de la foi, par la pratique fervente des œuvres qu'elle inspire, toute cette jeunesse ecclésiastique et les maîtres zélés qui se dévouent de tout cœur à l'œuvre de son éducation. Étendez enfin cette bénédiction sur tous les prêtres et sur tous les fidèles qui se sont déjà associés ou qui s'associeront à cette sainte œuvre, en prêtant leur concours à la construction de cette église ; qu'ils en aient pour récompense la santé de l'âme et du corps : *quicumque ad hanc ecclesiam ædificandam purâ mente auxilium dederint, corporis sanitatem et animæ medelam percipiant! Amen* (1) ! »

Quelques mois plus tard, Messieurs, Monseigneur partait pour ce grand concile du Vatican où l'appelait la voix du souverain pontife, de l'immortel Pie IX (lundi 8 novembre 1869). Je n'ai pas la téméraire prétention d'écrire cette page magnifique de nos annales ecclésiastiques ; je laisse ce soin pieux à plus autorisé que moi. Mais ce que je ne puis taire, c'est l'attitude de

(1) Discours pour la bénédiction de la première pierre de la chapelle de Richemont, p. 7.

notre vieil évêque dans cette auguste assemblée, l'estime particulière et la gloire qu'il y a conquises.

Le voyage jusqu'à Marseille se fit à petites journées, et Sa Grandeur ne quitta la terre ferme que huit jours après son départ d'Angoulême. La relation fidèle de la traversée a été faite par une plume qui me sera toujours chère, et que la mort, hélas ! vient de briser prématurément (1). Je laisse de côté la beauté du style de ces lettres d'un ami qui n'est plus, pour ne leur emprunter que ce qu'elles nous disent de notre vieil évêque : « Nous avons gagné le *Pausilippe* lundi soir, par un beau clair de lune ; il était sept heures. Les passagers encombraient déjà le pont. Des groupes divers étaient formés et causaient immobiles au milieu des flots agités de la foule. Ici, de graves Orientaux à la longue barbe, autour de vénérables évêques de Siam, de la Sénégambie, de la Birmanie, des îles Sandwich et des îles Marquises ; là, de joyeux Français enveloppant de bruit et d'éclats de voix les évêques de Saint-Dié, de Belley et de la Réunion ; plus loin, des Espagnols plus calmes, faisant cercle autour du noble cardinal de Valladolid et de l'évêque de Cuença ; d'un autre côté, des Brésiliens causant d'une voix animée avec les évêques de Rio-Grande do Sul et de Buenos-Ayres ; tout près du gouvernail, des Anglais nombreux et des Irlandais écoutant la conversation des évêques de Beverley, de Ross, d'Hamilton, de Cloyn, de Dewis et d'Elphin : les cinq parties du monde déjà réunies à bord, et comme une première ébauche du concile œcuménique ! Jugez des joies de Monseigneur d'Angoulême et de son expansion soudaine ! Il retrouve des condisciples de Saint-Sulpice, des compatriotes de la Vendée dans les évêques de la Réunion, de Saint-Dié, des îles Sandwich, des îles Marqui-

(1) Mgr Saivet, évêque de Perpignan.

ses ; il va d'un groupe à l'autre, se mêle à toutes les conversations, parle en toutes les langues : c'est le triomphe de sa science et de son cœur... La température est si douce, le ciel si pur, que nous faisons la traversée sur le pont. On converse, on discute, on écoute, on prie. Les évêques missionnaires racontent leurs travaux ; ceux d'Amérique disent leurs luttes ; ceux d'Angleterre leurs espérances ; le P. Matignon, avec sa douceur et sa pénétration, expose les grandes controverses qui nous agitent ; Monseigneur tour à tour provoque et alimente toutes les conversations ; le temps fuit plus vite sur nous que le navire sur les flots (1). »

Le premier soin de Mgr Cousseau en arrivant à Rome avait été de demander une audience. Elle lui fut donnée en même temps qu'à une dizaine d'évêques français récemment débarqués (mercredi, 24 novembre 1869). Je l'aurais volontiers passée sous silence, si elle ne nous révélait une fois de plus la bonté toujours attentive de notre évêque pour ses prêtres, et ne nous offrait une nouvelle preuve de l'exquise affabilité de Pie IX. Je laisse parler un témoin oculaire : « Les évêques furent reçus les premiers et introduits seuls dans le cabinet de travail du Saint-Père... Quand la causerie fut épuisée, et que les évêques saluèrent pour se retirer, Monseigneur d'Angoulême dit doucement : « Très Saint-Père, et nos prêtres qui vous attendent ! — Ah ! c'est vrai, dit le Pape, allons donc dans la salle du Trône !... » « Nos évêques nous désignaient par nos noms, disaient un mot de nous, et le Pape trouvait pour chacun une parole gracieuse, une bénédiction spéciale, avec une finesse d'à-propos et une présence d'esprit vraiment admirables. Quand je fus à genoux à mon tour, Mon-

(1) *Semaine religieuse,* numéro du 5 décembre 1869, p. 649. Lettre de M. l'abbé Saivet, archiprêtre de la cathédrale. Rome, samedi, 20 novembre 1869.

seigneur me nomma et dit au Saint-Père : « Le chanoine-archiprêtre de la cathédrale d'Angoulême. — Ah! ah! fit le Pape; Angoulême!... C'est un nom qui m'est bien doux et qui m'a délivré de prison. Car j'ai été en prison autrefois, et je déclare qu'il n'y faisait pas bon. (Vous jugez si nous dressions l'oreille.) C'était sous la Restauration, je revenais d'Amérique, et je fus fait prisonnier à Majorque. J'y étais depuis quelques semaines, quand on vint m'ouvrir la porte, en me disant : Le duc d'Angoulême est entré en Espagne et vous êtes libre de regagner l'Italie! Depuis ce moment, ce nom d'Angoulême a toujours bien fait à mon oreille; je l'aime comme un libérateur. » Et tout cela dit avec une expression de joie naïve et de paternelle bonté qui faisait épanouir tous les cœurs (1). »

Mais nous sommes à la veille de l'ouverture du concile. « Quel beau spectacle déjà! Plus de sept cents évêques arrivés; une immense multitude qui attend; des cérémonies magnifiques qui commencent; des réunions charmantes qui se forment; des discussions entraînantes qui s'ouvrent; d'universelles espérances qui s'éveillent : c'est une séduction complète pour le cœur et pour l'esprit. » Et Mgr Cousseau? me direz-vous. Le voici, Messieurs : « Entre les évêques, la plus ravissante harmonie. Les nationalités elles-mêmes, qui furent si visibles à Trente, ne se montrent ici que dans la variété des costumes ou dans la diversité des langues. Le même esprit anime et fait battre à l'unisson tous les cœurs... Les Orientaux eux-mêmes, plus séparés de nous par leurs habitudes, cherchent à effacer visiblement toute distance. Si quelque évêque d'Occident, par sa connaissance plus profonde des langues anciennes, leur offre un moyen de communication plus facile, ils

(1) *Semaine religieuse*, numéro du 26 décembre 1869, p. 695 et 696. Lettre de M. l'abbé Saivet. Rome, le 22 décembre 1869.

l'entourent de prévenances et de tendres attentions. *C'est ce qui arrive à Monseigneur d'Angoulême, qu'ils veulent faire nommer membre, dans le concile, de la congrégation spéciale chargée de leurs intérêts ecclésiastiques* (1). »

Le lendemain (8 décembre 1869), c'était la *grande et immortelle journée*. Mais laissons un instant la parole à l'éloquent historien du voyage ; l'enthousiasme déborde de son cœur : « A huit heures et demie, le Pape arrivait, et la procession s'organisait. Le parcours était fort restreint ; on allait simplement du Vatican à Saint-Pierre, sans traverser la place : et le défilé a duré trois quarts d'heure. Huit cent cinquante évêques, les cardinaux et le cortége pontifical traversant une foule de soixante-dix à quatre-vingt mille personnes ! Saint-Pierre était resté dans sa simplicité et dans sa grandeur incomparables... Cette entrée dans la basilique est triomphale. Le flot des évêques roule lentement, arrive peu à peu sur les degrés de l'amphithéâtre, s'élève, monte insensiblement, monte encore, envahit enfin et remplit de sa lumière blanche tous les degrés de ce cirque immense. Voici le Pape qui traverse l'espace et gravit les marches de son trône. La scène est au complet, et vous avez sous les yeux une vision de l'Apocalypse. Regardez bien, si l'émotion vous le permet : les docteurs du monde, les lumières de l'intelligence universelle, les âmes dont le contact sanctifie la terre, les vaillants soldats de la justice, les vétérans des plus nobles luttes de ce siècle, les anges de toutes les Églises du monde, les voilà ! La sainte Église catholique, apostolique et romaine, vous l'embrassez de vos regards, vous la tenez, pour ainsi dire, sous vos prises (2). »

(1) *Semaine religieuse*, numéro du 19 décembre 1869, p. 685. Lettre de M. l'abbé Saivet. Rome, 7 décembre 1869.

(2) *Ibid.*, p. 686.

Quelques jours après (20 décembre 1869), nous retrouvons Mgr Cousseau sur le mont Esquilin, au sud des termes de Titus, dans la vieille église souterraine de Saint-Clément, troisième successeur de saint Pierre. Cette église, découverte peu d'années seulement avant le concile, est celle dont parle saint Jérôme (392); car la basilique actuelle ne date que du XIe siècle. Au-dessous de cette église souterraine, on voit encore les restes de la maison de saint Clément, en particulier une chambre ornée de beaux stucs (1). Le tout est appuyé sur les fondements de la vieille enceinte de Rome, qui remontent au temps de ses rois (600 ans avant Jésus-Christ). Ce que je viens de dire vous explique, Messieurs, l'empressement avec lequel Monseigneur visita Saint-Clément, et comment un de ses amis de séminaire, l'illustre évêque d'Orléans, voulut partager son admiration pour ces antiquités sacrées. Ils eurent pour guide, dans cette visite que la piété n'inspira pas moins que l'amour de la science, le savant religieux même qui avait dirigé les fouilles (2).

Au risque d'allonger le récit, continuons avec *La Semaine* cette étude de la vie intime du vénérable prélat au concile : « Monseigneur voit de temps en temps des réunions d'évêques syriens et chaldéens, qui habitent près de lui. Il y en a parmi eux deux ou trois qui parlent passablement le français ou l'italien, et qui servent d'interprètes. Les autres écoutent assez tristement ces conversations, dont on ne leur traduit qu'une partie. Monseigneur s'est avisé de leur adresser quelques

(1) L'honneur de cette précieuse découverte, qui date de 1857, revient au R. P. Mullooly, prieur des Dominicains irlandais, dont le couvent est contigu à Saint-Clément. Les fouilles, qui en laissaient voir dès 1863 les riches fresques, étaient presque achevées quand Mgr Cousseau visita la vieille basilique.

(2) *Semaine religieuse*, numéro du 2 janvier 1870, p. 707.

phrases d'hébreu, qu'ils ont saisies à l'instant, en raison de la grande similitude de cette langue avec le syriaque de leur liturgie et l'arabe de leurs conversations ordinaires. Ils en ont ressenti tout de suite un vif plaisir. Ces évêques sont fort intelligents, quoique peu versés dans les sciences de notre Occident. Un seul sait l'hébreu : c'est un jeune évêque chaldéen de quarante-deux ans, très studieux et très curieux de toutes nos sciences, et parlant très passablement le français, bien qu'il ne l'ait appris qu'à Mossoul. Il a grand désir de voir la France après le concile. Il a promis à Monseigneur de visiter Angoulême.

« Au commencement de ce mois, Monseigneur a assisté chez Mgr de Nevers à une réunion de quinze évêques des missions étrangères de l'Inde et de la Chine. Ce sont de belles âmes, de charmantes figures, de délicieux entretiens.

« Monseigneur est encore en grande amitié avec Mgr de Salisbury, Mgr de Gran et Mgr de Wesprim.

« Pour le concile, il est commencé tout de bon. Grande abondance de matière et surabondance d'orateurs (1). »

Enfin l'heure sonna de placer la lumière sur le chandelier, comme parle l'Écriture : les Pères du concile jetèrent les yeux sur Mgr Cousseau pour *la Congrégation de la foi;* mais les Orientaux manifestèrent vivement leurs désirs de le voir entrer de préférence dans celle qui fut chargée de leurs intérêts. On se rendit à leurs instances, et, le 14 janvier 1870, la presque unanimité des suffrages vint révéler à Sa Grandeur la haute estime qu'avaient de son prodigieux savoir les Églises d'Orient et d'Occident. Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que ses longues études sur les Pères orientaux et sa connaissance parfaite du grec et de l'hébreu

(1) *Semaine religieuse,* numéro du 16 janvier 1870, p. 749.

l'avaient depuis longtemps préparé à cette importante mission.

Cette commission du rite oriental, *De Rebus Ritus orientalis,* devait s'occuper non-seulement des affaires de l'Église d'Orient, mais aussi de tout ce qui regarde les missions et la propagation de la foi (1). Ce choix si flatteur pour notre évêque ne fit que resserrer les liens de la charité qui l'unissaient déjà aux évêques orientaux, et que multiplier les rapports qu'il avait eus jusqu'à ce jour avec la plupart d'entre eux (2).

Il suffisait à tout, et sa santé, depuis quelque temps si profondément ébranlée, semblait n'en pas souffrir davantage ; un instant même le climat de Rome parut adoucir son mal. Il profita des forces qu'il semblait recouvrer, mais qui n'étaient, hélas ! qu'un éclair, pour écrire son mandement de carême de 1870, une vraie page d'histoire ecclésiastique. L'unité de l'Église en est le sujet : « Eh bien ! N. T. C. F., s'écrie-t-il, cette belle et forte unité de l'Église, qui fait votre gloire et votre force à vous-mêmes, vous la voyez en action en ce moment d'une manière plus sensible, dans cette réunion de presque tous les évêques successeurs des apôtres, sous la présidence de leur chef, successeur de saint Pierre, du vicaire de J.-C. Que je voudrais vous voir à mes côtés, comme je vous porte dans mon cœur à chacune de ces congrégations ou de ces sessions solennelles où ils sont tous rassemblés ! Que je serais heureux de vous montrer, assis sur les neuf cents siéges de ce vaste hémicycle, ces pasteurs des Églises de l'ancien et du nouveau monde, tous rangés par ordre de dignité et d'ancienneté, mêlés entre eux, sans distinction de race ou de nation, de grandeur ou de petitesse des villes qui

(1) *Semaine religieuse,* numéro du 23 janvier 1870, p. 754, 759, 761.
(2) *Ibid.,* numéro du 13 février 1870, p. 809.

leur donnent leur nom : l'évêque qui conduit un petit troupeau de fidèles sur les ruines de Ninive ou de Babylone, assis à côté de l'évêque de ces grandes villes de Paris ou de Londres ; tous unis entre eux par une même foi, confondant leurs voix et leurs cœurs dans une même prière! Mais quel ne serait pas votre ravissement s'il vous était donné, comme à moi, dans certains moments, de contempler au-dessus de chacun de ces évêques la longue série de ses glorieux prédécesseurs; de voir par conséquent au-dessus de Pie IX les Grégoire, les Léon, les Clément, jusqu'à saint Pierre lui-même; au-dessus du patriarche de Constantinople, saint Jean-Chrysostome, saint Grégoire de Nazianze et l'apôtre saint André ; au-dessus de celui d'Alexandrie, saint Athanase et l'évangéliste saint Marc; au-dessus de celui d'Antioche, Flavien, Mélèce et le grand martyr Ignace, second successeur de saint Pierre sur ce premier siége du nom chrétien; au-dessus de celui de Jérusalem, ces saints vieillards qui remontent jusqu'à saint Siméon et saint Jacques, les frères du Seigneur (1)! Vous verriez de même au-dessus de leurs vrais et légitimes successeurs les Basile, les Ambroise, les Augustin, les Denis, les Remi, les Hilaire et les Martin, toute cette longue suite de docteurs et de pontifes de tous les pays et de tous les âges, qui, du haut du ciel, versent un rayon de leur lumière et de leur gloire sur les plus humbles héritiers présents de leurs siéges et de leur foi. »

Sa Grandeur fait ensuite allusion aux difficultés du concile, à ces luttes, à ces contradictions qui ont excité de *si grandes clameurs au dehors et au dedans,* et qui ne sont, comme il le dit avec tant d'à-propos, que

(1) *Frères* est ici pris dans le sens de *cousins germains,* comme l'a si victorieusement prouvé saint Jérôme, interprétant les versets 46 et 47 du chapitre XII de l'Évangile selon saint Mathieu. (Voir Migne, *Cours complet d'Écriture sainte,* t. XX, col. 718.)

la condition commune de la vie de l'Église ici-bas (1). Je ne soulèverai pas le voile qu'il n'a pas voulu soulever, je ne vous dirai pas la part des influences politiques, cause de tant de pénibles discussions.

Mais ce que Sa Grandeur n'a pas cru devoir vous laisser ignorer, c'est combien *est triste* dans le diocèse d'Angoulême *l'histoire de la théologie dite gallicane*. De quelle main ferme il trace aux fidèles leur ligne de conduite et repousse avec indignation « ces hommes ennemis qui, par la plume, font invasion dans le concile comme dans les parlements humains, en discutent les règlements, en contestent la liberté, prétendent en pénétrer les secrets, y signalent des divisions qu'ils voudraient bien étendre jusqu'aux doctrines, lors même qu'elles s'arrêtent à de simples questions de temps et d'opportunité. Sachez-le bien, l'Église, qui a la pratique des conciles depuis seize cents ans, n'a rien à apprendre de ces nouveaux docteurs sur la manière de les tenir.

« Donné à Rome, hors la porte Flaminienne, le 19 février de l'an de grâce 1870 (2). »

Les heures de loisir que lui laissaient les affaires, le travail considérable des commissions et les nombreuses congrégations générales du concile, il les consacrait à ce grand ouvrage historico-théologique, dont il lisait, vous vous en souvenez, les premières feuilles au congrès scientifique de Poitiers (1835). Ces notes précieuses sur le IVe siècle de l'Église ne s'étaient pas envolées, comme tant d'autres,

.... *rapidis ludibria ventis*,

dirait Virgile; Monseigneur les avait soigneusement conservées depuis plus de trente-cinq années. Il les

(1) *Semaine religieuse*, numéro du 6 mars 1870, p. 15 et 16.
(2) *Ibid.*, numéro du 13 mars 1870, p. 30-35.

avait redites avec simplicité aux jeunes séminaristes de Poitiers et d'Angoulême, sous les frais ombrages de Mauroc, de Pierre-Dure et de Girac, toujours avides de l'entendre, car il contait bien. Les premières pages, lues déjà dans les soirées intimes de Monte d'Oro (1), pour s'adresser à des esprits plus sérieux et vraiment supérieurs, n'avaient pas procuré moins de jouissances. L'écho de ce nouveau succès littéraire de Sa Grandeur était arrivé jusqu'à nous, et sa profonde humilité commençait à s'en alarmer : « *M. Alexandre,* écrivait-elle de Rome (mai 1870), *vous a donc parlé de mon Jovin? J'en ai dicté l'introduction et écrit à peu près le canevas; il y a des parties qui devraient être faites ici. Mais le temps? et les forces? Ce ne sera jamais qu'un rêve dont l'idée pourra peut-être remplir deux ou trois numéros de* La Semaine, *quelques jours après ma mort. Voilà tout ce qui en restera* (2). »

A la modestie vraiment trop grande de l'auteur, je m'empresse d'opposer, Messieurs, les vifs regrets et les espérances, après cinq ans, d'un des heureux auditeurs de Monte d'Oro, d'un maître dans l'art d'écrire : « Monseigneur Cousseau, dit dans *L'Univers* M. Louis Veuillot, était fort érudit et excellent latiniste. Il avait conçu le plan d'un ouvrage historique et littéraire sur les Gaules, ou plutôt sur l'Église, à l'époque contemporaine de saint Hilaire. C'était une sorte d'Anacharsis chrétien qui, partant de Poitiers, parcourait tout le théâtre de la lutte sacrée, allait à Rome, à Constantinople, dans la Grèce et jusque dans les déserts, connaissait les héros, lisait les polémiques, en un mot, rendait compte de tout le grand combat, et revenait à Poitiers pour vivre et mourir en combattant. Il aimait

(1) Résidence de Monseigneur à Rome.
(2) *Semaine religieuse,* numéro du 29 mai 1870, p. 211.

à raconter les épisodes variés de cet ouvrage en projet, qui était sa chère et constante pensée et l'occupation caressée de ses loisirs. Mais, hélas ! il se donnait peu de loisirs, et lorsqu'il en a voulu prendre, il n'était plus temps. C'étaient des loisirs que la fatigue et l'âge lui imposaient ; il les employait au travail de sa sanctification. Sa vie saintement laborieuse ne devait plus rien au monde ; son âme voulait croire qu'elle redevait beaucoup à Dieu. *Nous espérons pourtant qu'il aura laissé quelques fragments, quelques ébauches, et que de tout ce travail de sa science et de son étude quelque chose nous restera* (1). »

Ce livre, dont Mgr Pie IX ne dégustait pas moins que M. Veuillot les premiers chapitres, n'a point vu le jour ; *La Semaine* n'en a pas encore donné le *canevas*, l'*idée* que nous promettait l'auteur, et j'ignore si jamais elle nous en reparlera.

Jovin et ses longues et scientifiques pérégrinations n'étaient qu'un agréable repos, un utile délassement ; l'attention de Monseigneur était surtout fixée sur les grandes questions qui s'agitaient au concile. Le 23 mai 1870 (57e congrégation générale), Sa Grandeur voulut parler ; mais les forces trahissant son zèle, il dut recourir à la charité d'un de ses confrères et faire lire son discours par Mgr Fillon, évêque du Mans.

La discussion roulait sur la première constitution, *De Ecclesia Christi*. Sa thèse fut exposée avec tant de clarté et soutenue avec tant d'éclat, qu'elle lui valut les félicitations empressées des évêques de toutes les langues (2).

Mais déjà les esprits s'échauffaient, la grande question était posée et se discutait avec une ampleur et une

(1) *Semaine religieuse*, numéro du 17 octobre 1875, p. 697.
(2) *Ibid.*, numéro du 5 juin 1870, p. 232.

liberté qu'aucune assemblée politique n'a connues. Le monde entier a retenti des clameurs étranges de certaines intelligences qui s'évanouirent un instant dans leurs pensées. L'histoire dira leurs vifs regrets de cette éclipse passagère de leurs incontestables talents. Quel bruit ne s'est pas fait, au dedans comme au dehors du concile, à l'occasion de cette question, si simple cependant et si bien fixée d'avance par la tradition catholique, de l'infaillibilité pontificale. Les Pères étaient d'accord sur le fait, c'est-à-dire sur la doctrine; ils ne discutaient que sur *le temps et l'opportunité,* comme nous l'écrivait de Rome même notre évêque (1). Dieu me garde de renouveler des douleurs oubliées et de rappeler des ardeurs dignes d'une meilleure cause. Je ne veux que relever ici un de ces mots qui suffisent pour illustrer un homme. C'était dans ce jardin du Vatican (qu'on n'ose pas encore retrancher à la papauté captive), Mgr Cousseau se promenait avec le Saint-Père et quelques évêques, parmi lesquels nous remarquons l'ange de l'Église de Poitiers. La conversation tomba naturellement sur la question du jour. Pie IX gardait un silence discret. « *Quod inopportunum dixerunt, fecerunt necessarium :* Ce qu'ils déclarent inopportun, ils le rendent nécessaire, » dit avec un calme évangélique notre vieil évêque. Ce mot heureux avait tranché la question. Vous vous rappelez, Messieurs, ce grand évêque du XIIe siècle tirant tout un concile, un autre concile de Latran (1112), d'embarras par un mot semblable, et se chargeant sans peur d'aller porter à l'empereur d'Allemagne la sentence qui le condamnait (2). Le dernier concile ne l'a pas dit en 1870; mais laissez-moi rapprocher les temps et les hommes et acclamer à la fois les gloires de notre

(1) Mandement pour le carême de 1870.

(2) Voir mon *Histoire de Girard,* évêque d'Angoulême et légat du saint-siége, p. 86-96.

Église d'Angoulême : « *Non tu locutus es, sed Spiritus sanctus in ore tuo!* » Non, je ne suis pas la dupe de mon enthousiasme, c'est une bouche plus autorisée que la mienne, c'est Pie IX qui a dit de *cet excellent et docte prélat :* « Assurément, on n'oubliera pas de sitôt *ce mot si fin et si juste* qu'il prononça alors et qui depuis est devenu célèbre (1). »

Les ridicules agitations d'une faible minorité n'avaient, en dehors du concile, qu'un trop malheureux succès; les *mémoires* et les brochures étaient répandus avec profusion. Monseigneur, alarmé, dicta, le 3 juin 1870, pour nous prémunir contre la séduction, une lettre pleine d'un feu sacré : « Séparé de vous pour quelque temps encore, je veux me dédommager de cette pénible séparation par une communication qui ne vous sera pas moins agréable qu'utile. Je vous envoie une excellente lettre que Mgr l'archevêque de Cambrai vient d'adresser à son clergé, au sujet des attaques que la mauvaise presse ne cesse de diriger contre le concile.

« Cette parole calme et ferme me semble la meilleure réponse à cette multitude de libelles de tous genres dont Rome et la France sont inondées plus que jamais (2).

« Le témoignage du vénérable archevêque prévaudra sûrement, auprès de tous les hommes de bon sens et de bonne foi, sur les mensonges, les perfides insinuations et les faux raisonnements des sectaires qu'il n'hésite pas à dénoncer. Leur audace, dont il s'étonne et s'afflige en même temps, s'est encore signalée, depuis la date de sa lettre, par un nouvel excès.

« Nous venons de recevoir ici, et vous recevrez sûrement bientôt en France, un prétendu *Mémoire pré-*

(1) *Semaine religieuse*, numéro du 5 décembre 1875, p. 845.

(2) Cette lettre de Son Ém. le cardinal Reignier a été publiée dans *La Semaine religieuse*, numéro du 5 juin 1870, p. 224-232.

senté aux Pères du concile du Vatican, sur l'unanimité morale nécessaire dans les conciles pour les définitions dogmatiques.

« Cette mauvaise dissertation, déjà connue et réfutée, où des vérités incontestables et incontestées sont défigurées de manière à se transformer en erreurs fondamentales, est terminée, dans cette nouvelle édition de Naples, par une conclusion de quatre pages, qui dépasse en audace et en témérité tout ce qu'on avait osé écrire jusqu'ici contre le concile et contre son autorité. Le malheureux, quel qu'il soit, qui les a écrites, s'il n'est pas déjà tombé dans l'hérésie, en prend tout droit le chemin et semble vouloir entraîner ses lecteurs jusqu'au fond de cet abîme (1).

« A ces clameurs furieuses, aux mensonges des nouvellistes impies, aux faux raisonnements et à la fausse éloquence des sophistes, rien de mieux à opposer que le simple témoignage, la parole grave et pieuse du vénérable archevêque de Cambrai. Son autorité, si grande dans toute la France, l'est surtout dans le diocèse d'Angoulême, qui ne perdra jamais son souvenir. On y a toujours aimé sa parole droite et ferme. Pour moi, je m'honore de l'avoir eu pour prédécesseur et pour consécrateur; je suis trop heureux de faire entendre sa parole à mon clergé et à mes diocésains dans les graves dangers que nous suscitent en ce moment les ennemis de la foi (2). »

Quelques mois plus tard, Messieurs, nos frères et vos fils captifs pleuraient sur une terre étrangère les malheurs de la patrie foulée aux pieds d'un insolent vain-

(1) Ces brochures contre le concile n'étaient pour la plupart, nous en avons aujourd'hui la preuve évidente, que le prélude de l'apostasie scandaleuse de quelques mauvais prêtres, fauteurs déclarés, en Allemagne et en Suisse, du schisme des *Vieux Catholiques,* dont M. de Bismark est l'instigateur et le principal soutien.

(2) *Semaine religieuse,* numéro du 12 juin 1870, p. 238.

queur. Le cœur de tous saignait. Pardonnez-moi ces douloureux souvenirs que commande mon sujet : « Non, s'écriait alors notre vénérable père, il ne s'agit pas ici de parler : il n'y a plus de place qu'à un gémissement profond. Il n'y a plus qu'à demander, comme le prophète, « pour ses yeux une source de larmes » pour pleurer sur les maux de la patrie, sur la dévastation de ses provinces, sur le deuil de tant de familles, sur l'accumulation de tant de maux présents qui peuvent encore, si Dieu ne nous prend en pitié, être dépassés par les maux de l'avenir. »

Le saint évêque emprunte alors tour à tour le langage de Bossuet et de notre Balzac pour nous forcer, pour ainsi dire, à tourner nos regards vers Celui qui seul peut nous secourir. « C'est lui, s'écrie-t-il avec l'aigle de Maux, qui prépare les effets dans les causes les plus éloignées, et qui frappe ces grands coups dont le contre-coup porte si loin... Celui-là seul tient tout en sa main, qui sait le nom de ce qui est et de ce qui n'est pas encore, qui préside à tous les temps et prévient tous les conseils. » Quarante ans avant Bossuet, ajoutait-il aussitôt, notre Balzac écrivait à Angoulême, dans un style qui a bien aussi sa grandeur : « Dieu est le poète, et les hommes ne sont que les acteurs : ces grandes pièces qui se jouent sur la terre ont été composées dans le ciel, et c'est souvent un (misérable qui en doit être le principal personnage)... Cette main invisible, ce bras qui ne paraît pas, donne les coups que le monde sent. Il y a bien je ne sais quelle hardiesse qui menace de la part de l'homme, mais la force qui accable est toute de Dieu. »

Après avoir ainsi courbé nos fronts superbes sous la main toute-puissante de Dieu, comme il s'efforce de nous consoler. Voyez-le, Messieurs, le livre des saintes Ecritures à la main, vous montrant les paroles sacrées

qui *renferment pour nous, avec une instruction précieuse, une merveilleuse consolation.* Lisez ; c'est la mission providentielle de la France, *le peuple de Dieu du Nouveau Testament,* écrite par anticipation sur les montagnes de la Judée, il y a plus de vingt siècles, par l'héroïque famille des Machabées. Que ce cœur d'évêque comprend bien le patriotisme et qu'il sait habilement faire renaître nos espérances ! « Les humiliations, les souffrances, les épreuves les plus cruelles, bien acceptées de la main de Dieu comme un châtiment paternel et suivies d'une sincère correction, sont une garantie assurée d'un futur triomphe. Seulement notre impatience s'accommode mal des délais de la Providence et du trop long retard de cette consolation... Eh bien ! aujourd'hui, après ce que nous avons vu et ce que nous voyons encore, il n'est nécessaire d'être ni prophète ni fils de prophète pour annoncer la fin des épreuves présentes de l'Église, et en même temps, il faut l'espérer, de celles de notre chère patrie.

« Cette suspension forcée d'un concile œcuménique qui a déjà fait de si grandes choses et qui en préparait de non moins grandes, cette invasion simultanée de Rome et de la France, cette captivité de l'auguste Pie IX, les outrages dont on l'abreuve, les dérisions de ses foudres spirituelles, tout cela, N. T. C. F., doit avoir sa fin. Quand et comment ? C'est le secret de Dieu et de sa Providence. A nous d'abréger les délais par nos prières et nos bonnes œuvres. »

Et pour nous faire toucher au doigt la vérité de sa parole, Monseigneur invoque aussitôt le témoignage de l'histoire contemporaine, et nous montre en Pie VII et Bonaparte le triomphe surnaturel de l'Église sur la force brutale qui l'opprime et prétend l'enchaîner. Le voile est transparent ; la page d'aujourd'hui ressemble trop à celle d'hier pour que je sois dans la nécessité de

citer des noms et de faire apparaître la grande et noble figure de Pie IX.

Le remède au mal profond qui nous travaille, le saint évêque nous l'indique : « Dans nos grandes nécessités publiques, appelons Dieu à notre secours, prions-le de nous délivrer du mal, des maux présents et des maux à venir. Mais en même temps ne nous épargnons pas nous-mêmes, ne reculons devant aucun des sacrifices, devant aucun des dévouements réclamés par l'intérêt et l'honneur de notre patrie. Comme ces Machabées des temps anciens, qui, après avoir abandonné leurs maisons, sacrifié leur fortune, exposaient chaque jour leur vie, et l'épée à la main marchaient à l'ennemi en disant : « *Mourons, s'il le faut; mais que la volonté du ciel s'accomplisse!* » les sarcasmes des impies qui refusent de croire à l'efficacité de ce remède divin ne le déconcertent point, et, laissant à Dieu le secret du moment, il entonne son chant de victoire, le *Credo* d'un nouveau triomphe : « Quand nous entendrons les impies se rire de nos douleurs et insulter à la faiblesse du Saint-Père, qui n'a eu enfin pour se défendre que les armes spirituelles de l'excommunication, plaignons leur aveuglement, et croyons, fermement appuyés sur les promesses du Maître et sur leur fidèle accomplissement depuis dix-huit siècles, que les armes spirituelles de Pie IX n'ont pas moins de force victorieuse dans sa main que dans celle de saint Pierre et de tant d'autres pontifes jusqu'à Pie VII, c'est-à-dire jusqu'à nos jours (1). »

« Les calamités publiques que nous venons de subir, nous dit-il dans son mandement pour le carême de 1872, les nombreuses douleurs privées qu'il a plu à la

(1) Mandement pour le carême de 1871 : *Les épreuves présentes de la France et de l'Église.*

divine Providence d'y surajouter encore contiennent pour nous, sans doute, de salutaires enseignements; mais elles ne suffiraient pas cependant à nous rendre meilleurs. Ce n'est pas ce qu'on souffre qui sanctifie; les damnés, à ce prix, deviendraient des saints. C'est l'esprit dans lequel on souffre qui détermine seul la valeur de l'épreuve et qui régénère ou pervertit complétement le patient. Dans le même supplice, sur la croix, le bon larron se transfigurait, tandis que le mauvais, en même temps, consommait son iniquité. » Quelle magnifique théologie développe Monseigneur sur cette seule pensée des souffrances acceptées : « Quelle découverte pour le monde, N. T. C. F., la joie cachée au fond des souffrances volontaires! Quelle solution précieuse pour l'un des plus redoutables problèmes de la vie terrestre? Avoir trouvé le secret du contentement des âmes! Posséder un moyen sûr d'éteindre les convoitises, d'étouffer les semences de divisions, d'apaiser les cœurs, d'amener la résignation dans les épreuves, la douceur dans les amertumes, le bonheur dans les souffrances! Qui n'achèterait au prix même de son sang un pareil trésor pour le genre humain? Et cependant, faut-il le dire? c'est ce trésor que nous repoussons. » Comme il décourage ceux qui s'obstinent à ne vouloir chercher qu'ici-bas le bonheur après lequel ils soupirent, ou plutôt avec quelle tendresse il les appelle au vrai bonheur : « Chercher la béatitude sur cette terre, c'est l'infaillible moyen d'y réaliser l'enfer. C'est de cette folle pensée que sortent toutes les douleurs du temps présent. C'est parce qu'on ne veut plus souffrir chrétiennement que nous sommes torturés publiquement. Nous passons d'un supplice à l'autre; en fuyant celui de la croix, nous rencontrons celui des douleurs sociales. C'est à nous de choisir, mais pour la félicité complète il faut attendre le ciel; le ciel qui seul explique la vie

présente, la soutient par l'espérance, la couronne par la gloire. Si le travail vous effraie, disaient les anciens, que la récompense vous encourage. Eh bien ! que le ciel nous encourage ! Qu'il nous apprenne à supporter les douleurs de la vie, à expier nos fautes, à faire une sincère pénitence (1) ! »

Ces dernières paroles révèlent les secrets de son cœur et le malheur qui déjà nous menace. Hélas ! le saint vieillard tremblait, et sa conscience alarmée lui représentait sans cesse la nécessité d'une séparation et sans cesse murmurait à son oreille le mot toujours si triste d'adieu. Sentant ses forces trahir son courage, comment n'eût-il pas été inquiet, lui qu'épouvantait dès le premier jour, vous vous en souvenez, la vue seule de l'épiscopat ? Aussi puis-je dire en toute vérité que depuis longtemps Monseigneur n'était plus retenu parmi nous que par sa tendre et paternelle affection. Les anges raconteront un jour à la terre cette lutte violente de son esprit et de son cœur, et comment la grâce de Dieu triompha des mouvements de la nature.

Vous vouliez pour nous, ô père, des mains plus jeunes, un plus vigoureux athlète, et voici que la Providence, qui gouverne toutes choses, a comblé vos vœux ! Qui ne connaît, en effet, le zèle de ce nouveau successeur d'Ausone qui sait si bien s'approprier les paroles de l'apôtre et se dépenser pour son peuple : « *Ego autem libentissimè impendam, et superimpendar ipse pro animabus vestris* (2). » Enfin l'heure de quitter Angoulême sonna et Mgr Cousseau nous écrivit une dernière lettre qui respire d'un bout à l'autre la plus sublime éloquence et que je voudrais pouvoir citer en entier. Quelle tristesse et quelle sainte mélancolie

(1) Mandement pour le carême de 1872 : *L'esprit de pénitence et de sacrifice.*

(2) S. Paul., II, ad Cor., XII, 15.

dans ces pages écrites avec son cœur et à travers ses larmes ! Il voudrait encore se sacrifier pour nous, *secouer, s'il était possible, le poids de ses souffrances et de ses infirmités.* « Mais nous ne pouvons y penser, reprend-il aussitôt avec amertume : le jour est passé pour nous. La nuit est venue, où nous ne pouvons plus opérer extérieurement : *Nox quando nemo potest operari*. Du moins, ô mon Dieu, du fond de la retraite où vous nous ensevelissez, notre désir sera sans cesse devant vous, notre continuel gémissement ne sera pas toujours caché dans le secret de votre face : *Ante te omne desiderium meum et gemitus meus a te non est absconditus*. Votre ange, ô mon Dieu, l'ange invisible de notre Église portera ce gémissement jusqu'au cœur de ces enfants de nos larmes *(qui semblent s'obstiner dans leur révolte contre Dieu)*. Il leur dira la douleur continuelle de notre cœur sur le sort qui les menace et qui est si étroitement lié devant vous à notre propre sort. » C'est son testament, ce sont ses dernières paroles, *les dernières paroles d'un père qui va nous quitter : novissima verba*. Alors il s'empresse de nous dresser comme un symbole de tout ce qu'il nous a enseigné pendant plus de vingt ans, et s'efforce à nous engager au milieu des luttes de la vie dans le parti de Dieu. Qu'ils sont déchirants, ses derniers adieux *à sa chère Église d'Angoulême, à ses prêtres fidèles et dévoués, aux religieuses, aux fidèles, aux justes et aux pécheurs, à notre vieille cité d'Angoulême, si riche de saints et glorieux souvenirs, à sa vieille Église du prince des apôtres* (1) !

(1) *Semaine religieuse*, numéro du 23 février 1873, p. 2-5.

IV.

Je viens de vous montrer, selon votre désir, Messieurs, l'érudit, le bibliophile, l'écrivain profond, l'historien habile, le grand évêque, le cœur patriotique et paternel; ma tâche n'est pas encore finie : il me reste à vous parler de l'archéologue. Mais que vous dirai-je que vous ne sachiez déjà ? Vous avez entendu M. l'abbé Cousseau, à Poitiers, il vous en souvient, restituant son véritable sens, altéré par de célèbres numismates, à la légende hébraïque d'une médaille portant la face du Christ ; vous l'avez entendu évoquant du fond de son tombeau, après seize cents ans, Gaius Fabius Sabinus, le vieil aruspice campanien de Teanum ; vous l'avez entendu expliquant, au congrès archéologique de Poitiers, le symbolisme des grotesques et des *obscena* sculptés sur les murs de nos églises ; vous l'avez entendu décrivant avec un saint enthousiasme jusque dans ses moindres détails l'église N.-D. de Lusignan, et rétablissant à nos yeux étonnés le magnifique et royal château de ses fondateurs ; vous l'avez entendu réveillant en nous, à l'occasion d'une médaille de Simon Machabée, le grand patriote d'Israël, le sentiment généreux de la liberté religieuse ; vous l'avez entendu rappelant *à une génération qui ne s'en souvenait guère, l'honneur qui lui revenait d'avoir à sa porte le berceau*

des ordres monastiques de l'Occident (Ligugé) ; vous avez entendu M. G. Lecointre-Dupont vous disant avec une rare modestie la part que prit son vénérable ami à la commission chargée de l'examen de la façade de l'église N.-D. de Poitiers, et quel secours lui prêta sa science pour l'interprétation des bas-reliefs qui composent la frise au-dessus des arcades de l'entrée.

Ces titres poitevins à l'admiration des savants, hâtons-nous de le dire, Angoulême les confirma. Et quelle autre preuve en faut-il que le pieux empressement avec lequel Monseigneur recueillait une à une, dans notre vieille cathédrale byzantine, les pages de l'*histoire* de nos *pontifes,* écrites sur la pierre de leurs tombeaux et sur le cuivre de leurs crosses artistement émaillées ; que le soin jaloux avec lequel il l'écrivait, cette histoire ecclésiastique de notre Angoumois, dans des discours qui sont autant de chefs-d'œuvre que la postérité relira avec une pieuse avidité ? Qu'elles lui plaisaient, comme il nous le disait en nous faisant ses adieux, ces pierres sacrées de notre basilique du prince des apôtres : *Lapides placuerunt !* Comme il les étudiait avec amour et nous les expliquait avec bonheur dans ce magnifique *Discours sur la dédicace et sur l'histoire de l'église cathédrale d'Angoulême !* Oui, si je me taisais, pierres qu'il a tant aimées, vous crieriez ! Mais non, Messieurs, j'ai meilleur juge à vous offrir, et vous serez heureux d'entendre une voix plus autorisée que la mienne proclamer ici la part qui revient à Mgr Cousseau dans l'intelligente restauration de Saint-Pierre d'Angoulême. « Au point de vue de l'art lui-même, m'écrivait (8 mars 1876) le lauréat du concours pour la construction de l'église du vœu national au Sacré-Cœur, M. Abadie, nous avons fait notre éducation archéologique ensemble..................................

« ... Notre première éducation archéologique s'est

faite à l'étude même de sa cathédrale future, car à ce moment il n'était pas encore évêque, et je n'ai jamais oublié depuis l'ascension qu'il fit avec moi au clocher de Saint-Pierre. Surpris et ravi de la possibilité de retrouver et de rendre à cet édifice la forme que lui avaient donnée ses auteurs, il s'est attaché avec passion à l'œuvre de restauration de Saint-Pierre devenue sa cathédrale... C'est lui qui a retrouvé l'histoire du monument, qui en a éclairci tous les passages obscurs, qui a retrouvé les preuves, les témoignages irrécusables de l'exactitude des interprétations que nous avions faites ensemble. C'est lui qui m'a donné les renseignements historiques de monuments même en dehors de son diocèse... Mon grand regret est qu'il n'ait pas vu la coupole centrale de Saint-Pierre. Il y pensait dans sa retraite, et je n'ai pas eu le bonheur de la faire assez vite pour lui en envoyer une vue qui, j'en suis sûr, l'eût rendu bien heureux. Que vous dirai-je de plus? l'œuvre de la restauration de nos monuments a été notre œuvre commune, il serait injuste d'en séparer l'un ou l'autre. »

Que j'aime à contempler ce nouveau Simon, ce grand-pontife, *sacerdos magnus,* réparant le temple et lui rendant sa beauté primitive; renouvelant la jeunesse des églises de Saint-Martial et de Saint-Ausone; construisant dans la plaine (avec les pierres de l'ancienne chapelle du Lycée, vénérables débris elles-mêmes de l'église plusieurs fois séculaire de Notre-Dame de Beaulieu), sur les bords de la Charente, à quelques pas des tristes ruines de la royale abbaye de Saint-Cybard, la nouvelle église de ce nom, qu'il n'eut pas le temps d'achever et dont le sanctuaire sollicite encore les dons généreux d'Angoulême! Que j'aime à le contempler faisant éclore, pour ainsi dire, sous ses pas les gracieuses chapelles : de l'Évêché, dédiée à Notre-Dame de la

Payne, *B. M. de Paginâ,* en mémoire de l'antique église de ce nom (1); des Carmélites, du Lycée, des Filles de la Croix, des religieuses de la Providence de Cognac, du petit séminaire de Richemont; faisant aux fidèles du diocèse, en faveur de Notre-Dame d'Obezine, un chaleureux appel qui nous eût doté, s'il eût été suffisamment entendu, d'un sanctuaire pas plus vénéré sans doute, mais plus digne de la sainte mère de Dieu! Que j'aime à le contempler demandant à la munificence de quelques familles opulentes, pour la vieille chapelle de l'hôpital d'Angoulême, le vitrail grandiose dont la riche composition lui appartient! Que j'aime à le contempler communiquant à tous ceux qui l'entourent le zèle de la maison du Seigneur, effaçant jusque dans les plus humbles villages du diocèse, ici les traces de la désolation que le protestantisme et la Révolution y avaient laissées, là les taches infligées à nos monuments sacrés par le mauvais goût des siècles qui nous ont précédés; reprenant, en un mot, avec non moins d'intelligence, après plus de sept cents ans, l'œuvre architecturale de son illustre prédécesseur Girard, du légat des papes, du fondateur de notre cathédrale, dont il redit les gloires et les malheurs dans une inscription funèbre qui restera comme un chef-d'œuvre de style lapidaire (2) : *Simon, sacerdos magnus, qui in vitâ suâ suffulsit domum, et in diebus suis corroboravit templum* (3)! Hélas! toutes les ruines ne purent être

(1) Michon, *Statistique monumentale*, p. 259.

(2) Cette inscription (qu'on lit aujourd'hui sur la façade latérale nord de la cathédrale, près de la petite porte qui donne accès dans la chapelle de la très sainte Vierge) ayant été déjà publiée deux fois : à la suite du discours prononcé par Monseigneur pour le service funèbre des anciens évêques et des anciens chanoines, et dans *La Semaine religieuse*, numéro du 20 octobre 1867, p. 543-544, nous nous abstiendrons de la reproduire ici.

(3) *Ecclesiastic.*, L., 1.

réparées, et je le vois encore, nouveau Jérémie, pleurant, au nom de la religion et de la science, nos vieilles abbayes détruites, l'or pur obscurci, les pierres du sanctuaire dispersées : *Quomodo obscuratum est aurum, mutatus est color optimus ; dispersi sunt lapides sanctuarii in capite omnium platearum* (1)? Saint-Ausone, Saint-Cybard, Baignes, Bassac, Bournet, Saint-Amand-de-Boixe, Cellefrouin, Châtres, Grosbosc, La Frenade, Lanville, Lesterps, Nanteuil-en-Vallée, Puypéroux, Tusson, quels souvenirs douloureux vous éveilliez dans son âme! Quelle joie quand les archives du chapitre en révélaient le cartulaire, quand Saint-Étienne de Baignes publiait son histoire, quand Saint-Amand-de-Boixe lui faisait lire ses vieilles chartes, quand Lesterps lui racontait avec une naïveté charmante l'admirable vie de Gautier, son premier et bienheureux abbé ! C'est ainsi que les monuments le conduisaient à l'histoire, et que l'histoire éclairait à son tour les monuments et les expliquait.

Cet amour des choses antiques, ce feu sacré de la science, Mgr Cousseau aimait à le communiquer. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire dans *La Semaine religieuse* du diocèse, que Sa Grandeur a fondée, les articles de M. l'*abbé Chaumet,* aujourd'hui supérieur du petit séminaire de Richemont : Fondation et dotation de dix chapellenies dans les églises cathédrales d'Angoulême et de Saintes, en 1318 (2) ; Fondation et dotation de la chapelle de Notre-Dame de Salut par Jacques de Saint-Gelais (27 mars 1534) (3) ; Procès-verbal et information des titres et ornements brûlés et volés de l'église cathédrale d'Angoulême par les gens

(1) Jerem., *Thren.,* IV, 1.

(2) *Semaine religieuse,* numéro du 27 septembre 1868.

(3) *Ibid.,* numéros des 16 et 30 août 1868.

de la religion (protestants), en l'année 1562 (1) ; Lettres inédites pour servir à l'histoire de France et spécialement à l'histoire du royaume de Navarre (première moitié du XVIe siècle) (2) ; — de M. l'*abbé Duchassaing* : Les trois Aptone (3) ; Hélie Guillebaut, fondatrice et première supérieure des sœurs de Sainte-Marthe d'Angoulême (4) ; Mémoire concernant l'établissement des religieux Cordeliers de la ville d'Angoulême (5) ; Sainte Calfagie, vierge et patronne des Bénédictines de Saint-Ausone, et Caligie, sa compagne (6) ; — de M. l'*abbé Denise*, aujourd'hui curé de Bassac : Les églises des environs d'Angoulême (7) ; — de M. l'*abbé Huau*, curé d'Étagnac : Notes historiques sur les paroisses du diocèse autrefois de celui de Limoges (8). — Alors le saint évêque indiquait à l'un de nos confrères, M. de Galzain, le cardinal de Nabinaud, et le plus humble de tous, *minimus in domo patris mei* (9), écrivait par ses ordres, pour ainsi dire, l'histoire de Girard de Blay et du cardinal Guillaume de Noellet, notre compatriote. Alors Sa Grandeur demandait à son clergé les inscriptions des vieilles cloches paroissiales et, sous le titre modeste d'*Épigraphie des cloches* du diocèse, publiait dans *La Semaine religieuse* ces révélations du passé si intéressantes pour nos annales angoumoisines (10).

(1) *Semaine religieuse*, numéros du 18 octobre 1868 au 29 novembre de la même année inclusivement.

(2) *Ibid.*, numéros du 14 mars 1869 au 2 octobre 1870 inclusivement.

(3) *Ibid.*, numéros des 9, 16 et 23 mars 1873.

(4) *Ibid.*, numéros du 6 juin 1869 au 22 mai inclusivement et 7 août 1870.

(5) *Ibid.*, numéro du 25 juillet 1869.

(6) *Ibid.*, numéros du 9 juillet 1871 au 22 octobre de la même année inclusivement.

(7) *Ibid.*, numéros du 10 novembre 1872 au 2 février 1873 inclusivement.

(8) *Ibid.*, numéro du 20 février 1870, p. 828 et suiv.

(9) Judic., VI, 15.

(10) *Semaine religieuse*, numéros de février et mars 1869.

Dans le même temps, la phylologie (que jeune prêtre il étudiait avec tant de succès à Poitiers, il vous en souvient) lui faisait retrouver le village, alors saintongeais, près duquel, pour récompenser la charité d'une pauvre femme, saint Martin fit miraculeusement jaillir une source abondante. Ce village, que saint Grégoire de Tours appelle dans son récit Najogialo (1), a échangé son nom barbare contre celui aujourd'hui plus connu de Rioux-Martin *(Rivus Martini)*, au diocèse d'Angoulême.

La forêt voisine où fut attachée la pauvre monture du grand thaumaturge poitevin n'est plus qu'un bouquet de bois décoré du nom fort peu poétique de *Bois de l'Ane*. L'étymologie et la tradition, on le voit, s'accordent à donner raison à la science du vénérable prélat. L'auteur de la *Vie de saint Martin*, le docte et R. P. Dom Chamard, l'a pensé comme nous; on en trouve la preuve à la page 54 de son livre. Il pouvait donc dire sans crainte au diocèse comme à la ville qui lui donne son nom : « Adieu, vieille cité d'Angoulême, *si riche de saints et glorieux souvenirs que nous avons cherché à réveiller !* »

Et cette science déjà grande dont nous admirions, à Poitiers, les timidités, que le temps n'avait fait que couronner et qui n'avait que des encouragements pour tous les talents et toutes les bonnes volontés, qui le croirait? cette science si sûre doutait encore d'elle-même. Vous vous rappelez, Messieurs, ce magnifique anneau d'or, surmonté d'un bel onyx sur lequel était délicatement gravé un dauphin enroulé autour d'un trident, trouvé (août 1864) dans le tombeau du fils et du frère de nos comtes, du saint pontife Adhémar Taillefer. Avec quelle joie Mgr Cousseau nous montrait cette gemme,

(1) S. Greg. Tur., *De Miraculis S. Martini*, lib. IV, c. 31.

nous en signalait le sens chrétien et la valeur archéologique. Pendant que nous le félicitions de cette précieuse découverte, ce *prélat, très versé dans l'étude de tout ce qui intéresse les premiers siècles de l'Église,* allait jusqu'à Rome solliciter le prodigieux savoir du *roi désormais incontesté de l'archéologie chrétienne,* de l'éminent commandeur de Rossi. La réponse fut un article très remarquable, reproduit dans notre *Semaine religieuse* (1), que le savant Italien a publié dans son *Bulletin d'archéologie chrétienne,* sous le titre : *D'un anneau trouvé dans le tombeau d'Adhémar, évêque d'Angoulême, et du dauphin considéré comme symbole du Christ-Sauveur.* Les preuves abondent à l'appui de cette thèse du poisson symbole arcane du Christ, et, la dernière difficulté résolue, la conclusion (où brille la modestie du célèbre commandeur) est un hommage à la science du pontife qui l'avait interrogé et un nouveau sujet de gloire pour notre Église.

« Si donc cette opinion obtient l'assentiment des archéologues les plus autorisés, *l'Église d'Angoulême pourra se vanter de posséder un objet unique dans son genre, non-seulement à raison de sa valeur symbolique, mais encore comme étant le plus ancien monument d'art classique des origines chrétiennes dans les Gaules.* Quant à l'anneau d'or lui-même dans lequel la gemme est enchâssée et qui fut à l'usage d'Adhémar, évêque au XIe siècle, il n'est point sûr qu'il soit un travail du moyen âge. Par la simplicité de sa forme, aussi bien que par les globules dont il est orné, il ressemble à d'autres anneaux antiques, romains et chrétiens, de l'époque impériale. Ce qui autorise la supposition que la gemme et l'anneau sont contemporains (2). »

(1) Numéros des 23 et 30 juillet et du 6 août 1871.
(2) *Semaine religieuse,* numéro du 6 août 1871, p. 377.

Cette connaissance profonde des saintes Écritures et de l'antique, devant laquelle s'inclinait tout à l'heure M. de Rossi, conduisit Monseigneur à une nouvelle découverte archéologique : je veux parler de la crosse d'un évêque d'Angoulême qu'a publiée sans texte, dans sa *Statistique monumentale,* M. l'abbé Michon et que le crayon facile de M. Jules Geynet a dessinée. Cette crosse, qui n'est certainement pas antérieure au XIIe siècle ni de l'époque ogivale, est un hommage pieux de l'évêque inconnu à Notre-Dame de la Payne : *Beatæ Mariæ de Paginâ...*, comme l'indique ce que le temps n'a pas effacé de l'inscription gravée sur le canal de la volute. Conformément aux traditions de cet âge, le sujet représenté dans l'œil de cette volute est le mystère de l'Annonciation. La Vierge étonnée est debout devant l'archange Gabriel qui, tout pénétré de la grandeur de sa mission, lève la main comme pour éveiller davantage l'attention. Une tige, que couronne un bourgeon prêt à s'épanouir, sépare les deux interlocuteurs. Ce bouton, qui avait tant intrigué M. l'abbé Michon et ses intelligents collaborateurs, et qui, en les condamnant au silence, nous a privés de la description de ce magnifique travail d'orfévrerie, ce bouton naissant, me disait un jour Monseigneur, c'est le Christ, le Christ prédit, de l'aveu des Pères et des Juifs eux-mêmes (1), par Isaïe en ces termes : « *Il sortira un rejeton de la tige de Jessé : une fleur naîtra de sa racine* (2). » Et cette explication ne souffre pas, en effet, le plus léger doute

(1) « Virgam et florem de radice Jesse ipsum Dominum Judæi interpretantur... nos autem virgam de radice Jesse sanctam Mariam Virginem intelligamus... et florem, Dominum Salvatorem... qui de trunco et radice Jesse per Mariam Virginem repente consurget... *(De Exposit.* S. Hieronymi, lib. IV, in cap. 11 Isaiæ. — Voir aussi Migne, *Cours d'Écriture sainte,* t. XVIII, col. 991 et suiv.)

(2) Isaias, XI, 1.

pour qui sait le soin avec lequel les artistes du moyen âge allaient puiser leurs inspirations dans nos livres sacrés.

Hier, cette âme poétique contemplait avec délices un bâton pastoral merveilleusement ciselé, où l'or pâle se mariait au plus brillant émail; aujourd'hui, c'est une toile de Régis qui captive son attention. « Vos *sept Papes* sont arrivés très heureusement à Angoulême, écrivait-il (24 juillet 1856) à l'auteur de cette libéralité. Placés depuis ce matin dans mon grand salon, en face du beau crucifix d'Alonso Cano, ils lui font un magnifique pendant. Ils ont déjà été admirés du petit nombre de connaisseurs que renferme notre ville.

« Pour moi, je me délecte à considérer les nobles figures de ces saints papes et j'y prends tout à la fois des leçons et des encouragements. La croix qu'ils portent tous à la main, ils l'ont surtout portée dans le cœur. Comme vous le remarquez très bien, Monsieur, quelle vie de travail, de souffrance, d'épreuves de tout genre que la vie de ces grands saints! C'est que l'œuvre du salut des hommes, depuis le Calvaire jusqu'au dernier jour, depuis N.-S. jusqu'au dernier de ses représentants, doit être marqué du signe de la croix. C'est ce que ne doit jamais oublier un évêque d'Angoulême. Tout ce qui le lui rappelle double ses forces et son courage.

« Vous le voyez, Monsieur, en plaçant cette belle peinture à l'évêché, vous avez fait mieux qu'une œuvre d'art; vous m'avez procuré à moi et à mes successeurs une excellente instruction et un précieux encouragement. Que Dieu vous en récompense, vous et tous ceux qui vous sont chers, par les meilleures bénédictions. »

Cette lettre peint l'homme et dit bien mieux que je ne saurais l'exprimer ce qu'étaient les beaux-arts pour cette nature d'élite. Le docteur séraphique, saint Bonaventure, a écrit un livre sur ce sujet : *Itinerarium*

mentis ad Deum; l'*Itinéraire de l'âme à Dieu.* En haut, les cœurs, *sursùm corda,* disaient la devise et les armes étoilées du pieux évêque.

Redescendons sur la terre, et puisque nous avons désigné déjà l'éminent président de la Société d'agriculture, ne craignons pas de révéler une de ces délicates attentions dont Mgr Cousseau savait être prodigue à l'endroit de ses amis. C'est à son retour du concile qu'avec un à-propos charmant il offrit à M. de Thiac un bucrane, *ornement de la campagne romaine,* qui ne mesure pas moins d'un mètre quarante centimètres entre ses cornes gracieuses, et sur le front large duquel l'aimable prélat écrivit cet hommage plein de poésie :

VIRO CL.
EUG. DE THIAC
SOCIETATIS AGRIC. ENGOL.
STRENUO PRÆSIDI
HÆC AGRI ROMANI
ORNAMENTA
EX CONCILIO REDUX
OFFEREBAT
ANT. CAR. EPS.
KAL. AUG.
MDCCCLXX (1).

J'oubliais cette petite miniature que j'aperçois encore d'ici dans le grand salon de l'évêché, à côté de la cheminée de marbre blanc, composition pleine de fraîcheur du saint évêque que la plume et le pinceau d'un artiste admiré depuis longues années, M. Ed. May, ont su réaliser avec un rare talent. Le sujet est le catalogue

(1) Voici la traduction de cette spirituelle dédicace : « Le 1er août 1870, à son retour du concile, l'évêque Antoine-Charles offrait ces ornements de la campagne romaine à l'illustre M. Eugène de Thiac, zélé président de la Société d'agriculture d'Angoulême. »

illustré des pontifes de l'Église d'Angoulême. Les noms de nos évêques s'étalent en lettres d'or au milieu des sarments verdoyants d'une vigne chargée de ses fruits empourprés. Le Christ est debout sur une motte où cette vigne plonge ses racines. Saint Pierre, patron de la cathédrale, à genoux aux pieds du Christ, reçoit de lui sa mission symbolisée par les clefs. A droite, saint Martial et saint Ausone; à gauche, saint Aptone et saint Sauve debout résument cette chaîne mystique de pontifes, dont les anneaux vont de N.-S. J.-C. et de saint Pierre jusqu'au dernier des successeurs de saint Ausone. Aux quatre angles de ce gracieux tableau sont dessinées en raccourci la cathédrale, Saint-Martial, la grotte de Saint-Cybard et les ruines de La Couronne. Les inscriptions suivantes se lisent enroulées autour du cep de la vigne allégorique ou sur les plis onduleux des rubans qui ornementent cette jolie miniature : « Je suis la vigne, vous en êtes les branches : *Ego sum vitis, vos palmites* (1). — Comme mon père m'a envoyé, je vous envoie : *Sicut misit me pater, et ego mitto vos* (2). — Allez donc, enseignez... Voici que je suis avec vous jusqu'à la fin des siècles : *Euntes ergo docete... Et ecce vobiscum sum omnibus diebus, usque ad consummationem seculi* (3). — Il vous a établis évêques pour gouverner l'Église : *Vos posuit episcopos, regere Ecclesiam Dei* (4). — Qui vous écoute, m'écoute : *Qui vos audit, me audit* (5). — Qui vous reçoit, me reçoit : *Qui recipit vos, me recipit* (6). — Souvenez-vous de vos conducteurs : *Mementote præpositorum vestrorum* (7).

(1) S. Joan., XV, 5.
(2) *Ibid.*, XX, 21.
(3) S. Matth., XXVIII, 19 et 20.
(4) Act., XX, 28.
(5) S. Luc., X, 16.
(6) S. Matth., X, 40.
(7) Heb., XIII, 7.

— Jésus-Christ était hier, il est aujourd'hui, il sera dans les siècles : *Jesus-Christus heri, et hodie, ipse et in secula* (1). » Au second plan, Angoulême, qui ne laisse voir, pour ainsi dire, dans un lointain d'azur, que ses tours et ses clochers, couronne, comme une image de la Jérusalem céleste, cette composition digne du pinceau de Raphaël ou de Fra Angelico. Après cela, comment s'étonner de l'empressement avec lequel l'architecte lui soumettait son crayon ; le sculpteur, son ciseau ; le peintre verrier, ses cartons ; l'écrivain, ses pages ?

Mais est-ce bien à vous, Messieurs, qu'il faut raconter la bienveillance particulière de Mgr Cousseau pour les savants et les artistes, dont il encourageait et partageait les travaux ? *Interprète fidèle de vos sentiments,* non moins que pressé d'*acquitter une vieille dette de son cœur,* notre docte président disait : « Mgr Cousseau n'a pas été seulement pour notre Compagnie, comme pour tous ses autres diocésains, un prélat des plus distingués, doué des qualités les plus rares de l'intelligence et du cœur, il fut aussi pour elle un confrère éminent, d'une science aussi sûre qu'étendue, à laquelle s'unissait toujours la plus aimable bienveillance.

« Vous vous rappelez, Messieurs, avec quelle simplicité charmante, avec quelle assiduité il venait s'asseoir à votre bureau, à la place qui lui était réservée, et où il était accueilli avec une sympathie toute particulière. Quelle attention continue il accordait aux lectures qui étaient faites à nos séances ! Quelle bonté d'âme, quelle discrétion, quel sentiment de modération se révélaient dans les observations diverses que lui suggéraient les communications qu'il venait d'écouter ! Vous n'avez pas oublié non plus son esprit d'à-propos, son admirable

(1) Heb., XIII, 8.

talent de conteur et cette mémoire merveilleuse qui, en toute occurrence, lui permettait de prendre la parole avec assurance et de faire des rapprochements et des citations d'un effet saisissant et inattendu.

« Hélas ! Messieurs, ces soirées si attrayantes que nous avons passées avec lui, nous ne les retrouverons plus désormais ; ces conversations si instructives, qu'il aimait à provoquer et que l'on ne quittait jamais qu'avec regret, elles ne reprendront plus leur cours ; mais il nous restera au moins la consolation de pouvoir conserver dans notre *Bulletin* le précieux souvenir de l'écrivain profond, de l'historien habile, de l'antiquaire expérimenté que nous avons perdu.

« Les témoignages que la Compagnie a donnés de ses regrets, en se faisant représenter aux funérailles de Mgr Cousseau, ne suffisent point à l'entière expression de nos sentiments. Il convient que dès ce jour, dans cette séance de rentrée, qui est la première de la nouvelle année que nous allons parcourir, l'assemblée choisisse et délègue un de ses membres pour rendre, à l'époque qu'elle aura désignée, un hommage motivé et digne de la mémoire qui nous est si chère (1). »

Ces vifs regrets étaient partagés par tous ceux qui avaient connu Monseigneur, et le président du conseil général, ancien ministre des finances, M. Mathieu-Bodet, n'était que l'écho du département tout entier quand, dans son discours d'ouverture de la session, il prononçait ces paroles si flatteuses pour celui qui en était l'objet : « Nos pertes se sont accumulées dans l'année 1873, qui sera pour nous, sous ce rapport, une année néfaste. L'éminent prélat qui dirigeait notre diocèse depuis près de vingt-cinq ans vient de faire agréer sa démis-

(1) Allocution prononcée par M. Babinet de Rencogne, président de la Société archéologique, à l'occasion de la mort de Mgr Ant.-Ch. Cousseau (séance du 10 novembre 1875).

sion : sa santé, gravement altérée depuis quelque temps, l'empêchait de donner aux affaires de l'Église tous ses soins habituels ; sa conscience s'est alarmée, et il a demandé à être relevé de devoirs dont il craignait, par un scrupule excessif, de ne pouvoir plus porter le poids. *Mgr Cousseau laissera parmi nous le souvenir impérissable de ses grandes qualités morales, de sa sainteté, de sa charité, de sa science universelle, de son heureuse influence et de ses nombreux bienfaits* (1). »

Monseigneur partit donc pour cette paisible retraite de la rue du Gervis-Vert, à Poitiers, que les frayeurs de sa conscience trop alarmée lui disaient être le lieu de *l'expiation*, et que nous appellerons avec plus de vérité celui de *sa glorification*. Comment appeler d'un autre nom le martyre qu'il endura, pendant près de trois ans, loin de nous, avec une patience angélique et un courage surhumain? A son neveu, M. l'abbé Hiou (dont le dévouement fut jusqu'à la fin au-dessus de toute louange), qui le plaignait de tant souffrir, il répondait : « Et moi aussi, comme Notre-Seigneur, je suis sur la croix ; mais lui, il y était cloué et il ne pouvait pas même se retourner, tandis que moi on peut me changer de position quand je le demande ; vous voyez bien que je dois remercier le bon Dieu. » Se conformer à N.-S. J.-C. : *Quos præscivit et prædestinavit conformes fieri imaginis filii sui* (2), tels étaient bien sa pensée, le secret de sa force, la cause de sa sainte et sublime résignation. Souffrir avec lui, pour être avec lui glorifiés : à ce prix seulement vous serez les fils de Dieu, ses héritiers et les cohéritiers du Christ : *Si tamen compatimur, ut et conglorificemur,* criait aux Romains,

(1) Des annales du conseil général, cet éloge si mérité est passé dans *La Semaine religieuse* du diocèse (numéro du 20 avril 1873, p. 133), comme un nouveau titre d'honneur pour notre Église.

(2) S. Paul. ad Rom., VIII, 29.

dans les célestes transports de l'amour divin, l'apôtre saint Paul (1). Une sorte d'agonie de huit jours, *durant lesquels il est resté merveilleux de lucidité d'esprit et admirable de sentiments de piété,* écrivait de son ami Mgr l'évêque de Poitiers, précéda la mort qui couronna cette rude épreuve et mit à cette perfection l'indestructible sceau de l'éternité. On le vit après la réception des derniers sacrements, qu'il avait lui-même demandés dès qu'il avait senti sa fin prochaine, on le vit redresser cette tête sacrée que la souffrance avait depuis si longtemps courbée, et, par un effort suprême, se retournant vers son ancien diocèse, vers sa chère Église d'Angoulême, bénir une dernière fois ce peuple et ces prêtres qu'il avait tant aimés. Les larmes coulaient abondantes des yeux de tous ceux qui l'assistaient à ce moment solennel ; c'était comme une vision des anciens jours, alors que Jacob mourant étendait vers ses fils ses mains vénérables pour les bénir et prophétiser leurs destinées (2).

Quelques jours après cette mort si calme, le vicaire de N.-S., l'immortel Pie IX écrivait à Mgr l'évêque de Poitiers : « Nous nous sentons obligé de gémir avec vous au sujet de la mort de votre hôte illustre, l'évêque d'Angoulême. Nous avons connu par expérience, durant le concile du Vatican, ses sentiments tout dévoués envers ce saint-siége : sentiments dans lesquels il avait été dès longtemps confirmé par votre commerce et vos entretiens. Assurément on n'oubliera pas de sitôt ce mot si fin et si juste qu'il prononça alors, et qui depuis est devenu célèbre..................................

« ... Quant à nous, en présence de cette grande perte, nous trouvons quelque soulagement à penser soit aux

(1) S. Paul. ad. Rom., VIII, 17.
(2) *Genes.*, XLIX.

effets de l'activité laborieuse de cet excellent et docte prélat à qui l'Église est redevable d'un si grand nombre de bons prêtres, soit aux nombreux témoignages de vénération et d'affection qu'il a reçus, soit enfin au tribut d'éloges très mérités par lesquels vous avez mis en relief toutes les phases de la vie de votre très pieux ami.

« Nous recommandons à la divine clémence *celui qui vient de mourir de la mort des justes* (1). »

Un mois à peine plus tard (mercredi, 17 novembre 1875), une foule émue remplissait la cathédrale d'Angoulême ; les autorités civiles et militaires entouraient un pompeux catafalque; les évêques de La Rochelle et d'Angoulême et deux cents prêtres se pressaient autour de l'éminent cardinal de Bordeaux qui offrait le saint sacrifice; les musiciens de la garnison jouaient leurs plus lugubres symphonies, les chantres, mariant leurs voix aux sons plaintifs de l'orgue, faisaient entendre les gémissements de la prière, et l'un de nos confrères, M. le chanoine Alexandre, prononçait le panégyrique de l'illustre defunt. Le cœur de notre père bien-aimé nous était revenu et vous le déposiez avec nous, Messieurs, sous cette froide pierre d'où le fameux Girard semble ne s'être retiré que pour céder la place à plus digne que lui de l'occuper. Il est là, sous l'arcade de la première coupole, ce cœur du pontife que vous aimiez et dont vous m'avez demandé de célébrer aujourd'hui la mémoire! Il est là, continuant la chaîne de nos glorieuses traditions et de nos plus précieux souvenirs! Deux lions (ingénieuse allusion au lieu qui l'a vu naître : *è Maloleone*) le gardent dans leur fureur et semblent vouloir le défendre des révolutions qui ont profané les cendres de ses prédécesseurs (2). L'inscription qui si-

(1) *Semaine religieuse* d'Angoulême du 5 décembre 1875, p. 845.

(2) Ces lions superbes qu'on retrouve si souvent, j'allais dire presque toujours, au moyen âge, sur le tombeau des évêques et des saints, ne

gnale sa sépulture (et que le saint prélat a lui-même composée) est une recommandation de son âme à Dieu et un pressant appel d'outre-tombe à notre charité.

On y retrouve ce style noble, concis, naturel qui étonne et ravit toujours en lui. La voici :

†

DOMINE DILEXI DECOREM DOMUS TUÆ.

—

ORANS HUC ADSIT CLERUS POPULUS QUE FIDELIS
PRÆSULIS ANTONI COR TEGIT ISTE LAPIS
CORPUS HABET RELIQUUM PATRII SACRA TERRA SEPULCRI
MENS SE CLEMENTI TRADIDIT IPSA DEO.

—

ANTONIUS CAROLUS COUSSEAU, PICTAVUS È MALOLEONE
EPISCOPUS ENGOLISMENSIS SEDIT ANNOS XXII
OBIIT SEPTUAGENARIUS III IDUS OCTOBRIS MDCCCLXXV (1).

—

Seigneur, j'ai aimé la beauté de votre maison.

—

Que le clergé et le peuple fidèle viennent ici prier. Cette pierre couvre le cœur de l'évêque Antoine, ses autres dépouilles reposent dans le tombeau de sa famille, son âme s'est confiée à la clémence de Dieu.

—

Antoine-Charles Cousseau, natif de Mauléon (Châtillon-sur-Sèvre), au diocèse de Poitiers, évêque d'Angoulême, a siégé vingt-deux ans et mourut septuagénaire le 13 octobre 1875.

Nommé par décret du 17 juin 1850, sacré, dans la cathédrale de Poitiers, le 29 décembre de la même

seraient-ils pas la traduction lapidaire de ce verset du psaume XXXII : « Le Seigneur garde tous leurs ossements : *Custodit Dominus omnia ossa eorum ?* » Qui ne sait, en effet, que le Christ, adversaire-né du démon, qui rôde sans cesse pour nous perdre *(Diabolus tanquam leo rugiens circuit...)*, est appelé dans l'Écriture le lion vainqueur de la tribu de Juda : *Ecce vicit leo de tribu Juda, radix David?*

(1) *Semaine religieuse*, numéro du 5 décembre 1875, p. 844.



année, Mgr Cousseau fit son entrée solennelle à Angoulême le 7 janvier 1851. Il gouverna notre Église pendant vingt-deux ans, fut nommé chanoine de premier ordre au chapitre de Saint-Denis le 16 décembre 1872, et mourut, à Poitiers, le 13 octobre 1875, âgé de soixante-dix ans deux mois et six jours. Il portait *de sinople, semé d'étoiles d'or et de billettes d'argent.*



ŒUVRES DIVERSES DE MGR COUSSEAU

I.

NOTICES, DISCOURS, ORAISONS FUNÈBRES.

Discours pour la bénédiction de la première pierre de l'église de Saint-Ausone d'Angoulême.

Discours pour la clôture du tombeau de Philippe de Volvire.

Discours pour la bénédiction, à Cognac, du chemin de fer des Charentes.

Discours pour le service funèbre des anciens évêques et des anciens chanoines d'Angoulême.

Discours au concile de Poitiers, session de Ligugé (16 janvier 1868).

Discours sur la dédicace et sur l'histoire de l'église cathédrale d'Angoulême.

Discours pour la bénédiction de la première pierre de la chapelle de Notre-Dame de Richemont.

Discours au concile du Vatican sur l'Église (22 mai 1870).

Oraison funèbre de Mgr Brumauld de Beauregard, ancien évêque d'Orléans.

Oraison funèbre du général de Sabran-Pontevès.

Oraison funèbre de Mgr Buissas, évêque de Limoges.

Vie de saint Cybard, reclus à Angoulême, VIe siècle.

Réponse aux attaques des journaux, défense de son discours à la conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Lusignan.

II.

MANDEMENTS ÉPISCOPAUX.

Mandement de prise de possession (29 novembre 1850).

Mandement pour le jubilé semi-séculaire et le carême de 1851.

Mandement pour le carême de 1852 et pour la publication de l'indulgence plénière en forme de jubilé.

Mandement pour le carême de 1853.

Mandement pour le carême de 1854, *sur la dignité, les droits et les devoirs du père et de la mère de famille.*

Mandement prescrivant des prières pour la cessation des pluies, l'éloignement du choléra et le succès de nos armes en Orient (14 juillet 1854).

Mandement pour la publication de l'indulgence plénière en forme de jubilé (26 octobre 1854).

Mandement pour la publication des lettres apostoliques portant définition du dogme de l'immaculée Conception et pour le carême de 1855.

Mandement pour la prise de Sébastopol (12 septembre 1855).

Mandement pour le carême de 1856, annonçant aux fidèles la visite de Sa Grandeur au tombeau des saints Apôtres.

Mandement pour le carême de 1857, *sur le rationalisme et le communisme en religion.*

Mandement pour le carême de 1858 et le jubilé accordé par N. S.-P. le pape Pie IX.

Mandement pour le carême de 1859, *sur les cimetières.*

Mandements et circulaires divers à l'occasion de la guerre d'Italie.

Mandement pour le carême de 1860, *sur le scandale des faibles dans les épreuves de l'Église* et pour la publication de l'*Encyclique* de N. S.-P. le pape Pie IX.

Mandement pour le carême de 1861, publication de la *Lettre synodale* du concile de Bordeaux.

Mandement pour le carême de 1862, *défense de la société laïque contre les attaques de l'impiété.*

Mandement pour le carême de 1863, *de la dignité et de la puissance des justes dans le monde.*

Mandement pour la fête de l'Assomption (1863), *sur de nouvelles attaques de l'impiété contre N.-S. et la sainte Vierge.*

Mandement pour le carême de 1864.

Mandement pour le carême de 1865, *sur l'ignorance en matière de religion et pour le jubilé.*

Mandement pour le carême de 1866, *sur l'usage des quêtes dans l'Église.*

Mandement pour le carême de 1867, *sur l'esprit de conciliation dans l'Église.*

Lettre de Monseigneur pour l'anniversaire du martyre, en Corée, de M. l'abbé Aumaître, d'Aizecq (18 mars 1867).

Mandement pour le carême de 1868, *sur l'ignorance.*

Mandement pour le carême de 1869.

Mandement pour le carême de 1870, *sur le concile et l'unité de l'Église.*

Mandement pour le carême de 1871, *sur les épreuves présentes de la France et de l'Église.*

Mandement pour le carême de 1872, *sur l'esprit de pénitence et de sacrifice.*

Mandement pour le carême de 1873, *sur la démission de son siége.*

III.

RAPPORTS ARCHÉOLOGIQUES ET MÉMOIRES.

Histoire littéraire de l'Aquitaine au IVe siècle.

Rapport sur un manuscrit intitulé : *Omelia S.' Augustini, n° X. in epistolam beati Johannis.*

Rapport sur le tombeau d'un aruspice trouvé à Poitiers dans le jardin des Filles de la Croix, le 30 novembre 1840.

Rapport sur une médaille de Simon Machabée.

Étude historique sur l'église de Notre-Dame de Lusignan et ses fondateurs.

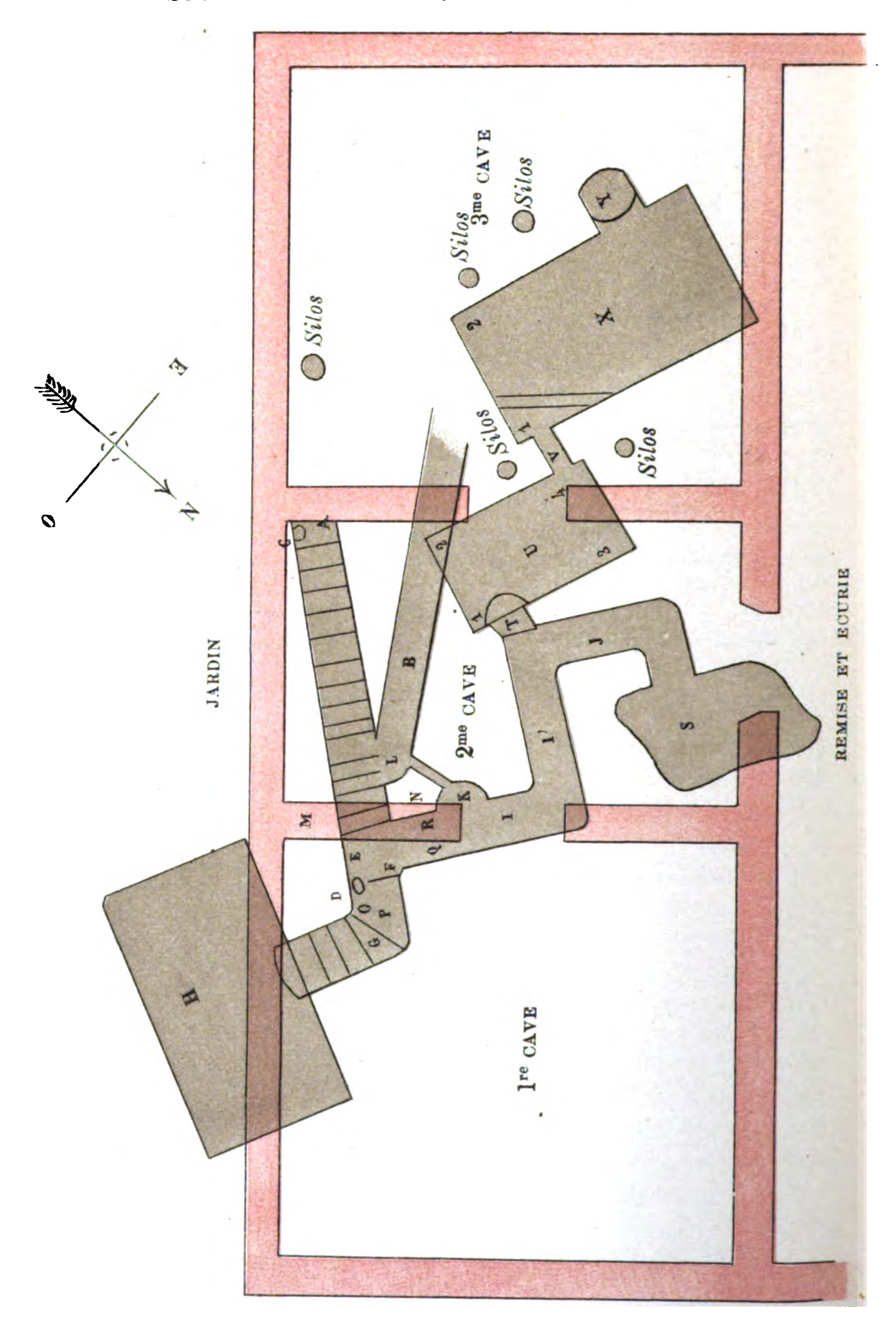
Mémoire sur l'auteur du *Te Deum.*

Mémoire *De l'ancienne liturgie de Poitiers et des monuments qui nous en restent.*

Mémoire sur Ligugé.

A cette liste, il faut ajouter les diverses inscriptions latines qu'il composa et que nous avons citées dans le cours de cette notice.





Plan de la Maison de M. Ravart,

Notaire à Angeac-Champagne,

sous les fondations et sous les caves de laquelle existe uue habitation Gauloise.

La chambre H. est transformée en citerne

Échelle de 0.01 cent. par mètre

Lith Châtenet Angoulême *d'Après Mr P. MERCIER*

HABITATION SOUTERRAINE

A ANGEAC-CHAMPAGNE

MAISON DE M. RAVARD

PAR

M. MERCIER

La Champagne de Cognac a été de tout temps un pays découvert, sans forêts et d'une grande fertilité; aussi les hommes ont-ils su de préférence habiter ce pays, qui leur donnait sans travail préliminaire de défrichement, avec une faible culture, une nourriture assurée. De nombreuses traces d'habitations primitives existent sur différents points et sont des témoins irrécusables de la présence de la race humaine dans ces contrées dès les premiers temps de la dispersion des peuples. Ils habitèrent les hauteurs, soit que le souvenir du déluge fût encore vivant à leur pensée, soit que les terrains offrissent moins d'humidité, soit encore que la défense fût plus facile contre les animaux féroces et contre les ennemis.

Après la conquête des Gaules, les Romains s'établirent fortement dans cette contrée. Elle pouvait produire le blé et le vin; les vainqueurs, habiles

colonisateurs et agriculteurs pratiques, y établirent de nombreuses villas et lui donnèrent le nom de *Campania,* qui lui est resté. L'origine latine se sent partout dans la terminaison *ville* ou *ac* donnée aux bourgs et aux villages, terminaison qui a traversé les siècles. Partout on trouve des tombeaux, des poteries, des tuiles, des monnaies et des objets de bronze qui attestent leur origine gallo-romaine et l'existence d'une population nombreuse et avancée en civilisation.

Angeac-Champagne est placé sur un haut coteau dominant la plaine et le vallon arrosé par le cours d'eau de la Nouille, qui est formé par des fontaines qui tarissent souvent pendant les grandes chaleurs et va se jeter dans la rivière du Né en courant du nord-est au sud-ouest. Ce point dut être un des premiers habités, exposé au midi et à cinq cents mètres d'une fontaine et d'un cours d'eau.

Dans le bourg il existe deux habitations souterraines antéhistoriques, une placée sous le cimetière, dont je ne puis parler que pour mémoire, l'entrée ayant été bouchée par le fossoyeur, effrayé de sa trouvaille; l'autre située au-dessous de la maison de M. Ravard, notaire, qui a eu l'obligeance de me la faire visiter à plusieurs fois et de m'aider à en faire le plan. Je vais donc en donner une idée descriptive au moyen de ce plan et aussi claire que possible.

M. Ravard ayant besoin de faire creuser des caves sous sa maison déjà construite, découvrit l'entrée A. Pour y arriver, on passe par la remise et on entre dans la cave du milieu par une pente douce. Dans l'angle sud de cette cave se trouve l'entrée A, qui donne accès à un escalier de quatorze marches irrégulières en hauteur et largeur. Au pied de l'escalier, le visiteur trouve deux chemins, l'un en face le couloir G, X', X, qui conduit à la chambre H; l'autre à gauche le couloir I, I, J',

qui conduit aux trois chambres S, U, X. Les couloirs sont étroits et bas ; il est difficile à deux hommes de s'y croiser et de s'y tenir complétement debout. Le plafond des chambres est également fort bas : un homme de grandeur moyenne ne peut se tenir debout dans les chambres U et X, ce qui donne à penser que la race d'hommes qui a habité de pareils réduits était au-dessous de la taille moyenne.

Après la découverte de cet asile souterrain, M. Ravard fit sortir tout ce qu'il pouvait contenir en débris de toutes sortes. On ne trouva que des tessons de poteries grossières en terre blanche, grise ou noire. Quelques-unes portent la trace du feu et ont sans nul doute servi. De tous ces morceaux on n'a pu reconstituer un seul vase. Les ouvriers ne trouvèrent aucun objet de fer ou de bronze, seuls quelques os et un petit instrument d'ivoire sur lequel on voit la trace de l'outil qui l'a fabriqué : il m'a paru être un poinçon ou une aiguille à coudre. Je suis possesseur de ces débris, grâce à la générosité du propriétaire de cette intéressante habitation souterraine.

Avec le plan que j'ai dressé, il sera facile de se rendre un compte exact de l'ensemble des escaliers, corridors et chambres.

A. Ouverture de l'escalier dans la cour du milieu de la maison : quatorze marches irrégulières avec une largeur de 0^m 62. De A en F, il y a 2^m 65 de profondeur.

B. Corridor en plan incliné venant de la seconde cave de la maison, comblé à la partie supérieure ; il n'a que 1^m 10 de hauteur.

C, D. Trous ovales creusés pour recevoir l'eau de pluie ou d'infiltration, avec rigole au pied de la paroi droite de l'escalier E y conduisant. Ces trous ont 0^m 40 de longueur sur 0^m 25 de profondeur.

F. Une marche ascendante de 0^m 15 de hauteur.

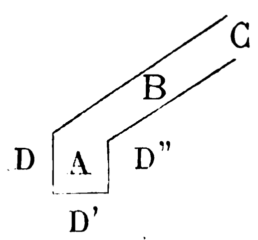
G. Corridor avec cinq marches et une saillante dans la chambre H ; la partie qui n'a pas de marches est en plan incliné.

H. Chambre de $3^{m}95$ de longueur, de $2^{m}18$ de largeur, sur $1^{m}55$ de hauteur. Le pavé de cette chambre est, par rapport à l'entrée A de l'escalier, à une profondeur de 4 mètres, ce qui lui donne une profondeur totale au-dessous du sol du jardin de $5^{m}20$. Cette chambre a été malheureusement convertie en citerne.

I, I', J. Corridor en plan incliné de $0^{m}65$ de largeur, sur une hauteur de $1^{m}50$ à $1^{m}60$.

K. Niche d'observation avec trou horizontal traversant la roche K, L et arrivant à $0^{m}30$ en L, au-dessous du sol de passage B.

M, N. A ces points, il se trouve dans les deux parois latérales trois trous, de 8 à 10 centimètres environ de dimension, pour recevoir des barres de bois servant à retenir la porte ; à gauche en descendant, ces trous ont une rainure pour faire échapper la barre avec cette forme :



A. Trou dans lequel repose le bout de la barre de bois.

B. Rainure dans laquelle on fait glisser le bout de la barre, de manière à ce qu'elle arrive dans le trou A et soit maintenue par les parois D, D', D".

C. A ce point, la rainure part de zéro pour arriver à la profondeur de A.

Ce mode de fermeture est encore en usage dans nos campagnes pour les portes qu'on ouvre peu souvent.

O, P. Même disposition pour mettre une porte.

Q, R. Même disposition pour mettre une porte.

S. Chambre irrégulière ayant $2^{m}03$ de longueur sur $1^{m}57$ de largeur en moyenne, avec une hauteur de $1^{m}51$. Cette chambre m'a paru inachevée.

T. Entrée faisant communiquer le couloir I', J avec la chambre V, ayant 0^{m} 65 d'ouverture en entrant dans la chambre, avec une marche ascendante du côté du corridor et deux marches descendantes dans la chambre, dont une saillante.

U. Chambre de 3^{m} 18 de longueur sur 1^{m} 19 de largeur, avec une hauteur de 1^{m} 68. Dans cette chambre existent quatre trous de 8 à 10 centimètres de dimension, dont un avec rainure comme ceux qui sont au point M, N; ces trous sont placés en face les uns des autres, 1 et 2, 3 et 4, à 0^{m} 25 ou 0^{m} 30 du plafond. Ainsi placés, ces trous m'ont fait penser qu'ils pouvaient avoir servi à recevoir des barres horizontales soutenant quelque chose comme un hamac. Le pavé de la chambre est à 0^{m} 70 au-dessous du passage T.

V. Trou carré faisant correspondre la chambre U avec la chambre X, d'une largeur de 0^{m} 42 sur 0^{m} 30 de hauteur. Percé au-dessous du sol de la chambre U à 0^{m} 80, il ouvre à 0^{m} 72 de la paroi de la chambre X et à 0^{m} 80 de son pavé.

X. Chambre longue de 3^{m} 88, large de 2 mètres et haute de 1^{m} 80. On descend en entrant par le trou V par deux marches placées dans l'angle.

Y. Ouverture formant une espèce de croisée à son point de départ de la chambre X, élevée au-dessus du pavé à 0^{m} 91, ayant 0^{m} 52 de dimension. Cette ouverture donne dans un puits perpendiculaire qui remonte à la surface du sol et qui est comblé en partie. Dans ses parois sont des trous placés exactement de la même façon que les trous que les puisatiers creusent dans nos puits pour monter et descendre.

Dans les couloirs et les chambres sont placés des trous dans les parois latérales, au trois quarts de la hauteur environ, avec 0^{m} 10 de dimension, particulièrement au détour des corridors. J'ai pensé que ces trous avaient

été percés pour recevoir des lampes afin d'éclairer; du reste, il y en a qui portent encore la trace de la fumée. Cet usage a été suivi dans les catacombes de Rome, et l'on y trouve encore des lampes ainsi posées qui servaient à éclairer la circulation.

A mon avis, l'escalier A a dû être construit postérieurement au travail général, parce qu'il fait double emploi avec le passage B, presque parallèle, qui forçait toute personne amie ou ennemie, après avoir franchi l'entrée supérieure pour arriver à la porte M, N, à passer devant la meurtrière K, L, qui pouvait servir à la fois à observer et à se défendre, en introduisant un épieu pouvant frapper dans le passage B celui qui aurait été assez imprudent à s'aventurer dans cet étroit et bas corridor pour venir troubler les habitants des chambres. L'escalier A a des parois très perpendiculaires ne portant pas trace d'outil. Cela tient peut-être à la nature de la roche, qui est moins compacte que dans les corridors et les chambres. Là elle devient plus serrée, sans être très dure. C'est un roc blanc et friable, formant le sous-sol de toute la Champagne et appartenant à la craie inférieure étage campanien.

Dans les corridors et les chambres, l'outil a laissé sa trace, qui ressemble à une égratignure de 6 à 8 centimètres de long sur 3 à 4 millimètres de large, avec une profondeur de 1 à 2 millimètres. Les plafonds et les murs en sont criblés, de telle sorte que l'ouvrier devait aller bien lentement et n'enlever que de la poussière du rocher.

Les parois des chambres et des corridors ne sont pas perpendiculaires, elles décrivent un arc à partir de la voûte en venant au pavé, ce qui s'explique par le travail lui-même, qui s'exécutait en face en frappant de haut en bas, en faisant décrire à l'outil un arc dont le manche était la flèche. Pour les plafonds, ils sont assez horizon-

taux ; pour ce travail, les couches du rocher devaient aider l'ouvrier.

En déblayant les caves de la maison on a découvert dans la troisième l'entrée du couloir B et celle du puits Y. Tout près de ces entrées existent des silos ovoïdes au nombre de cinq avec leur couvercle en pierre plate, qui malheureusement ont été comblés aussitôt découverts par les ouvriers, qui pensaient activer leur travail en se débarrassant ainsi des déblais de la cave. Il est également regrettable que l'entrée du couloir B et le puits Y communiquant avec la chambre X soient comblés du côté de la cave, parce qu'on aurait l'ensemble complet de ce travail remarquable de cette génération d'hommes, dont nous sommes loin de soupçonner les mœurs et les coutumes, si ce n'est par analogie avec les usages des peuplades sauvages du Nouveau-Monde et l'étude des monuments qu'elle nous a légués.

Notre contrée en possède beaucoup. Il serait intéressant de les rechercher, d'en faire une nomenclature et description. Ainsi Richemont a ses grottes celtiques au pied du cimetière, portant traces d'outils et de fermeture. Saint-André possède une habitation souterraine à droite du chemin de Chez-les-Longs. On arrive à cette habitation par un couloir dans lequel on rampe; on détourne à gauche et on se trouve dans une chambre de laquelle on passe, en rampant à droite, dans une autre. Ces deux chambres, très élevées de plafond, sont l'œuvre de la nature et portent les traces d'outils ; la seconde est fermée à sa partie supérieure par une pierre placée comme une couverture de silo, qui fait l'effet d'un plancher placé aux voûtes de nos clochers pour y laisser passer les cloches. Dans le bourg, à droite en descendant le chemin, il y a un silo placé dans le mur du jardin de l'ancienne cure.

Dans la propriété de M. Gaignerot, commune d'Anais, près la route, existe une habitation souterraine creusée à la même époque que celle d'Angeac-Champagne. Angeac est très riche en débris gallo-romains. En déblayant le chemin de Roissac, les terrassiers ont découvert des tombeaux renfermant des vases de terre et des objets de bronze que je possède. Du côté du village de l'Échalotte, en faisant des travaux pour le chemin, on a ouvert des tombeaux. Dans le village, plusieurs propriétaires possèdent de grandes urnes funéraires de diverses dimensions dont ils se servent pour recueillir l'eau.

A propos du cimetière gallo-romain d'Angeac, je puis citer celui de Merpins, à l'entrée de l'ancien chemin romain allant à La Frenade joindre le chemin Boisne, de Périgueux à Saintes; celui découvert en face de la grille de l'hospice de Cognac; celui de Richemont, situé sur le chemin de L'Oumade à Boussac, dont les tombes sont creusées dans le roc et recouvertes de pierres plates; enfin celui des Chaudrolles, commune de Saint-Sulpice, dans les mêmes conditions.

A Claix, derrière les servitudes de la maison habitée par M. Briand, à l'est, en labourant le champ, la charrue a levé le couvercle de trois silos.

Dans la commune de Plassac, à cent mètres environ du village des Coffres, à gauche du chemin Boisne, près la croix Frappe-Cul, le pied d'un bœuf a fait découvrir un silex; des haches celtiques en silex poli ont été trouvées entre ce village et la forêt de Chardin. L'une d'elles est ébauchée et je la possède. Sur la butte du télégraphe on a trouvé des débris de poterie, une meule de moulin à bras, et près de l'église des vases funéraires, ainsi qu'à Blanzac, dans l'ancien cimetière, en faisant la route de Mouthiers; à Roullet, dans le jardin de la cure, au pied du mur de l'église.

A Chabanais, on a trouvé également dans le vieux cimetière de Saint-Sébastien beaucoup de ces vases.

A Roumazières, on a trouvé une hache en granit poli, grande dimension. Près du camp romain de Genté, on a ramassé trois haches : l'une grande, en silex poli, et deux petites en cailloux roulés. Tout autour de ce camp gisent, à jet de fronde, une grande quantité de cailloux ronds qui semblent être le résultat d'une lutte balistique, et il existe des amas de ces cailloux, qui ont été apportés là dans un but de défense ou d'attaque, car dans la contrée il n'en existe pas; ils proviennent probablement de la plaine qui s'étend entre le Né et Pérignac (Charente-Inférieure), où il y en a beaucoup. En suivant le chemin Boisne depuis Gensac et à travers la Champagne jusqu'au Maine-des-Champs, commune de Bouteville, on remarque qu'il a été couvert de cette espèce de pierres.

Il serait intéressant et utile de faire plusieurs cartes archéologiques de notre département, comme on en a fait une au point de vue zoologique, dans le genre de celle de M. Michon dans sa *Statistique historique de la Charente*, une pour chaque époque de notre histoire, indiquant les monuments construits par les hommes. Ce moyen faciliterait les études, parce qu'on aurait dés points précis qui indiqueraient les lieux sur lesquels devrait se porter l'attention des archéologues, parce que la science est presque inépuisable à cause de l'oubli nécessaire qui finit par envelopper toute chose humaine.

Si on ne pouvait dresser ces cartes, qui coûteraient fort cher, on pourrait faire une géographie archéologique

dans le genre de celle de M. Marvaud, mais plus développée et avec des indications certaines pour chaque endroit où les découvertes pourraient être faites. Notre savant collègue devrait rééditer son travail en s'entourant de tous renseignements utiles, en se mettant en correspondance avec les curés, les instituteurs et propriétaires qui pourraient les lui fournir.



RECUEIL

DE

DOCUMENTS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

EN ANGOUMOIS

PAR

M. G. BABINET DE RENCOGNE

M. DE RENCOGNE avait commencé, dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente,* la publication d'un recueil de documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en Angoumois. La première partie de ce travail, comprenant les foires, a paru en 1877, et c'est pendant l'impression que l'auteur a été subitement enlevé à sa famille, à ses amis et à la science.

Quelques lignes d'introduction ont fait connaître l'ordre dans lequel M. de Rencogne comptait donner ces matériaux. Nous avons, en conséquence, recherché dans ses manuscrits, gracieusement mis à notre dispo-

sition, tout ce qui se rapportait au plan indiqué, et la Société continue aujourd'hui cette publication, en se conformant aussi rigoureusement que possible aux intentions de son ancien président.

DEUXIÈME PARTIE

POLICE DES VILLES

I.

ANGOULÊME.

Mairie de Cybard Couillaud.

(1505.)

Pendant lad. année fut envoyé en Savoie par Madame, et à son retour environ la St-Michel fit les ordonnances sur le pain, pannetieres, hostes et mosniers, qui furent escriptes en certains tableaux en la maison de la ville.

(Archives de l'hôtel de ville; registre mémorial A, f° 41, r°.)

Mairie de Cybard Couillaud.

(28 mai 1511.)

Touchant le bordau pour mettre les filles et icelles loger, sera entre les tours qui sont entre les portes de St-Marçault et de Chande.

(Délibération du corps-de-ville, registre A, f° 311.)

Mairie de Charles de Loumelet, S^r de La Tour-Barrefer, élu maire.

(1514.)

Et led. jour que led. de Lousmellet fut receu, soubz umbre de justice par ung Jehan de Coign et un Bon Arme fut faict arrousement de nuyct à ung particulier homme, lesqueulx du Coign et Bon Arme furent retenuz en l'amende arbitraire.

Ledit de Lousmelet fit faire plusieurs esditz et mesmement de ne porter aulcuns bastons par la ville jour et nuyct, qui fit garde, et plusieurs bastons prins et perduz.

On moys de juilhet, plusieurs perdreaulx et levreaulx mis en vente en la grand halle de ceste ville furent faictz brusler par appoinctement dud. de Lousmelet au devant de lad. halle, pour ce qu'ils estoient infectez.

Par led. de Lousmelet fut faict prendre saulmon et aultre poisson infect on marché neuf, et par luy fut faict gecter es douhes, et les vendeurs retenus en l'amende.

Par led. de Lousmelet fut condamnée une femme publicque de Lousmeau qui s'estoit abandonnée es paulvres malades de la maladerye et puis se prostituoit à aultres, à estre fustigée, ce qui fut faict par l'exécuteur de la haulte justice despuys la tour St-Pierre, où elle estoit prisonnyere, tirant davant l'églyse St-Vincent, d'illec au marché vieulx, et retournant vers la porte St-Pierre.

(Mémorial A, f° 51, r°.)

Statuz et ordonnances sur le faict de la police de la ville, cité, faulxbourgs et banlieue d'Angolesme, qui ont esté publiez par commandement de messieurs les maire, eschevyns, conseilliers et pers de ladicte ville.

(27 mars 1529.)

PREMIEREMENT. — Que mousnyers, fournyers et aultres n'ayent à faire aulcuns monopolles ne aller ne faire aller au devant des marchans qui amennent bledz à vendre en ladicte ville, et de n'achapter ou faire achapter aulcuns bledz es jours de mynaige pour eulx ny par interpousées personnes, et de n'aller ne venir audict mynaige ne d'aprocher d'icelluy que l'heure de midy ne soyt escheue, sur poyne d'amende arbitraire et de prison, et ce pour obvyer aux monopolles que l'on a veu et voyt advenir par le faict desdictz mousnyers.

II. — Item que lesdictz mousnyers de ceste ville, faulxbourgs, banlieue et aultres qui y prendront blé seront tenuz pour ung chescun boisseau de blé qu'ilz auront receu rendre ung boisseau comble de farine, et des deux boisseaulx de farine combles qu'ilz rendront, l'ung soyt foullé pour une foys seullement avecques les deux mains en croix et par ampres recomblé, et de quatre les deux, et de six les troys, et ainsi des aultres.

III. — Item que lesdictz mousnyers auront en leur moulin pour mesurer ladicte farine boisseau tercier pour le moings marqué de la fleur du lys, qui aura le tiers hautheur de sa largeur ou rondeur, et de ne mesurer farine de aultre boisseau que audict boisseau tercier, qui sera bandé et croizé de fer, affin que le boisseau ne se puysse appetiser ; et sera le mousnyer tenu de respondre du faict de celluy qui aura amenné

ladicte farine, et s'il y est trouvé faulte, pourra le seigneur ou dame de la farine retenir l'asne ou mullet, cheval ou jument jusques ad ce qu'il ayt esté satisfaict du dommaige qui se trouvera et duquel dommaige le seigneur ou dame de la farine sera creu par serment sans aultre figure de proces.

IV. — Item que lesdictz mousniers seront tenuz de tenir leurs chaussées, excluses et bouchaux à telle et compectante raison que les ors, chenebaulx, prez et aultres dommaynes circonvoysins n'en soyent submergez ou en aulcune maniere endommaigez.

V. — Item que toutes panetieres, petruresses, taverniers et aultres vendans pain en lad. ville, cité, faulxbourgs et banliefve d'icelle ayent à faire le pain exposé en vente scellon et en suyvant le poys du blé, statuz et ordonnances de lad. ville, sur poyne d'amende et confiscation dudict pain.

VI. — Item que chescune desd. boulangeres et panetieres de lad. ville et faulxbourgs seullement ayent leur marque pour marquer pain exposé en vente, qu'elles prendront de lad. ville, dont en sera faict registre au greffe des conseils de la ville, affin que pour la dificulté qu'il en advyent, l'on congnoisse dont viendra la faulte du prix dudict pain, et de non en expouser en vente qu'il ne soyt marqué, sur poyne d'amende arbitraire et de confiscation dudict pain.

VII. — Item que tous forniers et fornieres tiendront en leurs fours deux paires de balances pour ung chescun cousté garnyes de poix justes pour poiser la paste qui sera myse en pain de vente, sur poyne d'amende arbitraire.

VIII. — Item que tous les manans et habitans de lad. ville, cité et faulxbourgs, de quelque estat ou condition qu'ilz seront, pour une chescune sepmayne auront chescun en droict soy à nectoyer ou faire nectoyer les ruhes

et venelles et en oster ou faire oster toutes immondicitez, eaulx puantes et ordures, sur poyne d'amende arbitraire.

IX. — Aussi ne feront leurs aysines de retrectz parmi lesd. ruhes et venelles et l'interdiront à leurs serviteurs, enffants et familhe, sur poyne de ladicte amende.

X. — Item aussi osteront et delivreront les boys, piarres et aultres empeschemens, en sorte que l'on puysse passer et repasser aiseement par lesd. ruhes et venelles, sur poyne d'amende comme dict est.

XI. — Que tôus bouchiers vendans chairs, pour évicter au dangier de peste, ne gecteront ne mectront aulcuns fumiers, bouhes, sang, tripail, ossemens, piedz et cornes parmy lesd. ruhes et venelles ne hors de leurs estables et maisons, mays incontinant ayent à les mectre hors de lad. ville et les lieux ordonnez et non suspectz, sur poyne de lad. amende.

XII. —Aussi auront à tenir en leurs bancs et ouvroirs des halles où ilz vendent leurs chairs corbeilles, paniers et autres vaisseaulx pour en iceulx mectre et amasser ossemens, cornes et piedz de leurs beufz, moustons et aultre bestiailh qu'ils detaillent et exposent en vente, pour ung chescun jour les emporter, gecter et mectre hors de ladicte ville et es lieux à ce ordonnez, sur poyne d'amende arbitraire.

XIII. — Aussi ne mesleront ne vendront leurs chairs blasmees, oueilhes et brebis en leurs bancs et ouvroirs, mays aux lieux particuliers à ce dediez, sur poyne d'amende comme dict est.

XIV. — Item que lesd. bouchiers meneront et attacheront leurs bœufz, vaches et aultre bestiailh subgectz à visitacion aux boucles et lieux ordonnez pour y subjourner le temps requis et iceulx visiter, sur poyne d'amende arbitraire.

XV. — Item leur est enjoinct de non detailler leurs chairs sur aultres bancs que es leurs et non sur les

bancs ordonnez pour le poisson et marchandises, sur poyne d'amende.

XVI. — Item de non verser et gecter aux halles, ruhes et venelles les eaulx du tripailh, et de nectoyer le hault, bas, devant et derriere de leurs bancs et ouvroirs de troys jours en troys jours, sur poyne d'amende.

XVII. — Item aussi est enjoinct ausd. bouchiers qu'ilz ayent à faire le nombre de pieces de chair marchandes scelon le nombre requis à ung chescun quartier et de n'en exceder led. nombre, sur poyne d'amende.

XVIII. — Item de non faire ouverture de leurs ouvroirs aux jours de dimanche, quatre festes annuelles, feste du précieux corps Nostre-Seigneur et feste de la Vierge glorieuse dame; et ausd. bouchiers est enjoinct d'avoir chairs à suffisance de bœuf et mouston à tous jours qu'elle est dédiée pour menger, sur poyne d'amende.

XIX. — Item que tous poissonniers et poisonnyeres est enjoinct, soit en leurs maisons que ausd. hasles, d'avoir bailles, seilheaulx ou aultres vaisseaulx pour les recapter et porter aux lieux dediez et ordonnez pour evicter au dangier de peste et aultres maladies, et là où il sera congneu au devant de leursd. maisons avoir versé lesd. eaulx en payeront l'amende.

XX. — Item et leur est enjoinct et aussi ausd. bouchiers et poissonnyers de faire tenir et garder ce que dessus à leurs serviteurs, servantes et familhe, sur poyne de l'amende, à la prendre sur le maistre ou maistresse dud. poisson et chairs, serviteurs et servantes.

XXI. — Item et ausd. poissonniers et aultres est deffendu de non mectre aulcun poisson puant et infect en vente ne d'icelluy mixtionner et mesler avecques aultre

bon poisson, mays d'icelluy choisir et séparer, sur poyne d'amende arbitraire et bruslement dud. poisson.

XXII. — Item est enjoinct et faicte inhibicion et deffence à tous poissonnyers et poissonnyeres et aultres vendans poisson de mer de non mesler leur poisson vieulx charroyé avecques le nouveau poisson et fraiz charroyé, mays le vieulx tenir séparé du nouveau.

XXIII. — Aussi de non trafficquer avecques les marchans poissonniers forains, sur poyne d'amende arbitraire, et de non vendre le poisson desd. marchans forains.

XXIV. — Item que tout le poisson qu'ilz ameneront en cested. ville et cité ilz seront tenuz l'amener et conduyre directement au dedans la halle du mynaige, lieu ordonné pour la vente dudict poisson ; et premier que en faire vente, seront tenuz d'appeler mond. sieur le maire ou son commys pour faire visitacion dud. poisson et ordonner si bon luy semble le serment prins d'eulx de la vente d'icelluy à la raison de l'achapt, voicture et salaire desd. poissonniers, et ce sur poyne d'amende arbitraire.

XXV. — Item que tous hostelliers et taverniers n'ayent à retirer en leurs maisons gens venans de lieux dangereux à peste et d'enquerir les survenans par foy et serment sur poyne d'amende, et aussi gens jornaliers et de mestier ausquelz leur est deffendu, mais de leur bailler vin et vivres pour leur argent pour le mengier en la compaignie de leurs femmes et familhe, sur poyne d'amende et de prison.

XXVI. — Item l'on faict inhibicion et deffence à tous et chescuns les manans et habitans de lad. ville, cité et franchises d'icelle, et aultres estans au dedans lad. ville et cité, de ne porter aulcuns bastons de guerre s'ilz ne sont personnes privilégiées, sur poyne d'amende arbitraire et confiscation desd. bastons.

XXVII. — Item aussi leur est faicte inhibicion et deffence de non aller déguysez ne masquez, ne sans feu l'heure de huict heures de nuict escheue, sur poyne lesd. masquez d'estre constituez prisonnyers en mesme instant et condamnez en amende arbitraire.

XXVIII. — Item et aux dessusd. est faicte inhibicion et deffence de non jurer ne blasphemer le nom de Dieu ne de ses sainctz ne faire aulcuns juremens execrables, sur poyne des amendes scelon les ordonnances royaulx sur ce faictes.

XXIX. — Item que nulz ne tiennent en leurs maisons, jardrins et aultres lieux estans en lad. ville et cité aulcuns porceaulx ne iceulx laisser aller parmy la ville, sur poyne d'amende et confiscation d'iceulx.

XXX. — Item est faicte inhibicion et deffence à tous taverniers et aultres de non tenir joeux en leurs maisons et jardrins, comme joeux de quilles, cartes, de dez et aultres joeux de asars, et mesmement durant le service divin et prédications, sur poyne de amende arbitraire.

XXXI. — Aussi est inhibé et deffendu à tous serviteurs et aultres de non eulx trouver en tavernes et lieux suspectz l'heure de huict heures escheue, mais incontinant ayent à eulx retirer ches leurs maistres, sur poyne de prison.

XXXII. — Item il est enjoinct et faict commandement à toutes femmes publicques et vivans lubricquement en lad. ville et cité que incontinant elles ayent à vuyder lad. ville et cité et elles retirer en lieux non suspectz hors lad. ville, sur poyne d'y estre menées par l'exécuteur des haultes œuvres.

XXXIII. — Item aussi est faict commandement et enjoinct à toutes femmes suspectes, mal famées et vivans lubricquement de vuyder incontinant les maisons de gens d'église et de ne faire leur demeurance avec-

ques eulx, leurs ruhes et parroisse, sur poyne de pugnition corporelle, d'amende arbitraire et d'estre mises hors ceste ville et cité par le maistre des haultes œuvres.

XXXIV. — Item et parce que la riviere d'Anguene consiste en jardrins, ortz et chenebaulx, pallices et foussez, garnye d'arbres domesticques et fruictz, est faict inhibicion et deffence à tous et chescuns les habitans et aultres de lad. ville, cité et franchizes, de ne mectre et laisser aller, en quelque temps que ce soit, aulcunes bestes ou bestiailh tant gros que menu faisant et donnant dommaige, au dedans lad. riviere d'Anguene, au dommayne d'aultruy, ne aux aultres lieux estans desd. franchizes, prandre ne emporter leurs fruicts, sur poyne de l'amende de soixante solz tournois, dommaiges et intérestz de partie intéressée, et en sera creu ung tesmoing seul digne de foy de lad. treuve et agastis.

XXXV. — Item est enjoinct et faict commandement à tous ceulx qui tiennent chievres et bergerie au dedans lad. riviere d'Anguene qu'ilz ayent à les vuyder et mectre pascager en aultre lieu et en riviere non privilégiée, sur poyne d'amende arbitraire et de prison, dommaige et intérestz des intéressés.

XXXVI. — Item que tous regretiers et regretieres n'ayent à mectre et expouser en vente aulcun gibier ne voluture de plus hault pris, perdrix de vingt deniers, begace dix-huit deniers, oizeau de riviere vingt deniers, connil à deux solz et le lievre à trois solz, pallonne à douze deniers, et est permys à ung chescun d'en prendre desd. regretiers et regretieres aud. pris; et là où elles vendront à plus hault pris, en sera creu l'achapteur digne de foy quant pour les retenir et condamner en l'amende du plus vendu.

XXXVII. — Item et leur est deffendu de non achapter led. gibier et voluture, poullailles ne aultres den-

rées, ne entrer aux halles et marchez que l'heure de dix heures ne soyt escheue, sur poyne de prison et d'amende.

XXXVIII. — Item et pour ce que lesd. regretiers et revenderesses pour faire leurs monopolles et trafficques vont et font aller au devant dud. gibier, voluture, poullailhes et denrées pour en faire achapt ou transport, monopoller et trafficquer d'iceulxd., à ung chescun d'eulx est faicte inhibicion et deffence de non y aller, et là où ilz seront trouvez faisant le contraire, est permys de les constituer et amener prisonnyers pour poyer et satisfaire aux amendes esquelles ilz seront condampnez.

XXXIX. — Item est faict commandement et enjoinct à tous vacabons et gens oizifz estans et qui se trouveront en et au dedans de lad. ville, cité, faulzbourgs et franchizes, qui n'ont maistre ne adveu et ne s'applicquent à travailher et gaigner leur vie, aussi à tous maraulx et bellistres et seins de leurs membres, qu'ilz ayent à vuyder dedans troys jours, sur poyne de pugnicion corporelle.

XL. — Item est faicte inhibicion et deffence à tous serviteurs et aultres personnes de ne laisser aller parmy les ruhes leurs chevaulx et aultres bestes en les menant abreuver aux rivieres et fluves sans gouvernement et les conduyre pour le dangier des petits enffans, et ce sur poyne d'amende arbitraire.

XLI. — Item aussi est faicte inhibicion et deffence à toutes lavendieres et aultres personnes de non laver leurs buhées, linge et aultres draps, tripail ne poisson aux fontaynes ne une brasse et demye pres d'icelles, et ce sur poyne d'amende.

XLII. — Item et parce que plusieurs larrecins se commectent par les serviteurs, servantes, journaliers et aultres personnes aux lieux où ilz sont demeurans et besougnans, tant sur la vaisselle, linge, que aultres chouses, est enjoinct et faict commandement aux pin-

tiers et aultres qu'on portera vaisselle non ayant nom et armoyrie et qui seroient rayez et effacez qu'ilz ayent à retenir lad. vaisselle, linge ou aultre chouse suspecte de larrecin, et ce faict, le dénoncer à justice ou à ceulx qu'ilz congnoistront lesd. chouses estre ou appartenir, sur poyne d'amende.

XLIII. — Item est enjoinct à tous tonneliers et aultres que desormays ilz facent pippes et barriques selon la forme marchée et arrestée en la maison de l'eschevinaige, sur poyne d'amende arbitraire.

XLIV. — Item et parce que les habitans de cested. ville et cité soy deullent des abaulx de boys que font les fermiers et marchans, et que quant un abaust est charroyé et rendu en leurs maisons ne reviend que à deux tiers de abaust ou envyron, est enjoinct et faict commandement à tous fermiers et marchans de lad. ville et banlieue expousant boys de chauffage en abaulx qu'ilz ayent doresnavant à faire lesd. abaulx de boys, savoir que buche ayt quatre piedz en boys, led. abault six piedz de haulteur et six piedz de longueur, et là où lesd. buches ne se pourront trouver à la raison de quatre piedz, qu'ilz ayent à supplier ausd. buches, et ce sur poyne d'amende arbitraire.

XLV. — Item est enjoinct à tous pappetiers et marchans apportans ou ayans pappier à vendre en cested. ville et cité qu'ilz n'ayent à mesler en la main ou rame de pappier le bon pappier et sain avecques le corrumpu et cassé beuvant et meschant, mais séparément le vendre et détailler, sur poyne de confiscation de leurd. pappier et d'amende arbitraire.

XLVI. — Aussi est enjoinct et faict inhibicion et deffence à tous chandeliers et chandelieres vendans et adeuerans chandelle à la libvre en ceste ville d'Angolesme qu'ilz ayent à faire leur libvre de chandelle marchande et de pur cif et qu'ilz n'ayent à mesler le

cif avecques gresses, dont ne se doyt faire chandelle, laquelle gresse ilz sont coustumiers couvrir de bon cif; aussi qu'ilz n'ayent à couvrir le cif bruslé et noir de bon cif, comme dit est, mais ayent à faire et vendre la libvre de telles gresses et cif corrumpu à part et séparément, et ce sur poyne de lad. chandelle ainsi meslée confisquer et d'amende.

XLVII. — Et par ce que ordinairement on faict plaincte des abbuz qui se commectent aux aulnes, crochetz, poix et mesures, boiceaulx, pintes et choppines, est faict commandement et enjoinct à tous les marchans et habitans de lad. ville, cité et faulxbourgs et banlieue, et à aultres marchands forains y venans vendre et détailher leurs marchandises et denrées, d'avoir leurs aulnes, crochetz, poix, boisseaulx et toutes aultres mesures justement et loyallement arrestées, sur poyne de confiscation de leursd. aulnes, crochetz, poix et mesures, et d'amende arbitraire.

XLVIII. — Item et est faict commandement et enjoinct à tous personnes de mestier, jurez et non jurez, de rapporter leurs previleges ausd. sieurs et de faire articles par registres des abbuz qu'on commect et faict en l'ouvraige et marchandises de leursd. mestiers, et ce dedans huict jours, pour sur ce y donner ordre et pollice, et ce sur poyne d'amende arbitraire.

XLIX. — Item que toutes personnes contrevenans aux statuz et ordonnances que dessus qui y auront abuzé respondront par leur bouche et n'y seront oïes par conseilh sans cause suffisante.

Et ont esté lesd. statuz et ordonnances que dessus publiez à son de trompe en cested. ville, cité et lieux acoustumez à faire lesd. criz par les sergens et greffier de nosd. sieurs, ensemble ont esté publiez es faulxbourgs et franchises de lad. ville et cité le vingt septiesme jour de mars l'an mil cinq cens vingt et neuf,

vigille de Pasques. — Signé l'original : M. Lizée, maire ; — Y. Julien, procureur de lad. ville; — P. Brun, secrétaire de lad. ville; — F. Barrat, greffier, et Goumier, sergent, pour avoir publié lesd. previleges.

Signé : Y. Julien, maire; Boyssard, greffier.

(Archives de l'hôtel de ville d'Angoulême; mémorial coté A, f°s 47-49. — Il existe aussi une copie de ces statuts au registre mémorial coté B, f°s 39-45.)

C'est le poix du pain blanc de troys deniers cuyt au pris que le boisseau de froment, mesure d'Angolesme, est achapté.

(Il faut qu'il soyt poix de marc.)

(8 avril 1535.)

A 4 solz tournois.............	III^{tt}.
A 5 solz tournois.............	II^{tt} et demie.
A 6 solz tournois.............	II^{tt} II onces et demie.
A 7 solz tournois.............	I^{tt} XIIII onces.
A 8 solz tournois.............	I^{tt} X onces.
A 9 solz tournois.............	I^{tt} et demie.
A 10 solz tournois............	I^{tt}.
A 11 solz tournois............	I^{tt} IIII onces.
A 12 solz tournois............	I^{tt} II onces et demie.
A 13 solz tournois............	I^{tt} une once.
A 14 solz tournois............	I^{tt}.
A 15 solz tournois............	XV onces.
A 16 solz tournois............	XIV onces et demie.
A 17 solz tournois............	XIII onces et demie.
A 18 solz tournois............	XII onces et demie.
A 19 solz tournois............	XII onces.
A 20 solz tournois............	XI onces et demie.

Aultre poix du pain de troys deniers cuyt en toute sa fleur au pris que peult valloir le boisseau de froment, mesure d'Angolesme.

(Il faut qu'il soit poix de marc.)

A 4 solz tournois............	iiii^{tt}.
A 5 solz tournois............	iii^{tt} v onces et demie.
A 6 solz tournois............	ii^{tt} xiii onces et demie.
A 7 solz tournois............	ii^{tt} et demie.
A 8 solz tournois............	ii^{tt} ii onces et demie.
A 9 solz tournois............	ii^{tt}.
A 10 solz tournois...........	i^{tt} xiii onces et demie.
A 11 solz tournois...........	i^{tt} xii onces et demie.
A 12 solz tournois...........	i^{tt} viii onces et demie.
A 13 solz tournois...........	i^{tt} vi onces et demie.
A 14 solz tournois...........	i^{tt} v onces et demie.
A 15 solz tournois...........	i^{tt} iiii onces.
A 16 solz tournois...........	i^{tt} ii onces et demie.
A 17 solz tournois...........	i^{tt} une once.
A 18 solz tournois...........	xvi onces et demie.
A 19 solz tournois...........	xvi onces.
A 20 solz tournois...........	xv onces et demie.

Faict par nous Loys Estivalle, escuyer, licentié en loix, maire et cappitayne de la ville d'Angolesme, le huictiesme jour d'apvril l'an mil cinq cens trente cinq. — Ainsi signé : Estivale, maire, et E. Robert, greffier.

Signé : L. Estivale, maire.

(Archives de l'hôtel de ville, registre mémorial coté A, f° 46, v°.)

Mairie de Jehan Montgeon, escuyer, Sr du Petit-Chalonne.

(1536.)

En ladicte année, parce que les ungs tenoyent moindre mesure à vendre vin que les autres, fut ordonné par le mayre que inhibition et deffence seroient faictes à tous vendeurs de vin de tenir une mesme mesure scellon celles qui furent faictes par led. mayre, et inhibition et deffence furent faictes à la poyne de l'amende et de ne vendre vin, que les vaisseaulx en quoy l'on vendroit vin ne fussent adjoustez es vaisseaulx achaptez par led. mayre estant en la maison de la ville et que les armes de la ville y fussent myses, ce que led. maire fit tenir durant lad. année, car il les marqua luymesme et y mist le coyn où est en grant les armes de lad. ville sans en vouloyr prandre aulcun tribut, ains pour mectre police ausd. mesures.

Aussi fut achapté une pille poysant seze mars pour poyser le pain pour guarder par les boulangiers, boulangieres et autres vendans pain, afin qu'ils ne le feissent pas trop petit; et y fut tiel ordre en lad. année que presque toutes les sepmaynes le pain estoit poysé et s'est trouvé par plussieurs foys que led. pain estoit assez poysant.

(Registre mémorial A, f° 77, r°.)

Ordonnance de police touchant les fils de famille.

(Dernier jour de février 1538.)

Parce que nous sommes deuement advertiz que plusieurs marchans et autres s'efforcent d'ung jour à aultre

bailler et distribuer leurs marchandises, deniers ou autres denrées à plusieurs enfans de famille et autres jeunes gens estans en la puissance, gouvernement, conduicte et administration de leurs parans, tuteurs ou curateurs, sans le congié, licence ou permission et au desceu de leursd. parans, tuteurs ou curateurs; aussi que plusieurs hostalliers, taverniers et tenans en ceste ville jeux de chartes, de quilhes, de paulme et autres jeux prohibez, entretiennent et recellent en leursd. maisons et habitacions lesd. jeunes gens de la condicion dessusd., au moyen de quoy lesd. enfans de familhe et jeunes gens sont distraictz de leurs vacations et estatz induictz, prennent occasion et hardiesse de faire plusieurs robices et larrecins et vendicions secretes avec lesd. marchans, hostelliers et créditeurs, qui souventes foys revient à la pauvreté, misere et deppopulation des bonnes maisons de ceste ville d'Angolesme, on grand préjudice de la chose publicque, et à faulte d'y pourveoir par bonne pollice, à quoy obvier, nous avons presentement et judicierement en expédiant la court de ceans faict et faisons inhibition et deffence ausd. marchans, hostalliers, taverniers et tous autres habitans de ceste ville, subjectz à la pollice d'icelle, de non bailler, prester ne distribuer ausd. enfans de famille et aultres jeunes gens estant on pouvoir et gouvernement de leurs tuteurs ou curateurs, aussi de non loger, receppvoir ne entretenir lesd. jeunes gens de lad. condition en leurs maisons, tavernes ne habitations pour jouher ausd. jeux ne aultres prohibez, à la poyne de perdre lesd. marchandises et deniers et de restituer à leursd. parans, tuteurs ou curateurs ce qu'ilz auront perdu par le moyen desdicts jeux en leursd. maisons, et d'estre pugniz et corrigez d'amendes arbitraires par prinse et détemption de leurs personnes jusques à la planiere satisfaction desd. amandes et autrement estre procédé

contre les infracteurs desd. inhibitions et deffences par telles voyes que de raison. Et avons enjoinct aux sergens de la court de ceans de faire publier lesd. inhibitions et deffences à demain, en plein marché et aux troys halles de lad. ville, affin que lesd. subjectz et habitans de cested. ville n'en puissent prétendre juste cause d'ignorance. — Faict en la court des maire, eschevins, conseilliers et pers de la ville d'Angolesme par nous Françoys Rouault, licentié es loix, maire et cappitaine de lad. ville, le vendredi dernier jour de février l'an mil cinq cens trente huict. — Signé : F. Rouault ; — P. Maquelilan, greffier de lad. mairie.

(Registre mémorial, coté A, f° 75.)

Sentence d'Ythier Julien, maire de la ville d'Angoulême, qui condamne à 40 sols d'amende Mathurine Périer, femme de Gabriel de Gorces, et autres, pour avoir tenu de fausses mesures.

(26 novembre 1541.)

Entre le procureur de la court, demandeur en exces, larrecin et abbuz faict sur les mesurez du boiceau à sel de ceste ville d'Angolesme, d'une part, et Mathurine Perryer, femme de Gabriel de Gorsces, Jehanne de Felix, Marie Raymond, femme de Jehan de Mazieres, Marie Neron, veuve de Jehan Ruffou, Françoise Fouaciere et Marie Pechaulde, défenderesses, d'autre part ;

Veu par nous le requisitoyre dud. procureur de la court, nostre proces-verbal et procédure faicte contre lesdictes défenderesses, adveu par elles faict des mesures dont est question, leurs audictions et confessions, rapport de Bertrand Bareau, éditz du corps et colliege

de ceste ville, publication d'iceulx et tout ce que a esté mys par devers nous, heu sur ce advys et conseilh, avons dict et déclairé, disons et déclairons lesd. mesures faulces, et ordonnons que comme telles brizées et rompues et affichées pour l'exemple publicq on parquet et auditoyre de la court de ceans. Et pour la réparation et admendement dudit faulx et usaige desd. mesures, avons condamné et condamnons lesd. défenderesses en quarante solz d'amende chescune d'elles ; partie et la moitié de lad. somme es emparemens et réparations de ceste ville, l'autre partie et moitié au prévost fermier de la court de ceans, sauf que sur lesd. amendes sera prins la somme de vingt cinq solz tournois pour les fraiz de justice, le tout à tenir prison jusques à plain payement ; et leur avons faict inhibition et deffence, à la poyne de pugnition corporelle et aultre arbitraire, de désormais ne tenir pour l'exposition de leur sel en vente aulcun boisseau ou aultre mesure quelconque que premierement elle n'aye par nous ou celluy qui à ce sera par nous commis esté adjoustée et allouhée à la mesure de cested. ville et marchée du marq d'icelle par nostre sentence et jugement définitif. — Et est signé l'original de ces présentes : Y. Julien, maire ; — Rousseau, juge, et R. Vallette, pour avoir esté présent au jugement.

Prononcé en la ville d'Angolesme, en la court de la mairie de lad. ville d'Angolesme, par nous Ythier, maire et cappitaine de lad. ville, le vingt sixiesme jour de novembre l'an mil cinq cens quarante et ung, et ledict jour signiffié aud. procureur. Et le vingt septiesme jour desd. moys et an signiffié ausd. défenderesses parlant à leurs personnes, dont lad. Marie Neron a appellé, et néantmoings, sans préjudice de son appel, a consigné entre les mains de moy Boyssard, greffier de lad. court, la somme de 40 solz ; et pareillement lad.

Pechault en a appellé et, sans préjudice dud. appel, a consigné comme dessus entre mes mains lad. somme de 40 solz. — Faict le XXVIIIe jour desd. moys et an. — Lad. Peschault s'est délaissée dud. appel. — Faict le vingt neufviesme jour desd. moys et an. — Lad. Neron s'est délaissée dud. appel. — Faict led. jour. Les aultres défenderesses et chescune d'elles ont consigné entre mes mains de moy Boyssard la somme de quarante solz tournois.

Signé : Y. Julien, maire ; Boyssard, greffier.

(Registre mémorial coté A, f° 14, v°.)

Sentence d'Ytier Julien, maire, contre les meuniers.

(12 avril 1542.)

Entre le procureur de la court, demandeur, comparant en sa personne, d'une part, contre Denys Mignon, Micheau Gibouyn, Perot Duperron, Leonnard de Vaulx, Jehan Gambier, Jacques Vachier, Durant Edelyne, Jehan filz, Jehan Demoussen, Jehan Cousseau, Arnault Mathe, Pierre Tardat, Jehan de Poilvoysin, Girault Edelyne, Perot Frelant, Jehan Menygault, Pierre Girard, Jacques Marsault, Jehan Tournyer, Marc Taillade et Cathon des Esteves, tous mousnyers défendeurs, tous comparans en leurs personnes avecq maistre Arnauld Darain, leur conseil, d'aultre part; ledict procureur a dict et propousé de nouvel sad. requeste comme aultresfoys que au moyen de ce que plusieurs abuz, exaction et pilleries se font et commectent journellement par les mousnyers moulans les bledz et grains pour la provision de ceste ville d'Angolesme, dont nous sont faictes d'ung jour à aultre plusieurs plaintes par

les manans et habitans de cested. ville, faulxbourgs et franchises d'icelle et aultres circonvoisins, et mesmement par les boulangiers et boulangieres vendans et adeuerans le pain en cested. ville, que par ce moyen dient qu'ilz ne peuvent faire le pain du poix à la raison de la vente des bledz, et sur ce plusieurs villes de ce royaulme et mesmement les villes de Paris, Orleans, Poictiers et aultres y ont pourveu, sur ce y a esté donné plusieurs reiglemens et statuz, tellement que par arrest de la court de Parlement es grans jours seans à Poictiers avoyent reiglé la forme que lesd. mousniers prendroient desd. bledz et iceulx rendroient en farine, savoir, que pour ung boiceau de bled lesd. mousniers seroient tenuz rendre lesd. bledz mouluz en farine en deux petits boiceaulx combles, l'ung desqueulx seroit foullé par une foys seullement avecques les deux mains en croix et par ampres recomblé, et que lesd. mousniers auroient en leur maison pour mesurer lesd. farines ung boiceau tercier marqué pour mesurer lesd. farines au marc de lad. ville, qui aura le tiers de haulteur de sa largeur de rondeur, et de ne mesurer farine à aultre boiceau que audict boiceau tercier, et que lesd. mousnieres ou mousniers seroient tenuz du faict de celluy qui auroyt mené lad. farine, et s'il se trouvoit faulte, que le sieur ou dame de la farine pourroyt retenir l'asne, mulet ou jument jusques à ce qu'il soyt satisfait du dommaige qui se trouverra, et duquel dommaige le sieur en seroyt creu par serment sans aultre figure de proces ; à ceste cause ledit procureur a faict ajourner lesd. défendeurs mousnyers, requis et conclud contre eulx à ce que desormays ilz ayent à entretenir les choses susd. comme estans justes et raisonnables et de non contrevenir à icelles, sur poyne d'amende arbitraire et des choses susd. Et parce que lesd. mousnyers en commectant fraude et monopolles

vont es halles du Minaige où on vend lesd. bledz aux jours de marché, qui est la cause que les bledz sont encheriz et y sont faictz plusieurs monopolles et tromperies, led. procureur a requis que, suivant led. arrest, inhibition leur soyt faicte de non y aller et de non converser es ruhes circonvoysines des halles dud. minaige et aussi de n'y faire aller ne venir interposées personnes, parce que lesd. mousnyers par personnes interpousées par eulx ayant regard esd. halles du minaige font signe par doibs et aultrement du pris dud. bled, qui est la cause de la charité desd. bledz, à poyne d'amende arbitraire par chescune desd. foys qu'ilz feront du contraire et à tenir prison pour le payement desd. amendes. Led. Darain pour lesd. Durand Edelyne, Taillade, des Esteves, Freland, Gambier, Duperron, Girault Edelyne, Vachier, de Vaulx, Demoussen et de Poilvoysin, a dict que derrierement avoit esté par nous appoincté que le procureur de la court inserreroit son dire et requisitoire au registre, ce qu'il n'a faict; et parce qu'il a présentement leu judiciairement sa requeste et conclusions, ont dict qu'ilz n'ont jamais icelle entendue et oncques n'oyrent dire et ne virent rendre le bled converty en farine en la forme contenue en icelle requeste, aussi n'ont-ilz aulcuns boiceaulx aptes ne commodes à satisfaire au requisitoyre dud. procureur. Nous ont prié et requis qu'il nous plaise avoir tel mousnyer qu'il nous plaira appeller et à tel moulyn que bon nous semblera, soit la riviere d'Anguenne, près ceste ville d'Angolesme, sur laquelle riviere ilz ont leurs moulins et sont demeurans, et par led. mousnyer, en leur présence et de nous, fasse mouldre du blé froment, mesture et aultre, et avoir les boiceaulx aptes et propices pour faire ce que requiert led. procureur, et s'il se trouve que commodément les choses requises se puissent faire, accordent et sont prestz de faire ce que la raison voul-

droit et rendre la farine, distraict leur droict, suyvant la coustume ; et nous ont prié et requis faire mouldre led. bled en leur présence et dud. mousnyer qu'il nous plaira nommer dedans tel brief terme qu'il nous plaira, offrant faire la myse ; et jusques à ce ont empesché et débatu les conclusions dud. procureur. — Led. procureur a requis, suyvant l'appoinctement derrier par nous donné, que lesd. defendeurs ayent à respondre et defendre à sad. requeste, propouser et conclusions comprinses par icelled. requeste.

Sur quoy, les parties oyes et apres ce que avons conféré desd. ordonnances confirmées par arrest au conseil et que avons faict mouldre en notre présence du bled à la raison desd. boiceaulx, et que avons trouvé que lesd. mousniers, distraict et pris leur droict, qui est la seziesme escullée ou mesure dud. grand boiceau, les seze faisant le grand boiceau, peuvent et sont tenuz rendre les farines, savoir dud. grand boiceau en faisant les deux demys, le premier doyt estre comble, et comble qu'il soyt, doyt estre foullé avecques les deux mains en croix par une foys seullement et par ampres estre recomblé ; et l'autre demy-boiceau doyt aussi estre comble, et de quatre les deux, et de six les troys, et ainsi des aultres. Avons ordonné et appoincté que lesd. mousnyers prenans les grains de ceste ville d'Angolesme, faulxbourgs et franchises d'icelle rendront lesd. farines à ceulx qui leur bailheront à mouldre leur bled en la forme que dessus mesurées à boiceau tercier ; et est permis aux personnes qui bailleront à mouldre lesd. bledz, s'ilz ne rendent lesd. farines à lad. mesure, de retenir l'asne, mulet, cheval ou jument jusques à ce qu'ilz ayent esté satisfaictz de ce qu'il se trouvera en faulte ou dommaige, et de laquelle faulte ou dommaige lesd. personnes, savoir le seigneur ou dame de la farine sera creu par serment sans aultre figure de proces,

dont led. Darain pour lesd. Durant Edelyne, Taillade, des Esteves, Freland, Gambier, Duperon, Girault Edelyne, Vachier, de Vaulx, Demouzen et de Poilvoysin a appellé. — Sur quoy avons ordonné que nostre appoinctement tiendra, dont led. Darain de rechef pour lesd. dessus nommez en a appellé en adhérant à son premier appel et protesté des atemptaz à l'encontre de nous et de nous prendre à partie. Led. procureur a requis premier que passer oultre, terme pour en conferer à messieurs du corps et colleige pour savoir s'ilz entendent soustenir l'appoinctement cy-dessus donné, auquel avons faict responce que nostre appoinctement estoit donné. Et au surplus sur ce que led. procureur nous a requis et remonstré que lesd. mousnyers ne tiennent leurs chaussées, excluses et bouchaux à telle et compectante raison les pretz et dommaynes circonvoysins n'en soyent submergés ou endommagés en aulcune maniere, avons condamné et condamnons lesd. mousnyers, chescun pour son regard, tenir lesd. chaussées, excluses et bouchaux bonnes et compectanctes pour retenir les eaulx tombans en leurs beatz, en telle forme que les voysins ayans dommaynes au long d'icelles n'en soyent endommagés, sur poyne d'amende arbitraire, despens, dommaiges et intérestz telz que de raison. Et en oultre, et requérant led. procureur, avons ordonné que lesd. mousnyers et ung chescun d'eulx, dedans quinzeine, apporteront en la court de ceans ung demy boiceau tercier et de mesure, marché led. boiceau de la marque de la fleur de lys, que l'on a acoustumé marcher lesd. boiceaulx, et lesqueulx boiceaulx seront croizés de fer en croix au font dud. boiceau, et par le dessus tout le rond dud. boiceau couvert de fer et bandé led. rond en bonne forme, tellement que lesd. boiceaulx ne soyent frauldez ne rapetissez, pour esd. boiceaulx y mectre la marque de lad. ville pour évicter à la

fraulde desd. boiceaulx. Et à iceulxd. mousnyers avons faict inhibition et defence, sur poyne d'amende arbitraire, de ne tenir en leursd. molins aultre boiceau que en la forme que dict est. Et aussi avons faict inhibition et deffence, sur poyne d'amende, ausd. mousnyers ne aultres qu'ilz n'ayent à aller ne faire aller audevant des marchans qui ameneront les bledz vendre en cested. ville d'Angolesme, et de n'achapter ne faire achapter aulcun bled es jours de minaige par eulx ne interposées personnes, et de n'aller ne venir audict minaige ne es ruhes regardant en icelluy pour veoir et appercevoir les marchans vendans led. bled pour les signes qu'ilz leur pourroient faire, pour obvyer aux monopolles qu'on a veu advenir par le faict desd. mousnyers. — Faict en la court de la mairie de la ville d'Angolesme, le mercredi douziesme jour d'avril, l'an mil cinq cens quarante deux.

Signé : Y. Julien, maire; Boyssard, greffier.

(Mémorial A, f° 15.)

Mairie d'Ythier Julien.

(1542.)

Esd. année furent par led. maire et eschevyns faictes plusieurs ordonnances et statutz sur le reiglement et politicq de la ville et mesmement sur les mousnyers, boulangiers et aultres artisans de lad. ville, au grand honneur, proffit et commodité d'icelle et de toute la républicque, que Dieu par sa grace veille mainctenir à tousjours et sans fin heureuse et prospere.

Libera me, Domine, a labiis iniquis et a lingua dolosa.

(Mémorial A, f° 89, v°.)

Sentence de la Sénéchaussée d'Angoulême sur l'appel fait par les meuniers de cette ville de la sentence du maire du 12 avril précédent.

(3 mai 1542.)

Entre Durant Edelyne, Macé Taillade, Cathon des Esteves, Perot Freland, Jehan Gambier, Perot Duperron, Pierre Girault, Girault Edelyne, Jacques Vachier, Léonnard de Vaulx, Jehan Demoussen et Jehan de Poilvoysin, mousniers, appellans du maire d'Engolesme, comparans par maistre Arnault Darain, leur procureur, avecq maistre Sébastien Bouteillier, leur advocat, d'une part, contre les maire, eschevins, conseilliers et pers de lad. ville d'Engolesme inthimés, comparans par maistre Ythier Jullien, d'aultre part, maistre Loys Estivalle, substitut du procureur du Roy et de Monsieur, comparant en sa personne, a dict avoir veu le registre et appoinctement donné par le maire d'Engolesme ou son juge, duquel a esté appellé, et que en ce que ledit maire d'Engolesme a ordonné que les boisseaulx seroient adjoustez et marchés par auctorité dudit maire de la marque de lad. ville, icelluy Estivalle s'est dit et porté pour appellant. Et dit et propose de ses causes d'appel en certaine forme et matiere, conclud pertinemment qu'il soit dit qu'il a esté mal ordonné par led. maire et bien appellé et à despans, en tant qu'il a dit que lesditz boisseaulx seroient marchés de la marque de lad. ville. Et au surplus a dit qu'il n'a intérest.

Lesd. inthimés ont deffendu tant aux causes d'appel desd. appellans originaulx que dud. Estivalle, substitut, en certaine forme et maniere, conclud pertinemment qu'il soyt bien proceddé et ordonné et mal appellé par les appellans et à despans.

Les parties oyes en leur plaidoyries, et veu l'acte d'appel judiciairement leu, nous disons en ce que led. maire d'Engolesme a ordonné que les boisseaulx esqueulx seroient mesurez lesd. farines seroient marchez par auctorité de la marche de lad. ville, qu'il a esté mal statué et ordonné, et bien appellé par led. Estivalle, substitut appellant; et en admandant led. statut et ordonnance que lesd. boisseaulx seront marchez par auctorité de monseigneur de la court de ceans, jouxte et suivant les entiens statutz et observations, les despans quant esd. procureur et inthimez compensez entre eulx et pour cause. Et au surplus bien jugé et ordonné par led. maire et mal appellé par les appellans, et ordonné que ce dont a esté appellé par lesd. appellans originaulx sortira son plein et entier effet; condempné et condempnons lesd. appellans es despans de lad. cause d'appel et en l'admende de la court, la taxe du tout à nous réservée, dont led. Darain pour lesd. appellans à protesté d'appeller. — Donné et faict en la court ordinaire de la Séneschaussée d'Engoulmois, tenue en la ville d'Engolesme, le mercredy tiers jour de may l'an mil cinq cens quarante deux.

Et le unziesme jour desd. mois et an led. Jacques Vachier, comparant en personne au greffe pour luy et autres appellans, a appellé dud. appoinctement. — Et le seziesme jour desd. mois et an, lesd. Durant Edelyne, de Poilvoysin et Taillade, comparans en leurs personnes au greffe de ceans, ont heu pour agréable l'appel interjeté par led. Vachier pour eulx en la présente matiere. — Aussi led. jour, comparant en personne, Léonnard de Vaulx a heu pour agréable led. appel interjeté par ledict Vachier, et led. Girault Edelyne, aussy comparant en personne au greffe, a heu pour agréable led. appel pour luy interjeté en la présente matiere par led. Vachier. — Et le dix-septiesme jour

desd. mois et an, comparant en sa personne, Jehan Demoussen a ratiffié led. appel. — Et le dix-neufviesme jour desd. mois et an led. Duperron a heu pour agréable l'appellation interjetée par led. Vachier. — Et le vingt-troisiesme jour de juillet an susdit, lesd. Frelant et Cathon des Esteves, comparans en leurs personnes, ont aussy heu pour agréable lad. appellation. — Et led. jour led. Gambier a ratiffié et heu pour agréable ce que a esté faict par led. Darain, son procureur. — Donné et faict comme dessus. — Ainsi signé : MARTIN, greffier.

(Mémorial A, f° 15.)

Mairie de Jehan des Moulins, escuyer.

(1556.)

AUSSI en ladicte année auroyt faict pugnir les regretieres et les panetiers, les bouchiers, poyssonniers, grenetiers, faict augmenter et croystre les boyceaulx qui avoient esté acoursiz et falsiffiez, et faict plusieurs aultres bonnes choses au prouffict de toute la républicque.

(Mémorial A, f° 94.)

C'est le poix du pain blanc de 3 deniers cuit au pris que le boisseau de froument, mesure d'Engoulesme, est achapté.

(Le tout à poix de marc.)

(3 janvier 1574.)

A 4 solz tournois............. III ℔.
A 5 solz tournois............. II ℔ et demie.
A 6 solz tournois............. II ℔ II onces et demie.

A 7 solz tournois........... I# XIIII onces.
A 8 solz tournois........... I# X onces.
A 9 solz tournois........... I# et demie.
A 10 solz tournois.......... I# V onces et demie.
A 11 solz tournois.......... I# IIII onces.
A 12 solz tournois.......... I# II onces et demie.
A 13 solz tournois.......... I# I once.
A 14 solz tournois.......... I#.
A 15 solz tournois.......... XV onces.
A 16 solz tournois.......... XIV onces et demie.
A 17 solz tournois.......... XIII onces et demie.
A 18 solz tournois.......... XII onces et demie.
A 19 solz tournois.......... XII onces.
A 20 solz tournois.......... XI onces et demie.

Autre poix du pain de 3 deniers cuit en toute sa fleur au pris que peult valloir le boisseau de froument, mesure d'Engoulesme.

(Le tout à poix de marc.)

A 4 solz tournois........... IIII#.
A 5 solz tournois........... III# V onces et demie.
A 6 solz tournois........... II# XIII onces et demie.
A 7 solz tournois........... II# et demie.
A 8 solz tournois........... II# II onces et demie.
A 9 solz tournois........... II#.
A 10 solz tournois.......... I# XIII onces et demie.
A 11 solz tournois.......... I# XII onces et demie.
A 12 solz tournois.......... I# VIII onces et demie.
A 13 solz tournois.......... I# VI onces et demie.
A 14 solz tournois.......... I# V onces et demie.
A 15 solz tournois.......... I# IV onces.
A 16 solz tournois.......... I# II onces et demie.

A 17 solz tournois...........	I^{ff} I once.
A 18 solz tournois...........	XVI onces et demie.
A 19 solz tournois...........	XVI onces.
A 20 solz tournois...........	XV onces et demie.

Faict par nous Mathurin Martin, conseillier du Roy, garde des sceaulx au siege presidial d'Emgoulmoys, maire et cappitaine de lad. ville d'Emgoulesme, s[r] d'Andreville, le troisiesme jour de janvier 1574.

Signé : MARTIN, maire susdict.

(Mémorial coté B, f° 3, v°.)

Mairie de François Redon.

(1578.)

IL establit bonne justice et police en lad. ville, si bien que la pluspart du temps les jeux et cabaretz furent deffenduz et interdictz, mulcta par prison et amendes les contrevenans à lad. police et blasphémateurs du nom de Dieu.

(Mémorial A, f° 96, v°.)

Mairie de Étienne de Villoutreys.

(Après août 1588.)

IL fut aussi curieux durant lesd. années de faire observer et entretenir les statutz et ordonnances de la police, mesme sur la vente du pain, vin et viande et autres denrées qui se vendoient et débitoient en public, et, pour l'utilité du public, par l'advis des 12 de lad. maison de ville et eschevinage, y mit led. s[r] maire prix

pour l'occurrence du temps et que la cherté des vivres le requéroit, et furent pugnis d'amendes les contrevenans ausd. statutz et ordonnances.

(Mémorial A, f° 109, r°.)

Mairie de François Le Musnier.

(1592.)

ITEM et d'aultant que, au moyen des guerres civilles, les taneurs abusoyent grandement en leur art, ledict sieur maire, en conséquence des status de ladicte ville, fist faire un marque des armoiries de la ville pour marquer les cuirs par deux maistres dudict art qui feroyent serment pardevant luy et ses successeurs à les bien visiter.

Et pareillement les poissonniers auroyent altéré la gauge du tail du saulmon et maigre d'un sezain, led. sieur maire et Me Anthoyne Moreau, procureur fiscal, envoyerent es villes de Xainctes et Cougnac pour quérir les leurs et la conférer à celle d'icy et la marquer dudict cachet et armoiries de la ville, ce qu'ilz firent, et laisser une es mains dudict sieur maire pour y avoir recours.

(Mémorial A, f° 111.)

Ordonnance de police.

(9 novembre 1617.)

LOUIS, par la grace de Dieu, Roy de France et de Navarre, à tous ceulx qui ces présentes lettres verront, salut. — Ayant esté adverti de divers endroictz que despuis les troubles et mouvemens qui ont esté en ce



royaume durant les années dernieres, plusieurs personnes estrangeres et incongnues et autres originaires des lieux et provinces esloignées quictent, abandonnent et changent de pays et leur demeure ordinaire pour se venir habituer dans noz villes sans donner aucune cognoissance d'eux aux habitans et principaulx citoyens et bourgeois d'icelles, tellement que s'il se rencontroit que lesd. personnes fussent mal intentionnées ou aulcuns d'iceulx exilez de leursd. anciennes demeures pour crime ou autrement, ilz pourroient engendrer et apporter de l'altération en l'amitié, concorde et société et aux bonnes mœurs qui sont parmi les autres habitans desd. villes ou fomenter les partialitez et divisions qui se trouvent quelquefois en icelles, s'ilz n'estoient bien recongneus en leurs vies, mœurs et conditions; à quoy desirans pourvoir pour le bien, repos et tranquillité de noz subjectz, scavoir faisons qu'aians mis ceste affaire en délibération en nostre Conseil, de l'advis d'icelluy, nous avons dict et déclairé, disons et déclairons par les présentes, voullons et ordonnons que toutes personnes, soit estrangers ou aultres de nostred. royaume, de quelque qualité et condition qu'elles soient, qui se voudront habituer en noz villes, desquelles ilz ne seront originaires, aient auparavant que de faire leurd. habitation à aller déclairer à la maison commune de lad. ville, pardevant les maires, consulz, eschevins et magistratz ordinaires d'icelles, la résolution qu'ilz auront prinze d'y demeurer et pour quelle occasion, ensemble donner congnoissance du lieu de leur naissance et de leur vie, mœurs et qualitez, pour en estre faict registre dans les maisons communes desd. villes, afin que s'ilz sont recongneus bien conditionnez, ilz soient admis esd. villes pour y vivre et demeurer paisiblement avecq les aultres habitans d'icelles et comme concitoyens, sans aucun trouble, altération ni empeschement, se soubz-

mectant aux charges, loix et coutumes desd. villes, et à faulte de ce voullons que telles personnes soient privées de la demeure qu'elles y auroient voulu prendre et qu'elles soient mises hors d'icelles comme indignes d'y avoir leur habitation. Comme pareillement nous voullons et entendons que ceulx qui depuis trois ans en çà se sont habituez esd. villes aient à aller faire pareille déclaration esd. maisons communes et se faire inscrire dans les registres d'icelles dans 15 jours apres la publication des présentes, sur peine d'en estre mis hors, ainsi que dessus. Sy donnons en mandement aux gouverneurs et noz lieutenants généraux de noz provinces et villes, baillifz, seneschaux, prevostz, juges ou leurs lieutenants, maires, consulz et eschevins desd. villes, et à tous autres noz justiciers et officiers qu'il appartiendra, que ces présentes ilz fassent lire et publier et enregistrer aux greffes, bailliages et maisons communes de nosd. villes, à ce que nul n'en prétende cause d'ignorance, et le contenu en icelles garder et observer exactement sans souffrir y estre contrevenu en aucune maniere. Car tel est nostre plaisir. En tesmoing de quoy nous avons faict mettre notre seel ausd. présentes. — Donné à Paris, le IXe jour de novembre l'an de grace mil six centz dix-sept, et de nostre regne le huictiesme. — Signé : Louis, et sur le reply : Par le Roy : Phelippeaux ; et scellé en double queue du grand seau en cire jaulne.

Le dernier jour de juillet mil six cents dix-huict, je Denis Micheau, sergent de la mairie de ceste ville d'Angolesme, huche et trompette ordinaire d'icelle, certiffie à tous qu'il appartiendra avoir publié l'ordonnance escripte en l'autre part de ces présentes, afin que personne n'en prétende cause d'ignorance, et à ce voir faire estoient présents : Pierre Aymard, Estienne

Berchelier, Jehan Augier, Jehan Masson, Pierre Martin, Philippe Yrvoix, Pierre Savary, Jehan Lurat, Joseph Micheau et plusieurs autres, tesmoings requis. — Signé : Micheau, à la requeste dud. Denis Micheau.

(Mémorial A, f°s 126 v° et 127 r°.)

De par M. le Mayre et Cappitaine de ceste ville d'Angoulesme.

(1660, 2 décembre.)

Sur la remontrance faicte par Me Jehan Bonnin, procureur fiscal de l'Hostel-de-Ville, fauxbourgtz et franchizes d'Angoulesme, dizant qu'au préjudice de pluzieurs réglementz de police les bouchiers, les jours des festes et dimanches pendant le divin service, baudent et débittent de la chair, les cabaretiers du vin et autres danrées, dans leurs bancs et maisons, les paumiers permettent qu'on joue dans leurs jeux, et cauzent tous un grand scandalle ; que les habittans ne tiennent, comme ils sont obligés, les ruhes nettes chascun à l'endroit de leurs maisons, y laissant les fumiers et immondices, et incommodent par ce moyen le publicq, et que quelques escolliers et autres personnes vacquent la nuit par les ruhes avecq armes, se battent et font de grandz dezordres ; à quoy il est nécessaire de pourvoir ; ce faizant, leur faire deffanses et à toutes personnes de porter armes le soir par les ruhes et de marcher après huict heures sans feu, à peine de punition corporelle ; enjoindre aux pères et chefz de famille de retenir leurs enfans et escolliers et de ne les laisser sortir après ladite heure, à peine de punition et de demeurer responsables de leursditz enfans et escolliers ; faire deffanses auxditz bouchiers, cabarettiers, paumiers

et autres tenans jeux publicqz et à tous marchandz de vandre des marchandizes et tenir leurs bouticques ouvertes lesd. jours fériés, et qu'il soit enjoinct à tous lesditz habittans de tenir les ruhes nettes chascun à l'endroict de leurs maizons et bastimantz, à peine de 20 livres contre chascun contrevenant, payables par corps et sans deport.

Sur quoy, faizant droict, nous avons enjoinct ausditz habittans, chascun en droict soy, de tenir les ruhes nettes audevant leurs maizons; fait deffanses aux cabaretiers de lad. ville, fauxbourgz et franchizes de vandre ni débitter aulcune viande pendant la cellébration des grandes messes et des vespres parroissiales les jours de dimanches et festes, ensemble aux cabaretiers, paumiers et autres personnes tenant jeux publicqz de vandre ni débitter de vin et recepvoir en leurs maizons aucuns habittans et fournir aulcun jeu pendant led. service, à peine de 10 livres contre chascun contrevenant, payables par saizie de biens et par corps, nonobstant oppozition ou appellation quelconques; et, sans préjudice d'icelles, enjoinct aux chefz de famille de rettenir leurs enfans et escolliers le soir dans leurs maisons; deffances à eux de les laisser sortir avecq armes et sans feu après huict heures, à peine de demeurer responsables de leursditz enfans et pansionnaires et de 20 livres d'amande, et ausd. enfans et escolliers et à touttes personnes qui vacquent par les ruhes la nuit de punition corporelle. — Faict à Angoulesme, le second jour du mois de décembre mil six cens soixante.

(Grosse en papier, signée : De La Farge, maire ; J. Bonnin ; Dubois, pair et secrétaire. — Archives de l'hôtel de ville d'Angoulême.)

II.

CONFOLENS.

Statuts et coutumes de la ville de Confolens.

(1er janvier 1598.)

Ce sont icy les status, coustumes, previlléges, loix et ordonnances quy de tout temps soubz les authorités roialles et seigneurialles ont estées pratiquées, gardées et observées en la police de ceste ville de Confolens et reiterées et mises par escript en ce present pappier, livre et registre ce jourdhui premier jour de janvier mil Vc quatre vingtz dix huict, en pleine assemblée pour ce faicte au son de la cloche, du commun advis, vouloir et consentement de tous les habitans de lad. ville, ou quoy que soict de la plus saine et maieure partie, pour y avoir recours sy besoing est, et affin que ung chacun les puisse mieux ensuivre et ne les puisse ignorer, avec augmentations sur icelles en ce que lon a cognu et experimenté quelles menquoient, le tout pour estre à jamais gardé de poinct en poinct, soubz le bon plaisir du Roy et des seigneurs gouverneurs et supperieurs de lad. ville, pardevers lesquelz on se pourvoira cy appres et au plus tost pour avoir sur ce leurs lettres de confirmation ô la charge d'augmentation ou de reformation et de diminution et comme il leur plaira les octroyer.

Premier article. — Il sera faict, créé, nommé et esleu cedict jour premier jour de lan, aidant Dieu, quatre consulz, lesquelz auront lentiere domination,

administration et gouvernement des affaires publicques de cested. ville et des fauxbourgs dicelle cloz et à clore quy sont ez parroisses de St-Bartholomy, St-Michel, Anssat et Esse, et seront tenuz dy apporter tout le soin, cure, diligence et vigilence quil leur sera possible durant deux ans quilz demeureront en charge et non dadventage, si ce nest que la tranquillité et bonacité du temps permist de les y contignuer encores unne aultre année.

II. — Appres icelluy leurd. temps expiré, en sera aussy nommé et esleu aultres quatre appres eux et ainsi à tousiours de sucession en sucession, tous lesquelz auront pareilh et semblable pouvoir que les susd. et aulx mesmes charges et conditions.

III. — Nul ne pourra estre esleu consul ne opigner et donner sa voix pour en eslire, sil nest bourgeois et habitant dedans lencloz et circuit de cested. ville et quil ne soict reputé estre homme de bien, dhonneur et de callité, sans aulcun reproche ni soubson de reproche.

IIII. — Et pour tousiours procedder à la nomination et eslection desd. sieurs consulz, seront faictes assemblées publicques, au son de la cloche, à la maniere accoustumée en la maison de ville, lesd. premiers jours de lan, et là, lun des consulz qui sortira de charge le plus entien prendra et reculhira separement les voix des acistans califiés comme dessus, et mesme et par special celles de messieurs les officiers et de ses compagnons et aussy des quinze caporaulx, et par appres cela, les quatre quy se trouveront avoir le plus de voix seront nommés et créés consulz et leur creation et nomination escripte sur ced. pappier et registre, signée de iceux ditz acistantz ou pour le moings de ceux quy sauront signer.

V. — A ladicte eslection, lesd. sieurs officiers, juge et procureur et lesd. quatre consulz sortantz hors de charge auront chacun deux voix, et non nulz autres,

lesquelles voix seront prises les dernieres et appres que tous lesd. acistantz auront opigné.

VI. — Lesdictes nominations et eslections estantz faictes, ainsy que dict est, aud. premier jour de lan et au son de la cloche, nulz ne sen pourront excuser pour quelques causes quilz puissent alleguer; et ainsy ne sera proceddé à nulle aultre nomination, ne pour ce fait aucune assemblée.

VII. — Ceux quy ne se trouveront ausd. assemblées de nominations ne seront nullement par appres receuz à en vouloir nommer daultres, ains agréeront ce quy aura ainsy esté faict en leur absence, et le confirmeront par leurs signatures, sy lon voit que besoing soict.

VIII. — Le lendemain desd. nominations, lesd. sieurs consulz en confirmation de leurs charges feront dire messe en lesglise parrochialle St-Maixme, et là presteront le serment de toute fidellité jurée au Roy et à leurs consitoiens; de quoy ilz prendront acte du curé ou prieur atestée par les fabriqueurs de lad. esglise.

IX. — Tous lesdicts habitans de lad. ville et faulxbourgs porteront tous respect, honeur et reverence ausd. sieurs consulz et leur hobéiront en tout ce quilz leur commenderont et qui sera raisonnable, sans aucun contredit, sur paine dadmende arbitraire.

X. — En ladicte maison de ville, en temps de guerre, sera tenu conseilh sur les affaires publicques de lad. ville à tous les premiers lundis des moys, à huit heures du matin, et ce, par lesd. sieurs officiers, par lesd. sieurs consulz et par lesd. sieurs caporaux, tous lesquelz ditz sieurs officiers, consulz et caporaux seront tenuz de sy trouver sans aucun mendement, à paine de deux escuz d'admende pour chacune fois quilz y defaudront, silz n'ont excuse legitime.

XI. — Aulx afferes quy seront de grende consequence et quy meriteront plus ample advis, conseilh et special

consentement, lesd. sieurs consulz feront, pour ce, faire assemblée au son de la cloche, et ensuivront ce quy en icelle sera rézollu par lesd. habitantz et par eux signé sur ced. registre.

XII. — Et pour les aultres affaires de lad. ville et fauxbourgs que lesd. sieurs consulz jugeront de nestre de grande importance, ilz en disposeront comme ilz verront bon estre, le tout toutes foys pour le proffit du publicq.

XIII. — Lesditz sieurs consulz tant en temps de pais que de guerre auront tousiours les clefz de toutes les portes de lad. ville et fauxbourgs, pour disposer de louverture et garde dicelles, ainsy quilz jugeront estre meilleur pour lheutilité du publicq, sy aultrement ny est pourveu par led. sieur gouverneur.

XIIII. — Et pour tousiours mieux conserver notred. ville en lobeissance de Sa Maiesté, des le lendemain que lesd. sieurs consulz seront créés, comme dict est, ilz adviseront entreux deslire, nommer et créer aultres quinze caporaux, gens de bien, dhoneur et de callité, lesquelz avec leurs escouades en temps de nécessité, et quand besoing sera, feront garde aux portes et sur les murailles, ainsy quil leur sera commendé par lesditz sieurs consulz, aussy sans aucun contredit, et à paine daultred. admende arbitraire.

XV. — Lesditz sieurs caporaux et leurs lieutenantz seront changés et daultres mis en leurs places aultant de fois que lon changera de consulz.

XVI. — Pour subvenir aulx afferes publicques de cested. ville, consistantz tant en réparations de murailles et foussés et aux entretenementz des portes et pontz levis quen plusieurs aultres choses necesseres comme voiages, courriers, recognoissance de faveurs et biens faitz à lad. ville, soulagement des pauvres et des predicateurs et aultres afferes, lesd. sieurs consulz

prendront tous les deniers, rentes et revenus communs de lad. ville et les y emploieront jusques à la concurrance du revenu, sans quilz puissent allienor le fondz que avec le consentement de tous.

XVII. — Lesd. sieurs consulz et leurs successeurs, par le pouvoir quy leur est donné par ces presentes, feront rendre compte à tous ceux quy auparavant eux auront géré, manié, gouverné, prins et receu les deniers communs de lad. ville, en cas quilz nen aient donné de compte, et, en ce cas, nen pourront estre recherchés; ains seront iceux comptes quilz auront rendus à lad. ville et les acquitz quilz en auront prins trouvés bons et valables à perpétuité.

XVIII. — Et pour ceulx quy nen auront donné aucun compte ne satisfaction, ne quy nen voudront donner, sera fait à lencontre deux et intenté tous et telz proces que lesd. sieurs consulz adviseront bon estre; et en cas daccord, en donneront tous et telz acquitz et en passeront telz contratz que besoing sera, en appellant avec eulx ausd. accordz et redditions de comptes lesd. sieurs officiers, juge et procureur et les aultres quatre consulz quy estoient en charge auparavant.

XIX. — Tous lesd. sieurs consulz quy sortiront de charge restitueront et mettront à tousiours et de sucession en sucession entre les mains de ceux quy rentreront en leurs places tous les pappiers, tiltres et enseignementz quilz pourront avoir, servantz et estantz desd. afferes publicqz, enssamble toutes et chacunes les aultres ordres et armes quy sont du commun; le tout y sera inventorié au pied du compte quilz seront tenuz rendre à leursd. sucesseurs, lesd. sieurs officiers et leurs deventiers consulz appellés, de tout ce quilz auront receu durant le temps de leur charge, soit tant des deniers et revenuz communs de lad. ville eschuz en leurs années que de tout ce que aultres rendantz compte

leur auront peu donner et mis en leurs mains ; et aiantz rendu compte, comme dit est, sera leur acquit subsintement mis sur ce present livre et registre ; et, oultre ce, donneront coppie de leurs susd. comptes et inventoire de ce quilz rendront pardevent iceux leurs susd. sucesseurs consulz, le tout signé et arestė ; et par appres iceux leurs susd. sucesseurs consulz les metront en liasse aulx coffres de lad. ville pour en charger ceulx quy viendront appres eux article par article et comme ilz les auront receuz.

XX. — Sy lesd. sieurs consulz, sur la fin de leurs années, se trouvoient avoir quelques deniers de reste, lesd. afferes de lad. ville faictes, soit tant de ceux eschuz durant leursd. charges et par eux receuz que de ceux que daultres leur pourront donner pour reste de comptes, ilz lemploieront en acquizitions de quelques revenus ou rentes pour lad. ville, et, en ce faisant, appelleront et prendront advis desd. sieurs officiers et desd. aultres leursd. deventiers consulz, enssemble desd. quinze caporaux, et, ce fait, en passeront tous et telz contratz dacquisition quilz cognoistront estre bons et proffitables pour le publicq.

XXI. — La recepte, mise et despence desd. comptes des susd. sieurs consulz et leurs sucesseurs et aultres comptables à lad. ville leur sera alhouée et accordée d'article en article en par eux toutes foys faisant apparoir en ce quilz pourront des acquitz ou aultres pieces justifficatifves, et de ce quilz ne pourront donner aucun tesmongnage par escript ou aultrement, leur sera semblablement alhoué et accordé appres leurs sermens sur ce pris, et y aiant apparence que ce soit choses quy soient des afferes de lad. ville.

XXII. — Lesditz sieurs consulz sortantz de charge seront exemps troys ans appres de toutes charges publicques quelzconques de lad. ville, fors et reservé

d'estre fabriqueurs et procureurs de lesglise et aussy destre caporaux ou lieutenantz, sy tant est quilz y soient esleuz et appellés.

XXIII. — On ne pourra retourner en aultre charge de consul aucunz de ceux quy en sortiront que six mois appres pour le plus tost.

XXIIII. — Ausditz premiers jours de lan et aultant de foys que lon changera de consulz aulx mesmes assemblées et en la mesme sorte, sera aussy faict, créé, nommé et esleu troys fabriqueurs ou procureurs de lesglise et parroisse de St-Mesme de cested. ville, tous gens de bien, dhonneur et de callité et sans reproche, laquelle nomination sera aussy escripte sur ced. present livre et signée des acistantz.

XXV. — Lesditz sieurs fabriqueurs ou procureurs auront lentiere charge et administration des afferes, ornementz, reliques, pappiers, tiltres et enseignementz de lad. esglise durant leurs années et y apporteront tout le soin, cure, dilligence et augmentation quil leur sera possible, en faisant par eux pappier et registre des plus grandz afferes quy sy passeront, recepvront toutes les rentes, revenus et biens faictz de lad. esglise, aussy poursuivront et procureront par proces ou aultrement, comme ilz adviseront, tous ceux quilz sauront debvoir et retenir le bien, rentes ou revenus de icelled. esglise, le tout pour estre par eux emploié et faire prier Dieu et mesmes à faire faire les services et charges de fondations, à donner ausmosnes aulx pauvres, emploier aux reparations de lad. esglise et à en achepter, sy faire se peult, aultres rentes ou revenus à lad. esglise, aux charges toutes foys de rendre par eux compte à ceulx quy seront mis en leurs places appres eux en la mesme sorte et facon que lesd. sieurs consulz rendront les leurs, lesd. sieurs officiers et aultres consulz ad ce appellés, comme, dit est, et en y emploiant

aussy au pied linventoyre de tout ce quilz rendront, et sera mise une coppie de leurd. compte ausd. coffres de lad. ville et une aultre donnée à leursd. sucesseurs.

XXVI. — Lesd. sieurs fabriqueurs aux afferes de conséquence prendront adviz et conseilh desd. sieurs consulz, lesquelz seront tenus de les acister en ce quilz les requeront et mesmes à faire prendre garde que les messes, services, prieres et aultres charges fondées et ordonnées par les legataires et biens facteurs de lad. esglise soient bien et dhuement faictes et exécutées selon leurs dezirs, sur paine den porter les faultes sur leurs ames et consciences, et pareilhement lesd. sieurs fabriqueurs.

XXVII. — Lesd. sieurs consulz adviseront de commettre toutes les sepmenes deux habitans de lad. ville quy auront charge des pauvres honteux et mallades quy seront en icelle et aux fauxbourgs, et aussy en lhospital du St-Esprit, et leur administreront les aulmosnes des gens de bien quilz recueilheront au mieux de leur pouvoir, et en donneront neanlmoings compte au bout de leurd. sepmene ausd. sieurs consulz.

XXVIII. — Lesd. sieurs consulz prendront garde ad ce quil y aie tousiours quelque bon hospitalier ou hospitaliere en lad. maison-Dieu dud. St-Esprit et luy donneront plus tost telz gages quilz adviseront aux despens des deniers communs de lad. ville, sil ne sen trouve des biens faictz, et les chargeront par inventoyre des litz et aultres meubles quilz leur donneront pour le service dud. hospital.

XXIX. — Iceux ditz officiers et consulz feront pareilhement prendre garde que nulz nacheptent ou herrent aucuns bledz ou aultres denrées es jours de marchés ou sur sepmene des estrengers quy les menent vendre que premier tout ne soit rendu soubz la halle à la place publicque et que lheure de dix heures

ne soict passée; pareilhement, que le pain blan que lon vend en cested. ville et aux fauxbourgs, en la halle ou ailheurs, soit du poix, grandeur et prix qu'il doibt estre, scelon la valleur du bled froument, lexpérience en estant faicte.

XXX. — Lesd. sieurs officiers et consulz tiendront aussy la main ad ce que les ordonnnances roiaux soient gardées sur les poix et aulnes de lad. ville, comme aussy ilz contreindront le sieur vigier de tenir de bons boiceaux de la mesure entiene et unne raisonnable mesure de vin quy se vend à pot et à pinte, et, sy bon leur semble, prendront pardevers eux chacune desd. mesures et boiceaux, affin den faire visite quand bon leur semblera.

XXXI. — Et pour la mesure du seel ou led. sieur vigier na aucun pouvoir, lesd. sieurs consulz feront faire assemblées generalles pour adviser de quelle grandeur et poix doibt estre pour le plus facille le boiceau de seel, et appres la resolution prise par acte signée sur ced. registre, ilz en feront faire ung bien ferré et marqué de la marque de la ville, lequel ilz et leurs successeurs garderont à tousiours pardevers eux pour estre le talon de tous ceux de quoy on se servira en lad. ville et fauxbourgs pour achepter et vendre seel, sans que lon puisse plus par cy appres les augmenter ou diminuer.

XXXII. — Lesd. sieurs officiers et consulz feront entretenir les éditz du Roy tant contre les blasphémateurs du nom de Dieu que pour lobservation des festes commendées de lesglise et deffendre aux hostes de non acoustrer viende aux jours deffendus, ne de donner à boire et à menger à auscuns habitantz de lad. ville et fauxbourgs, lhors que lon fera le service divin en lad. esglise de St-Maixme, et mesmes et par special en jour des festes et dimenches.

XXXIII. — Et pour la grande malversation que lon a cogneu estre en lesgallement et taxe des tailhes et aides, empruntz, subventions et subcides ordonnées par Sa Majesté, taxées et esgallées cy devant le plus souvent par gens ignorans et quy ne cognoissoient et ne savoient les capacités et affaires dung chacun, il a esté advisé et rezolu ced. jour que doresnavant et à perpétuité lesd. sieurs consulz et leurs sucesseurs tant quilz seront en charge taxeront et esgalleront lesd. tailhes et empruntz de cested. parroisse, en faisant le serment requis scelon Dieu et raison et commendemens des ordonnances roiaux, sans prendre aucuns gages.

XXXIIII. — Les collecteurs des cy devant dites tailhes de cested. parroisse à chacune année seront esluz et nommés à lassemblée acoustumée et pris lun au premier bout et commencement du rolle quy pour ce en sera cy appres transcript (1) en ce present livre et lautre à lextremité, sans que aucuns sen puissent exempter, leurs randz et ordres venuz, pour quelques causes quilz puisssent alleguer, sy ce nest les vefves, les mineurs, les insolvables et aussy les susd. sieurs consulz tant quilz seront en charge et troys ans appres ; tous lesquelz ditz mineurs et consulz seront retournés reprendre appres leurs minorités, charges et previlleges passés.

XXXV. — Il sera aussy faict des scinditz en lad. parroisse par chacune année comme dessus à tour de rolle ; et affin que nul ne se puisse exempter dud. colectage et scindicat, disantz quilz y ont passé, sera faict registre sur le present livre tous les ans de ceux quy seront nommés et créés.

XXXVI. — Il sera en la dispozition desd. sieurs consulz de créer et nommer pour leur secrettere ou greffier toute et telle personne quilz adviseront bon

(1) Voir ci-après, pp. 327 et 328.

estre, pourveu quil en soit capable, sans luy donner aucun previllege ne gage, et sera paié seullement par eux scelon quil travalhera, ô la charge de le révoquer quand bon leur semblera.

XXXVII. — A chescune nouvelle nomination de consulz quy se fera ausd. premiers jours de lan, seront luz en plaine assemblée tous les cy dessusd. articles de police, affin quilz nen puissent pretendre cause dignorance.

RÔLE DES COLLECTEURS.

Barbarin (François).
Barbarin (Hélies).
Barbarin (Jacques).
Barbarin (Jehan).
Barbarin (Jehan).
Barbarin (Pierre).
Barbier l'aîné (François).
Barbier de Landrevie (François).
Barbier (Jehan).
Barbier (Joseph).
Bilhaud (Jehan).
Boureau (Maurice).
Boureau (Symon), juge sénéchal.
Boutand (Jehan).
Boyreau (Françoys).
Boyreau (Jehan).
Boyreau (Pierre).
Cailhon (Bertrand).
Cailhon (Jehan).
Chapperon (Aimerit).
Charreyron (Jehan).
Charreyron (Loys).
Coudet (Jehan).
Courteneufve (Jehan).
Couvidat (Jehan).
Dargenton (Joseph).
Decambourgt (Jacques).
Defaulx (Jacques).
Defaulx (Martin).
Defontreaulx (Françoys).
Defontreaulx (Jacques).
Delaborie (Junien).
Delaborie (Yzaac).
Delacoufrette (Loys).
Delagrange (Martial).
Delagrange (Philippe).
Delahaye (Françoys).
Delasudrie (Jehan).
Delousme (Jacques).
Demignieres (Georges).
Depont (Joseph).
Derougnac (Jehan).
Deschamps (Pierre).
Desvaulx (Françoys).
Desvaulx (Guillaume)
Desvaulx (Jehan).
Desvaulx (Pierre).
Desvaulx (Pierre).
Devenant (Daniel).
Dubois (Jehan).
Dubois (Jehan), le jeune.
Duboys (Pierre).
Ducloz (Josias).
Ducloz (Pierre) procureur fiscal.

Ducroz (Martial).
Dupré (Abraham).
Dupré (Jehan).
Dutiers (Lucas), greffier.
Feydeau (Clément).
Guymard (Jehan).
Guymard (Nathanaël).
Jarodie (François).
Lamoureux (Izaac).
Legoust (Pierre).
Maron (François).
Maron (Jacques) le jeune.
Martin (Joseph).
Mascureau (Jehan).
Meaudre (Jehan).
Meusnier (François).
Morel (Guillaume).
Neaulme (Leonet).
Panis (Jehan).
Parat (Pierre).
Pastoureau (Jehan).
Philippot (François).
Pinot (Guillaume).
Pinot (Jehan).
Piry (Guillaume).
Pouilhot (Gery).
Poumet (Joseph) le jeune.
Poumet (Pierre).
Rondaud (Pierre).
Rousseau (Adam).
Roy (Bertrand).
Terrenoire (Antoine).

(Extrait du plus ancien registre consulaire de la ville de Confolens, f° 82 v° et suivant.)

III.

LA ROCHEFOUCAULD.

Réglements de police faits pour la ville, faubourgs, banlieue et duché-pairie de La Rochefoucauld.

(1702, 11 mars.)

I. — Il est deffandu très expressément à tous manans et habitans de cette ville, fauxbourg, banlieue et duché de La Rochefoucauld de blasphémer le saint nom de Dieu, à paine de 10 livres d'amande pour la premiere fois, du double pour la seconde, et pour la troiziesme des paines portées par les ordonnances royaux ; et pour les récidives continuelles et à cause de

leur opiniâtreté invincible, le proces leur estre fait et parfait par récollements et confrontations de tesmoings et estre condamnés en des paines corporelles et infamantes, suivant la rigueur des ordonnances et arrests de la cour. — Deffanses aux marchands et gens de mestier de tenir leurs boutiques ouvertes les jours de dimanche et festes commandées par l'Église, à paine de 10 livres d'amande; et sous mesme paine deffandons ausd. marchands, chapelliers, bonnetiers, cordonniers, tanneurs et autres gens faisant profession de marchandise de quelque nature et qualité qu'elle soit, de les estaller dans les rues et hors de leurs boutiques.

II. — Enjoignons ausd. marchands d'avoir des poids, aulnes et mezures estallonnés à la marque de monseigneur le duc de la cour de céans, et, au cas qu'ils se trouvent saizis de poids légers, aulnes courtes et petites mesures, seront lesd. marchands condamnés en 20 livres d'amande pour la premiere fois et de confiscation desd. poids, aulnes et mezures, au double pour la seconde, et au triple pour la troiziesme. Et pour descouvrir les contravantions qui se feront au présent article, ordonnons que nous nous transporterons de temps à autre dans les boutiques desd. marchands tenant poids et mezures pour estre procédé à la vizite d'iceux, les saisir et déplacer, et du tout en estre dressé des proces-verbaux pour sur iceux estre ordonné ce que de raison.

III. — Il est enjoint aux maistres apotiquaires de la présente ville de renouveller de temps à autre leurs drogues et n'en point employer dans leurs remedes qui soient altérées ou corrompues, à paine de 100 livres d'amande. Et pour éviter les accidans, seront par nous les boutiques visitées avec un médecin ou sindicq desd. maistres pour voir et visiter les drogues qui seront esd. boutiques; et s'il s'en trouve quelques-unes de la quallité cy-dessus, elles seront jettées et les apotiquaires

contraintz au payement de la susd. amande, et de plus grande paine, s'il y eschoit.

IV. — Ceux qui auront esté reçus chirurgiens et apotiquaires ne pourront exercer en la présente ville et fauxbourgs et ouvrir de boutiques sans notre ordonnance et permission préalable. Ils seront tenus de mettre au greffe du présent duché leurs lettres de provizion et réception pour l'exercice desd. arts de chirurgie et pharmacie, à paine de 10 livres d'amande contre chascun des contrevenans.

V. — Il est enjoint aux personnes menant vie scandaleuse, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de vider la ville et fauxbourg dans huitaine après la publication des présentes, sur telles paines que de droit et d'estre honteuzement chassées de cetted. ville et fauxbourg et leurs meubles jettés dehors, ainsy que cela se pratique à Paris et dans les autres villes les mieux policées du royaume.

VI. — Deffances à touttes femmes et autres personnes de tenir dans leurs maisons aucune fille et femme grosse et mal famée, sans nous en avoir donné advis, sur paine de 50 livres d'amande et de plus grande, s'il y eschoit, contre chascun des contrevenans, et de demeurer responsables de la nourriture des enfans qui en proviendront et autres événements.

VII. — Enjoint pareillement à tous les propriétaires des maizons qui auront pour locataires des femmes et filles de la quallité cy-dessus exprimée de nous en avertir incessamment, à paine de 10 livres d'amande contre les contrevenans et de demeurer responsables de tout ce qui pourra arriver.

VIII. — Deffances ausd. propriétaires de louer des maisons ou parties d'icelles à aucunes personnes nouvellement venues en cette ville ou fauxbourg sans nostre permission, à paine de 10 livres d'amande.

IX. — Enjoint à toutes filles ou femmes qui se trouveront enceintes par de mauvaizes voyes d'avertir le sieur séneschal et maire de leurs grossesses, sur les paines portées par les ordonnances, et à toutes femmes sages qui auront cognoissance de leurs grossesses ou qui assisteront à leurs accouchements, de nous en donner advis incessamment, sur telle paine que de droit, sans pouvoir à l'avenir faire aucune fonction de matrone en la présente ville.

X. — Deffances à toutes personnes d'exposer ou faire exposer aucun enfant, à paine de punition corporelle.

XI. — Deffances à tous hosteliers, cabaretiers, paticiers, cuisiniers ou autres vandant vin, de donner à boire et à manger les jours de dimanches et festes aux habitans de la présente ville et fauxbourg pendant le service divin, savoir depuis le 1er octobre jusques au 1er avril despuis les neuf heures du matin jusques à onze heures, et despuis le 1er avril jusques au 1er octobre despuis les huit heures du matin jusques à dix heures, à paine de 10 livres d'amande, et sous mesme paine pendant les vespres, sermon et benédiction du très-saint Sacrement.

XII. — Seront tenus lesd. hosteliers, cabaretiers et autres de rapporter aud. sieur sesneschal et maire les nom, quallité et païs des hostes qui feront plus de trois jours de séjour dans leur maison, à paine de 10 livres.

XIII. — Deffandons ausd. cabaretiers et autres de recepvoir et attirer dans leur maison aucuns enfans de famille de la ville, fauxbourg et duché de La Rochefoucauld, de leur fournir aucune choze ny faire aucuns prests, à paine de perte de leur deub et de 50 livres d'amande contre chascun des contrevenans.

XIV. — Deffances aussy à tous marchands, sous mesmes paines, de faire aucun prest ausd. enfans de

famille sans le consantement de leur pere et mere justifié par escript.

XV. — Deffances à toutes personnes d'acheter desd. enfans de famille, serviteurs, servantes, ou gens sans adveu, habits, linge, armes, vesselle, chevaux, danrées et fruits, et généralement toute sorte de meubles de quelque nature qu'ils soient, à paine de restitution et de 50 livres d'amande et autre plus grande, s'il y eschoit.

XVI. — Deffances à tous cabaretiers, hosteliers, cuisiniers et paticiers, de donner de la viande les jours prohibés par l'Église, à paine de 30 livres d'amande solidaires tant contre ceux qui la mangeront que ceux qui l'auront donnée.

XVII. — Deffances ausd. cabaretiers, cuisiniers, paticiers et autres vandant vin de donner à boire et à manger ny souffrir aucunes personnes dans leur maison après huit heures du soir despuis la Toussaint jusques à Pasques, et le reste de l'année après neuf heures, si ce n'est à leurs hostes, à paine de 20 livres d'amande.

XVIII. — Deffances à tous cabaretiers de ne plus à l'avenir débiter le vin en bouteilles, mais bien en pintes et autres mezures duhement estallonnées et à pris raisonnable qui sera fixé et réglé par nous, à paine de 10 livres et de confiscation desd. bouteilles.

XIX. — Deffances ausd. desnommés es précédans articles et aux revandeurs et revandeuses, regretiers et regretieres, d'aller au-devant des marchands apportant bled, poisson, fruits, volailles, truffes, perdrix et autre gibier, œufs, fromages, et marchandise servant à la nourriture de l'homme, mais en laisser le transport et le débit libres, de façon à estre vandus au plus offrant dans les places publiques, cantons, marchés et poissonnerie. Deffances aux marchands de vandre ail-

leurs qu'ausd. marchés avant lesd. heures, le tout à paine de 10 livres d'amande et de confiscation desd. marchandises, applicables la moitié à celui qui les surprandra et dénoncera, et l'autre moitié ainsy qu'il sera par nous advizé.

XX. — Le poisson, soit qu'il vienne de la mer ou d'eau douce, ne pourra estre vandu ny distribué que par celuy qui l'aura mené et pour son compte, à mesme paine de 10 livres, à la pierre de la halle et lieu accoutumé.

XXI. — Deffances à tous hosteliers, paticiers et cuisiniers d'interpozer des personnes pour acheter gibier, truffes, poisson et autres danrées, ny de les faire laisser dans quelque maison des fauxbourgs, les faire apporter après lesd. heures de neuf heures du matin, sur paine de 10 livres d'amande et de confiscation ; et seront subjets aux mesmes paines ceux qui auront servi à lad. fraude.

XXII. — Il est défandu à tous regretiers et regretieres, revandeurs et revandeuses, d'exposer en vante aux marchés publicqs tous les gibiers, truffes, fruits et autres danrées qu'elles auront acheté après lesd. heures exprimées cy-dessus. Deffances d'en retenir et débiter dans leurs maisons particulieres ou lieux empruntés, à paine de confiscation et de 3 livres d'amande, à laquelle seront aussi subjets ceux dont les maisons auront servi à la fraude. Enjoignons à cet effet aux commissaires de police qui seront par nous commis de faire exacte recherche et visitte esd. maisons trois fois la semaine, lesquelles à cet effet leur seront ouvertes à la premiere requisition, et, en cas de refus, pourront lesd. commissaires faire procéder à la levée des serrures.

XXIII. — Deffances aux marchands de poisson de mer et d'eau douce d'estaller, vandre ny débiter leur

poisson qu'en présence de nous ou d'un desd. commissaires et par nostre permission, à paine de confiscation et de 10 livres d'amande, ny autre chose apportée par les forains en cette ville, ny rien entreprandre sans nostre permission, soubz lesd. paines.

XXIV. — Enjoint à toutes personnes qui nourrissent des pigeons et des cochons dans la présente ville et fauxbourgs de s'en défaire incessament, et les cochons, deffances de les laisser vaguer dans les rues; et, à faute de ce, permis à toutes personnes de les tuer impunément.

XXV. — Toutes personnes qui ont des aiguieres sortissant dans les rues, feront fermer dans huitaine les conduits desd. aiguieres avec des pierres ou tables, en sorte que les passants n'en puissent recevoir aucune incommodité, à paine de 10 livres d'amande et de plus grande, s'il y eschoit.

XXVI. — Enjoint aux propriétaires des maisons qui ont des contrevants à hauteur d'homme de les tenir renversés et l'ouverture de leurs caves du costé des rues bien fermée par de bonnes trapes doubles appuyées par le dessoubz de quelques barres de fer ou bois, à paine de 6 livres d'amande, et de demeurer responsables des dommages-intérests des particulliers qui en auront souffert préjudice.

XXVII. — Deffances à toutes personnes de faire d'ordures dans les rues ou le long des murs de la présante ville, ny souffrir en estre fait ou jetté par les fenestres par leurs domestiques et enfans, à paine de 10 livres d'amande dont les chefs de famille demeureront responsables.

XXVIII. — Enjoint à tous les habitans de cette ville et fauxbourgs, de telle condition qu'ils puissent estre, de tenir les rues nettes chascun en droit soy, et de balyer ou faire balyer tous les jours avant huit heures du matin,

chascun devant sa maison, par leurs valetz et servantes, et de faire amonceler lesd. boues, pour estre ensuitte portées par leursd. valetz et servantes hors de ville, en un lieu où elles ne puissent pas incommoder, le tout à paine de 10 livres d'amande contre chascun des contrevenans, au payement de laquelle les maistres des maisons seront contraintz par toutes voyes dues et raisonnables, sauf à eux à le desduire sur le salaire desd. valetz et servantes, avec deffances de mettre et jetter les fians, fumiers ny autres chozes immondes ny aucuns bois et pierres dans les rues et places publiques de lad. ville pour les y laisser plus de 24 heures, et les terres et vidanges plus de deux jours, sur les paines cy-dessus et autres, ainsi qu'il sera par nous advizé; et dans les cantons et endroitz où il y a des puits, de les tenir, chascun en droit soy, en état et fermez.

XXIX. — Deffances aux habitans et à touttes personnes qui ne sont de la quallité requises par les ordonnances de porter ny faire porter à leurs valetz dans la ville et fauxbourg aucunes espées ny armes à feu, sur telle peine que de droit, et les maistres de demeurer responsables du fait de leursd. valetz, comme aussy à touttes sortes de personnes de porter bayonnettes, poignards et pistoletz de poche, et à tous marchans d'en exposer en vanthe, sur paine de confiscation et d'amande.

XXX. — Deffances sont faittes à touttes sortes de personnes de s'habituer en cette ville venans de la campagne ou autres villes et provinces voisines sans nous avoir fait apparoir de leur naissance, vie, mœurs et quallittés, pour en estre fait registre, et admis en lad. ville, en cas qu'ils soient cognus pour bien conditionnés, le tout sur paine d'estre mis hors de ville.

XXXI. — Deffances à touttes sortes de personnes de faire et recevoir dans leurs maisons aucunes académies

et assemblées publiques pour les jeux de cartes et autres prohibés par les ordonnances royaux, à paine de 20 livres d'amande.

XXXII. — Deffances à touttes sortes de personnes de publier, vandre, débiter et afficher aucun escript et imprimé sans nostre permission, sur paine de 3 livres d'amande et de confiscation, ny autres choses, et d'en battre la caisse, rien débiter et représenter sans nostre permission.

XXXIII. — Est enjoint aux bouchiers d'observer les statuts et réglements, ce faisant, tenir leurs bancs garnis de chair et viande de la quallité, et de se servir de crochets, poids et balances de cuivre dhuement estalonnés et non d'autres, pour peser. Défances à eux de tuer aucunes bestes qui n'aient au préalable esté visitées par le sindicq, lequel nous en randra fidele compte incontinant après la visite, à paine de 3^{tt} d'amande et de confiscation de la viande. Ne vandront lesd. bouchiers aucune chair trop maigre, gastée ou corrompue, feront bien saigner le bestail qu'ils tueront sans retenir aucun sang dans les chairs pour les rendre plus poizantes. Se serviront lesd. bouchiers de souffletz et non de leurs bouches pour racomoder leur viande; n'acheteront aigneaux aportés au marché que l'heure de dix heures du matin ne soit passée, et tiendront leurs écorchoirs nets et feront porter, trois heures après qu'ils auront acomodé les bestes, le sang, fianc et ordures d'icelles hors de la ville, aux endroitz esloignés des grands chemins, et le tout bien couvrir de terre, en sorte que les habitans et gens venans en la présente ville n'en puissent sentir aucune mauvaise odeur, à paine de confiscation de la chair et de 20^{tt} d'amande, et soubz mesmes paines d'expozer en vanthe leur viande les jours de dimanches et festes solempnizées par l'Église.

XXXIV. — Ameneront à nostre porte tous les bœufs et vaches qu'ils voudront tuer pour savoir s'ils sont de la qualité requize, le tout à peine de 5^{tt} d'amande. Les bouchiers ne vandront leur viande autrement qu'au poix, suivant le prix qui sera par nous réglé tous les vandredis au soir, en présance du sindicq, à paine de 3^{tt} d'amande et de confiscation, et aucuns n'entreprendront de faire le métier de bouchier qu'il n'ait fait son apprentissage, fait son épreuve et ait esté receu par nous, sur les conclusions du sieur procureur de la cour, soubz paine de 30^{tt} d'amande et d'interdiction.

XXXV. — *Cet article, relatif aux marchands de chandelles, est presque en entier effacé.*

XXXVI. — Enjoignons à tous boulangers et boulangeres de la présente ville et fauxbourgs, et à tous autres qui apporteront vandre du pain en cette ville les jours de marché, de vandre leur pain suivant le poix porté dans les articles suivants, de bien pétrir leur pain, le laisser lever et le faire bien cuire sans y mesler de vinaigre et autre liqueur pour altérer la vertu naturelle de la farine et pour randre le pain plus poizant.

. . . .

Le pain blanc que feront les boulangers et panetieres de la présente ville et fauxbourgs sera du poix d'un quart de livre, ou demie-livre, une livre, ou deux livres, ou trois livres, ou quatre livres, ou cinq livres, ou vingt livres, ce qui sera pareillement observé à l'égard du pain de fromant, pain en toute sa fleur, de mesture ou pain bis, à peine de confiscation et de 3^{tt} d'amande. Le prix de la livre du pain blanc et pain en toute sa fleur, de mesture ou pain bis sera réglé tous les sabmedis, jours de marché, par nous.

XXXVII. — Défances à tous boulangers et panetiers de vandre le pain autrement que à la livre et du poix cy-dessus exprimé, et à toutes personnes d'achepter

autrement, sur les peines contenues au précédent article. Enjoignons à cet effet à tous lesd. boulangers et panetiers de tenir sur leurs bancs les balances et poix dhuement estalonnés à la marque de monseigneur le duc de la cour de céans, sous lesd. peines de 3^{tt} d'amande.

XXXVIII. — Défanses à tous artisans, mendians et autres personnes d'aller dans les domaines des particuliers, tant de jour que de nuit, pour y prandre et enlever des fruitz, que quelque nature qu'ils soient, ni couper aucunes sortes de bois, soit taillis, balivaux ou autres, à peine de 20^{tt} d'amande et de tous despans, dommages et interests, et seront les peres et merès sollidairement tenus responsables des délits commis par leurs enfans sur ce fait, et les maistres des délits commis par leurs domestiques.

XXXIX. — Défanses aussy à toutes sortes de personnes d'achepter des fruitz et bois ainsy pris, soubz pareille peine de 20^{tt} d'amande et de confiscation des chozes par eux achetées.

XL. — Enjoignons aux meuniers de la présente ville, fauxbourgs, banlieue et duché de tenir leur moulin au pointron et de ne prendre qu'une obole par boisseau, suivant la coutume, sur paine de 20^{tt} d'amande, et en ce cas que par nos proces-verbaux de visite ils aparoissent en contravention, protestons d'en informer soubz mesme paine.

XLI. — Enjoint aux fourniers des fours bannaux de la présente ville et fauxbourg de bien cuire les pastes des contribuables et autres et d'exiger audelà du droit réglé par lad. coustume, sur paine de 4^{tt} d'amande, tous despans, dommages et intérests.

XLII. — Le présent réglement, après sa publication, sera exécuté suivant sa forme et teneur, attendu qu'il s'agit du fait de police, nonobstant opposition ou apellation quelconques et sans préjudice d'icelles.

Fait et arresté à La Rochefoucauld, en la chambre du conseil du parquet et auditoire dud. duché et pairie dud. lieu, par nous Mathieu Fouchier, sieur de La Touche, conseiller du Roy, séneschal et maire perpétuel de lad. ville et duché, adsistant Me de Garoste, lieutenant, juge assesseur dud. duché, et sur les remonstrances et réquisitions faites par Me Pierre Sautereau, sieur de Chillac, advocat en la cour et procureur fiscal dud. duché, le 4e février 1702.

Signé : M. Fouchier; Garoste et Sautereau.

Leu, publié et enregistré au greffe du duché et pairie de La Rochefoucauld, es plaids tenans, et ensuite affiché par tous les cantons de la présente ville et fauxbourgs, le 11 mars 1702.

Signé : Gudon, greffier.

Le samedi 18e mars 1702, à une heure de midy, leu, publié et affiché le réglement cy-dessus au grand canton et carrefour de lad. ville, à ce que personne de quelque callité et condition qu'il puisse estre n'en ignore, et enjoint de le bien observer sous peyne d'amande, par moy sergent soubzsigné, les jour et an susd.

Signé : Doudre.

(Archives départementales de la Charente, série B, fonds du duché-prairie de La Rochefoucauld.)



CHARTES

DE

SAINT-FLORENT PRÈS SAUMUR

CONCERNANT

L'ANGOUMOIS

PUBLIÉES PAR

M. PAUL MARCHEGAY

ARCHIVISTE HONORAIRE DE MAINE-ET-LOIRE

MEMBRE DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES

ANGOULÊME est un des évêchés de l'ouest de la France qui ont contribué à enrichir l'abbaye de Saint-Florent près Saumur. Elle y a possédé huit prieurés ou églises : Saint-Barthélemy de Lussac (1), Saint-Caprais d'Agris (2), Saint-Florent de La Rochefoucauld, Saint-Jean de Negret (3), Sainte-Marie de La Vaure (4), Saint-Sauveur (5), Saint-Séverin près Châteauneuf (6) et Saint-Vincent (7). Il faut même ajouter à cette liste, d'après plusieurs Bulles-pancartes du douzième siècle, Saint-Martin de *Gaudis*, *Gaidis* (8). Le volumineux chartrier du monastère angevin, aux

(1) Canton de Saint-Claud.
(2) Canton de La Rochefoucauld.
(3) Commune de Saint-Claud.
(4) Commune des Pins, canton de Saint-Claud.
(5) Commune de Marthon, canton de Montbron.
(6) Saint-Surin, commune de Châteauneuf.
(7) Commune de Vitrac, canton de Montembœuf.
(8) Jauldes (?), canton de La Rochefoucauld.

archives de Maine-et-Loire, ne pouvait donc manquer d'offrir aux historiens de l'Angoumois des chartes anciennes et importantes. Malheureusement elles sont moins nombreuses que le faisait espérer la liste ci-dessus ; mais on peut dire que la qualité des documents compense leur quantité. Sur les douze que nous avons tirés des divers cartulaires de l'abbaye angevine, six appartiennent à la période comprise entre 1060 et 1098, quatre sont de l'an 1114, un de 1184 et le dernier de 1264 ; tous paraissent inédits. Disposés par ordre chronologique, et accompagnés de sommaires en latin, ils sont suivis d'un extrait du pouillé de l'abbaye, qui fut dressé vers 1271. Pour peu qu'ils recourent aux renseignements contenus dans l'histoire inédite de Saint-Florent, par Dom Jean Huynes (1), MM. les membres de la Société archéologique et historique de la Charente sauront bien tirer parti du chapitre de notre cartulaire général du susdit monastère, que nous sommes heureux de mettre à leur disposition et dont voici l'analyse :

I. — *1060.* Charte d'Adémar surnommé Donzel, seigneur de La Rochefoucauld, par laquelle, après force citations de l'Écriture sainte et considérations religieuses, de concert avec son frère Gui, ses neveux Gui et Arnaud et les nobles du susdit château, il y fonde un prieuré en faveur des moines saumurois qui ont saint Florent pour patron. Par l'intercession de cet athlète du Christ, aux disciples duquel il donne des biens temporels pour en recevoir de spirituels, il espère que lui et les siens, devenus de boucs agneaux, seront admis au séjour céleste. Adémar finit en appelant sur ceux qui dépouilleront ou persécuteront les moines la colère divine et la vengeance des puissants du monde et de l'Église, notamment des nombreux personnages qui ont signé sa charte.

II. — *Avant 1070.* Charte de Guillaume, évêque d'Angoulême, constatant qu'après avoir autorisé Sigon, abbé de Saint-Florent, et ses religieux, à construire un monastère dans le château nommé La Roche, il en a consacré les autels et le cimetière ; défendant au nom de Dieu, de saint Pierre et au sien, de rien faire contre cette fondation.

(1) Il en existe deux manuscrits à Angers, l'un à la préfecture et un à la bibliothèque de la ville, et un autre à Paris, Bibliothèque nationale, n° 19862 des manuscrits français.

III. — *Juin 1081*. Notice racontant que, par l'intervention de l'archevêque de Bordeaux et de l'évêque de Limoges, le procès qui existait entre les moines de Saint-Martial de cette dernière ville et ceux de Saint-Florent près Saumur, au sujet du bois de Negret, prend fin par la jouissance en commun du produit de ce bois.

IV. — *Vers 1090*. Charte de l'évêque Adémar, contenant donation à Itier, prieur, et aux religieux de La Rochefoucauld, membres de l'abbaye de Saint-Florent, de l'église nommée Rivières, à la prière du clerc qui la possédait, avec l'assentiment du chapitre de la cathédrale d'Angoulême et sur la demande de Gui, seigneur de ladite Roche.

V. — *Même date*. Notice de la donation de la susdite église, ajoutant quelques détails à ceux contenus dans la charte précédente.

VI. — *17 octobre 1098*. Confirmation par Adémar et Guillaume, fils de Gui de La Rochefoucauld, de tout ce que celui-ci et ses ancêtres ont donné au monastère de Saint-Florent. L'abbé Guillaume, qu'ils en investissent par son manuel, à Lussac près La Roche, donne 4 livres à Adémar et 20 sous à Guillaume.

VII. — *1114*. Charte de l'évêque Girard, légat du Saint-Siége, contenant confirmation à Guillaume et aux religieux de Saumur, outre leur prieuré de La Rochefoucauld, de l'église dudit lieu, qu'ils ont construite avec l'approbation de son prédécesseur Guillaume.

VIII. — *1114*. Charte du même évêque, par laquelle, à la prière de son archidiacre Achard, il confirme aux susdits abbé et religieux l'église de Saint-Cybard de Rivières, qu'ils ont reçue de son prédécesseur Adémar, et leur donne celle de Saint-Séverin sur Charente.

IX. — *Même date*. Notice de la confirmation de l'église de Rivières.

X. — *1114*. Charte du susdit évêque Girard qui, étant en l'abbaye de Saumur, y confirme, en plein chapitre, la donation de l'église de Saint-Séverin sur Charente.

XI. — *3 novembre 1184 ou 1185*. Bulle du pape Luce III, nommant les huit églises qu'il confirme aux prieur et religieux de La Rochefoucauld, avec droit d'inhumer dans le cimetière tous ceux qui, non excommuniés ou interdits, y auront élu leur sépulture.

XII. — *13 janvier 1264*. Bulle d'Urbain IV, mandant à l'évêque d'Avignon et à l'archidiacre d'Aunis de faire respecter, par le chapelain de Rivières, le droit de sépulture appartenant aux prieur et moines de La Rochefoucauld.

XIII. — *Vers 1271*. Extrait du pouillé de l'abbaye de Saint-Florent, relatif à ses prieurés en Angoumois.

I. — DONUM DOMNI ADHEMARI ET EJUS FRATRIS WIDONIS.

KARTA DE MONASTERIO SANCTI PATRIS FLORENTII, QUI EST CONSTRUCTUS IN LOCO QUI DICITUR AD ROCAM FULCALDI, TEMPORE SIGONIS ABBATIS. *Anno 1060.*

CHRISTUS Ihesus, rex et salvator, neminem suorum inimicabilibus jaculis vitiorum etiam ad mortem perfossum, si tandem plangens consilium ejus non spernit, perire patiens, subscripta nos docuit medicamina, inventu facilia ac nunquam fallentia : « Elemosyna mun- « dat a peccatis et auctorem suum non permittit ire in « tenebras. » « Qui recipit prophetam in nomine pro- « phetæ, mercedem prophetæ accipiet; et qui recipit « justum in nomine justi mercedem justi accipiet. » Quod est : qui spiritualia dona habentibus temporalia subsidia tribuit, in ipsis donis spiritualibus cooperator existit. Talis, in Dominica vinea sustentans palmites, ulmus non infertilis judicatur, atque maledictionem sic evadit quæ taliter infructuosis intorquetur arboribus : « Omnis « arbor quæ non facit fructum bonum excidetur et in « ignem mittetur. »

Igitur ego Hademarus de oppido quod vocatur Roca Fulcaldi, et germanus meus Wido filiique ejus Wido et Arnaldus, atque nobiles oppidani nostri, inexorabilis hominum inimici telis multiplicibus miserabiliter transverberati, medicina Ihesu nostri præscripta uti proposuimus et ea nos juvari fideli mente credimus. Quis enim, mentis sanæ, impudenter ac infideliter nesciat dici quod nil valet tenebris obsesso maximis quando

tenus eas evasisse, et perfrui quamvis sub obscura luce. Verum plane qui aliquo crimine vinci, ac per hoc vita quam sic esse Deus noster professus est privari patitur, nisi ante corporis mortem resuscitetur, cum diabolo et angelis ejus in sempiternum punietur.

Sed et illud non minus est verum quod in qua hora conversus peccator ingemuerit salvus erit; unde famosissimus sapientia Mediolanensis præsul Ambrosius sic scripsit : « Beatus qui vel in senectute errorem « correxerit; beatus qui vel sub ictu mortis animum « avertit a vitiis. » Et maximus Evangelista, in Appocalipsi sua : « Beatus et sanctus qui habet partem in « resurrectione prima; et in his secunda mors non « habet potestatem. »

Non assimilamus te, misericordissime Rex, pravis judicibus, quorum mentes iniquorum muneribus corrumpuntur et ora oppilantur, ut semper damnata legibus impune operari permittantur; sed certissimum tenemus quod elemosyne malagma non solum peccatoris vulnus valet sanare sed et jaculum peccati ab anima extrahere necnon ab eadem eo operta plagam avertere; insuper amarum calicem quo potantur, gratia tua, conversi ad voluntatem non peccandi, et in vita et post mortem, sive totum seu partem, amoris calore consumere. Non hæc diximus ut vicini mortis præstolemur ad convertendum, nam non est tutum, cum quid tunc animi gesturi sunt cunctis sit incertum, et constet apud omnes fore nimis injustum nimiumque horrendum quemvis statuere omni tempore voluptati transitoriæ seculi obædire; at una hora aut die tantum creatori suo Deo, quia rapitur ad judicium quo quisque contrarius illi inventus dampnatur, nolle resistere. Tu ergo, piissime Pater, suscipe quod vovimus, da gemitum, festina conversionem. Qui centurionis Cornelii elemosynas, dum esset paganus, usque ad te ascendere concessisti, et,

ipsis intercedentibus, eum sanctis tuis dignatus es consociari, suscipe et nostras (1), quos jam fide et sancto tuo nomine decorasti.

Noverint ergo præsentis et futuri temporis christiani prælii bellatores, quos supplicamus oblationis nostræ testes fore et tutores, quoniam fundavimus, pro nostra a delictis aversione et perstabili ad eum conversione, ac omni petendo commodo animarum nostrarum et corporum, sed et patrum ac matrum fratrumque ac sororum et nostræ progeniei æterna salute, cœnobitis sanctissimi Florentii Salmurensis, vitam justiciæ, id est communem, secundum primitivam Ecclesiam et regulam sancti Benedicti, ut circumquaque fama spargit, ducentibus, monasterii cellam prope prædictum castrum (2). Et circa ipsam, nichil in eo nostro usui retinentes, concessimus burgum fieri; terrasque arabiles, vineas, pomaria, prata, pascua, molendinos, aquarum decursus, quædam ut tenebamus largiti sumus, quædam a nostris dari uti a nobis habebant, consuetudinibus et angariis absoluta, libentissime annuimus : quatinus et ipsi donentur emolumentis cælestibus. Obtestamur autem, non tantum hæredibus nostris verum omnibus in hac transitoria dominatione successoribus, Christum, dominorum omnium dominatorem ac terribilem pravis judicem, ne eorum aut nostri invadant peccatorum precia, que sunt servorum ejus pauperum patrimonia, et cum Juda Scarioth, talium fraudatore, eterna luant incendia.

Hæc parva Christi athletis devote et hilariter, absque alicujus secularis emolumenti nostri exceptione, tra-

(1) Ajoutez *elemosynas et nos.*

(2) Les seigneurs de La Rochefoucauld ont été sinon les fondateurs, du moins les principaux bienfaiteurs d'un autre prieuré de Saint-Florent près Saumur, celui de Saint-Nicolas de Coûtures-d'Argenson, au diocèse de Poitiers. (Voir *Archives historiques du Poitou,* II, 95-109 et 144-145.)

didimus, quatenus in tremendo et extremo judicio, facti ex hœdis, sua clementia, agni, inter pios elemosynarum cultores vocem illam perdesiderabilem sibi ab eo promissam audiamus : « Amen dico vobis quandiu (1) « fecistis uni de his fratribus meis minimis michi fe- « cistis. » Itaque donationem hanc scribi fecimus et manibus nostris, ut mos est, firmavimus; ac idem fieri ab episcopo ac comite Engolismorum, a duce Aquitanorum, a rege Francorum atque militibus qui intererant exoravimus. Imploramus vero passim omnes Christi dilectores, prælatos cum subditis, ut si, quod absit, aliter quam statuimus de prænotata elemosyna quis facere temptaverit, effectum prohibeant. Quod si male cupitum compleverit, ut sacrilegus ab episcopis et omni Ecclesia excommunicetur; mortuus, non ut Christi cultor sed ut persecutor, ceu bestia, hominis careat sepultura; a principibus vero, captione eorum quæ habere videtur, in sacrilegos multetur, dampnumque monachis illatum, ut in canonibus continetur, restaurari non differatur; et, carceri mancipatus, jejuniis et squaloribus, donec resipiscat, affligatur. Hæc non odiosi, sed veri odientium se dilectores, rogamus quatinus vertantur impii et non sint (2). Teste enim Psalmographo : « qui diligit iniquitatem odit animam suam, » ergo diligat se quisque amando æquitatem; non inquietet in aliquo quietam professos agere vitam; non obsistat dispositioni abbatis præfati cœnobii in his quæ pertinent ad predictam cellam, sive sit de monachis seu de victualibus, quoniam omnino totum ejus juri tradidimus; sit potius cooperator peccatorum nostrorum precii, ut sic mereatur fieri consors promissi premii.

Signum Widonis † ducis Aquitaniæ. Signum Willelmi, episcopi Engolismensis. Signum suorum fratrum

(1) Sic pour *quicquid.*
(2) Ajoutez *damnati.*

Fulconis comitis et Gaufridi Rudelli. Signum Adhemari Domzelli. Signum Widonis sui fratris. Signum Widonis et Arnoldi, fratrum, filiorum istius Widonis. Signum omnium nobilium de Rocha qui hanc kartam fieri rogaverunt. Signum Willelmi Hilduini, comitis de Marestaco. Signum suorum nepotum Rotberti de Monte Berulfo et Willelmi. Signum Hilduini de Montiniaco. Signum omnium qui ad primam benedictionem altaris, in honore sancti Nicholai antistis, affuerunt.

Signum domni Sigonis abbatis. Signum Frederici monachi. Signum Mainardi, decani et monachi. Signum Aramni, decani et monachi. Signum Herberti monachi et Frotmundi, prepositorum loci ipsius. Signum Lidorii et Natalis monachorum. Signum Detberti scriptoris, qui hanc cartam descripsit.

Actum MLX° incarnationis Dominicæ anno, indictione XIII[a] ; Willelmo Engolismorum presule, Fulcone eorumdem comite, Widone Aquitaniæ duce, Philippo rege Galliæ, Sigone prefati monasterii abbate.

(Cartulaires dits : le *Livre Noir*, f° 48, et le *Livre Blanc*, f° 110 v°.)

II. — AUCTORITAS WILLELMI, ENGOLISMÆ CIVITATIS EPISCOPI, [DE MONASTERIO APUD CASTRUM ROCCAM FACTO] (1). *Circa annum 1065.*

Beneficia Dei, quanto pluribus in caritate communicantur tanto habundantiora sunt : caritas enim, teste Apostolo, transeuntibus aliis, nunquam excidit. Ipsa est quæ plura in unum colligit ; vera enim caritas Patris nos per adoptionem in corpus Filii dirigit.

(1) Dans les sommaires placés en tête des chartes, nous avons ajouté ce qui est entre crochets.

Quoniam igitur menbra sumus Christi, adversus eum pugnare nos oportet quem ipse expugnavit; quod ut valeamus efficere, competens auxilium debemus appetere : sapiens namque rex, fretus etiam sui exercitus viribus, rogat et socios et amicos; et quos non habet alligat precibus et beneficio, ut de palma cogitet securior.

Hec ergo cogitantes, et illud Salomonis memorantes : « Frater fratrem adjuvans, civitas munita, » ego Guillelmus, Engolisme episcopus (1), concedo et dono Deo et sanctæ Mariæ et Sancto Florentio, et abbati Sigoni (2) et confratribus loci, licentiam faciendi monasterium in episcopatu meo, apud castrum nomine Roccam. Hoc autem notum sit omnibus quoniam, divina concedente gratia, ego ipse, cum Petragorico episcopo, altaria ejusdem monasterii et cymiterium sacravi. Quapropter oramus caritate, et prohibemus, auctoritate Dei et beati Petri apostoli et nostra, ne quis præsumat huic institutioni adversari; quod si quis præsumpserit, incurrat judicium Dei viventis.

In nomine patris et filii et spiritus sancti, confirmamus hoc preceptum et signamus propriis manibus.

(*Livre Noir*, f° 49 v°, et *Livre Blanc*, f° 112.)

III. — [PARTITIO REDDITUUM] DE BOSCO NIGRETO, IN ENGOLISMENSI PAGO, [INTER MONACHOS S. FLORENTII SALMURENSIS ET B. MARTIALIS LEMOVICENSIS]. *Junius 1081.*

Cum, in hujus vitæ activæ peregrinatorio transitu, omnium hominum vite æternæ bona appetentium alii Mariam alii Martham imitari videantur : Mariæ vero

(1) De 1043 à 1076.
(2) Mort le 12 juin 1070.

imitatores absque sollicitudine et turbatione quietem eligant, Martham quidem sequentes sollicitudinis et turbationis labori incumbant; inter bonos Marthæ imitatores, ex appeticione bonorum temporalium unde bona intentione Deo ministrent, necesse est aliquando oriri velut quasdam scandalorum spinas, perturbationis alicujus scilicet commotiones, quæ, ne diabolicæ dissensionis partem ex occasione bonæ intencionis incidant, a sapientibus diligenter probandæ et ad quietis portum rationis gubernaculo determinando sunt deducendæ.

Hac ergo de causa, cum inter Sancti Florentii Salmurensis et Beati Martialis Lemovicensis monachos, de boscho quodam quem Nigretum appellant, nuper orta esset contentio : his quidem ratiocinantibus a dominis secularibus ipsum boscum in potestate habentibus se prius emisse donumque habuisse, aliis vero e contra hoc idem sibi contigisse attestantibus; quatinus commotio hæc vel dissensio juris ratione sedaretur, ante domnum Amatum, sedis apostolicæ, Dei gratia, vicarium, presentibus abbatibus Willelmo Salmurensi et Aimaro Lemovicensi, cum ipso etiam Lemovicensis ecclesiæ episcopo Guidone nuncupato, cum aliis pluribus, tam laïci quam monachilis ordinis, legitimis testibus, de hac re disceptaturi convenerunt. Quorum rationibus diligenti consideratione examinatis, melius supradicto Romanæ ecclesiæ legato visum fuit, cum consilio presentium, dissensionem pacis amore, ut tales decebat, sedari, quam judicii laboriosa contentione ulterius vexari. Facta est igitur inter illos hoc modo concordia ut boscum ipsum de quo contendebant, quia utrique sibi totum vindicare volebant, communiter, velut subscripta ratio prodit, in pace possiderent : tali videlicet conventione ut omnes redditus bosci illius, vel terræ ad ipsum pertinentis, pacifica particione inter se dividerent, et quæ jam adquisierant vel ulterius adquisituri erant

communi consilio ligarent; et ita inter se proficuum sive damnum alterna caritate communicarent.

Et ut hæc concordia a nullo dissolvenda et inconvulsa in perpetuum permaneat, placuit predicto legato, justicia exigente, quatinus quicumque contraire voluerit vel infregerit noverit se, nisi resipuerit, a liminibus sanctæ Dei Ecclesiæ excludendum et a corpore et sanguine Domini usque ad legitimam satisfactionem separandum.

Huic concordiæ interfuerunt plures, tam monachi quam clerici sive laïci, ex quibus nomina quorumdam subnotata sunt : † Willelmus abbas Sancti Florentii, Ademarus monacus, Iterius monacus, Aimo monacus, Gumbertus monacus, Gosfredus monacus, Hugo monacus, Drogo monacus, Gosbertus canonicus Sancti Laudi, Amelius prepositus Sancti Juniani, Guido de Rocha, Petrus Frenicardus et uxor ejus Ermensendis et duo filii Fulcaldus et Aimarus, Osbertus, Aimarus Girardi, Jordanus Mischinus, Dalmatius, Mauricius de Cella, Petrus frater ejus, Hildebertus de Veteri Casa, Constantinus Peset, Petrus de Colz, Aimericus de Parazac, Hugo frater ejus, Isembardus Doez. † Amatus Romanæ ecclesie legatus, Guido episcopus Lemovicensis, Aimarus abbas Sancti Marcialis, Giraldus, Amaluinus monacus, Giraldus capicerius monacus, Bernardus monacus, Stephanus monacus, Rotbertus de Monte Berulf monacus, Rotbertus La Callia monacus (1). Odo comes Marchiæ, Petrus de Villa Maset, Gofredus de Lubercio, Constantinus de Lubercio, Ameno de Multone.

Actum est hoc anno ab incarnatione Domini MLXXXI°, indictione IV^a, mense junio, feria VII^a, in parochia quæ dicitur Nioilz ; Philippo Francorum rege, Willelmo Widone Aquitanorum duce.

(*Livre Noir*, f° 91, et *Livre Blanc*, f° 114.)

(1) Ce qui suit manque dans le *Livre Blanc*, par suite de la perte d'un ou de plusieurs feuillets, après le 114°.

IV. — [CARTA ADEMARI EPISCOPI, DE ECCLESIA QUÆ RIPERIAS DICITUR]. *Circa annum 1090.*

In nomine sancte et individue Trinitatis.

Ego Ademarus, Engolismensis episcopus (1), ut ratum inconcussumque permaneat, quod divino intuitu factum est notum facere volens successoribus meis, litterarum memorie mandare curavi quod quidam clericus Goffredus nomine, sacerdos ecclesie que Riperias dicitur, consilio habito cum parentibus suis ut ecclesiam supradictam, quam jure hereditario possidebat, relinqueret, ne confusioni quam Psalmista talibus imprecatur subjaceret, presentiam nostram adiit, suppliciter rogans ut ecclesiam illam monachis qui in castro Rupis morabantur concederem; considerans et dicens quod peccatum tam sibi quam parentibus diu molitum, orationibus illorum Deo assidue famulantium deleri credebat. Deliberato igitur cum clericis nostris consilio, precibus supradicti clerici et Guidonis, castri Rupis domini, id idem suppliciter deprecantis adquievi. Convocans itaque monachos, Engolismam eos venire feci; acceptaque a sacerdote supradicto æcclesiæ illius dimissione, Deo et Sancto Florentio monachisque ejus ecclesiam illam concessi et dedi, et in manu Iterii, loci illius prioris, cum suo cultello eos investivi. Ut autem hoc firmius teneretur, signo sancte crucis firmavi clericisque nostris firmare precepi.

Signum Ademari episcopi †. Signum Achardi archidiaconi †. Signum Amelii †. Signum Eldradi canonici †. Signum Guillelmi de Niverz canonici †. Signum Goffredi

(1) De 1076 à 1101.

presbiteri, qui hoc donum fecit †. Signum Raimundi presbiteri †. Signum Guidonis Rupis domini †.

Hoc autem actum et confirmatum est in ecclesia Sancti Clementis, Deo teste et supradictis similiter testibus.

(*Livre Blanc*, f° 113.)

V. — [NOTICIA ECCLESIÆ SANCTI EPARCHII DE RIPERIIS].
Circa annum 1090.

QUOD nutu divine summeque providentie a sanctis patribus nostris catholicis gestum est ratum duximus, quatinus palam semper rei veritas patesceret succedentibus, scripto commendari. Dicamus itaque quoniam Ademarus, Engolismensis episcopus, nutu Dei solaque dilectionis gratia, dedit Deo et Sancto Florentio Salmurensi ejusque monachis ecclesiam Sancti Eparchii de Riperiis, in manu Iterii qui vocabatur de Grazac, qui tunc prior erat de Rupe Fulcaudi; et investivit eum cum suo cultello ipsius Iterii (1). Hoc actum est et confirmatum canonice apud Engolisman, in ecclesia Sancti Clementis, juxta cameram ejusdem episcopi.

Hujus rei testes sunt : Achardus Engolismensis archidiaconus, Petrus Amelii, Eldradus canonicus, Guillelmus de Nivert canonicus, Raimundus presbiter, et plures alii.

(*Livre Blanc*, f° 113 v°.)

(1) Sic. Supprimez *suo*.

VI. — [CONFIRMATIO DONORUM GUIDONIS DE RUPE ET ANTECESSORUM EJUS]. *17 octobris 1098.*

NULLA probabiliori ratione preterita notificantur quam cum monimentis litterarum inserta ostenduntur.

Et ideo, quia veritatis est probata assertio rerum gestarum litteris impressa narratio, notificamus posteris nostris Ademarum atque Guillelmum, filios Guidonis de Rupe (1), omnia dona que pater eorum et antecessores ejus dederant Sancto Florentio, auctorizasse et confirmasse Deo et Sancto Florentio ac ejus monachis. Et ut res firma et stabilis in perpetuum maneret, cum libro manuale domni Guillelmi abbatis, in ipsius manu, confirmaverunt predicti duo fratres hoc donum; deditque eis domnus abbas C solidos : primogenito IV libras et alio XX solidos.

Testes hujus rei sunt isti : ipse abbas Guillelmus, Donatus, Iterius monachus, Umbaldus monachus, Guitbertus monachus, Rotbertus monachus, Ademarus monachus, Fulcaldus monachus, Arnaldus monachus, Petrus presbiter de Riberis ; de laïcis : Guido de Rupe, Osbertus Juvenis, Petrus de Pindrac, Arnaldus, Giraldus Ademari, Petrus de Floriaco, Ademarus Odolrici, Ademarus Gauterii, Benedictus, Samuel, Babinus, Paganus, Gauterius, Lambertus Javola, famuli monachorum.

Actum anno ab incarnatione Domini MXCVIII°, die dominico, XVI° kalendas novembris, in villa que dicitur Luciacus, non longe a Rupensi castro.

(*Livre Blanc*, f° 112.)

(1) Cette charte modifie d'une manière assez importante la liste des seigneurs de La Rochefoucauld, imprimée dans l'*Histoire généalogique et chronologique* du P. Anselme (vol. IV, p. 419, art. IV) et souvent reproduite depuis.

VII. — [CARTA GIRARDI EPISCOPI, DE ECCLESIA RUPIS FULCALDI]. *Anno 1114.*

GIRARDUS, Engolismensis episcopus ac sancte Romane ecclesie legatus, Willelmo venerabili Sancti Florentii abbati et sancte ac gloriose congregationi ei a domino Deo commisse, in perpetuum.

Venerabilium locorum et religiosarum congregationum quieti, pro auctoritatis nostre officio, providere debemus, ne pravorum hominum dolis aut versutiis possint inquietari. Itaque ecclesiam Sancti Florentii de Roca Fulcaldi, quam antecessores vestri et vos, cum consensu antecessoris nostri bone memorie Guillelmi episcopi, a fundamento edificastis, cum omnibus ad eam pertinentibus, auctoritate sancte Romane et Engolismensis ecclesie, vobis vestrisque successoribus concedimus atque confirmamus : ut eam, sicut cellam vestro monasterio subjectam et sicut membrum capiti inherens, quiete et pacifice in perpetuum habeatis et possideatis ; et quoscunque, sive priores sive alios monachos, illuc mittere volueritis, ad vestre voluntatis arbitrium mittatis ; et quoscunque, seu priores seu alios, revocare volueritis, licenter ac libere, sine alicujus contradictione, revocetis. Et ne alicujus clerici vel laïci sive potestate sive dolo ab hoc statu mutetur, apostolice sedis auctoritate, interdicimus ; et ut hec nostra confirmatio certior et firmior habeatur, propria manu nostra subscripsimus et sigillo nostro muniri fecimus.

Ego Giraldus, Engolismensis episcopus et sancte Romane ecclesie legatus, propria manu subscripsi.

Data anno incarnationis Dominice MCXIV°, indictione VIIIa ; regnante Ludovico rege Francorum.

(Cartulaires dits : le *Livre d'Argent*, f° 84, et le *Livre Rouge*, f° 66 v°.)

VIII. — CARTA [SUPRADICTI EPISCOPI] DE ECCLESIA SANCTI EPARCHI DE RIPERIIS [ET SANCTI SEVERINI JUXTA CASTELLUM NOVUM.] *Anno 1114.*

GIRALDUS, Dei gratia Engolismensis episcopus et sancte Romane ecclesie legatus, venerabili fratri Willelmo Sancti Florentii Salmurensis abbati, et sancte ac religiose congregationi sibi a Deo commisse, in perpetuum.

Venerabilium locorum amplificationi et religiosarum congregationum subsidio, ut Deum omnipotentem propitium habeamus, studere debemus. Quapropter concedimus vobis, et perhenniter confirmamus, cum quodam libro, in manu tua, dilecte frater Guillelme abba, in nova camera nostra apud Engolismam, ecclesiam Sancti Petri (1) de Riperiis juxta Rupellam (2), cum omni immunitate et dignitate sua : ut eam ab hodierna die libere et quiete habeatis et in perpetuum possideatis, salvo jure et reverencia episcopali ; cujus ecclesie donum predecessor noster, felicis memorie Ademarus episcopus, vobis sollempniter jamdudum contulerat, sicut legitimis testibus in presentia nostra comprobastis. Et ut hec donatio firmior habeatur, precibus et suggestione dilecti nostri Achardi, archidiaconi Engolismensis, manu propria subscripsimus et sigillo nostro muniri fecimus.

Damus insuper, suggestione predicti Achardi, tibi et successoribus tuis et ecclesie Sancti Florentii ecclesiam Sancti Severini, juxta Castellum Novum sitam, cum omni libertate et dignitate possidendam.

[Data] anno Domini MCXIV°, indigtione VIII[a]; regnante Ludovico rege Francorum.

(1) Sic pour *Eparchii.*
(2) Sic pour *Rupem Fulcaudi.*

Hec viderunt et audierunt : Achardus archidiaconus, Luchardus (1) capellanus, magister Garinus, Guillelmus de Roca, Engolismenses canonici; Giraudus presbiter, capellanus de Roca, Guillelmus de Pranzach, Petrus Ulrici; de monachis : Radulphus, Raimundus filius Eudonis, Arnaudus sacrista.

Ego Girardus, Engolismensis episcopus et sancte Romane ecclesie legatus, propria manu subscripsi.

(*Livre Rouge*, f° 67 v°.)

IX. — [NOTICIA ECCLESIÆ DE RIPERIIS]. *Anno 1114.*

QUONIAM preteritorum memoria oblivione deleri solet, idcirco apud nos scripto commendari decretum est quod domnus Gerardus, Engolismensis episcopus, concessit donum æcclesiæ de Riperiis, factum a predecessore ejus felicis memorie Ademaro episcopo, pro Dei amore, Sancto Florentio et monachis ejus; atque cum omni antiqua dignitate eamdem ecclesiam predictis fratribus canonice confirmavit. Cujus rei testes sunt : Hugo abbas Sancti Eparchii, Mainardus Cremalg, Guillelmus de Rocca et Eldradus canonicus.

(*Livre Blanc*, f° 113 v°.)

X. — CARTA [GIRARDI EPISCOPI], DE ECCLESIA SANCTI SEVERINI EPISCOPI, SUPER CARANTAM FLUVIUM SITA, PROPE CASTELLUM NOVUM. *Anno 1114.*

GIRALDUS Engolismensis episcopus et sancte Romane æcclesiæ legatus, venerabili fratri Guillelmo, Sancti

(1) Sic pour *Ebrardus*. Voir le numéro X.

Florentii Salmurensis abbati, et sancte ac gloriose congregationi ei a Deo commisse, imperpetuum.

Venerabilium locorum amplificationi et religiosarum congregationum subsidio, ut omnipotens Dominus nobis propitius sit, studemus. Quapropter dedimus vobis, cum quodam libro, in manu tua, dilecte frater Guillelme abbas, in capitulo vestro, ecclesiam Sancti Severini super Carantam fluvium sitam, prope Castellum Novum : ut quiete et pacifice habeatis et possideatis in perpetuum, salvo canonico jure et reverentia Engolismensis episcopi. Quod donum ut faceremus, dilectus filius noster Achardus, archidiaconus Engolismensis, nobis Engolisme, in nova camera nostra, suggessit; et ut hec donatio firmior et cercior habeatur, propria manu nostra subscripsimus et sigillo nostro muniri fecimus.

Ego Girardus, Engolismensis episcopus et sancte Romane ecclesie legatus, propria manu subscripsi (1).

Facta est autem hec donatio in capitulo Sancti Florentii Salmurensis, anno incarnationis Dominice MCXIV°, indictione VIII[a]; regnante Ludovico rege Francorum. Interfuerunt autem huic donationi : Ebrardus capellanus et magister Garinus, Engolismenses canonici; de monachis vero : Radulfus tunc temporis subprior, Rainaldus filius Eudonis, Stephanus Burgundus, Arnulfus sacrista, et ceteri qui erant in capitulo.

(*Livre Blanc,* f° 113 v°, et *Livre d'Argent,* f° 84 v°.)

(1) La signature de Girard, figurée dans une des copies, se rapproche beaucoup des *S barrés* de la fin du XVI[e] siècle et du commencement du XVII[e]. Voir notamment les lettres intimes de Henri IV.

XI. — CONFIRMATIO LUCII PAPE, DE ECCLESIIS [QUAS POSSIDET PRIORATUS] DE RUPE FULCAUDI. *3 novembris 1184 vel 1185.*

LUCIUS episcopus (1), servus servorum Dei, dilectis filiis priori et conventui de Roca Fulcaudi, salutem et apostolicam benedictionem.

Justis petentium desideriis facilem nos convenit prebere consensum, et vota que a rationis tramite non discordant effectu prosequente complere. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis postulationibus grato concurrentes assensu, ecclesias inferius annotatas, cum pertinentiis suis, sicut eas juste et pacifice possidetis, vobis et monasterio vestro, auctoritate apostolica confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus, scilicet : ecclesiam Sancti Florentii, ecclesiam Sancti Salvatoris, ecclesiam Sancte Marie de Lavaura, ecclesiam Sancti Severini de Castro Novo, ecclesiam Sancti Vincentii, ecclesiam Sancti Bartholomei de Luzac, ecclesiam Sancti Johannis de Negreto, et ecclesiam Sancti Cipriani de Agris (2).

(1) Élu le 1er septembre 1181, Luce III mourut le 25 novembre 1185 à Vérone, où il s'était retiré le 31 juillet de l'année précédente. (Voir l'*Art de vérifier les dates*, édition de 1783, vol. I, p. 290.)

(2) Par sa Bulle-pancarte du 5 des calendes de janvier 1186, le pape Urbain III, successeur de Luce III, donne la liste suivante des possessions de Saint-Florent dans l'évêché d'Angoulême : *monasterium S. Florentii de Rupe Focaudi, cum ecclesia de Vaura; ecclesiæ S. Bartholomei de Luceac, S. Johanis de Nigret, S. Vincentii, S. Salvatoris, S. Caprasii de Agris, S. Martini de Gaud, S. Severini de Castello Novo.*

Sauf l'église d'Agris (dont le véritable patron est saint Caprais, devenu saint Cyprien dans le n° XI, par une erreur de copiste), toutes

Concedimus etiam vobis ut eos qui in monasterio vestro elegerint sepulturam, nisi excommunicati vel interdicti fuerint, liceat vobis, salvo jure ecclesiarum parrochialium, sepelire.

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostre confirmationis infringere, vel ei ausu temerario contraire; si quis autem hoc attemptare presumpserit, indignationem omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum.

Datum Verone, II° nonas novembris.

(*Livre Rouge*, f° 15.)

XII. — LITTERA URBANI PAPE, DE SEPULTURA [IN CIMITERIO] DE ROCA FOCAUDI. *13 januarii 1264.*

URBANUS (1) episcopus, servus servorum Dei, Be... Avenionensi episcopo (2) et Hen... Alnisiensi archidiacono, sud... (3) suo, salutem et apostolicam benedictionem.

Querelam dilectorum filiorum nostrorum prioris et monachorum de Roca Faulcaldi, accepimus : quod, cum eis, a sede apostolica, sepultura libera sit concessa, G. capellanus de Riveriis parrochianos suos, qui apud

les autres sont énumérées dans les Bulles-pancartes des papes Calixte III (1122), Innocent II (1142) et Eugène III (1146), avec quelques variantes pour leurs noms; ainsi : *Gaidis* et *Gaudis*, *Luciaco* et *Luziaco*, *Nigredo*, *Vara*.

Le texte complet des susdites Bulles existe aussi dans le chartrier de Saint-Florent, notamment aux folios 2, 3, 15 et 17 du *Livre d'Argent*.

(1) Urbain IV, du 4 septembre 1261 au 2 octobre 1264.

(2) Bertrand, *alias*, Bernard II, de 1264 à 1266.

(3) Sic, probablement pour *fideli*.

predictos monachos eligunt sepulturam, non permittit ad eorum cimiterium deportari. Ideoque discretioni vestre, per apostolica scripta, mandamus quatinus, si rem noveritis veritate subniti, prescriptum capellanum taliter, sublato appellationis obstaculo, correptione canonica procellatis ut eum sue presumptionis peniteat, et attemptare vel impedire de cetero non presumat quominus illi qui apud monachos sepulturam elegerint in eorum cimiterio debeant sepiliri; salva tamen canonica justicia illius ecclesie a qua mortuorum corpora assumuntur.

Datum Verone, idibus januarii.

(*Livre Rouge*, f° 19.)

XIII. — HIC CONTINENTUR NOMINA PRIORATUUM NOSTRORUM; ET NUMERUM MONACHORUM, SEDULUS SCRIPTOR, MICHAEL HURTAUT EXPRESSIT, ET DIOCESES. *Circa annum 1271.*

IN EPISCOPATU ENGOLISMENSI.

In prioratu Sancti Florentii de Rupe Focaudi, habemus duodecim monachos una cum priore (1);

Et debet de censa X libras.

In prioratu de Luciaco, habemus duos monachos;

Et debet de censa (2)......

In prioratu de La Voirre et de Nigreto et Sancti Salvatoris et Sancti Vincentii, in quolibet, singuli erant

(1) Ce nombre n'existait alors que dans quatre autres prieurés de Saint-Florent : Saint-Martin de Pons en Saintonge, La Chaise-le-Vicomte en Bas-Poitou, Deuil près Paris et Hereford en Angleterre.

(2) Le chiffre du cens annuel manque.

monachi, qui modo in prioratu de Rupe Focaudi consistunt (1).

(*Livre Rouge*, f° 95 v° et suiv.)

(1) La réunion au prieuré de La Rochefoucauld de toutes les églises de Saint-Florent en Angoumois est moins ancienne qu'il paraît résulter des deux pièces précédentes. Lorsqu'elle fut accomplie, le prieur était, pour l'administration, assisté par le secrétain.

Le 2 mai 1519, à la souscription des 300 livres nécessaires pour la réparation du cloître et de l'infirmerie du monastère de Saint-Florent, le prieur de La Rochefoucauld donna 8 livres et le secrétain 10 sous.

FIN.

ERRATA

Page 80, ligne 12 : au lieu de ***toute***, lire ***une partie de***.

Page 101, ligne 23 : au lieu de *météorologique*, lire *météorique*.

TABLE DES MATIÈRES

I. ÉTAT DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1877.

II. ÉTAT DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ.

III. PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Pages.

IV. MÉMOIRES ET DOCUMENTS INSÉRÉS AU PRÉSENT BULLETIN.

FIN DE LA TABLE.


Digitized by Google

